

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

30 MAI 2026

**LIGUE OCCITANIE**  
FFHANDBALL



2026

2026

# Sommaire

## **3 PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025**

## **7 COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026**

## **9 RAPPORT MORAL**

## **11 RAPPORT FINANCIER 2025**

**Rapport de Gestion  
Dossier financier et expert comptable  
Rapport du commissaire aux comptes**

## **83 RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**Statuts et réglementation  
Organisation des compétitions  
Arbitrage  
Discipline  
Réclamations et litiges  
Développement  
Institut Territorial de Formation et de l'Emploi  
Projet de performance fédéral féminin  
Projet de performance fédéral masculin**

## **134 PERSPECTIVES**

**Voeux des clubs et comités  
Statuts et réglementation  
Organisation des compétitions  
Arbitrage  
Budget 2026  
Tarifs 2026-2027**

## **165 ANNEXES**

**Statistiques  
Statuts et réglementation  
Discipline  
Organisation des compétitions**

# PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## 7 JUIN 2025

### MUSÉE NARBO VIA À NARBONNE

#### Clubs présents ou représentés :

GROUPEMENT EMPLOYEURS OCCITANIE HANDBALL

**CD 09** : HBC PAMIERS ; HBC DES VALLEES D'AX

**CD 11** : HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS ; AS FABREZANAISE ; NARBONNE HANDBALL ; FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL ; MINERVOIS HANDBALL CLUB ; HANDBALL AVENIR COUZANAIS ; HANDBALL CLUB BARBAIRA-ALARIC ; HANDBALL CLUB SIGEANAIS ; UNION TREBES PUICHERIC HANDBALL

**CD 12** : ROC AVEYRON HANDBALL ; STADE OLYMPIQUE MILLAVOIS HANDBALL ; HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERGUE ; SAINT AFFRIQUE HANDBALL ; HANDBALL CLUB ESPALION ; RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB ; HAND 2000 ; BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB ; CLUB HANDBALL SEVERAGAIS ; LEVEZOU SEGALA HANDBALL

**CD 30** : USAM NIMES GARD ; ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE ; CERCLE OLYMPIQUE SPIRIPONTAIN ; CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS ; HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS ; HANDBALL EN PAYS VIGANAIS ; CLUB HANDBALL VALVERT ; SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE ; ASS OCCITANE GARDONNENQUE ; HBC SOMMIEROIS ; C.O. BELLEGARDE SECTION HB ; ARAMON ROCHEFORT GH ; H BAGNOLS GARD RHODANIEN ; COSTIERE HANDBALL ; REMOULINS SPORT HANDBALL ; HANDBALL ALASC LEDIGNAN ; ALES CEVENNES HANDBALL ; UNION HANDBALL LAUDUN-L'ARDOISE ; VERGEZE HANDBALL ; HANDBALL TERRE DE CAMARGUES ; UZES HANDBALL CLUB

**CD 31** : FENIX TOULOUSE HANDBALL ; ENTENTE TUC BALMA HANDBALL ; BEAUZELLE HANDBALL ; AS L'UNION HANDBALL ; HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS ; HANDBALL CLUB SAINT JEAN ; CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL ; HANDBALL CLUB MURET ; HBC PINS JUSTARET VILLATE ; BLAGNAC SPORTING CLUB ; BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL ; HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES ; PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL ; TOURNEFEUILLE HANDBALL ; SAINT-JORY HANDBALL ; MERVILLE HANDBALL CLUB ; HANDBALL CLUB LA SALVETAT ; UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL ; HBC REVEL ; RIEUX HANDBALL VOLVESTRE ; FRONTON CASTELNAU HANDBALL ; FLOURENS HANDBALL CLUB

**CD 32** : HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN ; CONDOM HANDBALL CLUB ; HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN ; LIONS AUCH HANDBALL ; COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL ; HBC MASSYLVAIN ; BASTIDES HANDBALL

**CD 34** : MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL ; ATHLETIC CLUB LODEVOIS HANDBALL ; LATTES HANDBALL ; MONTPELLIER HANDBALL ; RACING CLUB MONTAGNAIS HANDBALL ; ASC BEZIERS HB ; FRONTIGNAN THAU HANDBALL ; HANDBALL CLUB LUNEL-MARSILLARGUES ; AGDE HANDBALL ; HANDBALL CLUB DE TEYRAN ; HBC CAPESTANG ; PRADES LE LEZ HANDBALL ; HANDBALL CLUB GRABELLOIS ; MONTPELLIER CHAMBERTE HANDBALL ; PIGNAN FABREGUES COURNON HANDBALL ; SAINT MATHIEU DE TREVIERS HANDBALL ; HANDBALL CAZOULS-MARAUSSAN ; LA CADOULE HANDBALL ; VILLENEUVE HANDBALL ; LA VENE HANDBALL ; HANDBALL EN PAYS DE LA SOIE ; MONTPELLIER HANDBALL FEMININ ; SAINT GÉLY PIC SAINT LOUP HANDBALL

**CD 46** : STADE CADURCIEN HANDBALL ; HANDBALL FIGEAC ; JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL ; UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL ; HANDBALL BASSE VALLEE DU LOT

**CD 48** : MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL

**CD 65** : STADE BAGNERAIS HANDBALL ; US RABASTENS DE BIGORRE ; PAYS DES NESTES HANDBALL ; ENTENTE SOUES LOUEY JUILLAN BARBAZAN TARBES

**CD 66** : HANDBALL CLUB THUIR ; HBC RIVESALTES ; BANYULS HANDBALL ; PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL ; HANDBALL CLUB SOLERIEU ; PEZILLA HANDBALL CLUB ; CABESTANY OC HANDBALL ; HANDBALL CLUB LAURENTIN ; SALEILLES GENERATION HANDBALL ; HANDI HAND CATALAN

**CD 81** : HANDBALL CLUB ALBIGEOIS ; CASTRES HANDBALL ; UNION SPORTIVE CARMALUX-VERS HANDBALL ; VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB ; HBC SAINT SULPICE 81 ; HANDBALL CLUB GRAULHETOIS ; OUEST TARN HANDBALL

**CD 82** : HANDBALL DES DEUX RIVES ; HB QUERCY CAUSSADAIS ; HBC MONTECHOIS ; HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82

#### Clubs absents :

**CD 09** : SAINT GIRONS HANDBALL COUSERANS ; HANDBALL DES VALLEES ARIZE-LEZE ; CHB MAZERIEU BASSE-ARIEGE ; MONTGAILHARD HANDBALL 09

**CD 11** : HBC LIMOUXIN ; AS BRAM HANDBALL ; PALAJA PASSION HANDBALL ; HANDBALL CLUB LOISIR PENNAUTIER

**CD 12** : SPORTS LOISIRS EN ARGENCE HANDBALL

**CD 30** : BOUILLARGUES HANDBALL NIMES MEDITERRANEE ; UNION HANDBALL TARASCON BEAUCAIRE ; HANDBALL CLUB SAINT GILLES ; CIGALOIS HANDBALL CLUB ; CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HANDBALL ; SPORTING CLUB HANDBALL GENERAC ; ANDUZE HANDBALL CLUB ; GARONS HANDBALL ; HANDBALL CLUB JONQUIEROIS ; HANDBALL CLUB UCHAUD ; RODILHAN HANDBALL

**CD 31** : TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB ; SUD TOULOUSAIN HANDBALL ; US AUCAMVILLE HB ; CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31 ; HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE ; TOULOUSE FEMININ HANDBALL ; ALTEN HANDBALL ; BESSIERES HANDBALL ; COMMINGES HANDBALL ; HANDBALL PAYS DE LUCHON ; AS I BP HANDBALL ; AIRBUS STAFF ASSOCIATION ; ASC-CNES-CST (CENTRE SPATIAL DE TOULOUSE) SECT.HB ; FONTENILLES HANDBALL CLUB ; ASSOCIATION DES SOURDS DE TOLOSA

**CD 32** : LOMAGNE HANDBALL ; UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL

**CD 34** : JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL ; HBC CLERMONT SALAGOU ; JUVIGNAC HANDBALL ; A.S. ET CORPO. UNIVERSITE MONTPELLIER HAND ; GIGNAC HANDBALL ; BEDARIEUX HANDBALL ; PAULHAN HANDBALL CLUB ; MONTARNAUD HANDBALL CLUB ; HANDBALL'OR LANSARGUES ; HANDBALL CLUB SERIGNAN ; LE CRES HANDBALL ; BESSAN HB ; LITTORAL MONTPELLIER BEACH HANDBALL



#### **Vote n°10 – Création de la catégorie U16 féminin**

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition de la création de la catégorie U16, approuve sa création pour la saison 2025-2026 ou 2026-2027.

Résultat du vote :

Pour : 272 voix (41,5%)                      Contre : 383 voix (58,5%)  
Abstention : 59 voix

> La proposition est rejetée à la majorité.

#### **Vote n°11 – Choix des catégories de la filière compétitive féminine**

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des propositions de catégories, approuve la mise en place des catégories de filière U11 – U13 – U15 – U17 ou U11 – U13 – U15 – U18.

Résultat du vote :

Filière U11 – U13 – U15 – U17 : 274 voix (40,7%)  
Filière U11 – U13 – U15 – U18 : 400 voix (59,3%)  
Abstention : 40 voix

La Filière compétitive féminine U11 – U13 – U15 – U18 est adoptée à la majorité.

#### **Vote n°12 – Choix de la saison d'application de la modification des catégories de la filière compétitive féminine**

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des modalités d'organisation, approuve la mise en place de la nouvelle filière compétitive en 2025-2026 ou 2026-2027.

Résultat du vote :

2025-2026 : 369 voix (55,3%)  
2026-2027 : 298 voix (44,7%)  
Abstention : 47 voix

La mise en place de la Filière compétitive féminine U11 – U13 – U15 – U18 à partir de la saison 2025-2026 est adoptée à la majorité.

#### **Vote n°13 – Refonte du championnat +16 ans Prénationale féminin**

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition de réforme du championnat +16 ans Prénationale féminin, approuve ladite réforme.

Résultat du vote :

Pour : 228 voix (40,4%)                      Contre : 337 voix (59,6%)  
Abstention : 135 voix

> La proposition est rejetée à la majorité.

#### **Vote n°14 – Refonte des championnats U15 féminin et masculin**

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition de réforme des championnats U15 féminin et masculin, approuve ladite réforme.

Résultat du vote :

Pour : 539 voix (83,1%)                      Contre : 110 voix (16,9%)  
Abstention : 51 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

#### **Vote n°15 – Refonte des championnats U18 masculin**

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition de réforme des championnats U18 masculin, approuve ladite réforme.

Résultat du vote :

Pour : 574 voix (89,8%)                      Contre : 65 voix (10,2%)  
Abstention : 61 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

#### **Vote n°16 - Modification appellation du championnat interdépartemental en championnat Pré-Régional**

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition de modification de l'appellation du championnat, approuve ladite modification.

Résultat du vote :

Pour : 594 voix (93,1%)                      Contre : 44 voix (6,9%)  
Abstention : 62 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

#### **Vote n°17 – Création d'une Division 1 pour le championnat Pré-Régional**

Résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la création d'une Division 1 pour le championnat Pré-Régional, approuve ladite création.

Résultat du vote :

Pour : 527 voix (86,1%)                      Contre : 85 voix (13,9%)  
Abstention : 74 voix

> La proposition est adoptée à la majorité.

# COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Structure	Voix	Structure	Voix
6100001 GROUPEMENT EMPLOYEURS OCCITANIE HANDBALL	0	6131082 FLOURENS HANDBALL CLUB	7
6109005 HBC PAMIERS	8	6131086 ASSOCIATION DES SOURDS DE TOLOSA	2
6109006 SAINT GIRONS HANDBALL COUSERANS	8	6132002 HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	7
6109008 HBC DES VALLEES D'AX	3	6132005 CONDOM HANDBALL CLUB	5
6109009 HANDBALL DES VALLEES ARIZE-LEZE	3	6132007 HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	6
6109010 CHB MAZERIEU BASSE-ARIEGE	1	6132008 LIONS AUCH HANDBALL	7
6109011 MONTGAILHARD HANDBALL 09	3	6132010 LOMAGNE HANDBALL	2
6111001 HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	7	6132011 COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	3
6111003 AS FABREZANAISE	6	6132012 HBC MASSYLVAIN	2
6111006 NARBONNE HANDBALL	8	6132014 UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL	3
6111008 FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	6	6132015 BASTIDES HANDBALL	3
6111016 HBC LIMOUXIN	5	6134001 MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL	6
6111031 MINERVOIS HANDBALL CLUB	3	6134002 ATHLETIC CLUB LODEVOIS HANDBALL	4
6111037 AS BRAM HANDBALL	4	6134005 LATTES HANDBALL	7
6111038 HANDBALL AVENIR COLIZANAIS	1	6134013 MONTPELLIER HANDBALL	15
6111041 HANDBALL CLUB BARBAIRA-ALARIC	3	6134015 RACING CLUB MONTAGNACOIS HANDBALL	6
6111046 PALAJA PASSION HANDBALL	7	6134025 JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL	11
6111047 HANDBALL CLUB LOISIR PENNAUTIER	3	6134027 ASC BEZIERS HB	7
6111048 HANDBALL CLUB SIGEANAIS	3	6134029 FRONTIGNAN THAU HANDBALL	8
6111049 UNION TREBES PUICHERIC HANDBALL	4	6134030 HBC CLERMONT SALAGOU	9
6112001 ROC AVEYRON HANDBALL	11	6134034 HANDBALL LUNEL MARSILLARGUES	8
6112003 STADE OLYMPIQUE MILLAVOIS HANDBALL	7	6134040 AGDE HANDBALL	6
6112004 HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERGUE	5	6134041 HANDBALL CLUB DE TEYRAN	7
6112007 SAINT AFFRIQUE HANDBALL	7	6134042 HBC CAPESTANG	5
6112012 HANDBALL CLUB ESPALION	6	6134050 PRADES-LE-LEZ HANDBALL	7
6112017 RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	6	6134055 HANDBALL CLUB GRABELLOIS	4
6112021 HAND 2000	0	6134056 JUVERNAC HANDBALL	3
6112027 BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	3	6134059 MONTPELLIER CHAMBERTE HANDBALL	8
6112030 CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	3	6134060 PIGNAN FABREGUES COURNON HANDBALL	6
6112032 SPORTS LOISIRS EN ARGENCE HANDBALL	2	6134061 A.S. ET CORPO. UNIVERSITE MONTPELLIER HAND	1
6112033 LEVEZOU SEGALA HANDBALL	8	6134064 SAINT MATHIEU DE TREVIERIS HANDBALL	7
6130002 USAM NIMES GARD	14	6134066 GIGNAC HANDBALL	3
6130003 ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIEENNE	3	6134067 HANDBALL CAZOUIS-MARAUSSAN	5
6130005 CERCLE OLYMPIQUE SPIRIPONTAIN	5	6134073 BEDARIEUX HANDBALL	4
6130008 BOUILLARGUES HANDBALL NIMES MEDITERRANEE	8	6134074 LA CADOULE HANDBALL	6
6130009 CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	9	6134077 PAULHAN HANDBALL CLUB	1
6130013 UNION HANDBALL TARASCON BEAUCAIRE	8	6134078 VILLENEUVE HANDBALL	5
6130021 HANDBALL CLUB SAINT GILLES	5	6134079 MONTARNAUD HANDBALL CLUB	6
6130022 HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS	4	6134080 LA VENE HANDBALL	5
6130026 HANDBALL EN PAYS VIGANAIS	3	6134081 HANDBALL'OR LANSARGUES	6
6130027 CLUB HANDBALL VAUVERT	4	6134082 HANDBALL EN PAYS DE LA SOIE	2
6130029 SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	7	6134088 MONTPELLIER HANDBALL FEMININ	1
6130030 ASS OCCITANE GARDONNENQUE	4	6134091 LE CRES HANDBALL	1
6130032 HBC SOMMIEROIS	6	6134092 SAINT GELY PIC SAINT LOUP HANDBALL	3
6130033 C.O. BELLEGARDE SECTION HB	4	6134093 BESSAN HB	0
6130034 CIGALOIS HANDBALL CLUB	2	6134094 LITTORAL MONTPELLIER BEACH HANDBALL	1
6130037 ARAMON ROCHEFORT GH	7	6134095 SERIGNAN HANDBALL LOISIR	2
6130042 H BAGNOLS GARD RHODANIEN	9	6134096 HANDBALL CLUB MEZOIS	1
6130044 CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HANDBALL	4	6146001 SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	4
6130057 COSTIERE HANDBALL	5	6146002 STADE CADURCIEN HANDBALL	7
6130065 SPORTING CLUB HANDBALL GENERAC	4	6146003 HANDBALL FIGEAC	6
6130071 ANDUZE HANDBALL CLUB	1	6146005 JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	4
6130076 REMOULINS SPORT HANDBALL	4	6146006 UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL	3
6130082 HANDBALL ALASC LEDIGNAN	3	6146019 HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	5
6130083 ALES CEVENNES HANDBALL	7	6146020 HANDBALL BASSE VALLEE DU LOT	3
6130085 UNION HANDBALL LAUDUN-L'ARDOISE	5	6148001 MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL	10
6130086 VERGEZE HANDBALL	7	6165001 STADE BAGNERAIS HANDBALL	5
6130087 GARONS HANDBALL	3	6165005 HANDBALL CLUB LOURDAIS	5
6130089 HANDBALL CLUB JONQUIEROIS	3	6165006 US RABASTENS DE BIGORRE	6
6130090 HANDBALL TERRE DE CAMARGUE	5	6165011 HANDBALL DU PAYS DE TRIE	3
6130093 UZES HANDBALL CLUB	3	6165016 PAYS DES NESTES HANDBALL	8
6131001 FENIX TOULOUSE HANDBALL	12	6165017 TOURNAY HANDBALL ARROS ET COTEAUX	3
6131003 ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	9	6165018 TARBES PYRENEES HANDBALL	3
6131006 BEAUZELLE HANDBALL	8	6165020 POLYASTRUC HANDBALL FEMININ	2
6131007 AS L'UNION HANDBALL	8	6165021 ENTENTE LOUEY SOUES JUILLAN BARBAZAN TARBES-TUHB	7
6131008 TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	1	6165023 HANDBALL CLUB ARGELESIEN	3
6131009 SUD TOULOUSAIN HANDBALL	4	6166003 HANDBALL CLUB THUIR	10
6131011 US AUCAMVILLE HB	9	6166004 HBC RIVESALTES	6
6131014 HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	10	6166009 BANYULS COTE VERMEILLE HANDBALL	4
6131016 HANDBALL CLUB SAINT JEAN	9	6166017 PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL	6
6131018 CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	13	6166022 ARGELES HANDBALL CLUB	4
6131022 HANDBALL CLUB MURET	10	6166025 HANDBALL CLUB SOLERIEEN	4
6131025 HBC PINS JUSTARET VILLATE	6	6166026 PEZILLA HANDBALL CLUB	2
6131026 BLAGNAC SPORTING CLUB	8	6166029 CABESTANY OC HANDBALL	3
6131027 BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	6	6166033 HANDBALL CLUB LAURENTIN	6
6131028 HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	5	6166037 SALEILLES GENERATION HANDBALL	4
6131034 CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	7	6181001 HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	10
6131040 PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	6	6181002 CASTRES HANDBALL	4
6131041 TOURNEFEUILLE HANDBALL	13	6181004 UNION SPORTIVE CARMAUX-VERS HANDBALL	5
6131043 HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	8	6181019 VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	3
6131050 SAINT-JORY HANDBALL	6	6181023 HBC SAINT SULPICE 81	6
6131052 MERVILLE HANDBALL CLUB	5	6181024 HANDBALL CLUB GRAULHETOIS	2
6131061 HANDBALL CLUB LA SALVETAT	6	6181025 HANDBALL CLUB DE LAVAUR	5
6131065 UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	10	6181026 HANDBALL CLUB PUYLAURENS	2
6131066 TOULOUSE FEMININ HANDBALL	9	6181027 OUEST TARN HANDBALL	7
6131068 ALTEN HANDBALL	1	6181028 MARSATTACK HANDBALL CLUB	2
6131069 BESSIERES HANDBALL	3	6181029 AIGUELEZE BEACH HANDBALL	0
6131071 HBC REVEL	4	6182001 US MONTAUBAN HANDBALL	7
6131072 COMMINGES HANDBALL	6	6182002 TERRES DES CONFLUENCES HANDBALL	4
6131073 RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	8	6182005 HANDBALL DES DEUX RIVES	4
6131074 FRONTON CASTELNAU HANDBALL	6	6182007 HB QUERCY CAUSSADAIS	3
6131076 HANDBALL PAYS DE LUCHON	2	6182008 HBC MONTECHOIS	7
6131077 AS I BP HANDBALL	0	6182010 HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82	3
6131079 ASC CNES-CST (CENTRE SPATIAL DE TOULOUSE) SECT.HB	2	6182014 MOISSAC FEMININ HANDBALL	2
6131080 FONTENILLES HANDBALL CLUB	5	6182016 HANDBALL CLUB GOUDOURVILLEIS	3

	Total	Quorum
Clubs	190	95
Voix	974	487

# RAPPORT MORAL

# RAPPORT MORAL DE LA LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Bonjour à toutes et à tous,

Avant de dresser le bilan de cette saison, il me semble important de rappeler ce qui constitue le fondement même de notre fonctionnement associatif : la démocratie représentative.

La démocratie représentative repose sur un principe simple : permettre aux citoyens d'élire des représentants chargés de porter un projet collectif, de prendre des décisions et d'agir dans l'intérêt général. Dans notre mouvement sportif, cela se traduit par la confiance que les licenciés accordent, à travers leurs clubs, aux élus de la Ligue afin de conduire notre discipline, d'en définir les orientations et d'en construire l'avenir.

Ce sont donc bien les représentants de vos clubs qui, lors des Assemblées Générales, débattent, votent et valident les projets, les règlements ainsi que les grandes orientations de notre Ligue.

## Une Ligue jeune, un territoire immense, une identité forte

La Ligue Occitanie de Handball est née de la fusion des anciennes ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées le 25 février 2017. Depuis maintenant plus de huit années, cette nouvelle entité poursuit sa construction et affirme progressivement son identité. Notre territoire est immense. Sa superficie est comparable à celle d'un pays comme l'Autriche. Cette dimension exceptionnelle constitue à la fois un défi permanent et une formidable richesse.

L'Occitanie, c'est :

- des territoires ruraux et urbains ;
- des cultures locales fortes ;
- des clubs historiques et ambitieux ;
- des bénévoles passionnés ;
- des dirigeants engagés ;
- des acteurs aux caractères affirmés.

Cette diversité fait parfois notre complexité... mais elle constitue avant tout notre richesse et notre force collective.

C'est précisément cette capacité à rassembler des réalités différentes autour d'un projet commun qui donne aujourd'hui toute sa valeur à notre Ligue et à son fonctionnement territorial.

## Une dynamique forte dans les clubs

Grâce à votre engagement quotidien au sein des clubs, notre territoire a une nouvelle fois démontré sa capacité de mobilisation et de résilience.

Malgré un contexte moins favorable, notamment marqué par la suppression du Pass'Sport pour les plus jeunes catégories (du BabyHand aux moins de 13 ans), la baisse du nombre de licenciés reste limitée à l'échelle régionale.

Les chiffres de cette saison illustrent cette dynamique :

- **35 215 licences enregistrées ;**
- **Une baisse de 3.28 % par rapport à la saison précédente ;**
- **13 219 licences féminines, soit 37,45 % des effectifs ;**
- **194 clubs engagés sur l'ensemble du territoire.**

Dès le début du mois de septembre, les championnats ont pu démarrer dans de très bonnes conditions, avec près de **98 % des clubs présents au rendez-vous.**

Cette mobilisation collective témoigne de la vitalité, de l'attractivité et de la solidité du handball occitan.

## Une gouvernance active et structurée

Les différentes commissions ont rapidement pris leurs fonctions et engagé leurs travaux conformément au projet pour lequel vous nous avez accordé votre confiance. Tout au long de la saison, ces temps de travail et d'échanges ont permis de faire avancer les projets de la Ligue et d'accompagner au mieux les clubs et les territoires.

La Ligue Occitanie a ainsi organisé :

- 4 Conseils d'Administration ;
- 7 Comités Directeurs ;
- 31 Bureaux Directeurs ;
- 4 Conseils des Territoires.

Ces instances jouent un rôle essentiel dans la vie de notre Ligue. Elles permettent le débat, la concertation, la prise de décision et le suivi des orientations définies collectivement au service des clubs et du développement du handball sur l'ensemble du territoire.

## Un sujet d'inquiétude : les incivilités

Le principal point de vigilance de cette saison reste malheureusement la forte augmentation des dossiers disciplinaires liés aux incivilités.

Tous les territoires et toutes les catégories sont concernés par cette évolution préoccupante.

Face à cette situation, la Ligue a dû renforcer son activité disciplinaire avec désormais : **6 commissions de discipline organisées chaque mois.**

Malgré l'investissement important des bénévoles et des salariés mobilisés sur ce sujet, l'ensemble des dossiers en cours d'instruction ou de traitement n'a pas encore pu être totalement résorbé.

Ce constat doit nous interpeller collectivement.

Le handball doit rester :

- un espace de respect ;
- un lieu d'éducation ;
- un sport porteur de valeurs ;
- un terrain de partage et de convivialité.

La lutte contre les violences, les incivilités et les comportements inadaptés devra constituer une priorité forte et partagée pour les saisons à venir.

## La performance sportive

Les résultats obtenus cette saison illustrent pleinement :

- La qualité du travail de formation réalisé sur notre territoire ;
- L'engagement et la progression de nos jeunes joueurs et joueuses ;
- L'investissement des staffs techniques et de l'ensemble des structures d'accompagnement.

Mais au-delà des résultats sportifs, un indicateur particulièrement encourageant mérite d'être souligné : **80 % des joueurs sortants de la génération 2008 intègrent un centre de formation.**

Ce chiffre confirme la qualité et la reconnaissance du travail mené en Occitanie. Il démontre également l'attractivité de nos jeunes talents auprès des structures professionnelles sur l'ensemble du territoire national.

**La saison se termine sur une note particulièrement enthousiasmante, dans la continuité de la dynamique engagée l'année précédente !**

Quatre équipes de notre territoire se sont brillamment qualifiées pour les finales des Coupes de France : Handball Club Lourdais, Association des sourds de Tolosa, Pechbonnieu Coteaux Handball et Montpellier Handball, prêt à défendre son titre avec ambition et détermination.

Cette belle représentation au niveau national témoigne une nouvelle fois de la qualité du travail réalisé dans nos clubs et la vitalité du handball occitan.

### **Remerciements aux collaborateurs de la Ligue**

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs de la Ligue pour leur engagement tout au long de cette saison.

Merci pour :

- votre adaptabilité ;
- votre professionnalisme ;
- votre implication ;
- votre disponibilité ;
- votre passion du handball.

Par votre investissement quotidien, vous contribuez pleinement au bon fonctionnement de notre institution, à l'accompagnement des clubs et au développement du handball sur l'ensemble du territoire occitan.

### **Les finales régionales : un rendez-vous majeur**

Les finales régionales des 13 et 14 juin viendront conclure cette saison sportive.

Grâce à l'implication et à la collaboration du Toulouse Handball Féminin et du FENIX Association, nous sommes convaincus que cette édition sera une nouvelle fois un grand moment de notre vie territoriale, dans les salles du Grand et du Petit Palais à Toulouse.

Ce rendez-vous doit être avant tout une véritable fête du handball occitan, réunissant joueurs, joueuses, arbitres, dirigeants, bénévoles et supporters autour des valeurs qui nous rassemblent.

### **Préparer l'avenir avec lucidité et ambition**

Une nouvelle saison s'ouvrira prochainement dans un contexte économique plus contraint et plus incertain.

La diminution progressive des financements publics, qu'ils proviennent :

- des collectivités territoriales ;
- de l'État ;
- de l'Agence Nationale du Sport ;

nous oblige collectivement à repenser certains modèles de fonctionnement et à anticiper les évolutions à venir.

Nous devons notamment :

- diversifier nos ressources ;
- développer de nouveaux partenariats ;
- renforcer notre autonomie financière ;
- accompagner les clubs dans cette transition.

Dans cette perspective, la commission finances poursuivra son travail afin de soutenir les clubs et accompagner durablement l'évolution nécessaire de notre discipline.

### **Conclusion**

Cette saison 2025-2026 aura été :

- une saison de consolidation et de poursuite des projets engagés lors de l'exercice précédent ;
- une saison marquée par l'engagement collectif de l'ensemble des acteurs de notre territoire.

Nous avons rencontré des difficultés.

Nous avons également connu de très belles réussites sportives, humaines et organisationnelles.

Plus que jamais, nous devons continuer d'avancer ensemble, dans le dialogue, dans le respect et la passion qui nous rassemble autour de notre sport.

Le handball occitan est vivant, ambitieux et reconnu.

Continuons à faire grandir cette dynamique au service de nos clubs, de nos licenciés et de l'ensemble de nos territoires.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente 8e Assemblée Générale de la Ligue Occitanie de Handball.

Merci de votre attention.

### **Cécile GAL**

Secrétaire Générale de la Ligue Occitanie de Handball

# RAPPORT FINANCIER 2025

RAPPORT DE GESTION

BUDGET 2025 / RÉEL 2025

BILAN 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT

DOSSIER FINANCIER EXPERT COMPTABLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

# RAPPORT DE GESTION

## OBSERVATIONS PRÉALABLES

Après avoir atteint un niveau record en 2025 avec 36 487 licenciés, la saison 2025-2026 est marquée par une légère baisse des effectifs de l'ordre de -3%, soit 35 256 licenciés.

Suite au vote du budget lors de l'Assemblée Générale du 7 juin 2025 à Narbonne, une évolution tarifaire de +1,50 € par licences a été appliquée, en complément de l'augmentation de la part fédérale. Cette mesure a contribué à soutenir les produits de l'exercice.

Sur le plan des charges, le départ à la retraite d'un cadre technique, initialement prévu en septembre 2025, a finalement été effectif en décembre 2025. Ce décalage a généré un surcoût de masse salariale sur le dernier trimestre de l'exercice.

## PRODUITS

Les produits analytiques de l'exercice 2025 s'élèvent à 2 774 K€, pour un budget de 2 764 K€, soit un écart positif de +10 K€. Ils sont en progression de +3% par rapport à 2024 (2 687 K€).

### Structure des produits :

Les produits se répartissent comme suit :

- Produits statutaires : affiliations, licences, mutations, amendes ;
- Subventions : Fédération, Conseil Régional, DRAJES (ANS), autres aides ;
- Formation : formations continues et modulaires, arbitrage ;
- Performance : participation des familles (Pôles, stages) ;
- Développement : manifestations et actions spécifiques ;
- Autres produits : produits financiers, reprises sur provisions, produits exceptionnels.

### Analyse des principaux postes :

**Licences** : Le poste licences atteint 1 648 K€, en hausse de +22 K€ par rapport au budget prévisionnel, en lien direct avec l'évolution tarifaire. Cette progression est corrélée avec une augmentation des charges associées (+18 K€).

**Mutations** : Le nombre de mutations en hausse génère un produit supplémentaire de +27 K€ par rapport au budget et +29 K€ par rapport à 2024.

**Amendes** : Le montant des amendes s'élève à 107 K€, contre 70 K€ en 2024.

Cette augmentation se décompose en :

- +5 k€ des amendes sportives (hausse des forfaits) ;
- +32 k€ amendes disciplinaires.

Cette augmentation significative des amendes disciplinaires, traduit une augmentation des dossiers disciplinaires liée à la recrudescence des incivilités et à certains comportements déviants (ex. falsification de certificats médicaux).

**Subventions** : Le niveau des subventions poursuit sa diminution pour une quatrième année consécutive, avec un montant de 334 K€ (contre 355 K€ en 2024)

Cette baisse s'explique notamment par :

- -4 K€ de la Fédération (CTI) ;
- -4 K€ du Conseil Régional ;
- -8K€ liés à la diminution des aides à l'apprentissage.

Depuis 2019 (408 K€), la baisse cumulée atteint **-74 K€**.

**Formation** : Les produits liés à la formation en vue (titres 4 et 5, offre modulaire) restent stables à 277 K€ (contre 279 K€ en 2024, soit -1%).

**Performance** : Les produits liés à la performance s'élèvent à 46 K€, en baisse de 5 K€ par rapport à 2024. Cette évolution est liée à une diminution du nombre d'athlètes internes au pôle espoir masculin de Montpellier.

**Formation des salariés** : Les financements liés à la formation professionnelle des salariés et dirigeants sont en hausse de +9 K€,

notamment grâce à la mobilisation de dispositifs spécifiques (FSE+).

**Mécénat et dons** : Les produits issus du mécénat et des dons atteignent 50 K€, contre 35 K€ en 2024 (+15 K€, soit +43%).

Cette progression s'explique par :

- Le développement des partenariats privés ;
- L'extension du mécénat de compétences au profit des staffs techniques et médicaux des Pôles Espoirs.

### Répartition des produits :

- Produits statutaires (affiliations, licences, engagements, mutations, amendes) : 73,7% ;
- Subventions : 12% ;
- Revenus d'activités (formation, performance et développement) : 11,9% ;
- Produits divers, mécénat et dons : 1,8%.

(K€)	RÉEL 2024	BUDGET 2025	RÉEL 2025
<b>PRODUITS</b>			
<b>PRODUITS STATUTAIRES</b>	<b>1 916</b>	<b>1 980</b>	<b>2 045</b>
Licences	1 577	1 626	1 648
Affiliations	49	50	49
Mutations	138	140	167
Engagements	81	81	74
Amendes	70	83	107
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>355</b>	<b>339</b>	<b>334</b>
FFHB	158	158	154
Conseil Régional	67	63	63
DRAJES-ANS	116	109	109
Autres	16	10	8
<b>FORMATIONS</b>	<b>279</b>	<b>296</b>	<b>277</b>
Titre 4 et 5 modulaire et continu	248	265	245
Accompagné & Stages arbitrage	24	26	25
Autres	8	5	7
<b>PERFORMANCE</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>46</b>
Pôles	34	29	28
Stages sélections	17	21	18
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
Manifestations exceptionnelles	0	5	4
Autres actions	7	2	2
<b>FORM° SALARIES</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>15</b>
<b>SPONSORING MECENAT DONS</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>50</b>
Partenaires privés	12	17	18
Mécénat	14	16	24
Abandon de frais	9	8	8
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>38</b>	<b>39</b>	<b>1</b>
Reprises nettes provisions	19	37	
Produits financiers (net)	13	2	1
Produits divers et except. (net)	6		
Produit net de cess°	0		0
	<b>2 687</b>	<b>2 764</b>	<b>2 774</b>

## CHARGES

**Structure des charges :** Les charges de l'exercice se répartissent selon les grandes catégories suivantes :

- Charges statutaires : affiliations, licences, mutations, amendes (en lien avec les produits correspondants) ;
- Animation régionale : Instances statutaires, ETR, commissions ;
- Subventions territoriales : CTI, Fonds emploi ;
- Formation : Titre 4 et 5 (continu et modulaire), arbitrage ;
- Performance : pôles espoirs et sélections régionales ;
- Développement : manifestations et actions spécifiques, soutien aux nouveaux clubs ;
- Formation des salariés et des bénévoles ;
- Fonctionnement : charges de personnel, loyers, frais généraux, amortissement ;
- Autres charges : provisions et dispositifs liés à l'emploi.

**Niveau global des charges :** Les charges analytiques 2025 s'élèvent à 2 755 K€, pour un budget prévisionnel de 2 764 K€, soit une réalisation maîtrisée. Elles sont en progression de +1,5% par rapport à 2024 (2 712 K€).

### Analyse des principaux postes

**Charges statutaires :** Les versements à la FFHB s'élèvent à 973 K€, en cohérence avec le volume de licences, mutations et affiliations.

**Animation régionale :** Les dépenses s'élèvent à 50 K€ (contre 67 K€ budgétés et 54 K€ en 2024).

Cette baisse s'explique principalement par :

- Le décalage du séminaire des dirigeants et salariés (décembre 2025 -> janvier 2026) ;
- Le recours accru à la visioconférence.

**Subventions territoriales :** Elles atteignent 190 K€, en légère hausse (+5 K€) par rapport à 2024, dans le cadre de la convention d'objectifs avec les comités départementaux.

**Formation :** Les charges de formation s'élèvent à 95 K€, soit un niveau inférieur de 25K€ au budget prévisionnel. Cette diminution est liée à :

- Une baisse du nombre de participants ;
- Une réduction des frais annexes ;
- Une moindre mobilisation d'intervenants extérieurs.

**Performance :** Les dépenses liées à la performance atteignent 193 K€ (contre 189 K€ en 2024). L'augmentation est notamment liée au déploiement du mécénat de compétence au sein des staffs techniques et médicaux, sans impact direct sur la trésorerie et le résultat financier de la Ligue.

**Développement :** Les charges s'élèvent à 65 K€, en nette baisse par rapport à 2024 (91 K€). Cette évolution s'explique principalement par :

- L'absence de participation au championnat d'Europe de Beach Handball (-30 K€ versus coût supporté en 2024) ;
- Des coûts supplémentaires liés à :
  - L'accueil non budgété de l'Équipe de France Féminine à Nîmes ;
  - Le développement des Finales Régionales (en lien avec les recettes associées).

L'action d'accompagnement des clubs et le HandEnsemble restent conformes aux prévisions.

**Fonctionnement :** Les charges de fonctionnement s'élèvent à 1 211 K€ (pour un budget de 1 184 K€), soit +27 K€ (+2,3%). Elles restent globalement stables et comprennent notamment 986 K€ de charges de personnel et conventions de mises à disposition.

### Répartition des charges :

- Fonctionnement et animation régionale : 45,8 %
- Charges statutaires (versements FFHB) : 33,6 %
- Subventions territoriales : 7 %
- Charges d'activités (formation, performance, développement) : 12,8 %

**Résultat de l'exercice :** L'exercice 2025, initialement prévu à l'équilibre, se conclut par un résultat excédentaire de 18 690,60€, traduisant une gestion maîtrisée des dépenses dans un contexte globalement contraint.

(K€)	RÉEL 2024	BUDGET 2025	RÉEL 2025
<b>CHARGES</b>			
<b>CHARGES STATUTAIRES</b>	<b>878</b>	<b>898</b>	<b>927</b>
Licences	764	782	800
Affiliations	34	34	34
Mutations	81	82	93
Engagements et divers			
<b>ANIMATION REGIONALE</b>	<b>54</b>	<b>67</b>	<b>50</b>
BD-CD-CA-AG	32	39	29
ETR	5	10	8
Commissions	16	19	13
<b>SUBVENTIONS TERRITORIALES</b>	<b>185</b>	<b>205</b>	<b>190</b>
Pacte de Développement	55	55	54
Plan emploi Régional	129	150	136
<b>FORMATIONS</b>	<b>120</b>	<b>121</b>	<b>95</b>
Titre 4 et 5 modulaire et continu	79	80	56
Accompagn & Stages arbitrage	35	40	35
Autres	6	2	4
<b>PERFORMANCE</b>	<b>189</b>	<b>190</b>	<b>193</b>
Pôles	132	127	133
Sélections	57	63	59
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>91</b>	<b>81</b>	<b>65</b>
Manifestations exceptionnelles	32	26	36
Autres actions	59	55	29
<b>FORM<sup>e</sup> SALARIES</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 185</b>	<b>1 184</b>	<b>1 211</b>
Loyers et charges	64	58	61
Charges de personnel	955	961	986
Autres charges de fonctionnement	118	118	116
Dotations aux amortissements	48	47	47
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
Dotations nettes provisions			2
Dotation plan emploi			
Charges exc. et sur ex. antér. (net)			6
Résultat financier net			
	<b>2 712</b>	<b>2 764</b>	<b>2 755</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-25</b>	<b>0</b>	<b>19</b>

# RAPPORT DE GESTION : BILAN FIN 2025

## BILAN ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 482 K€.

Les investissements réalisés sur l'exercice sont limités à 5 K€, répartis comme suit :

- 4 K€ en matériels informatique ;
- 1 K€ en mobilier.

Les disponibilités au 31 décembre 2025 s'établissent à 533 K€, en baisse de 122 k€ par rapport à 2024.

Cette baisse de la trésorerie s'explique principalement par des subventions attribuées au titre de l'exercice 2025 mais non encore encaissées, pour un montant de 254 K€. (Conseil Régional : +66,5 K€ ; ANS PPF : + 33,2 K€ ; CTI : +154,4 K€).

Les créances clubs s'élèvent à 760 K€, contre 748 K€ à la fin 2024, traduisant une légère augmentation.

Dans ce cadre, les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables, s'élèvent à 105 K€ (contre 82 K€ en 2024), reflétant une vigilance accrue sur le risque de non-recouvrement de certaines créances.

## BILAN PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 727 K€ à la fin 2025, contre 718 K€ fin 2024, traduisant le résultat positif de l'exercice.

Le fonds dédié au financement des emplois territoriaux s'établit à 99 K€, en légère diminution par rapport à 2024 (109 K€).

Les provisions, d'un montant de 76 K€, concernent principalement les indemnités de fin de carrière des salariés.

Les dettes financières s'élèvent à 30 K€, réparties comme suit :

- 17 K€ au titre du prêt immobilier du siège ;
- 14 K€ liés à l'acquisition d'un véhicule.

(milliers d'€)	2025	2024	Variation	Commentaires
IMMOBILISATIONS NETTES	482	524	-42	
STOCKS ET EN-COURS	8			
CREANCES NETTES	1 451	1 319	133	
TRESORERIE NETTE	533	656	-123	Incidence des subventions non perçues : 254 k€
<b>ACTIFS</b>	<b>2 474</b>	<b>2 499</b>	<b>-32</b>	
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	175	192	-17	Dont fonds dédiés sur Plan emploi fin 2025: 99 K€ (- 11 K€)
EMPRUNTS	30	46	-16	Reste à rembourser 14 K€ prêt FIF projet immobilier à taux 0% et 16 k€ prêt achat véhicule
AUTRES DETTES	1 542	1 543	-1	Variation due à la baisse des dettes fournisseurs (-80 K€) et des dettes fiscales et sociales (-9 k€) ainsi qu'aux augmentations des produits sur licences de fin d'exercice concernant la saison suivante (+22 K€) et des autres dettes: clients et charges à payées (+65 K€)
<b>PROVISIONS ET DETTES</b>	<b>1 748</b>	<b>1 781</b>	<b>-33</b>	
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>727</b>	<b>718</b>	<b>9</b>	dont résultat de l'exercice +19 K€ dont variation de subventions nettes: -10 K€
<b>PASSIFS</b>	<b>2 474</b>	<b>2 499</b>	<b>-24</b>	

# AFFECTATION DU RÉSULTAT

## OBSERVATIONS PRÉALABLES

À la suite des décisions prises lors des Assemblées Générales antérieures, deux fonds de réserves spécifiques avaient été constitués:

- 275 K€ au titre du fonds de relance de l'activité des clubs ;
- 90 K€ en prévision d'un projet immobilier futur.

## PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

**Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale l'affectation suivante du résultat excédentaire de 18 690,60 € :**

- + 15 000 € affectés à une réserve dédiée à la prévention ;
- + 3 690,60 € affectés au report à nouveau.

Par ailleurs, il est proposé de procéder à une réorganisation des réserves existantes, avec la création d'une réserve dédiée aux projets, pour un montant total de 91 975,19 €, issue de :

- La mobilisation du solde du fonds de relance des clubs (1 975,19 €) ;
- La mobilisation intégrale de la réserve dédiée au projet immobilier (90 000 €).

### Situation des réserves après affectation

A l'issue de ces opérations :

- La réserve « fonds de relance des clubs » sera entièrement utilisée ;
- La réserve « projet immobilier futur » sera clôturée ;
- La réserve dédiée à la « prévention » s'élèvera à 15 000 € ;
- La réserve dédiée aux « projets » sera portée à 91 975,19 € ;
- Les réserves statutaires (nettes du report à nouveau) s'établiront à 493 083,23 €.

**Patricia MARROT**

Trésorière Générale de la Ligue Occitanie de Handball

# **DOSSIER FINANCIER EXPERT COMPTABLE**

## Ligue d'Occitanie de Handball

46 ROUTE DE NARBONNE OPUS VERDE BA

31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Exercice clos le : 31 décembre 2025



**GÉNÉRATION D'EXPERTS**  
expertise comptable.rh

### Bureau secondaire

05 61 85 39 65  
david.escaffre@generationexperts.fr  
4, rue de l'église  
31480 Cadours

Société inscrite au tableau de l'ordre de la région Occitanie  
SARL au Capital de 15 500 euros  
R.C.S. 451 949 093 - APE 6920 Z  
TVA Intracommunautaire : FR12 451949093



# SOMMAIRE

*Ligue d'Occitanie de Handball*

**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>3</b>
Rapport	<b>4</b>
Bilan Actif	<b>5</b>
Bilan Passif	<b>6</b>
Compte de résultat	<b>7</b>
Soldes intermédiaires de gestion	<b>9</b>
<b>DETAIL DES COMPTES</b>	<b>10</b>
Bilan Actif détaillé	<b>11</b>
Bilan Passif détaillé	<b>13</b>
Compte de résultat détaillé	<b>15</b>
Soldes intermédiaires de gestion détaillés	<b>19</b>
<b>ANNEXE COMPTABLE</b>	<b>23</b>

## **COMPTES ANNUELS**

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	25 389,09	25 389,09				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>				19,47		20,97
Terrains	47 254,61		47 254,61		47 254,61	
Constructions	425 291,51	69 563,50	355 728,01		366 360,30	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	987,91	249,45	738,46		837,25	
Autres immobilisations corporelles	299 506,63	221 375,15	78 131,48		109 617,17	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>798 429,75</b>	<b>316 577,19</b>	<b>481 852,56</b>	<b>19,47</b>	<b>524 069,33</b>	<b>20,97</b>
Stocks et en-cours	7 534,00		7 534,00	0,30		
<b>Créances</b>				58,66		52,77
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	759 973,24		759 973,24		747 592,91	
Clients douteux, litigieux	104 649,74	104 649,37	0,37		-0,03	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	-4 000,00		-4 000,00			
Autres créances	259 601,53		259 601,53		137 484,99	
Charges constatées d'avance	435 833,85		435 833,85		433 547,62	
Valeurs mobilières de placement	100 000,00		100 000,00	4,04	100 000,00	4,00
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	433 418,30		433 418,30	17,52	555 981,32	22,25
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>2 097 010,66</b>	<b>104 649,37</b>	<b>1 992 361,29</b>	<b>80,53</b>	<b>1 974 606,81</b>	<b>79,03</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 895 440,41</b>	<b>421 226,56</b>	<b>2 474 213,85</b>	<b>100</b>	<b>2 498 676,14</b>	<b>100</b>

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
<b>Réserves</b>		23,40		23,71
Réserves statutaires ou contractuelles	487 111,08		487 111,08	
Réserves pour projet de l'entité	91 975,19		105 247,46	
Autres réserves				
Report à nouveau	2 281,55	0,09	14 456,11	0,58
Excédent ou déficit de l'exercice	18 690,60	0,76	-25 446,83	-1,02
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>600 058,42</b>	<b>24,25</b>	<b>581 367,82</b>	<b>23,27</b>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	126 595,58	5,12	136 545,58	5,46
Provisions réglementées				
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (I)</b>	<b>726 654,00</b>	<b>29,37</b>	<b>717 913,40</b>	<b>28,73</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	98 553,36	3,98	109 185,93	4,37
<b>TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)</b>	<b>98 553,36</b>	<b>3,98</b>	<b>109 185,93</b>	<b>4,37</b>
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	76 320,36	3,08	82 603,19	3,31
<b>TOTAL DES PROVISIONS (III)</b>	<b>76 320,36</b>	<b>3,08</b>	<b>82 603,19</b>	<b>3,31</b>
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 491,91	1,23	45 995,87	1,84
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	272 481,72	11,01	352 562,06	14,11
Fournisseurs, factures non parvenues	6 798,06	0,27	4 808,00	0,19
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	83 484,44	3,37	97 656,49	3,91
Personnel et comptes rattachés	66 414,31	2,68	61 004,67	2,44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	176 374,55	7,13	111 386,75	4,46
Créditeurs divers	1 978,28	0,08	3 316,10	0,13
Produits constatés d'avance	934 662,86	37,78	912 243,68	36,51
<b>TOTAL DES DETTES (IV)</b>	<b>1 572 686,13</b>	<b>63,56</b>	<b>1 588 973,62</b>	<b>63,59</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 474 213,85</b>	<b>100</b>	<b>2 498 676,14</b>	<b>100</b>

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	1 937 922,99	1 845 409,45	92 513,54	5,01
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	38 432,79	4 977,49	33 455,30	672,13
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	288 270,52	286 898,88	1 371,64	0,48
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	191 779,31	206 478,32	-14 699,01	-7,12
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	7 701,83	7 705,19	-3,36	-0,04
Mécénats	9 000,00	9 000,00		
Legs, donations et assurances-vie	25 794,45	17 139,40	8 655,05	50,50
Contributions financières	156 206,07	166 922,26	-10 716,19	-6,42
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	35 717,60	58 399,13	-22 681,53	-38,84
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	10 632,57	22 505,90	-11 873,33	-52,76
Autres produits	246 848,06	153 721,64	93 126,42	60,58
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 948 306,19</b>	<b>2 779 157,66</b>	<b>169 148,53</b>	<b>6,09</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	81 025,07	25 502,27	55 522,80	217,72
Variation de stocks	-7 534,00		-7 534,00	
Autres achats et charges externes	630 506,98	724 430,94	-93 923,96	-12,97
Aides financières	200 374,77	199 695,96	678,81	0,34
Impôts, taxes et versements assimilés	52 758,68	46 277,28	6 481,40	14,01
Salaires	706 778,75	661 822,85	44 955,90	6,79
Cotisations sociales	216 288,12	196 932,10	19 356,02	9,83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	98 937,85	72 527,04	26 410,81	36,42
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	951 564,01	894 146,90	57 417,11	6,42
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>2 930 700,23</b>	<b>2 821 335,34</b>	<b>109 364,89</b>	<b>3,88</b>
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>17 605,96</b>	<b>-42 177,68</b>	<b>59 783,64</b>	<b>141,74</b>

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 020,40	19 354,96	-17 334,56	-89,56
Reprises sur dépréciations et provisions		277,51	-277,51	-100,00
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 020,40</b>	<b>19 632,47</b>	<b>-17 612,07</b>	<b>-89,71</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	740,76	2 065,95	-1 325,19	-64,14
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>740,76</b>	<b>2 065,95</b>	<b>-1 325,19</b>	<b>-64,14</b>
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 279,64</b>	<b>17 566,52</b>	<b>-16 286,88</b>	<b>-92,72</b>
<b>3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>18 885,60</b>	<b>-24 611,16</b>	<b>43 496,76</b>	<b>176,74</b>
Produits exceptionnels (V)		14 453,33	-14 453,33	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		10 644,00	-10 644,00	-100,00
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>3 809,33</b>	<b>-3 809,33</b>	<b>-100,00</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	195,00	4 645,00	-4 450,00	-95,80
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>2 950 326,59</b>	<b>2 813 243,46</b>	<b>137 083,13</b>	<b>4,87</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>2 931 635,99</b>	<b>2 838 690,29</b>	<b>92 945,70</b>	<b>3,27</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>18 690,60</b>	<b>-25 446,83</b>	<b>44 137,43</b>	<b>173,45</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	176 010,00	171 690,00	4 320,00	2,52
<b>TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>176 010,00</b>	<b>171 690,00</b>	<b>4 320,00</b>	<b>2,52</b>
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	176 010,00	171 690,00	4 320,00	2,52
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.</b>	<b>176 010,00</b>	<b>171 690,00</b>	<b>4 320,00</b>	<b>2,52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 690,60</b>	<b>-25 446,83</b>	<b>44 137,43</b>	<b>173,45</b>



	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 948 306,19</b>	<b>100</b>	<b>2 779 157,66</b>	<b>100</b>	<b>169 148,53</b>	<b>6,09</b>
Ventes de biens	38 432,79	100,00	4 977,49	100,00	33 455,30	672,13
- Coût d'achat des biens vendus	73 491,07	191,22	25 502,27	512,35	47 988,80	188,17
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>-35 058,28</b>	<b>-91,22</b>	<b>-20 524,78</b>	<b>-412,35</b>	<b>-14 533,50</b>	<b>-70,81</b>
Production vendue (biens et services) *	288 270,52		286 898,88		1 371,64	0,48
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>	<b>288 270,52</b>	<b>100,00</b>	<b>286 898,88</b>	<b>100,00</b>	<b>1 371,64</b>	<b>0,48</b>
Cotisations	1 937 922,99	65,73	1 845 409,45	66,40	92 513,54	5,01
Concours publics et subvention d'exploitation	181 829,31	6,17	206 478,32	7,43	-24 649,01	-11,94
Vst fondateurs ou cons. dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	42 496,28	1,44	33 844,59	1,22	8 651,69	25,56
- Autres achats et charges externes	630 506,98	21,39	724 430,94	26,07	-93 923,96	-12,97
- Aides financières	200 374,77	6,80	199 695,96	7,19	678,81	0,34
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>1 584 579,07</b>	<b>53,75</b>	<b>1 427 979,56</b>	<b>51,38</b>	<b>156 599,51</b>	<b>10,97</b>
- Impôts, taxes et versements assimilés	52 758,68	1,79	46 277,28	1,67	6 481,40	14,01
- Charges de personnel	923 066,87	31,31	858 754,95	30,90	64 311,92	7,49
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>608 753,52</b>	<b>20,65</b>	<b>522 947,33</b>	<b>18,82</b>	<b>85 806,19</b>	<b>16,41</b>
+ Autres produits	403 054,13	13,67	320 643,90	11,54	82 410,23	25,70
- Autres charges	951 564,01	32,27	894 146,90	32,17	57 417,11	6,42
+ Produits exceptionnels			14 453,33	0,52	-14 453,33	-100,00
- Charges exceptionnelles			10 644,00	0,38	-10 644,00	-100,00
<b>EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ</b>	<b>60 243,64</b>	<b>2,04</b>	<b>-46 746,34</b>	<b>-1,68</b>	<b>106 989,98</b>	<b>228,87</b>
+ Produits financiers	2 020,40	0,07	19 354,96	0,70	-17 334,56	-89,56
- Charges financières	740,76	0,03	2 065,95	0,07	-1 325,19	-64,14
Résultat sur cessions d'actifs VMP						
<b>COÛT DE FINANCEMENT</b>	<b>61 523,28</b>	<b>2,09</b>	<b>-29 457,33</b>	<b>-1,06</b>	<b>90 980,61</b>	<b>308,86</b>
- Impôt sur les bénéfices (IS)	195,00	0,01	4 645,00	0,17	-4 450,00	-95,80
- Participation des salariés						
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>61 328,28</b>	<b>2,08</b>	<b>-34 102,33</b>	<b>-1,23</b>	<b>95 430,61</b>	<b>279,84</b>
Résultat sur cessions d'actifs						
Dotations aux amort., aux dépréc. et aux prov.	98 937,85	3,36	72 527,04	2,61	26 410,81	36,42
Reprise sur amort., dépréc. et prov.	35 717,60	1,21	58 676,64	2,11	-22 959,04	-39,13
Quote-part des subv. d'invest. versées au res.	9 950,00	0,34			9 950,00	
- Reports en fonds dédiés						
Utilisations des fonds dédiés	10 632,57	0,36	22 505,90	0,81	-11 873,33	-52,76
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>18 690,60</b>	<b>0,63</b>	<b>-25 446,83</b>	<b>-0,92</b>	<b>44 137,43</b>	<b>173,45</b>

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

## **DETAILS DES COMPTES**

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, ...				
2050000000 LOGICIELS - NS / SITE INTERNET	25 389,09	6 053,56	19 335,53	319,41
2050009900 LOGICIELS À VOCATION PÉDAGO.		19 335,53	-19 335,53	-100,00
2805000000 AMT DES LOGICIELS / SITE INTER	-25 389,09	-6 053,56	-19 335,53	-319,41
2805001100 AMT LOGICIELS - P20%		-19 335,53	19 335,53	100,00
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	47 254,61	47 254,61		
2110000000 TERRAINS	47 254,61	47 254,61		
Constructions	355 728,01	366 360,30	-10 632,29	-2,90
2131000000 BATIMENTS	425 291,51		425 291,51	
2131500000 MDH PUP - NS / CONSTRUCTIONS /		425 291,51	-425 291,51	-100,00
2813100000 AMORTISSEMENT INSTALLATIONS	-69 563,50		-69 563,50	
2813150000 AMT SIÈGE MDH PUP / CONSTRUCTI		-58 931,21	58 931,21	100,00
Installations techniques, matériel et outillages industriels	738,46	837,25	-98,79	-11,80
2157000000 AGENC. & AMÉNAG. MAT. INDU.	987,91	987,91		
2815700000 AMT AGENC. & AMÉNAG. MAT. INDU	-249,45	-150,66	-98,79	-65,57
Autres immobilisations corporelles	78 131,48	109 617,17	-31 485,69	-28,72
2181000000 INST. GAL AGENC. AMÉNAGNT	86 096,00	86 096,00		
2182000000 MAT DE TRANSPORT	84 549,08	84 549,08		
2183010000 MATÉRIELS DE BUREAU	38 779,77	38 779,77		
2183020000 MAT INFORMATIQUE	27 254,19	23 313,39	3 940,80	16,90
2183030000 MAT AUDIO-VISUEL	3 063,48	3 063,48		
2183040000 MAT MÉDICAL	2 778,99	2 778,99		
2183050000 MATS ET EQUIPEMENTS SPORT	32 603,27	32 603,27		
2184000000 MOBILIER	24 381,85	23 246,15	1 135,70	4,89
2818100000 AMT INSTAL GÉN AGENC AMÉNAG	-51 154,81	-42 545,20	-8 609,61	-20,24
2818200000 AMT MAT DE TRANSPORT	-64 968,93	-50 420,53	-14 548,40	-28,85
2818310000 AMT MAT DE BUREAU	-38 779,77	-38 748,70	-31,07	-0,08
2818320000 AMT MAT INFORMATIQUE	-17 711,92	-12 026,08	-5 685,84	-47,28
2818330000 AMT MAT AUDIO-VISUEL	-2 067,22	-1 301,35	-765,87	-58,85
2818340000 AMT MAT MÉDICAL	-2 155,65	-1 460,90	-694,75	-47,56
2818350000 AMT MAT SPORTIF	-24 084,22	-19 201,86	-4 882,36	-25,43
2818400000 AMT MOBILIER	-20 452,63	-19 108,34	-1 344,29	-7,04
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>481 852,56</b>	<b>524 069,33</b>	<b>-42 216,77</b>	<b>-8,06</b>
Stocks et en-cours	7 534,00		7 534,00	
3711010000 STOCK MARCHANDISES	7 534,00		7 534,00	
<b>Créances</b>				
Créances Clients, usagers et comptes rattachés	759 973,24	747 592,91	12 380,33	1,66
Clients douteux, litigieux	0,37	-0,03	0,40	
4160000000 CLT - DOUTEUX OU LITIGIEUX	104 649,74	82 439,53	22 210,21	26,94
4911000000 PROV P/DÉPRÉC DES CPTES CLIENT	-104 649,37	-82 439,56	-22 209,81	-26,94
Avances et acomptes versés sur commandes	-4 000,00		-4 000,00	
Autres créances	259 601,53	137 484,99	122 116,54	88,82
4097100000 FOURNISSEURS AVOIRS À RECEVOIR	59 417,70	22 203,12	37 214,58	167,61
4387000000 TICKETS RESTAURANTS / IJ	499,55	4 418,40	-3 918,85	-88,69
4410000000 ETAT, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	140 900,00	78 400,00	62 500,00	79,72
4471100000 TAXE SUR LES SALAIRES	18 733,00		18 733,00	
4487000000 ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	160,00		160,00	
4671000000 CRÉDITEURS DIVERS	1 417,94	1 417,94		
4671050000 ASSURANCE LICENCES MMA	63,75	70,84	-7,09	-10,01
4678030000 FONDS D'AIDE AUX COMITÉS		674,99	-674,99	-100,00
4687000000 AUTRES PRODUITS À RECEVOIR	38 409,59	30 299,70	8 109,89	26,77

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges constatées d'avance	435 833,85	433 547,62	2 286,23	0,53
4861000000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	435 833,85	433 547,62	2 286,23	0,53
Valeurs mobilières de placement	100 000,00	100 000,00		
5084010000 CAT N°1 / CE LIVRET ASS N°0129	50 000,00		50 000,00	
5084020000 CAT N°2 / CE PARTS SOCIALES		50 000,00	-50 000,00	-100,00
5084030000 CAT N°3 / CE CAT		50 000,00	-50 000,00	-100,00
5084040000 CAT N°3 / CE CAT	50 000,00		50 000,00	
Disponibilités	433 418,30	555 981,32	-122 563,02	-22,04
5120100000 CAISSE EPARGNE - CPTÉ COURANT	207 538,12	203 156,53	4 381,59	2,16
5120100100 CE AUTRES /LIVRET/FIF	76 209,56	78 335,87	-2 126,31	-2,71
5120100200 CE AUTRES /LIVRET/WEB		369,64	-369,64	-100,00
5120100300 CAISSE EPARGNE AUTRES /LIVRET/	101 398,98	268 499,27	-167 100,29	-62,23
5120600000 CRÉDIT MUTUEL - CPTÉ COURANT	46 791,32	3 686,24	43 105,08	
5120600200 CRÉDIT MUTUEL AUTRES/LIVRET/P	15,70	15,47	0,23	1,49
5188000000 INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	210,74	1 896,98	-1 686,24	-88,89
5311000000 CAISSE 1	1 253,88	21,32	1 232,56	
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>1 992 361,29</b>	<b>1 974 606,81</b>	<b>17 754,48</b>	<b>0,90</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 474 213,85</b>	<b>2 498 676,14</b>	<b>-24 462,29</b>	<b>-0,98</b>

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Réserves</b>				
Réserves statutaires ou contractuelles	487 111,08	487 111,08		
1063010000 RÉSERVES STATUTAIRES	487 111,08	487 111,08		
Réserves pour projet de l'entité	91 975,19	105 247,46	-13 272,27	-12,61
1068000000 RÉSERVES POUR PROJETS	90 000,00	90 000,00		
1068200000 RÉSERVES POUR INVESTISSEMENTS		13 272,27	-13 272,27	-100,00
1068800000 RÉSERVES DIVERSES	1 975,19	1 975,19		
Report à nouveau	2 281,55	14 456,11	-12 174,56	-84,22
1100000000 REPORT À NOUVEAU	2 281,55	14 456,11	-12 174,56	-84,22
Excédent ou déficit de l'exercice	18 690,60	-25 446,83	44 137,43	173,45
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>600 058,42</b>	<b>581 367,82</b>	<b>18 690,60</b>	<b>3,21</b>
Subventions d'investissement	126 595,58	136 545,58	-9 950,00	-7,29
1310000000 SUBV D'INVESTISSEMENT OCTROYEE	180 400,00		180 400,00	
1311000000 SUBV. EQUIP. ETAT		156 000,00	-156 000,00	-100,00
1312000000 SUBV. EQUIP. RÉGION		24 400,00	-24 400,00	-100,00
1390000000 SUBV INVT INSCRITE AU CPTÉ RES	-53 804,42		-53 804,42	
1391000000 SUBV. EQUIP. ETAT INSCRITE AU		-28 155,86	28 155,86	100,00
1392000000 SUBV. EQUIP. RÉGION INSCRITE A		-15 698,56	15 698,56	100,00
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (I)</b>	<b>726 654,00</b>	<b>717 913,40</b>	<b>8 740,60</b>	<b>1,22</b>
Fonds dédiés	98 553,36	109 185,93	-10 632,57	-9,74
1950000000 FONDS DÉDIÉS/CONTRIB. AUTRES	98 553,36	109 185,93	-10 632,57	-9,74
<b>TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)</b>	<b>98 553,36</b>	<b>109 185,93</b>	<b>-10 632,57</b>	<b>-9,74</b>
Provisions pour charges	76 320,36	82 603,19	-6 282,83	-7,61
1521000000 PROVISION INDEMNITÉ FIN CARRIE	76 320,36		76 320,36	
1530000000 PROV. PENSIONS ET SIMILAIRES /		82 603,19	-82 603,19	-100,00
<b>TOTAL DES PROVISIONS (III)</b>	<b>76 320,36</b>	<b>82 603,19</b>	<b>-6 282,83</b>	<b>-7,61</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 491,91	45 995,87	-15 503,96	-33,71
1641200000 PRET BNP / EMPRUNT N°2	13 831,91	19 339,87	-5 507,96	-28,48
1641310000 PRÊT BP N°8700053 / EMPRUNT N	16 660,00	26 656,00	-9 996,00	-37,50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 481,72	352 562,06	-80 080,34	-22,71
Fournisseurs, factures non parvenues	6 798,06	4 808,00	1 990,06	41,39
4081000000 FOUR - FNP	6 798,06	4 808,00	1 990,06	41,39
Dettes fiscales et sociales	83 484,44	97 656,49	-14 172,05	-14,51
4311000000 U.R.S.S.A.F.	29 072,89	24 267,46	4 805,43	19,80
4373020000 COTIS RETRAITES AGIRC/ARRCO	7 515,54	7 304,29	211,25	2,89
4373060000 MUTEX	5 451,55	3 974,36	1 477,19	37,17
4373220000 GROUPAMA	8 253,91	6 575,53	1 678,38	25,52
4382000000 CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS PA	29 606,39	27 180,27	2 426,12	8,93
4421100000 PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	1 093,52	1 406,10	-312,58	-22,23
4445000000 ETAT - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉ	195,00	4 645,00	-4 450,00	-95,80
4471100000 TAXE SUR LES SALAIRES		18 063,00	-18 063,00	-100,00
4486000000 ETAT - CHARGES À PAYER	2 295,64	4 240,48	-1 944,84	-45,86
Personnel et comptes rattachés	66 414,31	61 004,67	5 409,64	8,87
Autres dettes	176 374,55	111 386,75	64 987,80	58,34
4197000000 CLT - AAE - S	15 729,57	8 414,62	7 314,95	86,93
4686000000 CHARGES À PAYER	160 644,98	102 972,13	57 672,85	56,01

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Créditeurs divers	1 978,28	3 316,10	-1 337,82	-40,34
Produits constatés d'avance	934 662,86	912 243,68	22 419,18	2,46
<i>487000000 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</i>	<i>934 662,86</i>	<i>912 243,68</i>	<i>22 419,18</i>	<i>2,46</i>
<b>TOTAL DES DETTES (IV)</b>	<b>1 572 686,13</b>	<b>1 588 973,62</b>	<b>-16 287,49</b>	<b>-1,03</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 474 213,85</b>	<b>2 498 676,14</b>	<b>-24 462,29</b>	<b>-0,98</b>

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	1 937 922,99	1 845 409,45	92 513,54	5,01
7561100000 COTISATIONS	15 279,00	14 494,00	785,00	5,42
7562110000 AFFILIATIONS NOUVEAUX CLUBS	33 616,00	34 033,00	-417,00	-1,23
7563000000 ENGAGEMENTS	73 977,79	81 382,43	-7 404,64	-9,10
7564000000 MUTATIONS	167 154,00	138 465,00	28 689,00	20,72
7565000000 LICENCES - PARTICIPATION MDH	213 386,84	211 576,92	1 809,92	0,86
7566000000 LICENCES - PARTICI. FÉDÉRALE	585 720,53	550 532,20	35 188,33	6,39
7566010000 LICENCES PARTICI. LIGUE	848 788,83	814 925,90	33 862,93	4,16
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	38 432,79	4 977,49	33 455,30	672,13
7072105100 VENTE MARCH. NON STOCKÉES	38 432,79	4 977,49	33 455,30	672,13
Ventes de prestations de services	288 270,52	286 898,88	1 371,64	0,48
7061000000 FORMATIONS - PÉDAGOGIQUE	230 718,13	221 141,28	9 576,85	4,33
7061800000 FORMATIONS - FRAIS ANNEXES	13 881,05	27 602,88	-13 721,83	-49,71
7081000000 FACTURATION LOYERS, ETC..	7 398,00	6 400,00	998,00	15,59
7083100000 REFACTURATIONS DIVERSES (MDH,	7 950,00	2 092,08	5 857,92	280,00
7084000000 MAD DE PERSONNEL	26 230,19	29 045,40	-2 815,21	-9,69
7088000000 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS AN	2 093,15	617,24	1 475,91	239,11
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	191 779,31	206 478,32	-14 699,01	-7,12
7401000000 SUBVENTIONS - ETAT	108 791,00	115 681,00	-6 890,00	-5,96
7402000000 SUBVENTIONS - RÉGIONS	63 000,00	66 500,00	-3 500,00	-5,26
7411000000 SUBVENTIONS - AIDE À L'EMPLOI	10 038,31	24 297,32	-14 259,01	-58,69
7470000000 QUOTE PART DES SUBVENTIONS INV	9 950,00		9 950,00	
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	7 701,83	7 705,19	-3,36	-0,04
7541200000 ABANDON DE FRAIS PAR LES BÉNÉV	7 701,83	7 705,19	-3,36	-0,04
Mécénats	9 000,00	9 000,00		
7542000000 MÉCÉNATS	9 000,00	9 000,00		
Legs, donations et assurances-vie	25 794,45	17 139,40	8 655,05	50,50
7543000000 DONATIONS	25 794,45	17 139,40	8 655,05	50,50
Contributions financières	156 206,07	166 922,26	-10 716,19	-6,42
7551000000 CONTRIBUTIONS FFH REÇUES	156 206,07	166 922,26	-10 716,19	-6,42
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	35 717,60	58 399,13	-22 681,53	-38,84
7815000000 REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	6 282,83		6 282,83	
7817400000 POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	29 434,77	20 627,32	8 807,45	42,70
7910000000 TRANSF DE CHARGES D'EXPLOIT.		37 771,81	-37 771,81	-100,00
Utilisations des fonds dédiés	10 632,57	22 505,90	-11 873,33	-52,76
7895000000 UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	10 632,57	22 505,90	-11 873,33	-52,76
Autres produits	246 848,06	153 721,64	93 126,42	60,58
7582000000 AMENDES SPORTIVES -DISCIPLINES	104 643,14	67 449,82	37 193,32	55,14
7582400000 AUTRES AMENDES	3 285,00		3 285,00	
7583000000 PARTICIPATION ARBITRAGE	25 054,60	23 897,44	1 157,16	4,84
7584000000 AUTRES PDTS ACTIVITÉ -DROITS,,	28 656,49	15 271,65	13 384,84	87,65
7585000000 PARTICI. FAMILLES PÔLE ESPOIR	25 898,72	35 478,16	-9 579,44	-27,00
7585100000 PARTICI. ATHLÈTES SUR STAGE	12 478,00	11 485,00	993,00	8,65
7589000000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	46 832,11	139,57	46 692,54	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 948 306,19</b>	<b>2 779 157,66</b>	<b>169 148,53</b>	<b>6,09</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	81 025,07	25 502,27	55 522,80	217,72
6071000000 ACHATS DE MARCHANDISES	2 907,05		2 907,05	
6072000000 EQUIPEMENT SPORTIF	78 118,02	25 502,27	52 615,75	206,32
Variation de stocks	-7 534,00		-7 534,00	
6037000000 VARIATION STOCK MARCHANDISES	-7 534,00		-7 534,00	
Autres achats et charges externes	630 506,98	724 430,94	-93 923,96	-12,97
6041000000 ACH. D'ÉTUDES ET PRESTATIONS	16 348,12	21 088,48	-4 740,36	-22,48
6042010000 COACHING / MÉDICAL	3 569,94	1 800,00	1 769,94	98,33
6042020000 SUIVI MÉDICAL	6 274,95	6 322,59	-47,64	-0,75
6042030000 COACHING & ACCOMPAGNEMENT SPORTIF	20 664,00	30 232,00	-9 568,00	-31,65
6051010000 MAT & MOBILIER DE BUREAU		234,00	-234,00	-100,00
6061000000 ELECTRICITÉ	1 118,24	1 485,79	-367,55	-24,74
6062000000 ACHATS EQUIPEMENTS SPORTIFS	10 995,45	11 850,00	-854,55	-7,21
6063000000 FOURN. ENTRETIEN ET PETITS EQUIPEMENTS	4 788,26	8 359,75	-3 571,49	-42,72
6064100000 FOURNITURES DE BUREAU	2 241,72	851,98	1 389,74	163,12
6064600000 FOURNITURES DIVERSES	2 116,80		2 116,80	
6068100000 PRODUITS PHARMACEUTIQUES	609,86	1 221,50	-611,64	-50,07
6111320000 MDH PRESTATION EXTERNE	432,00	108,89	323,11	296,73
6122000000 CRÉDIT BAIL MOBILIER	33 132,30	33 249,06	-116,76	-0,35
6132000000 LOC. IMMOBILIÈRES	6 240,00	6 258,08	-18,08	-0,29
6132030000 LOC. DE SALLES (RÉUNION)	3 898,80	8 354,05	-4 455,25	-53,33
6132040000 LOC. SALLE DE SPORTS	3 748,38	3 744,98	3,40	0,09
6135000000 LOCATION DE MOBILIERS	4 367,83	233,84	4 133,99	
6135020000 LOC VÉHICULES (CARS, VOITURES)	15 857,92	19 171,36	-3 313,44	-17,28
6135110000 LOCATION STANDARD TÉLÉPHONIQUE	11 197,82	13 608,50	-2 410,68	-17,71
6135120000 LOCATION MACH À AFFRANCHIR & DE	70,35	2 824,09	-2 753,74	-97,51
6135140000 LOC. PHOTOCOPIEURS	17 520,54	16 713,38	807,16	4,83
6135200000 LOCATION LOGICIELS	13 237,45	6 686,78	6 550,67	97,96
6135500000 LOC HÉBERGEMENT SITE INTERNET	119,43	114,61	4,82	4,21
6141000000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	14 209,62	15 397,32	-1 187,70	-7,71
6152000000 ENTR. ET RÉPARATIONS SUR BIEN	456,48	456,52	-0,04	-0,01
6152110000 MDH ENTRETEN LOCAUX MAISON DU CLUB	5 876,00	6 155,00	-279,00	-4,53
6155010000 ENTRETIEN & RÉPARATION VÉHICULES	1 653,11	2 603,67	-950,56	-36,51
6155040000 ENTRETIEN & RÉPARATION PHOTOCOPIEURS	4 242,42	3 796,40	446,02	11,75
6161000000 MULTIRISQUES	2 272,26	1 911,85	360,41	18,85
6161020000 ASSURANCE VÉHICULES	7 147,90	6 808,20	339,70	4,99
6168030000 ASSURANCE AUTRE	65,84	626,06	-560,22	-89,48
6181000000 DOCUMENTATION GÉNÉRALE & TECHNIQUE		384,52	-384,52	-100,00
6214100000 PERSONNEL NON QUALIFIÉ	28 221,82	74 287,38	-46 065,56	-62,01
6220000000 HONORAIRES FINANCE (CAC)	17 620,84	16 515,58	1 105,26	6,69
6226000000 HONORAIRES DE FORMATION // IFFES	2 637,50	120,00	2 517,50	
6226200000 HONORAIRES MÉDECIN/KINÉSITHÉRAPEUTE/PSYCHOLOGUE	69 508,62	47 148,00	22 360,62	47,43
6227000000 HONORAIRES JURIDIQUES ET AVOCATS		4 800,00	-4 800,00	-100,00
6228000000 FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	1 118,21	1 118,21		
6231100000 SUPPORTS DE COMMUNICATION	1 965,00	1 960,00	5,00	0,26
6234000000 CADEAUX	4 024,03	4 974,88	-950,85	-19,11
6236100000 IMPRIMÉS, PUBLI, CATALOGUES	2 022,00		2 022,00	
6240000000 TRANSPORTS DE BIENS, D'USAGERS	1 413,60	4 858,99	-3 445,39	-70,91
6241000000 TRANSPORT AUX ACHATS	60,00		60,00	
6251000000 VOYAGES (AVION-TRAIN-BUS-MÉTRO)	11 631,50	18 607,56	-6 976,06	-37,49
6252000000 HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	128 793,30	162 357,49	-33 564,19	-20,67
6256000000 MISSIONS	126 451,31	141 746,75	-15 295,44	-10,79
6261100000 AFFRANCHISSEMENT	307,98	504,02	-196,04	-38,90
6261310000 TÉLÉPHONE - LIGNES FIXES	2 304,00	384,00	1 920,00	500,00
6261320000 TÉL - PORTABLES	5 665,22	4 077,62	1 587,60	38,93
6278010000 FRAIS BANCAIRES / FRAIS ANCV	6 511,52	5 106,18	1 405,34	27,52
6281200000 COTISATIONS	1 701,00	897,03	803,97	89,63
6282000000 FORMATIONS	2 559,74	1 850,00	709,74	38,36
6282100000 FORMATIONS FRAIS ANNEXES	1 516,00	464,00	1 052,00	226,72

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>Aides financières</b>	<b>200 374,77</b>	<b>199 695,96</b>	<b>678,81</b>	<b>0,34</b>
6571000000 AIDES ACCORDÉES ET SUBVENTIONS	11 213,45	15 123,00	-3 909,55	-25,85
6571800000 PARTICIPATIONS TERRITORIALES I	189 161,32	184 572,96	4 588,36	2,49
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>52 758,68</b>	<b>46 277,28</b>	<b>6 481,40</b>	<b>14,01</b>
6311000000 TAXE SUR LES SALAIRES	35 233,00	30 874,00	4 359,00	14,12
6333000000 PART EMPLOYEURS FORM CONTINUE	9 535,34	7 651,69	1 883,65	24,62
6338000000 AUTRES COTISATIONS	510,04	470,98	39,06	8,29
6351200000 TAXES FONCIÈRES	6 281,00		6 281,00	
6351260000 TAXES FONCIÈRES		6 195,00	-6 195,00	-100,00
6351300000 AUTRES IMPÔTS LOCAUX	1 199,30	1 085,61	113,69	10,47
<b>Salaires</b>	<b>706 778,75</b>	<b>661 822,85</b>	<b>44 955,90</b>	<b>6,79</b>
6411000000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	625 175,32	591 984,61	33 190,71	5,61
6412100000 PROV. CONGÉS PAYÉS	5 483,57	13 192,88	-7 709,31	-58,44
6414000000 INDEMNITÉ & AVANTAGE DIVERS	43 335,65	27 199,13	16 136,52	59,33
6414001000 INDEMNITÉS	13 596,82	6 384,64	7 212,18	112,96
6415000000 INDEMNITÉ SERVICE CIVIQUE	1 733,87	7 306,55	-5 572,68	-76,27
6482000000 TICKETS RESTAURANT	17 453,52	15 755,04	1 698,48	10,78
<b>Cotisations sociales</b>	<b>216 288,12</b>	<b>196 932,10</b>	<b>19 356,02</b>	<b>9,83</b>
6451000000 U.R.S.S.A.F	150 351,74	134 006,68	16 345,06	12,20
6452030000 MUTUELLE (AXA, ETC..)	26 989,75	22 980,30	4 009,45	17,45
6453020000 COTISATIONS RETRAITES AGIRC/AR	33 028,93	30 570,02	2 458,91	8,04
6455000000 CHARGES SOCIALES S/CP PROVISIO	2 426,12	5 935,90	-3 509,78	-59,13
6470000000 AUTRES CHARGES SOCIALES	575,07	576,00	-0,93	-0,16
6475000000 MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 916,51	2 863,20	53,31	1,86
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	<b>98 937,85</b>	<b>72 527,04</b>	<b>26 410,81</b>	<b>36,42</b>
6811100000 AMT IMMOBILISATIONS INCORPOREL		231,99	-231,99	-100,00
6811200000 AMT IMMOBILISATIONS CORPORELLE	47 293,27	48 175,76	-882,49	-1,83
6817400000 PROV SUR CRÉANCES	51 644,58	24 119,29	27 525,29	114,12
<b>Autres charges</b>	<b>951 564,01</b>	<b>894 146,90</b>	<b>57 417,11</b>	<b>6,42</b>
6541000000 CRÉANCES IRRECouvrABLES SUR L	11 688,59	5 726,00	5 962,59	104,13
6580000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	4 185,56	718,00	3 467,56	482,95
6582000000 PÉNALITÉS AMENDES FISCALES ET	40,00		40,00	
6582100000 AFFILIATIONS ET RÉAFFILIATION	34 144,00	33 968,00	176,00	0,52
6584000000 DROITS DE MUTATION VERSÉS	92 736,00	80 532,00	12 204,00	15,15
6585000000 INDEMNITÉS & FRAIS D'ARBITRAGE	8 804,39	9 402,21	-597,82	-6,36
6585500000 LICENCES -PARTICI. MDH	213 584,70	211 938,26	1 646,44	0,78
6585600000 LICENCES -PARTICI. TERRITOIRES	586 262,46	551 829,63	34 432,83	6,24
6589000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	118,31	32,80	85,51	260,70
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>2 930 700,23</b>	<b>2 821 335,34</b>	<b>109 364,89</b>	<b>3,88</b>
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>17 605,96</b>	<b>-42 177,68</b>	<b>59 783,64</b>	<b>141,74</b>
<b>Produits financiers</b>				
Autres intérêts et produits assimilés	2 020,40	19 354,96	-17 334,56	-89,56
7680000000 INTÉRÊTS COMPTES BANCAIRES	2 020,40	19 354,96	-17 334,56	-89,56
Reprises sur dépréciations et provisions		277,51	-277,51	-100,00
7865000000 REPRISES SUR PROV POUR R		277,51	-277,51	-100,00
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 020,40</b>	<b>19 632,47</b>	<b>-17 612,07</b>	<b>-89,71</b>
<b>Charges financières</b>				
Intérêts et charges assimilées	740,76	2 065,95	-1 325,19	-64,14
6611000000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	740,76	2 065,95	-1 325,19	-64,14
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>740,76</b>	<b>2 065,95</b>	<b>-1 325,19</b>	<b>-64,14</b>

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 279,64</b>	<b>17 566,52</b>	<b>-16 286,88</b>	<b>-92,72</b>
<b>3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>18 885,60</b>	<b>-24 611,16</b>	<b>43 496,76</b>	<b>176,74</b>
Produits exceptionnels (V)		14 453,33	-14 453,33	-100,00
771000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉ		3 291,98	-3 291,98	-100,00
771300000 DONS		318,00	-318,00	-100,00
772000000 PRODUITS / EXERCICES ANTÉRIEUR		893,35	-893,35	-100,00
7771010000 SUBV D'INVESTISSEMENT		9 950,00	-9 950,00	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		10 644,00	-10 644,00	-100,00
671000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP		46,51	-46,51	-100,00
672000000 CHARGES / EXERCICES ANTÉRIEURS		9 699,88	-9 699,88	-100,00
6752000000 V.C.E.A.C. SUR IMMO. CORPORELL		897,61	-897,61	-100,00
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>3 809,33</b>	<b>-3 809,33</b>	<b>-100,00</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)	195,00	4 645,00	-4 450,00	-95,80
6951000000 IMPOT SOCIETE	195,00	4 645,00	-4 450,00	-95,80
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>2 950 326,59</b>	<b>2 813 243,46</b>	<b>137 083,13</b>	<b>4,87</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>2 931 635,99</b>	<b>2 838 690,29</b>	<b>92 945,70</b>	<b>3,27</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>18 690,60</b>	<b>-25 446,83</b>	<b>44 137,43</b>	<b>173,45</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>				
Bénévolat	176 010,00	171 690,00	4 320,00	2,52
8750000000 BENEVOLAT	176 010,00	171 690,00	4 320,00	2,52
<b>TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>176 010,00</b>	<b>171 690,00</b>	<b>4 320,00</b>	<b>2,52</b>
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>				
Personnel bénévole	176 010,00	171 690,00	4 320,00	2,52
8640000000 BENEVOLAT	176 010,00	171 690,00	4 320,00	2,52
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.</b>	<b>176 010,00</b>	<b>171 690,00</b>	<b>4 320,00</b>	<b>2,52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 690,60</b>	<b>-25 446,83</b>	<b>44 137,43</b>	<b>173,45</b>



	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 948 306,19</b>	<b>100</b>	<b>2 779 157,66</b>	<b>100</b>	<b>169 148,53</b>	<b>6,09</b>
Ventes de biens	38 432,79	100,00	4 977,49	100,00	33 455,30	672,13
7072105100 VENTE MARCH. NON STOCKÉES	38 432,79	100,00	4 977,49	100,00	33 455,30	672,13
- Coût d'achat des biens vendus	73 491,07	191,22	25 502,27	512,35	47 988,80	188,17
6037000000 VARIATION STOCK MARCHANDISES	-7 534,00	-19,60			-7 534,00	
6071000000 ACHATS DE MARCHANDISES	2 907,05	7,56			2 907,05	
6072000000 EQUIPEMENT SPORTIF	78 118,02	203,26	25 502,27	512,35	52 615,75	206,32
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>-35 058,28</b>	<b>-91,22</b>	<b>-20 524,78</b>	<b>-412,35</b>	<b>-14 533,50</b>	<b>-70,81</b>
Production vendue (biens et services) *	288 270,52		286 898,88		1 371,64	0,48
7061000000 FORMATIONS - PÉDAGOGIQUE	230 718,13		221 141,28		9 576,85	4,33
7061800000 FORMATIONS - FRAIS ANNEXES	13 881,05		27 602,88		-13 721,83	-49,71
7081000000 FACTURATION LOYERS, ETC..	7 398,00		6 400,00		998,00	15,59
7083100000 REFACTURATIONS DIVERSES (MDH,	7 950,00		2 092,08		5 857,92	280,00
7084000000 MAD DE PERSONNEL	26 230,19		29 045,40		-2 815,21	-9,69
7088000000 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS AN	2 093,15		617,24		1 475,91	239,11
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>	<b>288 270,52</b>	<b>100,00</b>	<b>286 898,88</b>	<b>100,00</b>	<b>1 371,64</b>	<b>0,48</b>
Cotisations	1 937 922,99	65,73	1 845 409,45	66,40	92 513,54	5,01
7561100000 COTISATIONS	15 279,00	0,52	14 494,00	0,52	785,00	5,42
7562110000 AFFILIATIONS NOUVEAUX CLUBS	33 616,00	1,14	34 033,00	1,22	-417,00	-1,23
7563000000 ENGAGEMENTS	73 977,79	2,51	81 382,43	2,93	-7 404,64	-9,10
7564000000 MUTATIONS	167 154,00	5,67	138 465,00	4,98	28 689,00	20,72
7565000000 LICENCES - PARTICIPATION MDH	213 386,84	7,24	211 576,92	7,61	1 809,92	0,86
7566000000 LICENCES - PARTICI. FÉDÉRALE	585 720,53	19,87	550 532,20	19,81	35 188,33	6,39
7566010000 LICENCES PARTICI. LIGUE	848 788,83	28,79	814 925,90	29,32	33 862,93	4,16
Concours publics et subvention d'exploitation	181 829,31	6,17	206 478,32	7,43	-24 649,01	-11,94
7401000000 SUBVENTIONS - ETAT	108 791,00	3,69	115 681,00	4,16	-6 890,00	-5,96
7402000000 SUBVENTIONS - RÉGIONS	63 000,00	2,14	66 500,00	2,39	-3 500,00	-5,26
7411000000 SUBVENTIONS - AIDE À L'EMPLOI	10 038,31	0,34	24 297,32	0,87	-14 259,01	-58,69
Ressources liées à la générosité du public	42 496,28	1,44	33 844,59	1,22	8 651,69	25,56
7541200000 ABANDON DE FRAIS PAR LES BÉNÉV	7 701,83	0,26	7 705,19	0,28	-3,36	-0,04
7542000000 MÉCÉNATS	9 000,00	0,31	9 000,00	0,32		
7543000000 DONATIONS	25 794,45	0,87	17 139,40	0,62	8 655,05	50,50
- Autres achats et charges externes	630 506,98	21,39	724 430,94	26,07	-93 923,96	-12,97
6041000000 ACH. D'ÉTUDES ET PRESTATIONS	16 348,12	0,55	21 088,48	0,76	-4 740,36	-22,48
6042010000 COACHING / MÉDICAL	3 569,94	0,12	1 800,00	0,06	1 769,94	98,33
6042020000 SUIVI MÉDICAL	6 274,95	0,21	6 322,59	0,23	-47,64	-0,75
6042030000 COACHING & ACCOMPNT SPORTIF	20 664,00	0,70	30 232,00	1,09	-9 568,00	-31,65
6051010000 MAT & MOBILIER DE BUREAU			234,00	0,01	-234,00	-100,00
6061000000 ELECTRICITÉ	1 118,24	0,04	1 485,79	0,05	-367,55	-24,74
6062000000 ACHATS EQUIPEMENTS SPORTIFS	10 995,45	0,37	11 850,00	0,43	-854,55	-7,21
6063000000 FOURN. ENTRETIEN ET PETITS EQU	4 788,26	0,16	8 359,75	0,30	-3 571,49	-42,72
6064100000 FOURNITURES DE BUREAU	2 241,72	0,08	851,98	0,03	1 389,74	163,12
6064600000 FOURNITURES DIVERSES	2 116,80	0,07			2 116,80	
6068100000 PRODUITS PHARMACEUTIQUE	609,86	0,02	1 221,50	0,04	-611,64	-50,07
6111320000 MDH PRESTATION EXTERNE	432,00	0,01	108,89		323,11	296,73
6122000000 CRÉDIT BAIL MOBILIER	33 132,30	1,12	33 249,06	1,20	-116,76	-0,35
6132000000 LOC. IMMOBILIÈRES	6 240,00	0,21	6 258,08	0,23	-18,08	-0,29
6132030000 LOC. DE SALLES (RÉUNION)	3 898,80	0,13	8 354,05	0,30	-4 455,25	-53,33
6132040000 LOC. SALLE DE SPORTS	3 748,38	0,13	3 744,98	0,13	3,40	0,09
6135000000 LOCATION DE MOBILIERS	4 367,83	0,15	233,84	0,01	4 133,99	
6135020000 LOC VÉHICULES (CARS, VOITURES)	15 857,92	0,54	19 171,36	0,69	-3 313,44	-17,28
6135110000 LOCATION STANDARD TÉLÉPHONIQUE	11 197,82	0,38	13 608,50	0,49	-2 410,68	-17,71
6135120000 LOCATION MACH À AFFRANCH & DE	70,35		2 824,09	0,10	-2 753,74	-97,51
6135140000 LOC. PHOTOCOPIEURS	17 520,54	0,59	16 713,38	0,60	807,16	4,83
6135200000 LOCATION LOGICIELS	13 237,45	0,45	6 686,78	0,24	6 550,67	97,96



	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
6135500000 LOC HÉBERGEMENT SITE INTERNET	119,43		114,61		4,82	4,21
6141000000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	14 209,62	0,48	15 397,32	0,55	-1 187,70	-7,71
6152000000 ENTR. ET RÉPARATIONS SUR BIEN	456,48	0,02	456,52	0,02	-0,04	-0,01
6152110000 MDH ENTRET LOCAUX MAISON DU HB	5 876,00	0,20	6 155,00	0,22	-279,00	-4,53
6155010000 ENTRETIEN & RÉPARATION VÉHIC	1 653,11	0,06	2 603,67	0,09	-950,56	-36,51
6155040000 ENTRETIEN & RÉPARAT PHOTOCOP	4 242,42	0,14	3 796,40	0,14	446,02	11,75
6161000000 MULTIRISQUES	2 272,26	0,08	1 911,85	0,07	360,41	18,85
6161020000 ASSURANCE VÉHICULES	7 147,90	0,24	6 808,20	0,24	339,70	4,99
6168030000 ASSURANCE AUTRE	65,84		626,06	0,02	-560,22	-89,48
6181000000 DOCUMENTATION GÉNÉRALE & TEC			384,52	0,01	-384,52	-100,00
6214100000 PERSONNEL MAD	28 221,82	0,96	74 287,38	2,67	-46 065,56	-62,01
6220000000 HONO. FINANCE (CAC	17 620,84	0,60	16 515,58	0,59	1 105,26	6,69
6226000000 HONO. DE FORMATION // IFFE	2 637,50	0,09	120,00		2 517,50	
6226200000 HONO. MÉDECIN/KINÉS/PSY	69 508,62	2,36	47 148,00	1,70	22 360,62	47,43
6227000000 HONO. JURIDIQUES ET AVOCATS			4 800,00	0,17	-4 800,00	-100,00
6228000000 FRAIS DE FORMATION DU PERSONNE	1 118,21	0,04	1 118,21	0,04		
6231100000 SUPPORTS DE COMMUNICATION	1 965,00	0,07	1 960,00	0,07	5,00	0,26
6234000000 CADEAUX	4 024,03	0,14	4 974,88	0,18	-950,85	-19,11
6236100000 IMPRIMÉS, PUBLI, CATALOGUES	2 022,00	0,07			2 022,00	
6240000000 TRANSPORTS DE BIENS, D'USAGERS	1 413,60	0,05	4 858,99	0,17	-3 445,39	-70,91
6241000000 TRANSPORT AUX ACHATS	60,00				60,00	
6251000000 VOYAGES (AVION-TRAIN-BUS-MÉTRO	11 631,50	0,39	18 607,56	0,67	-6 976,06	-37,49
6252000000 HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	128 793,30	4,37	162 357,49	5,84	-33 564,19	-20,67
6256000000 MISSIONS	126 451,31	4,29	141 746,75	5,10	-15 295,44	-10,79
6261100000 AFFRANCHISSEMENT	307,98	0,01	504,02	0,02	-196,04	-38,90
6261310000 TÉLÉPHONE - LIGNES FIXES	2 304,00	0,08	384,00	0,01	1 920,00	500,00
6261320000 TÉL - PORTABLES	5 665,22	0,19	4 077,62	0,15	1 587,60	38,93
6278010000 FRAIS BANCAIRES / FRAIS ANCV	6 511,52	0,22	5 106,18	0,18	1 405,34	27,52
6281200000 COTISATIONS	1 701,00	0,06	897,03	0,03	803,97	89,63
6282000000 FORMATIONS	2 559,74	0,09	1 850,00	0,07	709,74	38,36
6282100000 FORMATIONS FRAIS ANNEXES	1 516,00	0,05	464,00	0,02	1 052,00	226,72
- Aides financières	200 374,77	6,80	199 695,96	7,19	678,81	0,34
6571000000 AIDES ACCORDÉES ET SUBVENTIONS	11 213,45	0,38	15 123,00	0,54	-3 909,55	-25,85
6571800000 PARTICIPATIONS TERRITORIALES I	189 161,32	6,42	184 572,96	6,64	4 588,36	2,49
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>1 584 579,07</b>	<b>53,75</b>	<b>1 427 979,56</b>	<b>51,38</b>	<b>156 599,51</b>	<b>10,97</b>
- Impôts, taxes et versements assimilés	52 758,68	1,79	46 277,28	1,67	6 481,40	14,01
6311000000 TAXE SUR LES SALAIRES	35 233,00	1,20	30 874,00	1,11	4 359,00	14,12
6333000000 PART EMPLOYEURS FORM CONTINUE	9 535,34	0,32	7 651,69	0,28	1 883,65	24,62
6338000000 AUTRES COTISATIONS	510,04	0,02	470,98	0,02	39,06	8,29
6351200000 TAXES FONCIÈRES	6 281,00	0,21			6 281,00	
6351260000 TAXES FONCIÈRES			6 195,00	0,22	-6 195,00	-100,00
6351300000 AUTRES IMPÔTS LOCAUX	1 199,30	0,04	1 085,61	0,04	113,69	10,47
- Charges de personnel	923 066,87	31,31	858 754,95	30,90	64 311,92	7,49
6411000000 SALAIRES, APPOINTEMENTS	625 175,32	21,20	591 984,61	21,30	33 190,71	5,61
6412100000 PROV. CONGÉS PAYÉS	5 483,57	0,19	13 192,88	0,47	-7 709,31	-58,44
6414000000 INDEMNITÉ & AVANTAGE DIVERS	43 335,65	1,47	27 199,13	0,98	16 136,52	59,33
6414001000 INDEMNITÉS	13 596,82	0,46	6 384,64	0,23	7 212,18	112,96
6415000000 INDEMNITÉ SERVICE CIVIQUE	1 733,87	0,06	7 306,55	0,26	-5 572,68	-76,27
6451000000 U.R.S.S.A.F	150 351,74	5,10	134 006,68	4,82	16 345,06	12,20
6452030000 MUTUELLE (AXA, ETC..)	26 989,75	0,92	22 980,30	0,83	4 009,45	17,45
6453020000 COTISATIONS RETRAITES AGIRC/AR	33 028,93	1,12	30 570,02	1,10	2 458,91	8,04
6455000000 CHARGES SOCIALES S/CP PROVISIO	2 426,12	0,08	5 935,90	0,21	-3 509,78	-59,13
6470000000 AUTRES CHARGES SOCIALES	575,07	0,02	576,00	0,02	-0,93	-0,16
6475000000 MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 916,51	0,10	2 863,20	0,10	53,31	1,86
6482000000 TICKETS RESTAURANT	17 453,52	0,59	15 755,04	0,57	1 698,48	10,78



	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>608 753,52</b>	<b>20,65</b>	<b>522 947,33</b>	<b>18,82</b>	<b>85 806,19</b>	<b>16,41</b>
+ Autres produits	403 054,13	13,67	320 643,90	11,54	82 410,23	25,70
7551000000 CONTRIBUTIONS FFH REÇUES	156 206,07	5,30	166 922,26	6,01	-10 716,19	-6,42
7582000000 AMENDES SPORTIVES -DISCIPLINES	104 643,14	3,55	67 449,82	2,43	37 193,32	55,14
7582400000 AUTRES AMENDES	3 285,00	0,11			3 285,00	
7583000000 PARTICIPATION ARBITRAGE	25 054,60	0,85	23 897,44	0,86	1 157,16	4,84
7584000000 AUTRES PDTS ACTIVITÉ -DROITS,.	28 656,49	0,97	15 271,65	0,55	13 384,84	87,65
7585000000 PARTICI. FAMILLES PÔLE ESPOIR	25 898,72	0,88	35 478,16	1,28	-9 579,44	-27,00
7585100000 PARTICI. ATHLÈTES SUR STAGE	12 478,00	0,42	11 485,00	0,41	993,00	8,65
7589000000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	46 832,11	1,59	139,57	0,01	46 692,54	
- Autres charges	951 564,01	32,27	894 146,90	32,17	57 417,11	6,42
6541000000 CRÉANCES IRRECOUVRABLES SUR L	11 688,59	0,40	5 726,00	0,21	5 962,59	104,13
6580000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	4 185,56	0,14	718,00	0,03	3 467,56	482,95
6582000000 PÉNALITÉS AMENDES FISCALES ET	40,00				40,00	
6582100000 AFFILIATIONS ET RÉAFFILIATION	34 144,00	1,16	33 968,00	1,22	176,00	0,52
6584000000 DROITS DE MUTATION VERSÉS	92 736,00	3,15	80 532,00	2,90	12 204,00	15,15
6585000000 INDEMNITÉS & FRAIS D'ARBITRAGE	8 804,39	0,30	9 402,21	0,34	-597,82	-6,36
6585500000 LICENCES -PARTICI. MDH	213 584,70	7,24	211 938,26	7,63	1 646,44	0,78
6585600000 LICENCES -PARTICI. TERRITOIRES	586 262,46	19,88	551 829,63	19,86	34 432,83	6,24
6589000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	118,31		32,80		85,51	260,70
+ Produits exceptionnels			14 453,33	0,52	-14 453,33	-100,00
7710000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉ			3 291,98	0,12	-3 291,98	-100,00
7713000000 DONS			318,00	0,01	-318,00	-100,00
7720000000 PRODUITS / EXERCICES ANTÉRIEUR			893,35	0,03	-893,35	-100,00
7771010000 SUBV D'INVESTISSEMENT			9 950,00	0,36	-9 950,00	-100,00
- Charges exceptionnelles			10 644,00	0,38	-10 644,00	-100,00
6710000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OP			46,51		-46,51	-100,00
6720000000 CHARGES / EXERCICES ANTÉRIEURS			9 699,88	0,35	-9 699,88	-100,00
6752000000 V.C.E.A.C. SUR IMMO. CORPORELL			897,61	0,03	-897,61	-100,00
<b>EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ</b>	<b>60 243,64</b>	<b>2,04</b>	<b>-46 746,34</b>	<b>-1,68</b>	<b>106 989,98</b>	<b>228,87</b>
+ Produits financiers	2 020,40	0,07	19 354,96	0,70	-17 334,56	-89,56
7680000000 INTÉRÊTS COMPTES BANCAIRES	2 020,40	0,07	19 354,96	0,70	-17 334,56	-89,56
- Charges financières	740,76	0,03	2 065,95	0,07	-1 325,19	-64,14
6611000000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	740,76	0,03	2 065,95	0,07	-1 325,19	-64,14
<b>COÛT DE FINANCEMENT</b>	<b>61 523,28</b>	<b>2,09</b>	<b>-29 457,33</b>	<b>-1,06</b>	<b>90 980,61</b>	<b>308,86</b>
- Impôt sur les bénéfices (IS)	195,00	0,01	4 645,00	0,17	-4 450,00	-95,80
6951000000 IMPOT SOCIETE	195,00	0,01	4 645,00	0,17	-4 450,00	-95,80
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>61 328,28</b>	<b>2,08</b>	<b>-34 102,33</b>	<b>-1,23</b>	<b>95 430,61</b>	<b>279,84</b>
Dotations aux amort., aux dépréc. et aux prov.	98 937,85	3,36	72 527,04	2,61	26 410,81	36,42
6811100000 AMT IMMOBILISATIONS INCORPOREL			231,99	0,01	-231,99	-100,00
6811200000 AMT IMMOBILISATIONS CORPORELLE	47 293,27	1,60	48 175,76	1,73	-882,49	-1,83
6817400000 PROV SUR CRÉANCES	51 644,58	1,75	24 119,29	0,87	27 525,29	114,12
Reprise sur amort., dépréc. et prov.	35 717,60	1,21	58 676,64	2,11	-22 959,04	-39,13
7815000000 REPRISE PROVISIONS POUR RISQUE	6 282,83	0,21			6 282,83	
7817400000 POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	29 434,77	1,00	20 627,32	0,74	8 807,45	42,70
7865000000 REPRISES SUR PROV POUR R			277,51	0,01	-277,51	-100,00
7910000000 TRANSF DE CHARGES D'EXPLOIT.			37 771,81	1,36	-37 771,81	-100,00



	Valeur au 31/12/2025	En %	Valeur au 31/12/2024	En %	Variation	
					en valeur	en %
Quote-part des subv. d'invest. versées au res. <i>747000000 QUOTE PART DES SUBVENTIONS INV</i>	9 950,00 <i>9 950,00</i>	0,34 <i>0,34</i>			9 950,00 <i>9 950,00</i>	
Utilisations des fonds dédiés <i>789500000 UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS</i>	10 632,57 <i>10 632,57</i>	0,36 <i>0,36</i>	22 505,90 <i>22 505,90</i>	0,81 <i>0,81</i>	-11 873,33 <i>-11 873,33</i>	-52,76 <i>-52,76</i>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>18 690,60</b>	<b>0,63</b>	<b>-25 446,83</b>	<b>-0,92</b>	<b>44 137,43</b>	<b>173,45</b>

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

## **ANNEXE COMPTABLE**

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 474 213,85 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 18 690,60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

L'association a fait l'objet d'un contrôle URSSAF qui n'a pas relevé aucune anomalie significative.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'association a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les règlements ANC n°2022-06 et 2023-03, modifiant respectivement le PCG (règlement ANC n° 2014-03) et le règlement ANC n°2018-06.

Conformément aux dispositions prévues, cette application est effectuée de manière prospective et n'emporte pas de conséquences sur les comptes antérieurement approuvés.

Compte tenu des caractéristiques de l'association, les impacts de cette nouvelle réglementation se résument aux modèles de bilan et de compte de résultat utilisés. Les charges constatées d'avance sont désormais présentées au sein de la rubrique des créances.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

La Ligue Occitanie de Handball est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2016 avec l'accord de la Fédération Française de Handball, suite à la fusion de deux anciennes associations :

La Ligue de Languedoc-Roussillon de Handball  
La Ligue de Midi-Pyrénées de Handball

Présidée par Jean Pierre MOUNIER, la Ligue Occitanie de Handball s'étend à travers 13 départements.

La Ligue d'Occitanie de Handball a pour objet, dans le ressort géographique de la région administrative d'Occitanie, dans le cadre de la délégation reçue selon les dispositions de l'article 6.1.a) des statuts de la Fédération Française de Handball :

1. de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, et l'accès de toutes et de tous à ces activités ;
2. de rassembler toutes les associations faisant pratiquer le handball et ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
3. d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
4. de contribuer, en relation avec l'Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi et les Instituts Territoriaux de la Formation et de l'Emploi, à la mise en oeuvre et à l'animation de toutes formations utiles au développement de la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
5. d'organiser et de promouvoir l'accession à la pratique des activités arbitrales, notamment pour les jeunes ;
6. de s'assurer du respect des règles techniques, de sécurité, d'encadrement et de déontologie relatives au handball ;
7. d'organiser, en relation avec la Fédération Française de Handball, la surveillance médicale de ses licencié(e)s dans les conditions prévues par le titre III du livre II du Code du sport ;
8. d'établir des relations, dans le cadre des conventions établies par la Fédération Française de Handball, avec les associations ou groupements dont les activités sont en rapport avec ses objectifs, notamment avec les organismes

- régionaux des Fédérations multisports ou affinitaires et les Fédérations Nationales étrangères;
9. de s'assurer du respect de la notion de développement durable dans les choix politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, le déroulement de ses activités et la tenue des manifestations qu'elle organise ;
  10. d'entretenir toutes relations utiles avec les autres ligues régionales, avec le Comité régional olympique et sportif français (CROSF) et avec les pouvoirs publics régionaux;
  11. d'associer des clubs étrangers à ses activités, dans les cadres définis par les conventions conclues entre la Fédération Française de Handball d'une part, et les Fédérations étrangères limitrophes d'autre part

Les moyens d'action de la ligue sont :

1. la mise en œuvre, en relation avec les comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, d'une organisation territoriale en référence à l'article 6.1.a des statuts de la Fédération Française de Handball, fondée sur des commissions territoriales dans les différents domaines de l'activité, y compris dans les domaines disciplinaires et d'examen des réclamations et litiges.
2. l'organisation, avec le concours de la fédération et des comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, de compétitions sportives internationales, nationales, régionales et territoriales ;
3. la délivrance, sous réserve des dispositions des articles L. 131-14 à L. 131-17 du Code du sport, de titres sportifs de son niveau dans le cadre de l'organisation territoriale des compétitions ;
4. la formation de sélections régionales en vue des compétitions ou manifestations territoriales, régionales, nationales, voire internationales ;
5. l'organisation de conférences, cours, colloques, stages... ;
6. la publication d'un bulletin régional officiel et de documents techniques.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

### Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

### Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	40,00	
Matériel de transport	5,00	
Matériel de bureau & informati		3 - 5
Matériel et équipement sportif	5,00	
Mobilier		1 - 10

## STOCKS

### Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

### Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

## **CRÉANCES - DETTES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **PROVISIONS RÈGLEMENTÉES**

### **Informations concernant les provisions règlementées figurant au bilan**

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent la provision retraite et le plan emploi.

### **Traitement des amortissements**

Les provisions règlementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

## **CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

### **VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Les contributions volontaires représentent les moyens mis à disposition de l'association au titre du volontariat et du bénévolat durant l'année 2025 :

- Nombre total d'heures passés par les bénévoles : 5 867heures
- Evaluées à 30 €/h soit 176 010 €

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Autres immobilisations incorporelles	25 389,09		19 335,53
<b>TOTAL</b>	<b>25 389,09</b>		<b>19 335,53</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	47 254,61		
Constructions sur sol propre	425 291,51		425 291,51
Installations techniques, matériel et outillages industriels	987,91		
Installations générales, agencements et aménagements divers	86 096,00		
Matériel de transport	84 549,08		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	123 785,05		5 076,50
<b>TOTAL</b>	<b>767 964,16</b>		<b>430 368,01</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>793 353,25</b>		<b>449 703,54</b>

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles		19 335,53	25 389,09	
<b>TOTAL</b>		<b>19 335,53</b>	<b>25 389,09</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			47 254,61	
Constructions sur sol propre		425 291,51	425 291,51	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			987,91	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			86 096,00	
Matériel de transport			84 549,08	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			128 861,55	
<b>TOTAL</b>		<b>425 291,51</b>	<b>773 040,66</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>444 627,04</b>	<b>798 429,75</b>	

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Autres immobs incorporelles			25 389,09	19 335,53	19 335,53	25 389,09
<b>TOTAL</b>			<b>25 389,09</b>	<b>19 335,53</b>	<b>19 335,53</b>	<b>25 389,09</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Constructions sur sol propre			58 931,21	80 195,79	69 563,50	69 563,50
Inst. tech., mat. et out. industriels			150,66	98,79		249,45
Inst. générales, agencts divers			42 545,20	8 609,61		51 154,81
Matériel de transport			50 420,53	14 548,40		64 968,93
Matériel de bureau, informatique			91 847,23	13 404,18		105 251,41
<b>TOTAL</b>			<b>243 894,83</b>	<b>116 856,77</b>	<b>69 563,50</b>	<b>291 188,10</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>269 283,92</b>	<b>136 192,30</b>	<b>88 899,03</b>	<b>316 577,19</b>



## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>Actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	104 650,00	104 650,00	
Autres créances clients	759 973,00	759 973,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	500,00	500,00	
Divers	140 900,00	140 900,00	
Débiteurs divers	118 202,00	118 202,00	
Charges constatées d'avance	435 834,00	435 834,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 560 059,00</b>	<b>1 560 059,00</b>	

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	435 833,85
<b>TOTAL</b>	<b>435 833,85</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

Facture à établir (cahiers de vacances) : 2 205 €  
 Subventions restant à percevoir : 140 900 €  
 Autres à recevoir (ASP, formation...) : 38 409.59 €  
 IJ à recevoir : 499.55 €  
 Remboursement de la taxe sur les salaires : 18 733 €  
 Service civique à recevoir : 160 €

Disponibilité : intérêts des comptes à terme pour 210.74 €

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 205,00
Autres créances	198 702,14
Disponibilités	210,74
<b>TOTAL</b>	<b>201 117,88</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

*Ligue d'Occitanie de Handball*

**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>					
<b>Réserves</b>					
Réserves statutaires ou contractuelles	487 111,08				487 111,08
Réserves pour projet de l'entité	105 247,46			13 272,27	91 975,19
Report à nouveau	14 456,11		25 446,83	37 621,39	2 281,55
Excédent ou déficit de l'exercice	-25 446,83		18 690,60	-25 446,83	18 690,60
Subventions d'investissement	136 545,58		229 324,42	239 274,42	126 595,58
<b>TOTAL</b>	<b>717 913,40</b>		<b>273 461,85</b>	<b>264 721,25</b>	<b>726 654,00</b>



### TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les ressources externes obtenues des dons, legs ou par subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons, legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Plan Emploi	109 185,93		10 632,57			98 553,36	
<b>TOTAL</b>	<b>109 185,93</b>		<b>10 632,57</b>			<b>98 553,36</b>	

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	30 492,00	30 492,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	279 280,00	279 280,00		
Personnel et comptes rattachés	66 414,00	66 414,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 901,00	79 901,00		
Impôts sur les bénéfices	195,00	195,00		
Autres impôts et taxes assimilées	3 389,00	3 389,00		
Autres dettes	174 433,00	174 433,00		
Produits constatés d'avance	934 663,00	934 663,00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 568 767,00</b>	<b>1 568 767,00</b>		

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	934 662,86
<b>TOTAL</b>	<b>934 662,86</b>

## CHARGES À PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Factures non parvenues : 6 798 €

Dettes fiscales et sociales : 98 316 €

- Provision pour congès payés et charges afférentes : 96 021 €

- Etat charges à payer (FPC...) : 2 295 €

Autres dettes :

- Autres charges fournisseurs à payer : 157 225€ dont 146 572 € au titre du CTI

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 798,00
Dettes fiscales et sociales	98 316,00
Autres dettes	157 225,00
<b>TOTAL</b>	<b>262 339,00</b>

**TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
<b>Montant nominal</b>				
<b>Affectées à des biens renouvelables</b>				
Subvention d'Etat pour le bâtiment et le terrain	156 000,00			156 000,00
Subvention d'équipement	24 400,00			24 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>180 400,00</b>			<b>180 400,00</b>
<b>Quotes-parts virées au résultat</b>				
<b>Affectées à des biens renouvelables</b>				
Subvention d'Etat bâtiment / terrain	28 155,86	5 070,00		33 225,86
Subvention d'équipement	15 698,56	4 880,00		20 578,56
<b>TOTAL</b>	<b>43 854,42</b>	<b>9 950,00</b>		<b>53 804,42</b>

**TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES**

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'investissement		156 000,00	24 400,00			180 400,00
<b>TOTAL</b>		<b>156 000,00</b>	<b>24 400,00</b>			<b>180 400,00</b>

## **INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

L'indemnité fin de carrière au 31.12.2025 a été reprise en 2025 de 6 605.20 € pour atteindre un montant total de 76320.36 €

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 76 320,36 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,09
Départ volontaire à	64 ans

## **ENGAGEMENTS DONNÉS**

Aucun engagement n'a été donné.

## EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	5,00	5,00
Employés et techniciens	12,93	11,27
<b>PERSONNEL SALARIÉ</b>	<b>17,93</b>	<b>16,27</b>

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

# **LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

**Opus Verde  
46, route de Narbonne  
31320 AUZEVILLE - TOLOSANE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

# **LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

A l'Assemblée Générale,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes, annuels de l'association LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Introduction" de l'annexe aux comptes annuels exposant que :

L'association a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les règlements ANC n°2022-06 et 2023-03, modifiant respectivement le PCG (règlement ANC n° 2014-03) et le règlement ANC n°2018-06 et que conformément aux dispositions prévues, cette application est effectuée de manière prospective et n'emporte pas de conséquences sur les comptes antérieurement approuvés.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note "Introduction" de l'annexe aux comptes annuels expose le changement de méthode comptable résultant de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

*Assemblée Générale d'Approbaton des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025*

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 11 mai 2026

**Le Commissaire aux Comptes**  
**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
Michel CARRIEU



*Assemblée Générale d'Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025*

**ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



*Assemblée Générale d'Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025*

## Ligue d'Occitanie de Handball

46 ROUTE DE NARBONNE OPUS VERDE BA

31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Exercice clos le : 31 décembre 2025



**GÉNÉRATION d'EXPERTS**  
expertise comptable.rh

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Bureau secondaire

05 61 85 39 65  
david.escaffre@generationexperts.fr  
4, rue de l'église  
31480 Cadours

Société inscrite au tableau de l'ordre de la région Occitanie  
SARL au Capital de 15 500 euros  
R.C.S. 451 949 093 - APE 6920 Z  
TVA Intracommunautaire : FR12 451949093



## BILAN ACTIF

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ....	25 389,09	25 389,09				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>				19,47		20,97
Terrains	47 254,61		47 254,61		47 254,61	
Constructions	425 291,51	69 563,50	355 728,01		366 360,30	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	987,91	249,45	738,46		837,25	
Autres immobilisations corporelles	299 506,63	221 375,15	78 131,48		109 617,17	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>798 429,75</b>	<b>316 577,19</b>	<b>481 852,56</b>	<b>19,47</b>	<b>524 069,33</b>	<b>20,97</b>
Stocks et en-cours	7 534,00		7 534,00	0,30		
<b>Créances</b>				58,66		52,77
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	759 973,24		759 973,24		747 592,91	
Clients douteux, litigieux	104 649,74	104 649,37	0,37		-0,03	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	-4 000,00		-4 000,00			
Autres créances	259 601,53		259 601,53		137 484,99	
Charges constatées d'avance	435 833,85		435 833,85		433 547,62	
Valeurs mobilières de placement	100 000,00		100 000,00	4,04	100 000,00	4,00
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	433 418,30		433 418,30	17,52	555 981,32	22,25
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>2 097 010,66</b>	<b>104 649,37</b>	<b>1 992 361,29</b>	<b>80,53</b>	<b>1 974 606,81</b>	<b>79,03</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 895 440,41</b>	<b>421 226,56</b>	<b>2 474 213,85</b>	<b>100</b>	<b>2 498 676,14</b>	<b>100</b>

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

## BILAN PASSIF

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
<b>Réserves</b>		23,40		23,71
Réserves statutaires ou contractuelles	487 111,08		487 111,08	
Réserves pour projet de l'entité	91 975,19		105 247,46	
Autres réserves				
Report à nouveau	2 281,55	0,09	14 456,11	0,58
Excédent ou déficit de l'exercice	18 690,60	0,76	-25 446,83	-1,02
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>600 058,42</b>	<b>24,25</b>	<b>581 367,82</b>	<b>23,27</b>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	126 595,58	5,12	136 545,58	5,46
Provisions réglementées				
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>(I) 726 654,00</b>	<b>29,37</b>	<b>717 913,40</b>	<b>28,73</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	98 553,36	3,98	109 185,93	4,37
<b>TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>	<b>(II) 98 553,36</b>	<b>3,98</b>	<b>109 185,93</b>	<b>4,37</b>
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	76 320,36	3,08	82 603,19	3,31
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>(III) 76 320,36</b>	<b>3,08</b>	<b>82 603,19</b>	<b>3,31</b>
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 491,91	1,23	45 995,87	1,84
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	272 481,72	11,01	352 562,06	14,11
Fournisseurs, factures non parvenues	6 798,06	0,27	4 808,00	0,19
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	83 484,44	3,37	97 656,49	3,91
Personnel et comptes rattachés	66 414,31	2,68	61 004,67	2,44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	176 374,55	7,13	111 386,75	4,46
Créditeurs divers	1 978,28	0,08	3 316,10	0,13
Produits constatés d'avance	934 662,86	37,78	912 243,68	36,51
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>(IV) 1 572 686,13</b>	<b>63,56</b>	<b>1 588 973,62</b>	<b>63,59</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF</b>	<b>(I + II + III + IV + V) 2 474 213,85</b>	<b>100</b>	<b>2 498 676,14</b>	<b>100</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	1 937 922,99	1 845 409,45	92 513,54	5,01
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	38 432,79	4 977,49	33 455,30	672,13
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	288 270,52	286 898,88	1 371,64	0,48
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	191 779,31	206 478,32	-14 699,01	-7,12
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	7 701,83	7 705,19	-3,36	-0,04
Mécénats	9 000,00	9 000,00		
Legs, donations et assurances-vie	25 794,45	17 139,40	8 655,05	50,50
Contributions financières	156 206,07	166 922,26	-10 716,19	-6,42
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	35 717,60	58 399,13	-22 681,53	-38,84
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	10 632,57	22 505,90	-11 873,33	-52,76
Autres produits	246 848,06	153 721,64	93 126,42	60,58
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 948 306,19</b>	<b>2 779 157,66</b>	<b>169 148,53</b>	<b>6,09</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	81 025,07	25 502,27	55 522,80	217,72
Variation de stocks	-7 534,00		-7 534,00	
Autres achats et charges externes	630 506,98	724 430,94	-93 923,96	-12,97
Aides financières	200 374,77	199 695,96	678,81	0,34
Impôts, taxes et versements assimilés	52 758,68	46 277,28	6 481,40	14,01
Salaires	706 778,75	661 822,85	44 955,90	6,79
Cotisations sociales	216 288,12	196 932,10	19 356,02	9,83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	98 937,85	72 527,04	26 410,81	36,42
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	951 564,01	894 146,90	57 417,11	6,42
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>2 930 700,23</b>	<b>2 821 335,34</b>	<b>109 364,89</b>	<b>3,88</b>
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>17 605,96</b>	<b>-42 177,68</b>	<b>59 783,64</b>	<b>141,74</b>

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

# COMPTE DE RÉSULTAT

Ligue d'Occitanie de Handball

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 020,40	19 354,96	-17 334,56	-89,56
Reprises sur dépréciations et provisions		277,51	-277,51	-100,00
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 020,40</b>	<b>19 632,47</b>	<b>-17 612,07</b>	<b>-89,71</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	740,76	2 065,95	-1 325,19	-64,14
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>740,76</b>	<b>2 065,95</b>	<b>-1 325,19</b>	<b>-64,14</b>
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 279,64</b>	<b>17 566,52</b>	<b>-16 286,88</b>	<b>-92,72</b>
<b>3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>18 885,60</b>	<b>-24 611,16</b>	<b>43 496,76</b>	<b>176,74</b>
Produits exceptionnels (V)		14 453,33	-14 453,33	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		10 644,00	-10 644,00	-100,00
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>3 809,33</b>	<b>-3 809,33</b>	<b>-100,00</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	195,00	4 645,00	-4 450,00	-95,80
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>2 950 326,59</b>	<b>2 813 243,46</b>	<b>137 083,13</b>	<b>4,87</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>2 931 635,99</b>	<b>2 838 690,29</b>	<b>92 945,70</b>	<b>3,27</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>18 690,60</b>	<b>-25 446,83</b>	<b>44 137,43</b>	<b>173,45</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	176 010,00	171 690,00	4 320,00	2,52
<b>TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>176 010,00</b>	<b>171 690,00</b>	<b>4 320,00</b>	<b>2,52</b>
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	176 010,00	171 690,00	4 320,00	2,52
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.</b>	<b>176 010,00</b>	<b>171 690,00</b>	<b>4 320,00</b>	<b>2,52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 690,60</b>	<b>-25 446,83</b>	<b>44 137,43</b>	<b>173,45</b>

# **ANNEXE COMPTABLE**

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 474 213,85 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 18 690,60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

L'association a fait l'objet d'un contrôle URSSAF qui n'a pas relevé aucune anomalie significative.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'association a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les règlements ANC n°2022-06 et 2023-03, modifiant respectivement le PCG (règlement ANC n° 2014-03) et le règlement ANC n°2018-06.

Conformément aux dispositions prévues, cette application est effectuée de manière prospective et n'emporte pas de conséquences sur les comptes antérieurement approuvés.

Compte tenu des caractéristiques de l'association, les impacts de cette nouvelle réglementation se résument aux modèles de bilan et de compte de résultat utilisés. Les charges constatées d'avance sont désormais présentées au sein de la rubrique des créances.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

La Ligue Occitanie de Handball est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2016 avec l'accord de la Fédération Française de Handball, suite à la fusion de deux anciennes associations :

La Ligue de Languedoc-Roussillon de Handball  
La Ligue de Midi-Pyrénées de Handball

Présidée par Jean Pierre MOUNIER, la Ligue Occitanie de Handball s'étend à travers 13 départements.

La Ligue d'Occitanie de Handball a pour objet, dans le ressort géographique de la région administrative d'Occitanie, dans le cadre de la délégation reçue selon les dispositions de l'article 6.1.a) des statuts de la Fédération Française de Handball :

1. de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, et l'accès de toutes et de tous à ces activités ;
2. de rassembler toutes les associations faisant pratiquer le handball et ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
3. d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
4. de contribuer, en relation avec l'Institut Fédéral de la Formation et de l'Emploi et les Instituts Territoriaux de la Formation et de l'Emploi, à la mise en oeuvre et à l'animation de toutes formations utiles au développement de la pratique du handball et de ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires (Sandball, Minihandball, Beachhandball, etc.) ;
5. d'organiser et de promouvoir l'accès à la pratique des activités arbitrales, notamment pour les jeunes ;
6. de s'assurer du respect des règles techniques, de sécurité, d'encadrement et de déontologie relatives au handball ;
7. d'organiser, en relation avec la Fédération Française de Handball, la surveillance médicale de ses licencié(e)s dans les conditions prévues par le titre III du livre II du Code du sport ;
8. d'établir des relations, dans le cadre des conventions établies par la Fédération Française de Handball, avec les associations ou groupements dont les activités sont en rapport avec ses objectifs, notamment avec les organismes

régionaux des Fédérations multisports ou affinitaires et les Fédérations Nationales étrangères;  
9. de s'assurer du respect de la notion de développement durable dans les choix politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, le déroulement de ses activités et la tenue des manifestations qu'elle organise ;  
10. d'entretenir toutes relations utiles avec les autres ligues régionales, avec le Comité régional olympique et sportif français (CROSF) et avec les pouvoirs publics régionaux;  
11. d'associer des clubs étrangers à ses activités, dans les cadres définis par les conventions conclues entre la Fédération Française de Handball d'une part, et les Fédérations étrangères limitrophes d'autre part

Les moyens d'action de la ligue sont :

1. la mise en œuvre, en relation avec les comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, d'une organisation territoriale en référence à l'article 6.1.a des statuts de la Fédération Française de Handball, fondée sur des commissions territoriales dans les différents domaines de l'activité, y compris dans les domaines disciplinaires et d'examen des réclamations et litiges.
2. l'organisation, avec le concours de la fédération et des comités départementaux de la région administrative d'Occitanie, de compétitions sportives internationales, nationales, régionales et territoriales ;
3. la délivrance, sous réserve des dispositions des articles L. 131-14 à L. 131-17 du Code du sport, de titres sportifs de son niveau dans le cadre de l'organisation territoriale des compétitions ;
4. la formation de sélections régionales en vue des compétitions ou manifestations territoriales, régionales, nationales, voire internationales ;
5. l'organisation de conférences, cours, colloques, stages... ;
6. la publication d'un bulletin régional officiel et de documents techniques.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

### Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

### Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	40,00	
Matériel de transport	5,00	
Matériel de bureau & informati		3 - 5
Matériel et équipement sportif	5,00	
Mobilier		1 - 10

## STOCKS

### Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

### Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

## **CRÉANCES - DETTES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

### **Informations concernant les provisions réglementées figurant au bilan**

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la provision retraite et le plan emploi.

### **Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

## **CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

### **VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Les contributions volontaires représentent les moyens mis à disposition de l'association au titre du volontariat et du bénévolat durant l'année 2025 :

- Nombre total d'heures passés par les bénévoles : 5 867heures
- Evaluées à 30 €/h soit 176 010 €

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

# ETAT DES IMMOBILISATIONS

*Ligue d'Occitanie de Handball*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Autres immobilisations incorporelles	25 389,09	19 335,53
<b>TOTAL</b>	<b>25 389,09</b>	<b>19 335,53</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains	47 254,61	
Constructions sur sol propre	425 291,51	425 291,51
Installations techniques, matériel et outillages industriels	987,91	
Installations générales, agencements et aménagements divers	86 096,00	
Matériel de transport	84 549,08	
Matériel de bureau, informatique & mobilier	123 785,05	5 076,50
<b>TOTAL</b>	<b>767 964,16</b>	<b>430 368,01</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>793 353,25</b>	<b>449 703,54</b>

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

# ETAT DES IMMOBILISATIONS

*Ligue d'Occitanie de Handball*

**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles		19 335,53	25 389,09	
<b>TOTAL</b>		<b>19 335,53</b>	<b>25 389,09</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			47 254,61	
Constructions sur sol propre		425 291,51	425 291,51	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			987,91	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			86 096,00	
Matériel de transport			84 549,08	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			128 861,55	
<b>TOTAL</b>		<b>425 291,51</b>	<b>773 040,66</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>444 627,04</b>	<b>798 429,75</b>	

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

# ETAT DES AMORTISSEMENTS

*Ligue d'Occitanie de Handball*

**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Autres immobs incorporelles			25 389,09	19 335,53	19 335,53	25 389,09
<b>TOTAL</b>			<b>25 389,09</b>	<b>19 335,53</b>	<b>19 335,53</b>	<b>25 389,09</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Constructions sur sol propre			58 931,21	80 195,79	69 563,50	69 563,50
Inst. tech., mat. et out. industriels			150,66	98,79		249,45
Inst. générales, agencets divers			42 545,20	8 609,61		51 154,81
Matériel de transport			50 420,53	14 548,40		64 968,93
Matériel de bureau, informatique			91 847,23	13 404,18		105 251,41
<b>TOTAL</b>			<b>243 894,83</b>	<b>116 856,77</b>	<b>69 563,50</b>	<b>291 188,10</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>269 283,92</b>	<b>136 192,30</b>	<b>88 899,03</b>	<b>316 577,19</b>

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<b>Actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	104 650,00	104 650,00	
Autres créances clients	759 973,00	759 973,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	500,00	500,00	
Divers	140 900,00	140 900,00	
Débiteurs divers	118 202,00	118 202,00	
Charges constatées d'avance	435 834,00	435 834,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 560 059,00</b>	<b>1 560 059,00</b>	

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Montant

Exploitation	435 833,85
<b>TOTAL</b>	<b>435 833,85</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

Facture à établir (cahiers de vacances) : 2 205 €  
Subventions restant à percevoir : 140 900 €  
Autres à recevoir (ASP, formation...) : 38 409.59 €  
IJ à recevoir : 499.55 €  
Remboursement de la taxe sur les salaires : 18 733 €  
Service civique à recevoir : 160 €  
  
Disponibilité : intérêts des comptes à terme pour 210.74 €

Montant

Créances clients et comptes rattachés	2 205,00
Autres créances	198 702,14
Disponibilités	210,74
<b>TOTAL</b>	<b>201 117,88</b>

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

*Ligue d'Occitanie de Handball*

**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>					
<b>Réserves</b>					
Réserves statutaires ou contractuelles	487 111,08				487 111,08
Réserves pour projet de l'entité	105 247,46			13 272,27	91 975,19
Report à nouveau	14 456,11		25 446,83	37 621,39	2 281,55
Excédent ou déficit de l'exercice	-25 446,83		18 690,60	-25 446,83	18 690,60
Subventions d'investissement	136 545,58		229 324,42	239 274,42	126 595,58
<b>TOTAL</b>	<b>717 913,40</b>		<b>273 461,85</b>	<b>264 721,25</b>	<b>726 654,00</b>

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



**EXPERTISE CONSEIL**

Société d'Expertise Comptable

# SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

*Ligue d'Occitanie de Handball*

**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

## **TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Les ressources externes obtenues des dons, legs ou par subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif au bilan au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons, legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		À la clôture de l'exercice	
			montant global	montant global	Transfert dont remboursement	montant global dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Plan Emploi	109 185,93		10 632,57		98 553,36	
<b>TOTAL</b>	<b>109 185,93</b>		<b>10 632,57</b>		<b>98 553,36</b>	

## ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

*Ligue d'Occitanie de Handball*

**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	30 492,00	30 492,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	279 280,00	279 280,00		
Personnel et comptes rattachés	66 414,00	66 414,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 901,00	79 901,00		
Impôts sur les bénéfices	195,00	195,00		
Autres impôts et taxes assimilées	3 389,00	3 389,00		
Autres dettes	174 433,00	174 433,00		
Produits constatés d'avance	934 663,00	934 663,00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 568 767,00</b>	<b>1 568 767,00</b>		

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	934 662,86
<b>TOTAL</b>	<b>934 662,86</b>

## CHARGES À PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :  
- Factures non parvenues : 6 798 €

Dettes fiscales et sociales : 98 316 €  
- Provision pour congès payés et charges afférentes : 96 021 €  
- Etat charges à payer (FPC...) : 2 295 €

Autres dettes :  
- Autres charges fournisseurs à payer : 157 225€ dont 146 572 € au titre du CTI

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 798,00
Dettes fiscales et sociales	98 316,00
Autres dettes	157 225,00
<b>TOTAL</b>	<b>262 339,00</b>

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

## TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
<b>Montant nominal</b>				
<b>Affectées à des biens renouvelables</b>				
Subvention d'Etat pour le bâtiment et le terrain	156 000,00			156 000,00
Subvention d'équipement	24 400,00			24 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>180 400,00</b>			<b>180 400,00</b>
<b>Quotes-parts virées au résultat</b>				
<b>Affectées à des biens renouvelables</b>				
Subvention d'Etat bâtiment / terrain	28 155,86	5 070,00		33 225,86
Subvention d'équipement	15 698,56	4 880,00		20 578,56
<b>TOTAL</b>	<b>43 854,42</b>	<b>9 950,00</b>		<b>53 804,42</b>

## TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'investissement		156 000,00	24 400,00			180 400,00
<b>TOTAL</b>		<b>156 000,00</b>	<b>24 400,00</b>			<b>180 400,00</b>

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

## **INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

L'indemnité fin de carrière au 31.12.2025 a été reprise en 2025 de 6 605.20 € pour atteindre un montant total de 76320.36 €

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 76 320,36 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,09
Départ volontaire à	64 ans

## **ENGAGEMENTS DONNÉS**

Aucun engagement n'a été donné.

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

## EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	5,00	5,00
Employés et techniciens	12,93	11,27
<b>PERSONNEL SALARIÉ</b>	<b>17,93</b>	<b>16,27</b>

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

# **LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

**Opus Verde  
46, route de Narbonne  
31320 AUZEVILLE - TOLOSANE**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale relative  
à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**  
**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

**Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé de conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

**Convention de Gestion Mutualisée - Pôle Espoir Masculin-Site de Montpellier - saison 2025-2026 entre le Club Montpellier Handball et la Ligue Occitanie de Handball en date du 19 septembre 2025**

Concernés ; Monsieur Vincent HUGONNET, Administrateur de la Ligue Occitanie de Handball et Président du Montpellier Handball  
Monsieur Philippe CROS, Administrateur de la Ligue Occitanie de Handball et Vice-Président du Montpellier Handball

Objet : La présente convention a pour objet de fixer les termes du partenariat entre chacune des deux parties dans le but de donner aux sportifs les meilleures chances de réussite sportive, de pérenniser le haut niveau sur le territoire, de mettre en œuvre la stratégie fédérale de renouvellement des élites.

Elle présente :

- . Les conditions de mises en œuvre du partenariat entre le Pôle Espoir de la Ligue et le Centre de formation agréé du club professionnel ;
- . Les principes de suivi et d'accompagnement individualisé des athlètes (sportif, médical, scolaire) ;
- . La prise en charge financière de la ligue.

Modalités : La convention est établie du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 juin 2026  
En cas de retrait de la labellisation du pôle Espoir ou de l'agrément du centre de formation par la FFHB ou le Ministère des sports, la convention sera résiliée de plein droit, sans formalité spécifique.

Dans le cadre de la participation technique et médicale, la Ligue s'engage à prendre en charge cette prestation pour 35 semaines d'intervention sur la semaine sportive.  
Ce service facturé par le club est de 9.640 € pour la saison, à raison de trois factures au prorata des semaines d'intervention.



**Assemblée Générale d'Approbation des comptes  
de l'exercice clos au 31 décembre 2025**

**LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**  
**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Convention de Mise à Disposition à but non lucratif d'une salariée  
entre le Comité du Lot de Handball et la Ligue Occitanie de Handball  
en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

Concernées ; Monsieur René JOUD, Administrateur de la Ligue Occitanie de Handball et Président du Comité de du Lot de Handball

Objet : Mise à disposition, dans un but non lucratif, auprès de la Ligue Occitanie de HANDBALL de la salariée du Comité du Lot de Handball, Madame Marion PLANTE qui exercera la mission de Conseillère Technique Fédéral.

Modalités : La convention est conclue pour la période du 6 décembre 2025 au 10 juillet 2026.

La durée d'intervention est de 71 jours.

Le Comité du Lot de Handball, s'engage à ne tirer aucun profit du prêt de main d'œuvre et il ne peut être facturé à la Ligue que :

- . Les salaires, primes et avantages directs ;
- . Les taxes et charges sociales ;
- . Les frais professionnels remboursés à la salariée.

Le coût horaire de l'emploi, au jour de la signature de la convention est de 222,34 € par jour, hors frais professionnels, pouvant évoluer en fonction de l'évolution des charges, des taxes et de la convention nationale collective du sport.

Le coût total de la convention s'élève à 15.786,14 €, avec une facturation mensuelle d'un montant de 1.973,27 € de décembre 2025 à juillet 2026 et si nécessaire émission d'une facture de régularisation en juillet 2026.

Charges pour l'exercice 2025 : 1.973,27 euros.

Ramonville Saint Agne, le 11 mai 2026  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
représenté par Michel CARRIEU



**Assemblée Générale d'Approbation des comptes  
de l'exercice clos au 31 décembre 2025**

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

STATUTS ET RÈGLEMENTATION

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

ARBITRAGE

DISCIPLINE

RÉCLAMATIONS ET LITIGES

DÉVELOPPEMENT

INSTITUT TERRITORIAL DE FORMATION ET DE L'EMPLOI

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL FÉMININ

PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL MASCULIN

# STATUTS ET RÈGLEMENTATION

## QUALIFICATION DES LICENCES

### Effectifs globaux :

- Saison 2024/2025 : 36 487 licences
- Saison 2025/2026 : 35 215 licences
- Écart : -1272 licences
- Une baisse globale est constatée pour la saison.

### Focus sur la catégorie 6-11 ans :

- Filles : 3391 → 3034 (-357)
- Garçons : 6275 → 5916 (-359)
- Total : -716 licences, soit 56.3 % de la baisse globale

### Analyse :

Cette diminution s'explique principalement par la suppression du dispositif Pass'Sport pour cette tranche d'âge, entraînant une augmentation du coût d'accès à la pratique pour les familles.

La baisse observée sur les autres catégories reste diffuse et s'inscrit dans une tendance post-événementielle, notamment après les Jeux Olympiques.

### Conclusion :

Le maintien de dispositifs d'aide financière apparaît comme un levier essentiel pour favoriser l'accès à la pratique sportive.

## SURCLASSEMENTS

- Saison 2025-2026 : 167 surclassements validés
- Saison 2024-2025 : 132 surclassements
- Évolution : +35 surclassements

### Répartition par catégorie :

- 15 F : 7
- 15 M : 4
- 18 F : 70
- 18 M : 15
- +16 F : 59
- +16 M : 12

### Analyse :

Le volume global reste cohérent d'une saison à l'autre, avec une progression notable sur la catégorie des moins de 18 féminines.

## REGROUPEMENTS TEMPORAIRES

- 32 regroupements validés avant le début des championnats
- 9 regroupements validés pour la seconde phase

## CONVENTION ENTRE CLUBS

- Total : 30 conventions pour la saison 2025-2026
- 18 renouvellements
- 12 créations

## CLASSEMENT ET GESTION DES SALLES

Ce point appelle une vigilance particulière.

### Constats :

- Les exigences documentaires et les classifications demandées par la Fédération Française de Handball sont complexes à satisfaire ;
- Les clubs rencontrent des difficultés dans la saisie des données sur la plateforme Gest'Hand ;
- De nombreux dossiers demeurent incomplets, empêchant la validation fédérale des salles.

### Problématique :

Le dispositif actuel repose sur un niveau de complétude difficilement atteignable pour les clubs.

### Perspectives d'amélioration :

- Renforcer l'accompagnement des clubs (guides, simplification des démarches, assistance) ;
- Étudier la mise en place d'un processus transitoire ou assoupli ;
- Organisation d'une visioconférence avec la Fédération afin de travailler conjointement sur ces problématiques.

## CONTRIBUTION MUTUALISÉE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (CMCD)

Une circulaire est actuellement en cours de rédaction en collaboration avec la Commission Territoriale d'Arbitrage et l'ITFE.

Elle sera prochainement présentée au bureau directeur.

En cas de validation, elle sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale.

### Proposition :

Transmettre la circulaire en amont aux clubs afin de recueillir leurs observations.

## PROJETS EN COURS

Dans une logique de clarification et d'accompagnement des clubs, plusieurs outils sont en cours de déploiement :

Mise en ligne et diffusion de fiches explicatives relatives :

- aux surclassements ;
- aux ententes et conventions ;
- aux protocoles à suivre et à la réglementation spécifique de la Ligue Occitanie, notamment dans le cadre de son dispositif dérogatoire.

### Vincent MARTIN

Président de la commission des statuts et de la réglementation

# ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

À l'occasion de cette deuxième saison à la présidence de la COC Occitanie, je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles, salariés et élus qui ont œuvré pour le bon déroulement de cette saison sportive.

Je souhaite également saluer l'engagement des membres de la commission, mobilisés tout au long de la saison pour vous accompagner, vous conseiller, et répondre à vos demandes afin d'assurer une organisation optimale des compétitions.

Composition de la commission :

Céline ALLEGRE, Présidente, Responsable des championnats régionaux

Fabienne DIEZ, Responsable des championnats prérégionaux

Membres :

Sandrine BONGEOT

Valérie CAHUZAC

Jean-Pierre CEZERA

Eric DESFORGES

Anne VINCENT-FAGOT

Dorine GARRIGUES

René-Michel JOUD

Claude LEFEBVRE

Vincent PEYRON

Lionel POUTEAU

Secrétaire de la Commission : Dominique CHIROSSEL

## RÔLES ET PRÉROGATIVES DE LA COMMISSION

La Commission d'Organisation des Compétitions assure les missions suivantes :

- La constitution et l'organisation des différents championnats régionaux ;
- L'organisation et la supervision des finalités régionales (des -11 ans aux +16 ans) ;
- La vérification du respect des délais de saisie des conclusions de match ;
- Le contrôle des feuilles de matchs et l'application des sanctions sportives et/ou financières ;
- La gestion des péréquations de déplacements et d'arbitrage ;
- La gestion des reports des rencontres ;
- La désignation de délégués, notamment à la demande des clubs ou de la commission de discipline (rencontres à Huis Clos) ;
- L'écoute et les échanges permanents avec les clubs pour toutes les questions sportives ;
- La coordination de la Division Territoriale dans le cadre de l'organisation et de la réglementation des compétitions pré régionales (+16 ans masculins et féminins).

### Rappel aux clubs - champs de compétence

Certains domaines ne relèvent pas de la compétence de la COC :

Commission Statuts et règlements :

- Les surclassements de joueuses ou joueurs ;
- Les mutations ;
- La qualification des licences ;
- Les conventions entre clubs.

Commission Arbitrage :

- Les désignations d'arbitres, notamment à partir des catégories moins de 18 ans.

## NOMBRE D'ÉQUIPES DANS LES CHAMPIONNATS DE LA LIGUE

Pour information, voici l'évolution du nombre d'équipes sur les 4 dernières saisons :

NOMBRE D'ÉQUIPES					
	Catégories	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
MASCULINS	+16 Nat	18	16	18	18
	+16 Rég	68	64	60	59
	+16 Dép	91	109	114	118
	Autan	22	22	24	24
	-18 Nat	7	6	7	7
	-18	82	117	135	123
	-17	16	16	16	16
	-15	152	163	160	162
	<b>TOTAL M.</b>	<b>456</b>	<b>513</b>	<b>534</b>	<b>527</b>
FÉMININES	+16 Nat	10	11	10	9
	+16 Rég	64	64	45	63
	+16 Dép	55	65	81	57
	Autan	18	22	21	22
	-20	10	0	0	0
	-18	0	0	10	85
	-17 Nat	9	9	11	11
	-17	68	68	62	0
	-15	85	105	113	110
<b>TOTAL F.</b>	<b>319</b>	<b>344</b>	<b>353</b>	<b>357</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>775</b>	<b>857</b>	<b>887</b>	<b>884</b>

## FINALES OCCITANES - 13 ET 14 JUIN 2026

L'aboutissement de la saison se concrétisera, une nouvelle fois, par l'organisation des finales Occitanes sur un même week-end.

Ces finales seront accueillies, pour la troisième année consécutive, par les clubs de Toulouse Féminin Handball et du Fenix Toulouse HB. Les finales se dérouleront au Palais des Sports et au Petit Palais.

## CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Au cours de cette saison, le nouveau championnat des moins de 18 féminines a rencontré un vif succès, avec 85 équipes engagées.

La mise en place de barrages sur une 6ème journée pour les catégories U15 et U18 a été particulièrement appréciée. Ce dispositif a permis d'améliorer l'homogénéité des niveaux au sein des différents championnats.

Lors de la constitution des phases et des poules, une attention particulière a été portée à la maîtrise des distances de déplacement pour les équipes.

À cet effet, l'outil Google My Maps, proposé par la Fédération Française de Handball, a facilité la visualisation de la localisation des clubs ainsi que l'évaluation des distances entre eux.

Classements et montées (prévisionnels) en sénior au 07/05/2026:

### PNM :

Finale : PAYS DES NESTES HB / JACOU CC HB ou VILLEFRANCHE DE L.

Barrages (montées en N3M / 2 places) :

BRUGUIÈRES / JACOU CC HB ou VILLEFRANCHE DE L.

JACOU CC HB ou VILLEFRANCHE DE L. / PAYS DES NESTES HB

### EXM :

Barrages (montées en PNM / 3 places)

COLOMIERS et/ou ST-GIRONS - CARMAUX et/ou ALBI - VAUVERT et/ou TEYRAN

### N3F :

Montée en N2 F : PECHBONNIEU HB 2 / NIM'ARGUERITTES

### PNF D1 :

Finale : TOURNEFEUILLE HB 2 / NARBONNE HB

Barrages (montées en N3F : 3 places) en fonction des descentes de nationale

### PNF D2 :

¼ de finale : PAYS DES NESTES ou E. LOUEY SJB TARBES / RIGNAC / PAMIERIS / FLOURENS / GRABELS ou RIVESALTES / SOMMIÈRES ou MENDE

### Gestion des reports :

Cette saison, les intempéries et les manifestations ont généré beaucoup de reports et de difficultés pour trouver la bonne date. Rappel à tous des clubs : il existe une seule raison valable pour demander un report : **joueuse ou joueur sélectionné dans un équipe de Comité ou Ligue lors d'une compétition (ID / IC / IL / IP).**

Championnats	Reports/Inversions
+16 ans F Autan	46
+16 ans F Nationale 3	51
+16 ans F Prénationale	74
+16 ans F Prérégional	158
+16 ans M Autan	55
+16 ans M Excellence	86
+16 ans M Prénationale	49
+16 ans M Prérégional D1	105
+16 ans M Prérégional D2	210
-15 ans F 1 <sup>ère</sup> division	43
-15 ans F 2 <sup>e</sup> division	79
-15 ans F 3 <sup>e</sup> division	90
-15 ans M 1 <sup>ère</sup> division	33
-15 ans M 2 <sup>e</sup> division	75
-15 ans M 3 <sup>e</sup> division	117
-15 ans M 4 <sup>e</sup> division	139
-17 ans M Élite	27
-18 ans F 1 <sup>ère</sup> division	35
-18 ans F 2 <sup>e</sup> division	84
-18 ans F 3 <sup>e</sup> division	83
-18 ans M 1 <sup>ère</sup> division	35
-18 ans M 2 <sup>e</sup> division	79
-18 ans M 3 <sup>e</sup> division	104
-18 ans M 4 <sup>e</sup> division	63
<b>Total général</b>	<b>1921</b>

Pour faciliter les reports, la COC a appliqué la même règle que la saison dernière qui est : « **que toute rencontre pourra être reportée si celle-ci est jouée avant la date initiale, donc si elle est avancée** ».

Cela doit permettre à certains clubs d'anticiper au vu de leurs contraintes et de la diffusion du calendrier général dès le mois de juillet en particulier les ponts, les périodes d'élections où dans certaines communes le gymnase sert de bureau de vote.

**Un seul leitmotiv, anticiper !** Vous connaissez vos contraintes et vos collectifs donc merci d'avance de votre implication pour poser et répondre rapidement à une demande de report.

Détail des rencontres par compétition (au 07/05/2026) :

Compétition	Nbre de matches
+16 ans F Autan	140
+16 ans F Nationale 3	153
+16 ans PNF	348
+16 ans F Prérégional	576
+16 ans M Autan	169
+16 ans M Excellence	359
+16 ans PNM	220
+16 ans M Prérégional D1	323
+16 ans M Prérégional D2	687
-15 ans F 1 <sup>ère</sup> division	171
-15 ans F 2 <sup>e</sup> division	383
-15 ans F 3 <sup>e</sup> division	341
-15 ans M 1 <sup>ère</sup> division	176
-15 ans M 2 <sup>e</sup> division	309
-15 ans M 3 <sup>e</sup> division	509
-15 ans M 4 <sup>e</sup> division	346
-17 ans M élite	152
-18 ans F 1 <sup>ère</sup> division	171
-18 ans F 2 <sup>e</sup> division	348
-18 ans F 3 <sup>e</sup> division	217
-18 ans M 1 <sup>ère</sup> division	171
-18 ans M 2 <sup>e</sup> division	311
-18 ans M 3 <sup>e</sup> division	394
-18 ans M 4 <sup>e</sup> division	211
<b>Total général</b>	<b>7185</b>

## NIVEAU NATIONAL

Afin d'avoir un aperçu des résultats des clubs d'Occitanie dans les divers championnats, au 07/05/2026.

### CHEZ LES GARCONS :

#### Liqui Moly StarLigue (D1M) :

MONTPELLIER HB	3ème
FENIX TOULOUSE HB	7ème
USAM NIMES GARD	11ème

#### ProLigue (D2M) :

FRONTIGNAN THAU HB	11ème
--------------------	-------

#### N1M Poule 4 :

MONTPELLIER HB	1er
USAM NIMES GARD	3ème
ROC AVEYRON	9ème
FENIX TOULOUSE	10ème

#### N2M :

POULE 1 :	
E. TUC BALMA	6ème
AS L'UNION HB	7ème

POULE 6 :	
BAGNOLS GARD RHODANIEN	4ème
AGDE HB	6ème
FRONTIGNAN THAU HB	11ème

#### N3M :

POULE 1 :	
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB	4ème
TOURNEFEUILLE	9ème

POULE 7 :	
MENDE GEVAUDAN HB	5ème

POULE 8 :	
NARBONNE HB	9ème
PRADES LE LEZ HB	10ème

#### U18M :

##### Championnat de France

POULE 1 :	
AS L'UNION HB	3ème
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB	6ème

POULE 4 :	
USAM NÎMES GARD	1er
MONTPELLIER HB	2ème

##### Challenge de France

POULE 1 :	
E. TUC BALMA	2ème
FENIX TOULOUSE	3ème

POULE 2 :	
ENTENTE AVEYRON	4ème

## CHEZ LES FILLES :

### D2F :

BOUILLARGUES HB NÎMES MEDITERRANEE	3ème
USAM NÎMES GARD	6ème

### N1F :

#### POULE 4 :

MONTPELLIER HB FEMININ	1ère
LES FÉLINES	2ème
NARBONNE HB	11ème

### N2F :

#### POULE 1 :

HBC THUIR	4ème
TOURNEFEUILLE HB	9ème
PAYS DES NESTES	12ème

#### POULE 8 :

BOUILLARGUES HB NÎMES MÉDITERRANÉE	8ème
------------------------------------	------

### U17F :

#### Championnat de France

##### POULE 1 :

PECHBONNIEU HB	3ème
TOURNEFEUILLE HB	5ème

##### POULE 5 :

USAM NÎMES GARD	5ème
-----------------	------

##### POULE 6 :

MONTPELLIER HB FÉMININ	2ème
BOUILLARGUES HB NÎMES MÉDITERRANÉE	5ème
CLERMONT SALAGOU	6ème

#### Challenge de France

##### POULE 1 :

NARBONNE HB	2ème
LES FÉLINES	3ème
PAYS DES NESTES	6ème

##### POULE 9 :

MENDE GEVAUDAN	3ème
SAINT AFFRIQUE	6ème

## COUPES DE FRANCE

4 finales cette saison !

Coupe de France Régionale Féminine : PECHBONNIEU HB

Coupe de France Nationale Masculine : MONTPELLIER HB

Coupe de France Départementale Masculine : LOURDES HB

Coupe de France Hand Sourd : ASSOCIATION DES SOURDS DE TOLOSA

## REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble des acteurs ayant contribué au bon fonctionnement de la Commission d'Organisation des Compétitions :

- Notre secrétaire de la Commission, Dominique, véritable pilier de la COC, dont l'engagement, l'expérience et les compétences, acquises au cours de plus de 25 années d'implication, constituent un atout essentiel ;
- Les membres de la COC, pour leur disponibilité et leur investissement dans la gestion des championnats qui leur sont confiés ;

- Les différentes Commissions avec qui nous travaillons en étroite collaboration, notamment la commission Statuts et Règlementation, la Commission Territoriale d'Arbitrage et la commission de Discipline.
- Et enfin les clubs, avec lesquels, nous veillons à entretenir des échanges réguliers, constructifs et positifs tout au long de la saison.

### **Céline ALLEGRE**

Présidente de la Commission Organisation des Compétitions

# CHAMPIONNAT PRÉ-RÉGIONAL +16 FÉMININS ET MASCULINS

## 1. Organisation des championnats

### Championnat masculin :

Le championnat masculin pré-régional est structuré en deux niveaux distincts :

#### Division 1 (D1)

- Une phase unique
- Quatre poules de dix équipes
- Vingt journées de compétition

#### Division 2 (D2)

Organisation en deux phases :

##### 1ère phase :

- Quatorze poules de cinq ou six équipes ;
- 77 équipes engagées ;
- Dix journées de compétition.

##### 2ème phase :

- Quatorze poules de cinq ou six équipes
- 79 équipes engagées ;
- Répartition en six poules hautes et huit poules basses ;
- Dix journées de compétition

### Championnat féminin :

Le championnat féminin est organisé en un niveau unique, structuré en deux phases :

##### 1ère phase :

- Treize poules de cinq ou six équipes ;
- 75 équipes engagées ;
- Dix journées de compétition

##### 2ème phase :

- Onze poules de cinq ou six équipes ;
- 57 équipes engagées ;
- Dix journées de compétition.

## 2. Phases finales

### Masculin D1

- Quarts de finale et demi-finales : 30 et 31 mai 2026
- Finale : 13 et 14 juin 2026

### Masculin D2 et Féminines

- Huitièmes de finale : 23 et 24 mai 2026
- Quarts de finale et demi-finales : 30 et 31 mai 2026
- Finale : 13 et 14 juin 2026

## 3. Règlement sportif

### Accession et relégation

#### Masculin D1

Accession en Excellence Régionale :

##### Montent :

- Les premiers de chaque poule (4 équipes)
- Les deux meilleurs deuxièmes toutes poules confondues

##### Cas particuliers :

- En cas de non-accession d'un premier, le deuxième de la poule est repêché ;
- En cas de non-accession d'un deuxième, le repêchage est effectué entre les autres deuxièmes selon le quotient et les règlements fédéraux.

### Relégation en D2 :

- Conditionnée par les descentes de N3M
- À minima :
  - Les derniers de chaque poule (4 équipes) ;
  - Les deux moins bons neuvièmes.

### Masculin D2

#### Accession en D1 :

- Les premiers de chaque poule haute (6 équipes) ;
- Les deux meilleurs deuxièmes des poules hautes.

#### Cas particuliers :

- En cas de non-accession d'un premier, le deuxième de la poule est repêché ;
- En cas de non-accession d'un deuxième, le repêchage est effectué selon le quotient et les règlements fédéraux.
- Maintien : Les équipes non promues pourront se réengager en D2 la saison suivante

### Féminines

#### Accession :

- Aucune accession en niveau régional à l'issue de la deuxième phase
- (Accession possible uniquement après la 1ère phase)

Relégation : Régie par le règlement spécifique de la Ligue Occitanie

## 4. Conclusion

Le championnat pré-régional 2025-2026 se caractérise par :

- Une organisation structurée en plusieurs phases permettant une adaptation du niveau des équipes ;
- Un volume de compétition soutenu, avec plus de 100 matchs disputés chaque week-end ;
- Une participation importante, tant en secteur masculin que féminin ;
- Des phases finales harmonisées, reposant sur un calendrier clair.

Par ailleurs, une augmentation significative des demandes de report, parfois non justifiées par des motifs recevables, a été constatée.

Rappel : Il convient de souligner que l'organisation de ce championnat, initialement confiée aux Comités sous l'égide de la Ligue, a révélé plusieurs défaillances (contrôle insuffisant des feuilles de match, oubli d'anomalies, oubli de forfaits...), allant jusqu'à une absence totale de contrôle dans certains départements, ce qui a nécessité la mise en place de contrôles supplémentaires.

### Fabienne DIEZ

Vice-présidente COC, Responsable des championnats pré-région

# ARBITRAGE

## FONCTIONNEMENT INTERNE

La commission territoriale d'arbitrage (CTA) est organisée de manière à répondre efficacement à ses missions principales : activations, désignations, détections et formations des arbitres.

La commission est présidée par Hélène Choriol-Blanquet et s'appuie sur un réseau structuré de bénévoles, notamment pour les désignations (10 personnes) et l'animation des secteurs.

Deux salariés contribuent également à son fonctionnement :

- Grégory Gosseau, en charge des formations, du Parcours de Performance Fédéral (PPF) et des niveaux T1-T2 ;
- Arnaud Bouteiller, en charge des secteurs, des écoles d'arbitrage et du niveau T3.

## ACTIVATIONS

Au début du mois d'avril 2026, les effectifs d'arbitres territoriaux se répartissent comme suit :

- JA T1-T2 : 109 arbitres (95 en mai 2025)
- JAJ T1-T2 : 16 arbitres (62 en mai 2025) [évolution liée au passage de la catégorie JAJ à -18 ans]
- JA T3 : 238 arbitres (186 en mai 2025)
- JAJ T3 : 245 arbitres (251 en mai 2025) [évolution liée au passage de la catégorie JAJ à -18 ans]

Total : 608 arbitres territoriaux (contre 594 la saison précédente).

En début de saison (juin à septembre), des sessions de proximité ont été mises en place afin de permettre aux arbitres de valider les tests physiques requis. La validation de la partie théorique a été réalisée via une plateforme de QCM en ligne. Une circulaire dédiée a été diffusée à l'ensemble des arbitres et mise à disposition sur la plateforme iHAND, dans la rubrique « Mes documents ».

## DÉSIGNATIONS

Au 10 avril 2026, la commission a assuré un taux de couverture de 94 % sur plus de 4 000 rencontres à désigner.

## DÉSIGNATIONS ANIMATION DU RÉ-SEAU DES ARBITRES

### Groupe Performance : Dylan Gazeu

Le groupe Performance constitue un dispositif structurant de la filière arbitrage, visant à accompagner les Juges-Arbitres (JA) et Juges-Arbitres Jeunes (JAJ) à fort potentiel dans une dynamique de progression vers les niveaux supérieurs.

Encadré par des professionnels de la Ligue et des bénévoles issus du monde de l'arbitrage (arbitres nationaux en activité ou juges-superviseurs), ce groupe s'inscrit dans une logique de formation exigeante, combinant travail technique, préparation physique et développement personnel, tant sur le terrain qu'en dehors.

Objectifs :

- Préparer à l'accès aux niveaux nationaux adultes (N3 Masculine, N2 Féminine) et compétitions nationales jeunes (- 18 Nat Masculine et -17 Nat Féminine), ainsi qu'aux compétitions annexes (Inter-Ligues, stages nationaux, finalités...).

- Accompagner les arbitres dans leur progression individuelle et collective ;
- Favoriser l'émergence de profils candidats au T1N et à l'accession au grade Excellence 3 ;
- Développer une culture de performance basée sur la régularité, l'exigence et l'analyse.

### Profils attendus

Les arbitres intégrant le groupe doivent répondre aux critères suivants :

- Disposer de qualités techniques et d'un potentiel avéré ;
- Faire preuve de rigueur et de sérieux, sur et en dehors du terrain ;
- Être en capacité d'évoluer et de s'inscrire dans une démarche de progression ;
- Faire preuve d'autonomie dans leur formation ;
- Être disponibles pour les rencontres, stages et travaux associés ;
- Adopter une attitude conforme aux valeurs de l'arbitrage (humilité, esprit de groupe).

### Binômes - Saison 2025-2026 :

- BIOU Romain / CARCELLE Maxime
- CAMMAS Baptiste / MORENO GONGORA Marta\*
- CHIESA Matteo / JOLY Anton
- COUTAREL Pierre / DOMENGE Marion
- ECK Alexandre / PERRIN-PASSERAT Estéban
- FREDON Clément / FREDON Valérian
- GURY Timothé / WAFFLART Maxime\*

\*Binômes engagés dans une démarche d'accession au niveau T1N, avec perspective d'évolution vers le grade Excellence 3 et le Championnat de France en fin de saison.

### Dispositif d'accompagnement

Le suivi des binômes repose sur plusieurs outils et temps de formation:

- QCM mensuels sur les règles du jeu (intégrés au bilan de Performance) ;
- QCM vidéo à distance et lors des stages ;
- Deux stages présentiels combinant apports théoriques, pratiques, préparation physique et jeu d'interconnaissance et de développement personnel.
- Une visioconférence de mi-saison ;
- Des suivis individualisés, en présentiel ou à distance (analyse vidéo).

### Perspectives - Groupe Performance saison 2026-2027

Au moment de la rédaction de ce bilan, la phase de candidature est en cours.

Processus de sélection :

- ÉTAPE 1 : Les binômes doivent adresser leur souhait d'intégrer le groupe Performance pour la saison 2026-2027 auprès de leur responsable de groupe. Le responsable de groupe et le binôme évaluent ensemble la pertinence de la candidature.
- ÉTAPE 2 : Les responsables de groupe donnent un avis (favorable/défavorable) sur la candidature de leur(s) binôme(s) auprès de l'encadrement du groupe Performance. Il appartient à chaque responsable de groupe d'informer les binômes candidats de l'avis donné vis-à-vis de leur candidature. Dates limites de transmission des avis : lundi 13 avril 2026.

- ÉTAPE 3 : En cas d'avis favorable, les binômes seront contactés pour l'organisation des tests de sélection.
- ÉTAPE 4 : Passage des tests de sélection et composition du groupe Performance 2026-2027 (Période prévisionnelle : mai 2026).

La sélection s'effectuera en fonction des places disponibles, selon l'ordre de priorité suivant :

- JA / JAJ T1-T2 inscrits dans le Parcours de Performance Fédéral (PPF) ;
- Autres binômes JA / JAJ T1-T2 ;
- JA / JAJ T3 inscrits dans le PPF ;
- Autres binômes JA / JAJ T3.

Le dispositif repose exclusivement sur des binômes (absence de candidatures individuelles).

Aucune limite d'âge n'est fixée, toutefois une attention particulière est portée aux profils jeunes inscrits dans une dynamique de performance.

## Groupes T1-T2

### Organisation et stages

Un stage de début de saison s'est tenu à Barbaira, avec pour objectifs de rappeler les évolutions règlementaires et de présenter les modalités de fonctionnement de la Commission Territoriale d'Arbitrage.

Un stage de mi-saison a également été organisé les 10 et 11 janvier 2026 à Mèze, à destination des Juges-Arbitres Jeunes (JAJ) de niveau T1-T2.

### Formation continue

Dans le cadre de la formation continue, un programme de webinaires a été mis en place, coordonné par Olivier Fraissinet-Tachet et animé par des arbitres nationaux.

Au total, sept webinaires ont été proposés au cours de la saison. Par ailleurs, le Programme de Révision et de Travail (PRET) a été reconduit pour accompagner les arbitres dans leur montée en compétences. Ce programme est ouvert à l'ensemble des arbitres territoriaux. Il se décline de la manière suivante :

- 4 QCM diffusés via la plateforme QCM en ligne (réalisation sur une période de 5 jours ; du mercredi au dimanche) ;
- Une correction collective et des échanges organisés en visioconférence le lundi suivant le QCM, un mois sur deux, en soirée.

Dates des visioconférences : 25 novembre, 26 janvier, 23 mars et 18 mai.

### Groupes : JAJ T1 et T2

#### Encadrement

Le groupe est placé sous la responsabilité de Joffrey Clesi, avec une organisation autour de plusieurs référents :

- Florian Grifoll et Vincent Guerlach : pôle formation (stage, QCM, supports vidéo, visio) ;
- Jeremy Protti : accompagnement des arbitres le week-end et appui sur la rédaction des rapports de discipline ;
- Fabien Castel : intégration et suivi individualisé des nouveaux JAJ ;
- Damien Pascual : désignations ;

Cette structuration a permis d'améliorer la gestion globale du groupe.

### Effectifs et structuration

Le groupe comprend 34 unités d'arbitrage :

- 24 binômes ;
- 10 arbitres individuels.

La réforme récente a impacté le fonctionnement du groupe, avec des arbitres titulaires d'un grade adulte intervenant majoritairement sur des compétitions jeunes.

Des disparités territoriales persistent :

- Amélioration notable dans les secteurs de l'Hérault et du Gard ;
- Faible représentation en Aveyron et Lozère ;
- Absence d'arbitres dans certains territoires (82, 81, 46), en cohérence avec une activité compétitive limitée ;
- Développement en cours dans les secteurs 65 et 32.

### Désignations et couverture

Le groupe intervient principalement sur :

- Les compétitions nationales jeunes (-17F National, et -18M National) ;
- Les compétitions régionales (U17 Élite et U18M D1).

En championnat de France, le taux est de 100%, la priorité étant donnée à ces rencontres. L'imposition du CTI (Binôme de -25 ans) ne peut pas toujours être respectée. Il y a beaucoup de rencontres en -17 nat, les week-ends les plus forts 7 rencontres, à cumuler avec le 18 nat 4 de moyenne. De plus certaines rencontres de 18 nat sont d'un niveau de jeu très élevé et les binômes concernés n'ont pas les compétences, pour y officier.

### Bilan de couverture

- Priorité donnée aux compétitions nationales, avec un taux de couverture de 100 % ;
- Taux de conformité au CTI estimé à 85 %, en progression de 10 % par rapport à la saison précédente.

### Volume de rencontres

180 matchs au total :

- 70 en U18M (64 conformes CTI) ;
- 110 en U17F (92 conformes CTI).

Le championnat U18 National a été assuré par un groupe restreint de 7 binômes, ce qui rend la gestion particulièrement exigeante au regard du niveau de jeu.

Difficultés identifiées :

- Investissement inégal des arbitres, certains priorisant leur activité de joueur ;
- Volume important de rencontres concentrées sur des créneaux contraints (samedi 17h-19h) ;
- Difficulté à mobiliser des arbitres compétents pour certaines rencontres à fort niveau ;
- Faible disponibilité pour accompagner les secteurs en raison des sollicitations prioritaires sur les compétitions nationales. Difficultés de désignations : Beaucoup de matches entre 17h et 19h le samedi bloquant par rapport à une majorité d'arbitres aussi joueurs.

Aide au secteur : l'effectif limité du groupe restreint les appuis sollicités par les secteurs.

Perspectives d'améliorations :

- Renforcer le parcours de Performance Fédéral (PPF) arbitrage
- Optimiser l'organisation du groupe afin de mieux répartir les responsabilités ;
- Développer le suivi individualisé, notamment via un renforcement du nombre d'accompagnateurs territoriaux du niveau adapté ;
- Anticiper les transitions vers le groupe Performance.

## Conclusion

Après trois saisons à la tête du groupe, Joffrey Clesi quitte ses fonctions de responsable.

Le groupe présente un potentiel de développement important. La structuration mise en place et les actions engagées constituent des bases solides pour poursuivre la progression et répondre aux enjeux de l'arbitrage territorial.

## **BILAN DES SECTEURS**

La Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) a fait évoluer son organisation territoriale, passant de 7 à 10 secteurs géographiques, afin de renforcer son maillage et sa proximité avec les clubs.

Dans l'ensemble, les équipes de secteurs se distinguent par leur dynamisme et leur engagement. Les activités ont néanmoins varié selon les ressources humaines disponibles (JA et JAJ). Les équipes en place sont restées globalement stables, et la CTA encourage toute nouvelle implication dans les structures de secteur. Des temps d'échange ont été organisés avec les comités afin de renforcer les liens entre la Ligue, les comités et les clubs.

### Communication CTA

Avec l'appui du service marque/communication, la CTA a poursuivi la diffusion de son bulletin d'information à destination des comités et des clubs.

### **SECTEUR GARD**

Encadrement :

- Responsable : Constantin Delattre
- Élu comité à l'arbitrage : Frédéric Debotte
- Responsables : Brice Arnaud (JAJ T3), Jocelyn Dignonnet (JA T3), Nahel Medjouel (désignations)

Effectifs :

- **Jeunes Arbitres Jeunes (JAJ)** : L'effectif des Jeunes Arbitres Jeunes a fortement progressé, avec 60 JAJ actifs à partir de novembre 2025, dont 20 pleinement opérationnels, à l'issue de la formation T3. En raison de leur jeune âge (-15 ans pour beaucoup), les nouveaux JAJ sont majoritairement maintenus au sein de leurs clubs afin de poursuivre leur formation, et ne sont désignés sur des rencontres jeunes qu'en présence d'un accompagnateur de confiance. Cette politique vise à garantir leur protection dans un contexte marqué par des comportements encore inacceptables à leur rencontre. Enfin, environ 30 JAJ supplémentaires se sont inscrits à la formation T3 de Pâques.
- **Juges Arbitres (JA)** : L'effectif adulte a, quant à lui, fortement diminué. Il se compose actuellement de 4 JA pleinement disponibles pour officier les week-ends, et de 6 autres JA très partiellement disponibles. Cette situation s'explique par l'arrêt de plusieurs arbitres en fin de saison (départs, arrêts, perte de motivation). Dans ces conditions, l'effectif actuel ne permet pas de couvrir plus de la moitié des rencontres adultes. Nous avons donc fait appel au secteur de Montpellier afin de contribuer à la couverture des rencontres chaque week-end. Sans leur intervention, ce taux de couverture serait très bas. Face à l'absence de réaction des clubs concernant la formation des JA, une suspension temporaire des désignations sur les matchs adultes (uniquement) avait été envisagée en concertation avec le Comité. Cette mesure n'a finalement pas été mise en œuvre à la suite de la réunion constructive avec les clubs. Bilan : Forte progression chez les jeunes, mais baisse importante chez les adultes.

Points forts :

- Le dynamisme du secteur ; Le Comité se montre pleinement engagé et impliqué dans le développement et la défense de l'arbitrage.
- Organisation d'un stage de mi-saison (36 JAJ) avec apports techniques et mentaux ;
- Deux binômes JAJ ont été proposés à la montée en T2, dont un ayant participé aux ICN Filles à Mèze. Des binômes JAJ seront proposés à la montée T2 fin de saison et/ou mi-saison 2026-2027.
- Un accompagnement régulier et de proximité des clubs a été assuré, avec une disponibilité téléphonique le week-end. Un lien renforcé s'est aussi établi avec les accompagnateurs identifiés des clubs, permettant un travail commun et cohérent sur la formation continue des JAJ T3.
- Réunion de concertation, sous l'impulsion de Samuel Chatard, président du Comité, avec les clubs permettant d'identifier des solutions rapidement applicables ;
- Chaque club engageant des équipes jeunes en championnats de Ligue dispose désormais, au moins d'un JAJ T3 désignable.

Points de vigilance :

- Effectif adulte insuffisant pour couvrir les rencontres ;
- Manque d'accompagnateurs territoriaux ;
- Faible engagement des arbitres adultes dans les formations ;
- Comportements inadaptés en tribunes impactant fortement la fidélisation : Ils reflètent une évolution préoccupante de la société et génèrent une perte de motivation, notamment chez les jeunes arbitres, allant parfois jusqu'à les mettre en danger.

Axes de travail :

- Renforcer la formation continue des JAJ T3 ;
- Développer les outils de suivi des JAJ (par exemple : un outil de suivi mobile est à l'étude afin de faciliter la saisie et le partage des évaluations avec la CTA) ;
- Étudier le recrutement d'un désignateur supplémentaire afin d'alléger la charge de travail actuellement supportée par Nahel MEDJOUEL ;
- Mener un travail prioritaire et urgent sur la formation des JA, en impliquant activement les clubs dans le recrutement. Une saison similaire à celle écoulée ne peut se reproduire.
- Maintenir le cap fixé cette saison. La dynamique est très positive, en particulier au niveau des jeunes, et doit être consolidée.
- Refonte de la formation JAJ T3 afin d'éviter des effectifs trop jeunes et rester cohérents dans la formation continue.

### **SECTEUR HÉRAULT**

Responsable : Julie VERNHES

Effectifs :

- JA T3 : 43 actifs  
dont >= 5 arbitrages saison : 35  
dont >= 11 arbitrages saison : 22
- JAJ T3 : 51 actifs  
dont >= 5 arbitrages saison : 27  
dont >= 11 arbitrages saison : 16

Formation

1) Sessions régulières (septembre à février) :

- Septembre : 12 inscrits ;
- Octobre : 7 inscrits ;
- Janvier : 31 inscrits ;
- Février : 11 inscrits.

Un écart significatif est constaté entre le nombre d'inscrits en formation T3 et le nombre d'arbitres effectivement activés. Cette situation s'explique notamment par l'exigence du parcours, long et structuré en plusieurs étapes, ainsi que par des procédures administratives de validation pouvant constituer un frein.

2) Stages de début (septembre) et mi-saison (février)

#### Couverture des matchs

Matchs couverts : cf chiffres généraux en fin de bilan  
Taux de couverture : cf taux généraux en fin de bilan  
Régulièrement, nous participons à couvrir les rencontres du secteur du Gard.

Points forts :

- Forte implication du comité (moyens humains et matériels) ;
- Actions structurantes : stages arbitrage avec support des sélections Comité (octobre ; mars) ; tournoi -13 Challenge d'Automne sur lequel 10 binômes ont pu être accompagnés, journée de l'arbitrage à Frontignan (une quinzaine de jeunes arbitres et bénévoles du secteur ont pu assister à un match de ProLigue et échanger avec les arbitres Elites. Places financées par le Comité) ;
- Le Comité offre un maillot d'arbitre aux nouveaux arbitres T3 après validation de 5 arbitrages ;
- Progression du nombre d'arbitres et des accompagnateurs ;
- Participation à la couverture du secteur Gard.

#### Accompagnateur territorial

Au 5 avril 2026 :

- 25 accompagnements réalisés ;
- 24 arbitres accompagnés ;
- 9 accompagnateurs ;
- 4 accompagnateurs formés.

Saison après saison, le nombre d'accompagnateurs territoriaux progresse, malgré une disponibilité limitée liée à leurs multiples engagements dans le handball. Avec 4 nouveaux accompagnateurs formés cette saison, dont 3 déjà validés, une augmentation des accompagnements est attendue.

Les actions menées commencent à porter leurs fruits, avec une hausse du nombre d'arbitres facilitant la couverture des rencontres, même si certains week-ends restent contraints en raison de la concentration des matchs sur les mêmes créneaux.

Points de vigilance :

- Disponibilité limitée des accompagnateurs ;
- Difficulté à couvrir certains week-ends (concentration des matchs).

#### **SECTEUR AUDE**

Responsable secteur : Jean-Philippe Ribeiro Mendes Da Silva

Les responsables de l'arbitrage du secteur, ont fait une tournée dans tout le comité, 3 interventions dans 3 secteurs de l'Aude, à savoir Carcassonne, Bram et Narbonne. Tous les clubs invités dans ces secteurs-là pour faire des échanges sur les nouvelles règles, sur les critères de sanction et des points de règlement particuliers, sous forme de questions réponses avec les techniciens des clubs par secteur, on a invité les responsables d'arbitrage de tous les clubs de secteur et les entraîneurs. Le Comité a sollicité le secteur pour la mise en place du capitaine des parents visiteurs sur les catégories moins de 11 et moins de 13.

#### **SECTEUR PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Référent comité : René Bellegueulle

Redynamisation de l'arbitrage en lien avec la collaboration du comité 66, accompagné par le secteur Aude, sous l'impulsion de René Bellegueulle, volontaire pour assumer la fonction de référent :

- Organisation des regroupements

- Soutien lors des stages de formation des nouveaux T3
- Accompagnement de proximité des clubs

#### **SECTEUR TOULOUSE**

##### Encadrement

Responsable : Fabien Castel

JA T3 : Karine Puch

JAJ T3 : Quentin Lustro

Transition JAJ : Baptiste Cammas, Florian Sucra

Référentes féminines : Marta Moreno, Stéphanie Derache

##### Effectifs

JA T3 : 26 arbitres dont 4 binômes et 18 solos (fort turnover : 15 départs / 9 arrivées)

JAJ T3 : 40 arbitres dont 17 binômes et 6 solos

32 JAJ en transition, dont 16 féminines

Points forts :

- Groupe JAJ à fort potentiel : certains binômes pourront prétendre prochainement au niveau T2. Le nombre d'arbitres qui préparent leur intégration en T3 (32 JAJ dont 16 féminines) montre que le groupe va gagner en quantité ce qui pourra permettre d'atteindre la perspective d'une création d'un groupe T3 Performance ;
- Bonne dynamique collective (publication hebdomadaire de vidéos, échanges techniques) ;
- Amélioration de la communication interne et avec les clubs ;
- Stages en progression en termes de participation

Points de vigilance :

- Manque de disponibilité des JA chaque weekend ;
- Difficulté à couvrir les matchs du samedi ;
- Développement encore limité de la féminisation ;
- Déséquilibre du calendrier (trop de matchs le samedi).

Axes de travail :

- Poursuivre le travail de développement de la féminisation (Groupe JAJ Clubs Féminins) est difficile (sensibilisations plus régulières) ;
- Renforcer le recrutement de JA ;
- Fidéliser les JAJ et structurer un groupe T3 Performance ;
- Poursuivre la collaboration avec les clubs ;
- Adapter la programmation des rencontres (matchs le samedi limitant les disponibilités) ;
- Maintenir la dynamique pédagogique (vidéos, échanges).

#### **SECTEUR SUD-OUEST**

##### Encadrement

Responsable secteur : Pascal Perpignan

Responsable JA T3 : Mickaël Wattel

Responsable JAJ T3 :

- Comité 65 - 09 : Mikel Haran

- Comité 31 - 32 : Mathilde Cattaneo

Responsable désignation JA/JAJ : Mickaël Wattel / Hamid Benaouda

Membres du secteur : Benjamin Bled ; Hamid Benaouda ; Mathilde Cattaneo ; Bastien Duclos ; Frédéric Glorio ; Mikel Haran ; Pascal Perpignan ; Mathieu Radelet ; Mickaël Wattel.

##### Périmètre du secteur

Le Secteur Sud-Ouest regroupe 25 clubs répartis comme suit :

- Haute-Garonne : 3 clubs (Comminges Handball ; Rieux Volvestre ; Luchon) ;
- Ariège : 2 clubs (Saint Girons ; Vallées Arize Léze) ;

- Hautes-Pyrénées : 10 clubs ;
- Gers : 10 clubs.

### Effectifs

28 Juges-Arbitres (JA)

14 Juges-Arbitres Jeunes (JAJ)

Évolution globale : légère baisse (-5 arbitres), malgré un recrutement de 2 JA et 7 JAJ.

Les évolutions réglementaires (passage JA → JA à 18 ans et accès anticipé à la formation dès 15 ans) ont modifié la structure des effectifs :

- Renforcement du vivier de JA ;
- Diminution mécanique du nombre de JAJ.

Point de vigilance identifié :

Les jeunes arbitres récemment intégrés en catégorie JA se retrouvent parfois insuffisamment accompagnés.

Réponse apportée :

Mise en place, en lien avec le Comité des Hautes-Pyrénées, d'un accompagnement étendu jusqu'aux arbitres de moins de 21 ans. Une réflexion est engagée pour étendre cette mesure à l'ensemble du secteur.

### Désignations et couverture

L'intégration de Hamid Benaouda en appui de Mickaël Wattel a permis de renforcer l'organisation des désignations.

Résultats : taux de couverture de 100%

Le secteur contribue également ponctuellement à la couverture des autres secteurs. Cependant cela représente une grosse charge de travail pour les responsables de désignations du secteur Sud-Ouest, qui doivent jongler en permanence chaque WE pour faire au mieux.

Points de vigilance :

- Charge de travail importante pour les désignateurs ;
- Recours fréquent à des arbitrages doublés sur un même week-end ;
- Ajustements nécessaires des binômes.

### Accompagnement des clubs

Des actions de sensibilisation et d'initiation à l'arbitrage ont été menées dans 4 clubs :

- Auch (septembre 2025)
- Masseube (octobre 2025)
- Rabastens (octobre 2025)
- L'Isle-Jourdain (février 2026)

Ces interventions participent au développement du vivier d'arbitres à l'échelle locale.

### Formation et stages

Encadrement : Pascal Perpignan, Mickaël Wattel, Mathieu Radelet et Benjamin Bled pour l'encadrement.

- Stage de rentrée (30 août 2025 - St Gaudens) : 20 participants (10 JA / 10 JAJ) : participation insuffisante nécessitant une mobilisation accrue des clubs.
- Formation T3 «Devenir JA-JAJ T3»
- Organisation en 3 modules (2 en distanciel, 1 en présentiel)
- 9 nouveaux arbitres formés (2 JA / 7 JAJ)
- Stage Mi-Saison (7 mars 2026 - Rabastens) : 33 participants : Bilan intermédiaire, rappels réglementaires et administratifs.

- Organisation d'un stage PPF pour les catégories -13 et -15 (7 mars 2026 - Rabastens) : Stage avec 27 jeunes participants très dynamiques venant des départements du Gers, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège et le bas du département Haute Garonne secteur Sud-Ouest. Ils ont pu participer aux divers ateliers proposés : vidéo, QCM, règles et mise en situation.

- Retour très positif des participants
- Action structurante pour la détection et la formation des jeunes arbitres.

### Analyse du secteur

Points forts :

- Taux de couverture optimal (100 %) ;
- Dynamique de formation maintenue ;
- Développement des actions auprès des clubs ;
- Capacité à soutenir d'autres secteurs.

Points de vigilance :

- Fragilité des effectifs ;
- Charge importante sur les désignateurs ;
- Participation encore limitée aux stages ;
- Nécessité d'accompagnement renforcé des jeunes arbitres.

Axes de travail :

- Consolider les effectifs (recrutement et fidélisation) ;
- Renforcer la participation aux stages ;
- Étendre l'accompagnement des jeunes JA ;
- Maintenir la dynamique de formation et de proximité avec les clubs.

### Synthèse saison 2025-2026

Nos Plus :

- Arrivée de 3 nouveaux membres au sein de l'équipe Secteur Sud Ouest.
- Notre secteur s'efforce de désigner des arbitres chaque we, 100% de couverture.
- Un stage JAJ club regroupant 27 jeunes.
- Les relations avec les comités se consolident et se renforcent.
- Plusieurs membres de la CTA Sud Ouest se sont inscrits à la formation accompagnateurs territoriaux ce qui pourra nous permettre d'avoir plus de suivi de nos JA et JAJ.

A consolider :

- Les relations avec les clubs. Très peu nous sollicitent, certains ne répondent même pas aux mails.
- Légère baisse de nos effectifs JA et JAJ.

Nos difficultés :

- Le périmètre de notre secteur est très grand sur 4 départements, difficile de motiver tous les clubs en fonction des lieux de stage et formation.
- Certains clubs ne sont pas impliqués par la démarche de l'arbitrage.
- L'accompagnement et suivi de nos JA et JAJ par manque d'accompagnateurs territoriaux.
- Motiver nos JA et JAJ à venir aux stages début et mi saison.

Les axes d'améliorations :

- Pérenniser nos relations avec chaque comité de notre secteur (Gers et Hautes-Pyrénées) et les clubs de ces comités pour établir les actions à entreprendre sur l'arbitrage. Valorisation des jeunes arbitres par les Comités, intégrer l'arbitrage lors des regroupements des sélections Comités...
- Trouver des lieux de formations centrés géographiquement sur notre secteur pour éviter d'avoir des refus de participation ou démultiplier les formations (besoin de plus de ressource).

## Conclusion

Le secteur Sud-Ouest se porte bien, Pascal Perpignan a fait part de sa décision d'arrêter toute fonction Handballistique au sein de la Ligue et de son club.

Dévoué pour le Handball depuis plus de 55 ans communiquant sa passion pour ce sport et principalement pour l'arbitrage, il tient à remercier l'ensemble des acteurs avec qui il a pu « travailler » Ligues, Comités, Clubs, Écoles...

La relève est assurée le secteur Sud-Ouest sera la saison prochaine sous la Co-Responsabilité de Mathilde Cattaneo et Mickaël Wattel à qui il souhaite bon vent à eux et à toute l'équipe du Secteur Sud-Ouest.

## **SECTEUR NORD**

Responsable de secteur : Rémy BRUNET

Organisation des groupes :

- T3 Performance : David BENNET (responsable), Néo LOCATELLI (désignations)
- JA T3 : Anthony BUFFET (responsable), Néo LOCATELLI (désignations)
- JAJ T3 : Magali BOUGRAINVILLE (responsable), Néo LOCATELLI (désignations)
- JAJ Club / Relations comités : Jorge GARCIA
- Accompagnateurs territoriaux : Christian CAVALLIN (responsable), David BENNET (désignations)
- Correspondant Beach : Jorge GARCIA
- Logistique : Alexandra BRAS

Autre intervenant régulier : Damien BONDON

## Effectifs (projection 2026-2027)

- T3 Performance : 8 arbitres (dont 3 binômes) ;
- 1 binôme proposé à la montée : Clarisse Mathieu / Elisa Techine ;
- JA T3 : 17 arbitres (dont 2 binômes) ;
- JAJ T3 : 30 arbitres (dont 9 binômes) ;
- Accompagnateurs : 6 formés, 1 en cours de formation.

Points forts :

- Bonne cohésion et qualité des relations au sein de l'équipe ;
- Réactivité et efficacité dans la gestion des désignations (anticipation à J-14 dans la majorité des cas) ;
- Suivi des arbitres globalement satisfaisant, y compris pour les nouveaux (NT3) ;
- Présence d'un noyau d'arbitres engagés et motivés (notamment en T3 Performance et JAJ T3) ;
- Communication fluide avec les acteurs externes ;
- Relations stables avec les comités du Lot (46) et du Tarn-et-Garonne (82) ;
- Participation aux actions en progression.

Points de vigilance :

- Respect de l'échéancier perfectible sur la seconde partie de saison ;
- Nombre important de désistements de dernière minute ;
- Saisie insuffisamment rigoureuse des disponibilités par certains arbitres ;
- Absence de relations structurées avec le comité de Haute-Garonne (31) ;
- Difficultés dans la mise en œuvre de la formation NT3 (modules M3).

## Axes d'amélioration

Organisation et planification :

- Désigner un interlocuteur unique au niveau de la CTA, garant

du suivi des échéanciers et de la coordination logistique (stages, relations clubs,...) ;

- Formaliser un échéancier complet jusqu'au stage début de saison 2027-2028 ;
- Confier aux responsables de groupes la responsabilité des contenus technique des stages ;
- Renforcer la planification via des outils partagés (ex. invitations, calendrier).

Gestion des disponibilités :

- Mettre en place des rappels réguliers aux arbitres sur des périodes clés (reprises, changement de phase,...) ;
- Effectuer des relances ciblées auprès des arbitres concernés par des désistements répétés.

Relations institutionnelles :

- Structurer et rétablir les échanges avec le comité de Haute-Garonne (31) ;
- Engager une prise de contact formelle afin d'améliorer la coordination territoriale.

## **SECTEUR AVEYRON**

Encadrement :

- Responsable de secteur : Romain Bourges
- Référente comité : Sylvie Picard

### 1. Arbitrage

Constats :

- Nombre d'arbitres insuffisant pour couvrir l'ensemble des rencontres ;
- Formations souvent engagées en réponse aux obligations réglementaires (CMCD) ;
- Manque d'accompagnateurs pour assurer le suivi et la progression des arbitres.

Objectifs :

- Structurer durablement l'arbitrage au sein des clubs ;
- Développer et pérenniser des écoles d'arbitrage fonctionnelles (animateurs et accompagnateurs formés) ;
- Renforcer les liens entre les clubs, les référents départementaux et la CTA ;
- Augmenter le nombre d'arbitres à l'échelle départementale ;
- Proposer une formation harmonisée, qualitative et attractive ;
- Favoriser l'émergence de vocations et l'accès au haut niveau.

## Actions mises en œuvre

Séminaire de rentrée (30 août 2025)

Deux axes de travail :

- Création et structuration des écoles d'arbitrage ;
- Accompagnement, formation et valorisation des arbitres.

Organisation de la filière arbitrage :

- Stages JA/JAJ T3 (début et mi-saison) ;
- Suivi des candidats à la formation T3 ;
- Accompagnement vers les niveaux supérieurs (T2, T1-T2) ;
- Mise en place de questionnaires CTA pour les passages de niveaux.

Développement des écoles d'arbitrage :

- Identification et formation de ressources humaines au sein des clubs ;
- Mise en pratique lors de regroupements départementaux ;
- Suivi et évaluation via outils dédiés (livrets, parrainage...) ;
- Organisation d'événements de promotion de l'arbitrage.

## Évaluation

À court terme (N+1) :

- Une école d'arbitrage structurée dans chaque club ;

- Au moins 6 arbitres clubs actifs par structure ;
- Organisation d'au moins un événement arbitrage par club.

À plus long terme : Généralisation de l'arbitrage en binôme sur l'ensemble des rencontres départementales.

## 2. Intégrité

Constats :

- Augmentation des passages en commission de discipline ;
- Multiplication des incivilités en tribunes et en bord de terrain.

Objectifs :

- Installer un climat de respect et de convivialité autour des rencontres ;
- Prévenir les comportements inadaptés ;
- Garantir la sécurité et l'intégrité de tous les acteurs ;
- Développer une culture commune des valeurs du handball.

Actions mises en œuvre :

- Mise à disposition de supports de sensibilisation (banderoles, roll-up) ;
- Lecture d'un message de prévention avant les rencontres ;
- Actions de formation des dirigeants ;
- Ateliers de réflexion lors du séminaire de rentrée.

Perspectives :

- Diminution du nombre de faits disciplinaires à court terme ;
- Création d'un label départemental « Respect et Intégrité » à moyen terme ;
- Organisation de temps d'échange réguliers avec les acteurs du territoire.

## Bilan de la saison 2025-2026

Structuration :

- Création d'une équipe arbitrale départementale (Sylvie Picard, Romain Bourges, Gauthier Vernet) ;
- Organisation de réunions mensuelles avec les clubs pour accompagner la structuration de l'arbitrage.

Outils et innovations :

- Mise en place de livrets de suivi pour les JAJ clubs ;
- Développement d'un projet d'application numérique de suivi et d'accompagnement ;
- Production et diffusion de supports de sensibilisation grâce à un financement ANS.

## Bilan technique

La saison a été marquée par des difficultés persistantes en matière d'effectifs, avec des rencontres non couvertes malgré l'entraide entre secteurs.

Toutefois, une dynamique positive est engagée :

- Accélération de la formation T3 ;
- Intégration de nouveaux arbitres (1 binôme féminin, 2 arbitres individuels) ;
- Démarche proactive auprès des clubs pour anticiper la saison suivante.

## Perspectives

La saison 2026-2027 est d'ores et déjà engagée avec :

- Des rencontres avec les clubs pour promouvoir l'arbitrage ;
- Une volonté renforcée de développer la formation et l'accompagnement ;
- Une ambition de structuration durable du réseau d'arbitres à l'échelle départementale.

## SECTEUR MENDE

### Encadrement

Responsable de secteur : Frédéric VASSEUR

Elue Référente arbitrage : Bonnefoy Christelle

Accompagnateurs JAJ : Dublanc Yvelise, Bodin Florent, Vasseur Frédéric, Malaval Audigier Keryan (formé cette saison), Gaudry Arthur (formé cette saison).

### Effectifs

Arbitres adultes : 8

1 JA excellence 2 ;

1 JA T2 ;

6 JA T3

Arbitres jeunes

13 JAJ T3 ;

21 JAJ clubs.

### Formation et suivi

Promotions en cours :

- Charli KOPP (2008) - JAJ T2
- Romain PRIEUR (2009) - JAJ T2 (observé sur les ICR masculins)
- Vincent LASCARAY (2008)

Points forts du secteur :

- Organisation simplifiée liée à un périmètre restreint (un seul club) ;
- Bonne identification des disponibilités et des compétences des arbitres ;
- Facilité d'organisation des formations en présentiel (niveau T3) ;
- Relations constructives avec les secteurs limitrophes ;
- Collaboration étroite et efficace avec les référents techniques de la CTA.

## PROJET DE PERFORMANCE ARBITRAGE

### Principe général

Le Projet de Performance Arbitrage s'inscrit dans une logique de détection, d'accompagnement et de progression des jeunes arbitres à fort potentiel.

### Parcours de détection

Une phase de détection est organisée dans les secteurs pour les jeunes arbitres de 13 à 15 ans, lors de stages départementaux, en collaboration avec les secteurs.

Les profils les plus performants sont désignés pour arbitrer les compétitions IDR1 ainsi que les finalités IDR. Ils y sont évalués par un CTF ou un CTS, accompagnés d'un Accompagnateur Territorial.

Les meilleurs binômes sont ensuite convoqués pour officier sur ces compétitions, constituant ainsi la référence de l'année N-1.

En année N :

Les binômes identifiés lors des compétitions départementales sont de nouveau évalués à l'occasion des deux tours des compétitions Inter-comités régionaux.

L'arbitrage de ces compétitions est assuré par des binômes âgés de 14 à 16 ans, également repérés en N-2 (environ 60 binômes évalués). À l'issue de ce processus, les 8 meilleurs binômes de leur génération sont sélectionnés pour participer aux finalités nationales des Inter-Comités, dans le cadre du Trophée National Michel Barbot.

Cette saison, ces finalités se sont déroulées les 4 et 5 avril 2026 :

- À Mèze pour le tournoi féminin
- À Espalion pour le tournoi masculin

En année N+1 :

Un ou deux binômes âgés de 16 à 17 ans sont proposés à la désignation sur les compétitions Interligues féminines et masculines.

### Fonctionnement

- Constitution d'une liste de jeunes arbitres à partir des remontées des secteurs ;
- Désignation sur les compétitions régionales comme levier de valorisation ;
- Collaboration avec les comités pour intégrer les arbitres aux stages départementaux ;
- Coordination assurée par la CTA pour les convocations et le suivi.

### Approche pédagogique

Les temps de rassemblement permettent de multiplier les situations d'apprentissage :

- Arbitrage de séquences à thèmes ;
- Mise en situation sur scénarios spécifiques ;
- Arbitrage de rencontres en conditions réelles ;
- Analyse vidéo individualisée ;
- Accompagnement en direct (notamment via oreillettes).

Une liste de jeunes arbitres est établie à partir des propositions des secteurs, issues du travail d'animation du réseau des référents de clubs.

Les désignations pour arbitrer les compétitions IDR découlent de cette sélection et constituent une forme de valorisation.

Certains comités invitent également les jeunes arbitres identifiés à potentiel lors des stages départementaux, offrant ainsi un cadre adapté à la détection et à la formation.

Les secteurs transmettent ensuite cette liste à la CTA, qui convoque les JAJ sur les différentes compétitions.

### Encadrement

Le dispositif repose sur une collaboration entre techniciens et formateurs arbitres, permettant d'assurer un encadrement technique et pédagogique adapté

### Bilan de la saison 2025-2026

- **24 binômes (14-16 ans)** identifiés pour un suivi renforcé ;
- **38 binômes évalués** lors des Inter-Comités Régionaux ;
- Désignation des binômes représentant l'Occitanie pour :
  - les Interligues ;
  - les finalités nationales des Inter-Comités.

## FORMATION INITIALE DES JUGES ARBITRES : BILAN ET PERSPECTIVES

Le but de la formation des arbitres est de répondre aux besoins du projet fédéral en bâtissant des parcours de formations des jeunes arbitres d'Occitanie à partir des référentiels nationaux. L'enjeu consiste à uniformiser les pratiques en vue d'améliorer le niveau global d'arbitrage et de concourir à la détection des meilleurs potentiels (PPFA).

Les parcours des JAJ T3-T2 et T1 proposés suivent les principes d'une formation sous une forme modulaire organisée au fil de la saison, privilégiant l'alternance de moments en présentiel, en FOAD et en suivi mais aussi en prenant en compte l'alternance des méthodes de formation.

- En présentiel : il s'agirait de préférer le travail sur le terrain, en arbitrant les séquences de jeu ou d'entraînement, en utilisant l'outil vidéo, en partant d'apprentissage de l'arbitrage en solo vers l'arbitrage en binôme.
- En FOAD : utiliser cet outil pour l'apprentissage des règles, gestes, sous forme de quiz, de vidéos, textes à trous, tutoriel, documents à consulter.

Ces modules en distanciel permettront en outre :

- D'évaluer le niveau de connaissance de chacun - valider les acquis du module précédent
- De préparer à la participation au module présentiel suivant

Les suivis constituent un outil essentiel d'accompagnement et d'évaluation dans le parcours de formation des arbitres. Ils permettent d'apprécier les évolutions des compétences au regard des contenus abordés, jusqu'à la certification en fin de cycle.

Plus largement, cette démarche vise à établir un lien étroit entre la formation de Juge-Arbitre Jeune et la pratique de joueur, favorisant ainsi une meilleure compréhension globale du jeu. Elle contribue également à susciter l'intérêt pour la fonction arbitrale et à accompagner progressivement les jeunes arbitres vers une posture d'analyse et d'auto-évaluation dans leur parcours de formation. Quatre sessions de formation T3 ont été mises en place par la Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) au cours de la saison.

Les deux premiers modules ont été dispensés à distance, sous forme de visioconférences, permettant une accessibilité élargie à l'ensemble du territoire. Le troisième module a été organisé en présentiel, au sein des secteurs, afin de favoriser la mise en pratique et l'ancrage des compétences sur le terrain.

## BILAN ET PERSPECTIVES DU PROGRAMME DE WEBINAIRES DE FORMATION CONTINUE

Ce programme, mis en place pour la première fois cette saison par la Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA), avait pour objectif de proposer quatre à cinq webinaires de formation continue à destination des arbitres et accompagnateurs de la ligue, en y associant également les arbitres et accompagnateurs nationaux (réfèrent : Olivier Fraissinet-Tachet).

À la suite d'un sondage réalisé afin d'identifier les attentes des arbitres en matière de thématiques, ce sont finalement sept webinaires qui ont été conçus et déployés tout au long de la saison.

N°	Thèmes	Intervenants	Dates	Nombre de participants
1	Nouvelles règles	Florent Grifoll Yvan Barak	13/10/2025	94
2	Sanctions sur irrégularités	Karine Béziat Florent Grifoll Olivier Fraissinet-Tachet	3/11/2025 7/11/2025	56
3	Placement / déplacement	Aurélien Salvador Benjamin Beaufort	4/12/2025	88
4	Communication de l'arbitre	Mathieu Inconstante Paul Chauchard	13/1/2026	78
5	Fautes de l'attaque	Karine Béziat Benjamin Beaufort	19/2/2026	44
6	Jeu à 6m – Duels impliquant le pivot	Jean-François Bourgeois Olivier Fraissinet-Tachet	26/3/2026	23
7	Sanctions sur comportements antisportifs	Aurélien Salvador Olivier Fraissinet-Tachet Corentin Larequie	16/4/2026	25

Le programme a permis de produire des contenus de référence à destination des arbitres et des accompagnateurs territoriaux, intégrant de nombreuses séquences vidéo, dans un souci constant d'harmonisation avec les directives de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA). L'ensemble des enregistrements est désormais accessible aux arbitres de la ligue via la plateforme iHand.

La CTA tient à remercier les dix arbitres et accompagnateurs nationaux ayant contribué bénévolement à la conception et à l'animation de ces webinaires. Une mention particulière est adressée à Olivier Fraissinet-Tachet, pour la mise à disposition des contenus de formation développés au cours des dernières saisons, comprenant notamment plus de 350 séquences vidéo.

Pour la saison à venir, l'objectif est de pérenniser et de structurer ce programme de formation continue, en proposant des thématiques et des sessions alignées avec les priorités de la CTA et adaptées aux besoins spécifiques des différents publics concernés.

## QUELQUES CHIFFRES

### Effectifs au 09/04/2026 :

Groupe	Effectif 25-26	Effectif 24-25	Effectif 23-24	Effectif 22-23
JAJ CLUB	2127	1666	1744	1754
JAJ T3	245	257	243	238
JAJ T2	16	43	52	53
JAJ T1	0	23	7	14
JA T3	238	190	174	151
JA T2	71	51	39	40
JA T1	46	44	42	44
JA ELITE	7	5	4	2
JA PRE-ELITE	0	2	2	4
JA ASPIRANT	2	0	0	0
JA FEDERAL	22	23	26	22
JA JOUEUR PRO	2			
JA T1N*	4	2	2	0
<b>Total général</b>	<b>2780</b>	<b>2305</b>	<b>2335</b>	<b>2322</b>

\*T1N intégrés au T1 en 2022-2023

L'augmentation des effectifs de Juges-Arbitres T3-T2 s'explique en grande partie par l'évolution réglementaire adoptée lors de l'Assemblée Générale 2025 de la Fédération Française de Handball, ayant entraîné le basculement des Juges-Arbitres Jeunes âgés de 18 à 20 ans vers le statut de Juges-Arbitres.

### Effectifs des arbitres actifs au 5 mai 2026 ayant effectué au moins 5 arbitrages :

Étiquettes de lignes	Effectifs 25-26	Effectif 24-25	Effectif 23-24	Effectif 22-23
JAJ CLUB	459	522	462	458
JAJ T3	184	228	202	198
JAJ T2	16	41	55	47
JAJ T1	0	23	8	13
JA T3	201	155	136	120
JA T2	66	50	39	37
JA T1	43	44	43	39
JA ELITE	7	5	4	2
JA PRE-ELITE	0	2	2	4
JA ASPIRANT	2			
JA FEDERAL	19	23	24	22
JA JOUEUR PRO	1			
JA T1N*	4	2	2	0
<b>Total général</b>	<b>1002</b>	<b>1095</b>	<b>978</b>	<b>940</b>

\*T1N intégrés au T1 en 2022-2023

### Taux de couverture :

Étiquettes de lignes	Binôme	Manque	Solo	Total général	Couverture
+16 ans f autan	3	1	108	112	99,11%
+16 ans f nationale 3	73		67	140	100,00%
+16 ans f prenatonale	96	7	210	313	97,76%
+16 ans f preregionale	86	38	391	515	92,62%
+16 ans m autan			141	141	100,00%
+16 ans m excellence	214		118	332	100,00%
+16 ans m prenatonale	186		21	207	100,00%
+16 ans m preregionale 1ere division	59	30	208	297	89,90%
+16 ans m preregionale 2e division	101	52	519	672	92,26%
-17 ans m elite	61	11	71	143	92,31%
-18 ans f 1ere division	58	17	86	161	89,44%
-18 ans f 2e division	106	24	183	313	92,33%
-18 ans f 3e division	74	10	94	178	94,38%
-18 ans m 1ere division	75	19	65	159	88,05%
-18 ans m 2e division	100	28	163	291	90,38%
-18 ans m 3e division	94	49	221	364	86,54%
-18 ans m 4e division	62	8	115	185	95,68%
u17 feminins 2025-26	83		12	95	100,00%
u18 masculins 2025-26	55		4	59	100,00%
<b>Total général</b>	<b>1485</b>	<b>242</b>	<b>2278</b>	<b>4005</b>	<b>93,96%</b>

### Hélène CHORIOL-BLANQUET

Présidente Commission Territoriale de l'Arbitrage

# DISCIPLINE

## 1. Introduction et fonctionnement

La saison qui s'achève a, une fois encore, reflété la vitalité exceptionnelle de notre ligue, illustrée par une densité de compétitions témoignant de l'engagement de l'ensemble de nos territoires. Dans ce contexte, la Commission de Discipline a œuvré tout au long de l'année avec un objectif constant : assurer la protection de l'ensemble des acteurs du jeu, qu'ils soient joueurs, officiels ou bénévoles.

Notre mission ne se limite pas à l'application rigoureuse des règlements fédéraux ; elle s'inscrit dans une démarche à la fois éducative et éthique. Dans l'instruction de chaque dossier, nous avons veillé au respect des principes de contradiction et d'impartialité, tout en maintenant la fermeté nécessaire face aux comportements contraires à l'esprit de notre sport.

Cette saison, l'activité de la commission a été marquée par un niveau particulièrement élevé de dossiers à traiter, avec 283 dossiers au 30 avril 2026. La projection sur l'ensemble de la saison laisse envisager un total d'environ 400 dossiers contre 306 la saison précédente, constituant un record.

Avant de présenter en détail les données chiffrées et les typologies de sanctions, je tiens à remercier les membres de la commission pour leur engagement et leur disponibilité, ainsi que les clubs qui, dans leur grande majorité, contribuent activement à l'apaisement du climat sur et autour des terrains.

Composition de la commission :

Président : Samuel PICARD

Vice- Présidents : Alexia RICOCHÉ, Florian LEVY, David GALACHE

Membres de la commission : Benjamin BEAUFORT, Frédéric BERMOND, Vincent CAHUZAC, Jocelyn DIGONNET, Sandrine FAURE, Bernard MONTAGUD, Philippe PATRIARCHE, Fabien ARBETTI, Sadek BOUZIDI, Baptiste CAMMAS, Jessica CHARLES, Christophe MAHIEU, Sonia TONG LEE A TAI, Cédric VENDRAMIN, Clara BOUSCARY, Gauthier VERNET.

Organisation :

La commission se réunit régulièrement selon le rythme suivant :

- Deux réunions mensuelles à Toulouse ;
- Deux réunions mensuelles à Montpellier ;
- Une à deux réunions mensuelles en visioconférence.

## 2. Statistiques

Nous constatons une hausse très significative du nombre de dossiers disciplinaires sur la saison. Cette évolution s'inscrit dans une tendance nationale, de nombreuses ligues étant confrontées à une situation comparable.

Dans une logique de suivi et de pilotage, un outil statistique a été mis en place en fin de saison. Il permettra :

- Une déclinaison des données par comité ;
- Une diffusion régulière (trimestrielle) des indicateurs ;
- Un meilleur accompagnement des territoires.

Le tableau détaillé des sanctions arrêtées au 30 avril 2026 est présenté en annexe.

## 3. Analyse des tendances

Points positifs :

Le travail de collaboration mené avec certains clubs, en lien avec les comités départementaux, a permis d'obtenir des améliorations durables des comportements, avec la sortie progressive de certains clubs d'un suivi disciplinaire récurrent.

Points de vigilance :

Hausse des fautes individuelles liées aux atteintes aux personnes :

- 101 dossiers sur la saison 2024-2025 ;
- 110 dossiers au 30 avril 2026 pour la saison en cours.

Augmentation préoccupante des faits de violence :

- 20 dossiers de niveau A5 (brutalités, coups, crachats, actions dangereuses ou malveillantes) ;
- 10 dossiers de niveau D2 (menaces, comportements agressifs, incidents impliquant le public...).

Fraudes aux certificats médicaux :

- Plus de 30 dossiers recensés sur la saison.

Absences non justifiées en commission :

- Augmentation des absences d'officiels convoqués sans justificatif probant, rendant les débats contradictoires difficiles, voire impossibles ;
- Ces situations peuvent conduire à des décisions de relaxe, faute d'éléments suffisants.

## 4. La commission et la prévention

La discipline ne se limite pas à la sanction des incivilités ; elle s'inscrit également dans une démarche proactive de prévention. A ce titre, la commission a engagé des actions auprès des clubs en collaboration avec les comités :

- **Elaboration de supports pédagogiques** : des fiches pédagogiques ont été conçues en lien avec la commission développement. Ces supports, évolutifs, ont vocation à être enrichis chaque année par de nouveaux thèmes en lien avec les problématiques rencontrées.
- **Rencontres avec les clubs** : des réunions ont été organisées en partenariat avec les comités afin de rencontrer les présidents autour du rôle et du fonctionnement de la commission de discipline. A cette occasion, il convient de souligner l'implication des comités sur ces sujets. La commission souhaite poursuivre et renforcer cette dynamique de collaboration dans les années à venir.
- **Accompagnement des clubs les plus sanctionnés** : un dispositif d'accompagnement spécifique a été décidé en direction des clubs les plus sanctionnés. L'objectif est d'engager un travail conjoint avec leurs dirigeants afin d'identifier les causes des difficultés et de mettre en place des actions correctives. A l'issue de la saison, les dix clubs les plus sanctionnés seront contactés afin d'organiser des réunions d'échange, établir un diagnostic et définir des axes d'amélioration durables.
- **Mise en place des travaux d'intérêt général (TIG)** : la commission a initié la mise en œuvre de sanctions sous forme de travaux d'intérêt général. Leur déploiement, qui requiert une organisation spécifique, a été conduit cette saison sous forme expérimentale. L'objectif est d'en améliorer l'efficacité dès la prochaine saison, notamment par un renforcement de la

- la coordination avec la CTA, les comités et les clubs.

## 5. Objectifs et remerciements

Objectifs pour la saison 2026-2027 :

- Renforcer et structurer l'organisation liée à la mise en œuvre des travaux d'intérêt général (TIG).
- Accroître la présence et l'accompagnement auprès des clubs en difficulté.
- Poursuivre le développement d'actions visant à réduire le nombre de dossiers disciplinaires, en renforçant notre collaboration avec les comités, les clubs et les autres commissions de la ligue.
- Travail sur un permis à point qui pourrait être proposé au vote de l'AG Ligue sur la prochaine saison.

Remerciements :

- Les membres de la commission de discipline, qui œuvrent tout au long de la saison au bon fonctionnement de l'instance, avec une mention particulière pour Véronique Belin, Secrétaire de la Commission, et Maeva Gironde, juriste alternante ;
- Les arbitres ainsi que les membres de la Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) ;
- La commission développement, avec laquelle un travail étroit est mené tout au long de la saison pour proposer aux clubs des outils pédagogiques adaptés ;
- Les comités, pour leur accueil lors des temps d'échange avec les clubs et pour leur engagement dans cette action collective en faveur de la lutte contre les incivilités.

### **Samuel PICARD**

Président de la commission territoriale de discipline

# RÉCLAMATION ET LITIGES

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,

Au cours de la saison 2025-2026, la Commission Réclamations et Litiges (CRL) n'a pas été en mesure de fonctionner dans sa composition habituelle, en l'absence de présidence désignée.

Conformément aux dispositions statutaires de la Ligue, le Bureau Directeur s'est substitué à cette carence afin d'assurer la continuité du traitement des dossiers relevant de la commission.

## Activité de la saison

Au total, 5 dossiers ont été instruits :

- 3 dossiers relatifs à des fautes techniques d'arbitrage ;
- 2 dossiers portant sur des contestations de décisions de la Commission d'Organisation des Compétitions (COC).

## Suites données

L'ensemble des dossiers a été traité dans le respect des procédures en vigueur.

Il est à noter qu'aucune des décisions rendues n'a fait l'objet d'un recours devant le Jury d'Appel de la Fédération Française de Handball.

## Conclusion

Malgré l'absence de gouvernance dédiée à la CRL, la continuité du service a été assurée par le Bureau Directeur, garantissant ainsi le bon traitement des réclamations et litiges sur la saison écoulée.

Pour la saison à venir, la désignation d'une présidence constituera un enjeu prioritaire afin de renforcer le fonctionnement et la structuration de cette instance.

**Jean-Pierre MOUNIER**

Président de la Ligue Occitanie de Handball

# DÉVELOPPEMENT

## PARAHAND

### Rencontres Régionales Hand Ensemble – 21 et 22 juin 2025

Depuis plus de huit ans, la Ligue Occitanie de handball organise les Rencontres Régionales. L'édition 2025 s'est tenue les 21 et 22 juin 2025 à Montrodât.

Cet événement s'inscrit dans une dynamique globale visant à :

- Promouvoir l'inclusion et l'accessibilité dans la pratique du handball ;
- Favoriser le partage d'expériences entre publics valides et en situation de handicap ;
- Valoriser les différentes formes de pratiques, notamment le hand adapté et hand fauteuil ;
- Créer du lien entre les acteurs de terrain, les structures et les futurs éducateurs

Les rencontres ont été structurées autour de deux temps forts, chacun dédiés à une offre de spécifique :

#### • Samedi : Hand adapté

Avec la participation des clubs Handball des Deux Rives et Handball 30.

#### • Dimanche : Hand fauteuil

Avec la participation du Roc Aveyron Handball, permettant notamment la mise en situation réelle de pratique, à travers des temps de découverte et d'initiation au hand fauteuil.

Cet événement s'est déroulé en parallèle d'un temps de formation destiné aux stagiaires du TFP4 Éducateur de Handball. Mobilisés sur l'encadrement des séances, ces derniers ont pu expérimenter concrètement :

- L'adaptation pédagogique ;
- La gestion de groupes hétérogènes ;
- L'encadrement de publics en situation de handicap.

Les Rencontres Régionales Hand Ensemble contribuent ainsi à renforcer la dynamique engagée par la Ligue en faveur du ParaHand. En articulant pratique, sensibilisation et formation, cet événement constitue un outil structurant pour accompagner durablement le développement ces pratiques.

Points de réussite quantitatifs :

- Événement sur 2 jours structuré (hand adapté + hand fauteuil)
- Participation de plusieurs clubs spécialisés
- Mobilisation des stagiaires TFP4 dans l'encadrement
- Diversité des publics présents

Points de réussite qualitatifs :

- Complémentarité entre formation et pratique terrain
- Développement des compétences des stagiaires sur l'encadrement de publics spécifiques
- Mise en avant concrète de l'inclusion et de l'accessibilité
- Qualité des temps de partage entre pratiquants
- Renforcement du lien entre clubs spécialisés et structures de formation

Points d'amélioration :

- Augmenter la participation des clubs de Hand Fauteuil
- Valoriser davantage l'événement = meilleure communication

### Tournoi Inter régional de hand Fauteuil – 11 janvier 2026

Dans le cadre du développement de la pratique compétitive du hand fauteuil, un tournoi interrégional s'est tenu le 11 janvier à Bouillargues. Cet événement a réuni sept équipes issues de trois territoires :

- Occitanie : 2 équipes (Handi Catalan, ROC Aveyron)
- Auvergne-Rhône-Alpes : 3 équipes (St Chamond, Clermont Métropole, Lyon Métropole)
- Région Sud : 2 équipes (Antibes, Mazan)

Organisé à l'initiative conjointe des ligues Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes et Région Sud, ce tournoi s'inscrivait dans une dynamique de structuration de l'offre compétitive en hand fauteuil.

Il poursuivait plusieurs objectifs principaux :

- Favoriser le développement de la pratique compétitive à l'échelle interrégionale ;
- Offrir aux équipes un cadre de confrontation régulier et structuré ;
- Renforcer les liens entre les territoires engagés dans le développement du hand fauteuil ;
- Valoriser la discipline et accroître sa visibilité ;
- Proposer un temps de pratique compétitif structuré ;
- Permettre aux équipes de se préparer à la Coupe de France de hand fauteuil à 4 ;
- Favoriser les échanges interterritoriaux et la montée en compétence des structures.

L'organisation de cet événement repose sur un travail collaboratif entre plusieurs acteurs :

- Les trois ligues porteuses du projet (Ligue Occitanie HB, Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handball et Ligue Région Sud Handball) ;
- Le territoire du Gard, mobilisé en tant que territoire d'accueil ;
- Le club de Bouillargues, en qualité d'organisateur local.

Par ailleurs, il convient de souligner la présence de deux membres du staff de l'équipe de France de Hand Fauteuil : Fabien Convers et Pierre Pigoury.

Ce tournoi confirme la pertinence d'une coopération interrégionale pour accompagner le développement du hand fauteuil et constitue une étape structurante dans la consolidation d'une offre compétitive durable et attractive.

Points de réussite quantitatifs :

- 7 équipes participantes
- 3 régions représentées (Occitanie, AURA, Région Sud)
- Mobilisation de plusieurs structures (ligues, comité du Gard, club support)
- Présence de membres du staff de l'équipe de France

Points de réussite qualitatifs :

- Première nationale pour ce type de tournoi fortement apprécié par la fédération
- Satisfaction globale très positive des équipes participantes
- Qualité du niveau de jeu, permettant une réelle préparation compétitive
- Apport d'une expertise technique de haut niveau (classification internationale)
- Coopération interrégionale réussie, favorisant la structuration de la pratique
- Organisation fluide grâce à une bonne coordination des acteurs locaux

Points d'amélioration :

- Mettre en place une nouvelle formule de tournoi visant à accroître la compétitivité et à assurer une meilleure conformité avec le règlement fédéral.
- Inclure plus de partenaires

### **Accueil de l'Équipe de France de Hand Sourd - 19 au 22 mars 2026**

Dans la continuité de l'accueil, la saison précédente, de l'Équipe de France Hand Sourd au sein du club de Castanet-Ramonville, la commission a maintenu des échanges réguliers avec la Direction Technique Nationale (DTN) en charge du ParaHand concernant l'organisation de stages sur notre territoire.

Dans ce cadre, la Ligue été sollicitée par la Fédération Française de Handball pour organiser l'accueil d'un stage de l'équipe de France de hand sourd à RODEZ. Ce stage, d'une durée de trois jours, s'est déroulé sur un territoire identifié pour son engagement dans le développement du ParaHand.

Cette action s'inscrit dans une logique de coopération territoriale, mobilisant plusieurs acteurs locaux : le club de Roc Aveyron Handball, le club de Levezou Ségala Handball et ainsi que le Comité Départemental d'Aveyron.

En parallèle du stage sportif, des actions de sensibilisation et de pratique ont été mises en place. Elles avaient un double objectif :

- Informer et sensibiliser au handicap, en particulier à la surdit ;
- Proposer des temps de pratique et d' changes avec les joueurs et le staff de l' quipe de France.

Ces animations se sont articul es autour de deux temps forts :

- Un temps d di  aux scolaires, le vendredi, permettant une premi re approche p dagogique du handicap ;
- Un temps   destination des licenci s du territoire, le samedi, favorisant l' change et l'immersion dans la pratique adapt e.

Le stage a  galement  t  marqu  par l'organisation d'un match de pr paration, le samedi soir, opposant l' quipe de France   une  quipe de Nationale 3 de Mende.

Cette rencontre s' t  d roul e   Pont-de-Salars, en collaboration avec le club du L vezou S gala Handball, renfor ant ainsi la dimension territoriale et partenariale de l'action.

Points de r ussite quantitatifs :

- Stage de 3 jours organis  sur le territoire
- Plusieurs publics touch s : scolaires, licenci s, encadrants
- Organisation d'animations + 1 match de pr paration
- Mobilisation de plusieurs acteurs (Ligue, FFHandball, comit , clubs)

Points de r ussite qualitatifs :

- Forte port e  ducative et de sensibilisation autour de la surdit 
- Qualit  des  changes entre joueurs de haut niveau et pratiquants locaux
- Cr ation d'un lien direct entre haut niveau et territoire
- Engagement des structures locales dans l'organisation
- Valorisation du handball sourds et am lioration de sa visibilit 

Point d'am lioration :

- Structurer davantage les animations pour en faire de v ritables outils p dagogiques reproductibles

## **SERVICE CIVIQUE**

Pour la saison 2025-2026, la Ligue Occitanie de Handball a b n fici  d'une enveloppe initiale de 59 missions de Service Civique, compl t e par l'attribution de 3 missions suppl mentaires, portant le total   **62 contrats** d'engagement volontaire au Service Civique sur le territoire.

Le bilan est globalement tr s satisfaisant avec :

- Une enveloppe int gralement consomm e (62 missions pourvues sur 62)
- Une forte mobilisation des clubs et structures du territoire
- Sur les 13 d partements, 11 sont repr sent s dans l'attribution des services civiques.

Toutefois, plusieurs candidatures n'ont pas pu  tre retenues pour les motifs suivants :

- Une capacit  d'accueil atteinte (enveloppe limit e) ;
- Des dossiers non conformes aux exigences du dispositif ;
- L'in gibilit  de certaines structures, notamment en raison du non-respect des obligations administratives lors de la saison pr c dente.

Points de r ussite quantitatifs :

- 62 missions d ploy es sur le territoire
- 100 % de l'enveloppe consomm e
- 35 volontaires form s lors de la FCC
- Couverture territoriale large avec une r partition sur la quasi-totalit  des d partements = 11/13

Points de r ussite qualitatifs :

- Dynamique territoriale forte autour du dispositif
- Implication des clubs et structures d'accueil
- Formation civique riche, abordant des th matiques vari es et actuelles
- Contribution du dispositif au d veloppement du projet associatif des clubs
- Engagement des volontaires dans des missions   forte utilit  sociale

Points d'am lioration :

- Am liorer l'accompagnement des structures en amont pour limiter les dossiers non conformes
- Mieux anticiper et r guler la r partition territoriale pour  quilibrer davantage entre d partements
- D velopper le suivi qualitatif des missions (contenu, impact, accompagnement des volontaires)
- Proposer 2 formations pour attirer davantage de volontaires

Pr rogatives sur la saison 2026 2027 :

- Baisse de l'effectif national de 25% qui a un impact sur les territoires impliquant des directives tr s strictes au sein des clubs d'accueil :
- Un volontaire par club, plus de bin me.
- Une mise   jour administrative dans les dossiers pr c dents.
- Plus de contr les de l'Agence sur les structures d'accueil.

Dans le cadre de l'accompagnement des volontaires, une formation civique et citoyenne a  t  organis e les 23 et 24 f vrier   Carcassonne. Elle a r uni 35 volontaires issus de l'ensemble du territoire occitan.

En coop ration avec le Service D partemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport local, les volontaires ont pu b n ficier de contenus autour de plusieurs th matiques :

- Les droits et devoirs du citoyen et du volontaire en Service Civique;
- La sant  mentale ;
- La nutrition dans le sport, avec l'intervention de Cassandre Aguessy-Thomas, athl te d'heptathlon ;
- La pr vention p rin ale, avec l'intervention de Nicolas Jarzat, pr parateur physique ;
- La lutte contre les incivilit s.

Cette formation a constitué un temps structurant dans le parcours des volontaires, en cohérence avec les valeurs éducatives et citoyennes portées par le dispositif du service civique.

## DE LA FÉMINISATION AU PLAN ÉGALITÉ

### Plan égalité - Présentiel de Nîmes

La Fédération Française de Handball a engagé, depuis la fin de la saison dernière, la mise en œuvre d'un Plan Égalité visant à prévenir et lutter contre les comportements sexistes, qui constituent un frein à l'accès des femmes aux postes à responsabilités. Ce dispositif a également pour objectif de mieux connaître les opportunités d'engagement et de prise de responsabilités offertes aux femmes au sein du handball.

Dans ce cadre, la Fédération Française de Handball a initié la création du collectif « Femmes engagées » destiné à rassembler des femmes volontaires et actrices du handball sur chaque territoire.

Chaque groupe de travail territorial est composé de :

- deux référentes féminisation de Ligue ;
- deux joueuses ;
- deux entraîneuses ;
- deux dirigeantes ;
- deux arbitres.

L'ensemble de ces groupes constitue le collectif national « Femmes engagées », favorisant les échanges de pratiques, la montée en compétences et l'accompagnement vers des fonctions à responsabilités. A l'échelle de la Région Occitanie, dix femmes engagées participent à ce dispositif d'accompagnement.

- Amélie Fixes, vice-présidente de la LOHB - club de ROC Aveyron
- Sandrine Faure, dirigeante au club de Béziers
- Marina Zini LOHB, entraîneuse club de USAM ;
- Manuela Illie - entraîneuse LOHB
- Marta Moreno, arbitre club de Quint Fonsegrives ;
- Marion Domenge, arbitre LOHB ;
- Pauline Ginestet, joueuse club d'Albi ;
- Julie Legatindji, joueuse club de TFF ;
- Anne Soyer, CTS - club d'Albi ;
- Hanane Crosland, dirigeante LOHB - club de Castelnaudary.

Le premier temps d'accompagnement s'est tenu le 15 octobre 2025, en amont du match de l'équipe de France féminine à Nîmes. Il a été animé par Laetitia Szwed, dirigeante fédérale, et Sylvie Pascale-Lagarigue Directrice Technique Nationale. Le parcours d'accompagnement se poursuit ensuite à travers l'organisation de visioconférences mensuelles portant sur différentes thématiques en lien avec l'engagement, la prise de responsabilités et le développement des compétences.

### Séminaire féminisation

Le 13 décembre 2025, un second séminaire consacré à la féminisation s'est tenu à Narbonne. Animé par des trois facilitateurs.rices, cet évènement a réuni sept comités départementaux (81, 46, 12, 11, 65, 34 et 30), engagés dans un travail collectif de co-construction d'actions à mener autour du projet territorial féminisation.

À cette occasion, Karen Châtaigner est intervenue sur l'historique de la mixité dans le sport, apportant un éclairage structurant aux réflexions menées. Dans la continuité de ces échanges, une action de la valorisation des joueuses, arbitres, dirigeantes et entraîneuses sera déployée au sein des clubs et des instances occitanes, notamment à l'occasion de la semaine du 8 mars.

Les travaux menés lors de ce séminaire ont permis de dégager les éléments suivants :

Les enjeux identifiés :

- Sous-représentation des femmes dans la gouvernance, l'arbitrage et l'encadrement
- Difficulté de recrutement et de fidélisation : décrochage à l'adolescence
- Stéréotypes persistant
- Nécessité d'une harmonisation territoriale : partage de bonnes pratiques, cadre commun
- Manque de visibilité des rôles modèles
- Besoin de structuration et pilotage : absence de stratégie globale, idées d'actions isolées
- Enjeu d'engagement des hommes : importance de co-construction, risque de percevoir la féminisation comme un sujet « réservé aux femmes »

Typologie des idées rencontrées (en trois catégories) :

- **GOUVERNANCE** : co-présidence, académie de dirigeantes, conférence annuelle.
- **PRATIQUE SPORTIVE** : Hand à 4 U11 filles, quotas arbitres féminins, prise en compte physio féminine dans la pratique, accompagnement des clubs féminins.
- **COMMUNICATION ET SENSIBILISATION** : portraits sur les réseaux sociaux, journées des femmes du club, semaine du 8 mars.

Quatre axes stratégiques ont été repérés :

- **Formation et synergie** : formation des dirigeant.e.s, académie des dirigeantes
- **Sensibilisation et communication** : semaine du 8 mars, campagne sur les réseaux sociaux
- **Développement de la pratique** : tournoi de Hand à 4 U11 100%, quotas arbitres féminins par comité
- **Gouvernance et engagement institutionnel** : connaissance de la physiologie des joueuses, accompagner les clubs féminins

## INTÉGRITÉ

### L'intégrité dans le sport

L'intégrité dans le sport repose sur le respect des règles, des personnes et des valeurs fondamentales qui encadrent la pratique.

Elle implique notamment :

- Le refus de toute forme de tricherie (dopage, matchs truqués) ;
- Le respect de l'ensemble des acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneur.e.s, bénévoles, publics) ;
- La prévention et le refus de toutes les formes de violence (physique, verbale, psychologique, éducative, numérique, sexiste et sexuelle) ;
- La protection des mineurs et des publics vulnérables ;
- L'adoption d'un comportement responsable et exemplaire.

Un engagement partagé :

La promotion de l'intégrité dans le sport s'inscrit dans une dynamique portée à plusieurs niveaux :

- Le Ministère chargé des Sports, qui promeut un environnement sportif sûr et respectueux ;
- La Fédération Française de Handball, engagée dans la prévention des violences et l'accompagnement des clubs ;
- La Ligue Occitanie de Handball, qui œuvre au déploiement d'actions de sensibilisation et à l'animation d'un réseau de référents au sein des comités et des structures, et au développement d'actions spécifiques à destination des jeunes des pôles.

L'intégrité, c'est l'affaire de tous : dirigeants, entraîneurs, joueurs, arbitres, bénévoles et parents. Ensemble, ils contribuent à faire vivre les valeurs du handball.

### Structuration du dispositif

Depuis 2019, la Fédération Française de Handball a engagé un travail structurant visant à renforcer son dispositif de prévention des comportements déviants, notamment à caractère sexuel, et à garantir la protection de l'intégrité des pratiquants.

Dans le cadre du déploiement de ce plan, des référents intégrité ont été désignées à l'échelle territoriale :

- Hanane CROSLAND, référente intégrité élue de la Ligue Occitanie
- Anne SOYER, référente Intégrité Ligue professionnelle

Dans cette dynamique, la Ligue et les comités œuvrent à la structuration d'un réseau de référents et au déploiement d'actions sur l'ensemble des échelles du territoire (clubs, comités et Ligue).

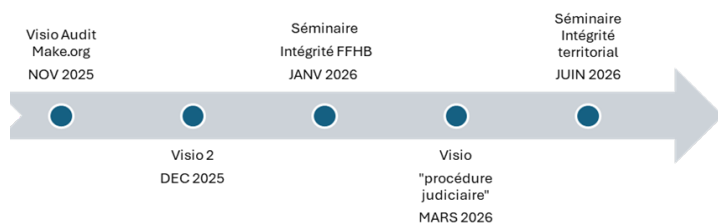
### Outil et formation

Afin d'accompagner les acteurs, plusieurs ressources sont mises à disposition :

- Une boîte à outils dédiée, accessible sur le site de la ligue ;
- Un module de formation en ligne (webtraining) gratuit proposé sur la plateforme de formation fédérale.

A ce jour, 470 personnes en Occitanie ont suivi cette formation à distance (chiffre arrêté au 13/04/2026) témoignant de l'intérêt et de la mobilisation des acteurs du territoire sur ces enjeux.

### Animation du réseau des référents des comités



Dans le cadre du déploiement de la mission intégrité, la Ligue Occitanie de Handball a poursuivi l'animation du réseau des référents des comités, à travers plusieurs temps d'échanges, de formation et de structuration.

### Novembre 2025 - Visioconférence (Audit et échanges - 19 participants)

En partenariat avec « Make.org », un travail d'audit a été mené auprès des comités afin d'identifier les principales problématiques liées à l'intégrité dans les territoires.

Les échanges ont fait émerger plusieurs questionnements majeurs :

- Comment protéger un jeune arbitre, notamment âgés de 14 ou 15 ans ?
- Comment impliquer les parents et bénévoles sans générer de tensions ?
- Comment concilier fermeté et dimension éducative dans les sanctions ?
- Comment prévenir les incivilités en amont ?
- Comment gérer les comportements de publics extérieurs ou visiteurs ?
- Comment améliorer la communication entre clubs, comités et Ligue ?

La présence d'un membre de la commission de discipline a permis d'apporter un éclairage complémentaire sur le fonctionnement des instances et sur l'évolution des phénomènes d'incivilités en augmentation.

Plusieurs thématiques ont été identifiées :

- Les violences éducatives et rôle des encadrants ;
- Les comportements parentaux et tribunes ;
- Les procédures disciplinaires et le cadre juridique ;
- La nécessité de passer d'une logique réactive (discipline) à une logique préventive (éducation, sensibilisation, formation).

Un objectif partagé a été clairement exprimé : réduire le nombre de dossiers liés à ces problématiques au sein des instances disciplinaires territoriales.

### Décembre 2025 - Visioconférence du 09 décembre (14 participants)

Ce temps d'échange a permis de partager les enseignements issus du diagnostic terrain, de valoriser les pratiques existantes et d'identifier les priorités pour structurer le réseau des référents intégrité.

Les principales pistes de travail retenues sont les suivantes :

1. Structurer et consolider le réseau des référents intégrité ;
2. Fluidifier la circulation de l'information entre les différents niveaux ;
3. Outiller les acteurs de terrain ;
4. Accompagner les situations complexes.

### Janvier 2026 - Séminaire des Référents intégrité FFHandball

Ce séminaire national a permis d'aborder plusieurs thématiques structurantes :

- Le bilan de l'observatoire des comportements 2024-2025 et les résultats de l'enquête N-CLIQUE ;
- Le bilan de la plateforme des signalements ;
- Les valeurs de la République et le principe de laïcité ;
- Le bilan du dispositif Service Civique ;
- Le label « Vie des clubs ».

### Mars 2026 -Visioconférence thématique "procédure judiciaire" (3 mars - 15 participants)

Cette session a été animée par l'Adjudante-chef Thiéullent, issue de la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie de l'Aude.

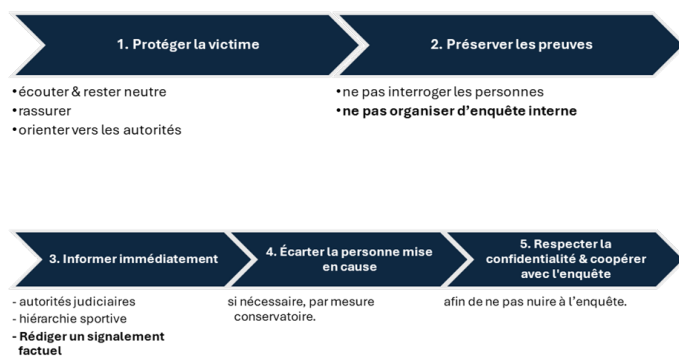
Les objectifs de cette intervention étaient de :

- Comprendre la procédure judiciaire en cas de violences sexuelles ou violences sur mineur ;
- Identifier les obligations légales en matière de signalement ;
- Connaître les interlocuteurs et réseaux à mobiliser ;
- Adopter les postures adaptées face à la révélation d'une victime ;
- Accompagner et conseiller les clubs confrontés à ces situations.

Principes essentiels :



## Conduites à tenir pour les clubs & comités :



1. Toute suspicion de violences sur mineur doit être signalée.
2. Les référents et clubs ne doivent pas mener d'enquête eux-mêmes.
3. Le signalement doit être factuel et rapide.
4. La protection de la victime est prioritaire.
5. Les procédures judiciaires, administratives et sportives peuvent être simultanées.

- Création d'un fichier instances par département pour les référents intégrité
- Recensement des besoins des comités pour formation sur « accueillir la parole »

### Actions internes - Ligue

#### 1) Travail inter-commission : Discipline et référentes intégrité

Une journée de travail a été organisée conjointement entre la commission de discipline et les référentes intégrité, afin de travailler sur les supports pédagogiques développés par la commission de discipline. Cette collaboration vise à renforcer la cohérence des actions menées en matière de prévention et à proposer des outils adaptés aux enjeux identifiés sur le terrain. (cf. bilan de la Commission Territoriale de Discipline-CTD).

#### 2) Plan de prévention – Parcours de Performance Fédérale (Pôles)

Dans le cadre du plan de prévention déployé au sein du Parcours de Performance Fédérale, des actions de sensibilisation ont été mises en place à destination des jeunes des pôles. Ce dispositif de théâtre éducatif et interactif aborde les enjeux liés aux violences numériques et vise à sensibiliser les jeunes publics à ces problématiques (représentations de la compagnie "Le Trimaran", troupe de théâtre éducatif et interactif "Même pas peur 2.0" sur les violences numériques).

Ces actions ont bénéficié d'un financement du ministère en charge des sports.

SITES/PÔLES	Date & Lieux	Nombre de pôlistes
Toulouse	Mercredi 1 <sup>er</sup> avril – Toulouse	29 F – 20M
Nîmes & Montpellier	Mercredi 15 avril – Nîmes	15F – 31M
		<b>95 sportifs</b>

Travaux en cours pour formaliser et finaliser un plan de prévention annuel pour la saison 2026-2027 pour l'ensemble des pôlistes de la ligue.

### Gestion des cas

Au cours de la saison, les référentes intégrité de la Ligue ont été sollicitées à plusieurs reprises pour le suivi de dossiers et l'accompagnement de situations signalées sur le territoire :

Type de violences	Nombre de date
Incivilités	1
Violences éducatives	1
Violences physiques	2
Violences sexuelles	2
Inscription B2	1
Non spécifiée	1
Bizutage	1
Détresse psychologique	1
Conflit d'intérêts	1
Insultes homophobes	1
Comportement sexiste	3
Violences verbales	2
Alcool	1
Comportement antisportif	1
<b>Total général</b>	<b>19</b>

### Actions menées :

Face à ces situations, plusieurs actions ont été conduites :

- L'animation du réseau des référents intégrité ;
- L'élaboration d'un plan de prévention à destination des structures du Parcours de Performance Fédérale (PPF) ;
- Le suivi et l'accompagnement des situations signalées sur le territoire occitan.

### Points de réussite quantitatifs :

- 4 temps (dont 1 à venir) pour animer le réseau
- 2 partenaires : intervention d'une cellule de la gendarmerie + audit des comités avec Make.Org
- 2 interventions pédagogiques mutualisées avec du théâtre forum

### Points de réussite qualitatifs :

- Bonne participation et retours des référents
- De bonnes pratiques déployées dans plusieurs comités & clubs
- Des synergies interligue :
- La commission de discipline sur les supports pédagogiques pour les clubs
- Acteurs du PPF sur le plan de prévention PPF

### Points d'amélioration :

- Recherche de partenaires pour financer des outils pédagogiques à destination des clubs
- Mobilisation de partenariats spécifiques en fonction des besoins des clubs et comités : mieux mobiliser les partenariats fédéraux par exemple.

### Hanane CROSLAND

Président de la commission territoriale de développement

# INSTITUT TERRITORIAL DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

Dans le cadre de ses missions de formation, de professionnalisation et d'accompagnement à l'emploi, l'Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi (ITFE) de la Ligue Occitanie de Handball a poursuivi, au cours de la saison 2025-2026, le déploiement de ses actions au service des clubs, des territoires et des acteurs du handball.

À travers une offre de formation structurée et adaptée aux besoins du terrain, l'ITFE contribue au développement des compétences des encadrants, à la montée en qualification des bénévoles et des salariés, ainsi qu'à la structuration de l'emploi au sein des clubs. Ce bilan présente l'ensemble des actions menées au cours de la saison, les effectifs formés, ainsi que les principales évolutions et perspectives du dispositif.

La saison 2025-2026 a constitué une phase de consolidation pour l'ITFE, marquée par une stabilisation de son architecture de formation. Dans ce cadre, l'équipe s'est mobilisée afin de proposer une offre de formation structurée, lisible et accessible au plus grand nombre.

L'année a également été marquée par des évolutions au sein de l'équipe. Le départ de Dylan Gazeu, dans le cadre d'un changement de mission au sein de la Ligue, a été compensé par l'arrivée de Florian Thuries, en qualité de chargé de mission administrative et financière. Par ailleurs, Maïder Trentin, Marion Planté, Marina Zini et Anne Soyer poursuivent leur engagement aux côtés d'Alexandre Torruella.

L'activité de l'ITFE repose également sur une collaboration étroite avec les équipes de la Ligue et des comités. Leur implication et leur engagement constituent un levier essentiel à la mise en œuvre des actions de formation sur l'ensemble du territoire.

Au cours de la saison, l'offre de formation territoriale a de nouveau été déployée par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi (ITFE), à travers une offre modulaire et continue, notamment sur le Titre à Finalité Professionnelle (TFP de niveau 4). En complément, une offre relative au TFP5 de niveau 5, également structurée sous forme modulaire et continue, est proposée en partenariat avec la Ligue Région Sud.

## Architecture des formations

L'architecture des formations déployée par l'ITFE vise en priorité à développer les compétences et à qualifier l'encadrement des pratiques Handball sur l'ensemble du territoire. Par extension, elle contribue à la fidélisation des pratiquants, au renforcement de l'attractivité de la discipline à l'échelle régionale et nationale, ainsi qu'au développement de nouvelles pratiques susceptibles d'attirer de nouveaux licenciés et partenaires.

Cette offre s'adresse à l'ensemble des acteurs du handball : dirigeants, arbitres, entraîneurs (en pratique compétitive et non compétitive), ainsi qu'aux formateurs impliqués dans les métiers de la formation.

La Ligue Occitanie de Handball, à travers son Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi (ITFE), est habilitée par la Fédération Française de Handball à déployer cette architecture de formation.

Dans le prolongement de la réhabilitation des Titres à Finalité Professionnelle (TFP) engagée par la Fédération, l'Institut de Formation Fédéral de l'Emploi (IFFE) a repensé l'architecture de formation afin de la rendre plus flexible, accessible et adaptée aux besoins des encadrants, qu'ils soient bénévoles ou professionnels.

Une offre structurée en deux volets complémentaires :

- **Le parcours continu** : destiné prioritairement aux professionnels ou aux personnes souhaitant s'engager dans une démarche de professionnalisation, ce parcours repose sur l'alternance et vise l'obtention du Titre à Finalité Professionnelle "Educateur de Handball". Il permet d'exercer une activité rémunérée dans le champ de l'encadrement du Handball.
- **L'offre modulaire** : accessible aux bénévoles, elle propose une approche souple, sans contrainte d'évaluation certificative immédiate. Elle repose sur des modules courts et ciblés, chacun dédié à une compétence ou à une pratique spécifique, permettant une montée en compétence progressive et adaptée aux disponibilités de chacun. L'engagement en formation peut ainsi s'effectuer selon les disponibilités, le rythme et les objectifs de chaque participant.

## Modalités pédagogiques

Chaque formation est organisée selon différents temps pédagogiques, afin de répondre aux enjeux de disponibilité, de proximité et d'alternance dans les apprentissages :

- Des temps en présentiel (sur site ou en classe virtuelle) ;
- Des séquences de Formation Ouverte à Distance (FOAD) ;
- Un accompagnement individualisé sous forme de tutorat ;
- Des mises en situation en club dans le cadre de l'alternance pédagogique, accompagnée de productions attendues.

## Les adaptations/nouveautés de la saison

Dans une volonté constante de répondre aux besoins des clubs et des licenciés, l'ITFE a procédé, au cours de la saison, à plusieurs ajustements et enrichissement de son offre de formation.

## Evolutions de l'offre de formation

- Révision et approfondissement du module « Manager des gardiens de buts », avec l'intégration d'interventions d'entraîneur professionnels et d'apports en préparation mentale spécifique (gardien de but) ;  
Ouverture du Certificat de niveau 5 « Performer avec des Adultes », en complément de l'offre de niveau 5 « Former des jeunes » en parcours modulaires ;
- Accessibilité élargie des modules composants des Certificats « Former » et « Performer », désormais mobilisables indépendamment, notamment dans une logique de recyclage ou de perfectionnement :
  - Se perfectionner dans l'entraînement ;
  - Détecter et manager des jeunes ;
  - Préparation physique jeune ;
  - Préparation physique adulte ;
  - Manager pour performer (adulte).

Sans oublier :

- Poursuite du module « Débuter dans l'entraînement », destiné aux nouveaux encadrants et proposant une première approche structurée des fondamentaux ;
- Un module obligatoire, gratuit et 100% en ligne « TOUS UNIS », consacré au vivre ensemble et à la citoyenneté, avec pour objectif de sensibiliser les acteurs du handball à la prévention des violences et promouvoir les valeurs citoyennes ;
- Déploiement du module « Accompagnateur Ecole d'Arbitrage », première étape pour s'impliquer dans la formation des jeunes arbitres, accessible gratuitement en ligne.

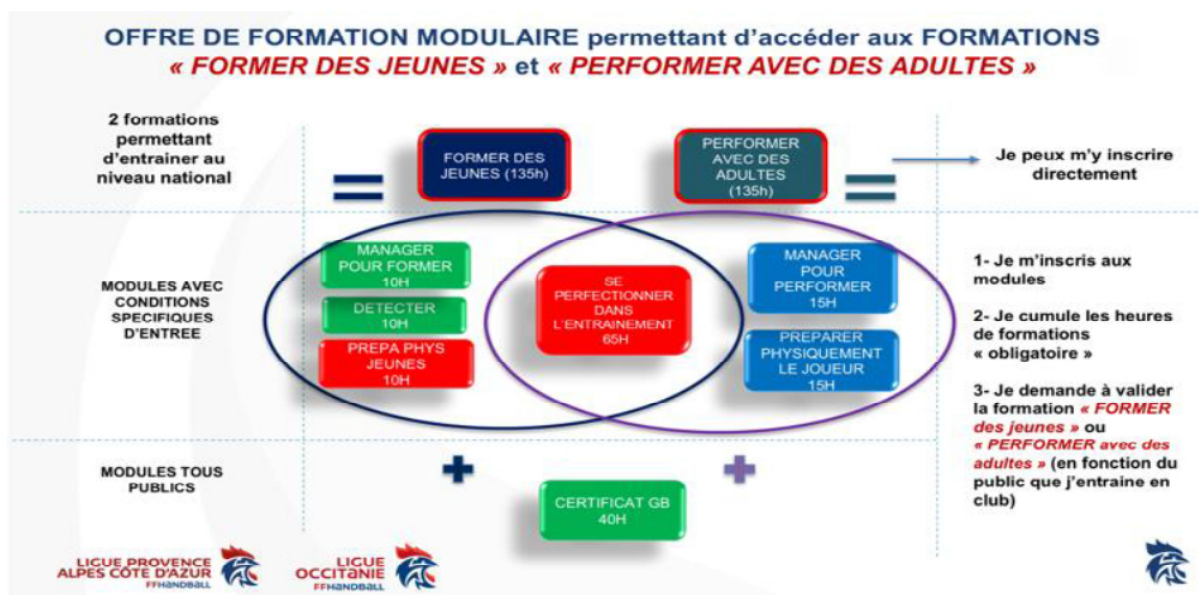
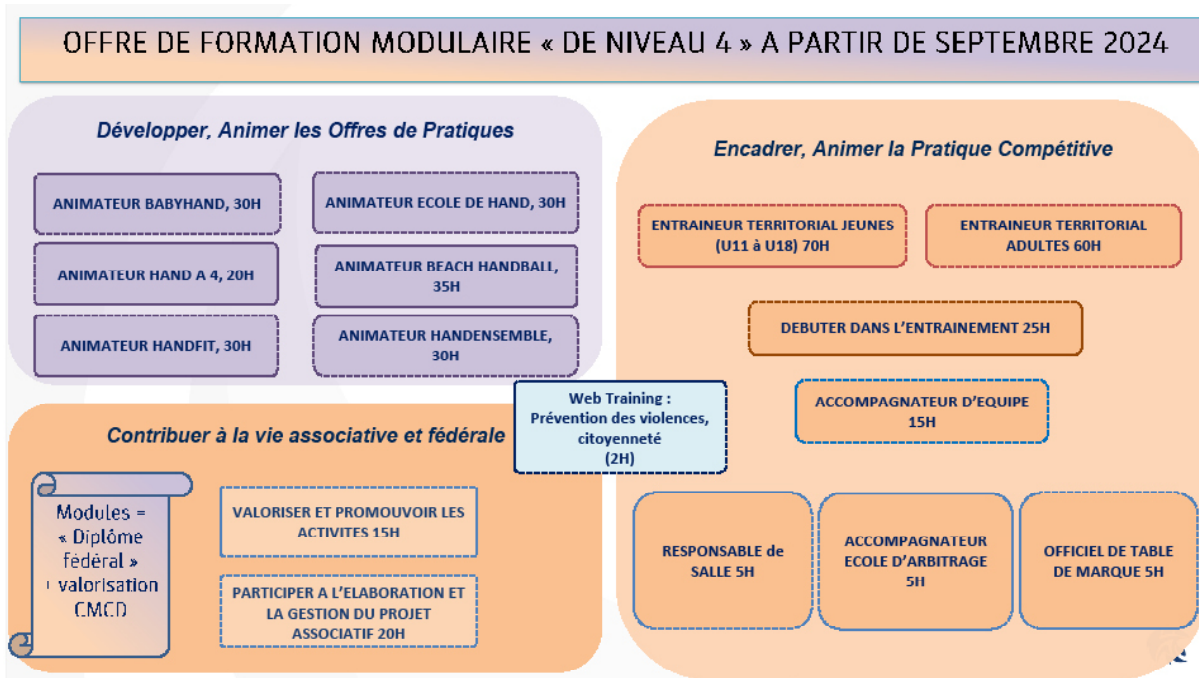
Adaptations pédagogiques

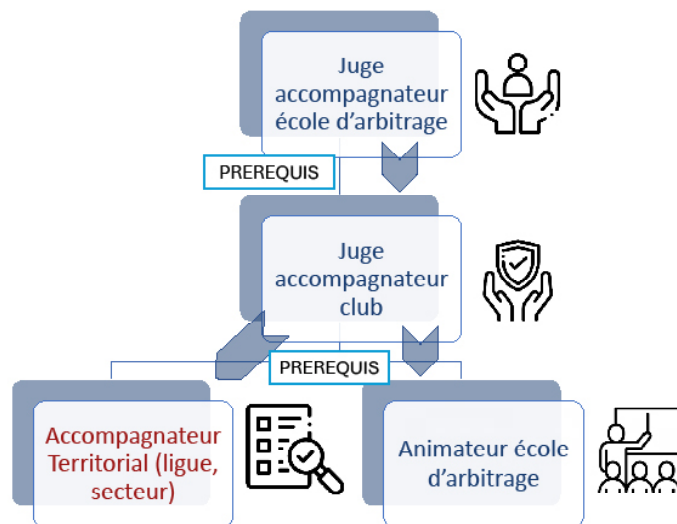
- Simplification des modalités d'évaluation pour l'offre modulaire, désormais fondées sur une logique formative (participation, suivi en ligne, rendu de documents), sans épreuves certificatives ;
- Renforcement de la proximité territoriale, en s'appuyant sur les besoins remontés par les Comités départementaux afin d'adapter l'offre de formation ;

- Poursuite de la collaboration avec la ligue Région Sud pour le déploiement des modules du TFP de niveau 5 (« Former des jeunes » et « Performer avec des adultes »), ainsi que le parcours continu. Une large part des formations est désormais organisée sur le territoire occitan (offre 100% Occitane pour le module « Former des jeunes » et à 90% pour le module « Performer avec des adultes »). Permettant de limiter les contraintes de déplacement et de favoriser l'accessibilité ;

Structuration des parcours professionnels

- Lancement de la 7e promotion du Titre à Finalité Professionnelle (niveau 4), avec 25 stagiaires répartis sur deux sites géographiques, afin de réduire les coûts annexes pour les structures employeuses et de maintenir un encadrement pédagogique de qualité ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation temporelle pour la 8e promotion et les suivantes (mai 2026-juin 2027) permettant aux structures d'anticiper et de préparer l'entrée en formation de leurs candidats en lien avec leur projet associatif ; aux stagiaires de débiter la saison avec un socle de compétences consolidé ; d'assurer une cohérence entre la fin de formation et la fin de la saison sportive.





## INSCRIPTIONS PARCOURS MODULAIRE (779 au 15/04/2026)

MODULES NON OUVERTS CETTE SAISON :

- Entraîneur Territorial Adulte (faute d'inscriptions)
- Animatrice Baby (faute d'inscriptions)
- Animatrice École de handball (problème organisationnel)
- Animatrice Hand à 4 (faute d'inscriptions)
- Elaboration du projet associatif (en attente de nouveaux modules fédéraux)
- Valoriser et promouvoir les activités (en attente de nouveaux modules fédéraux)
- Animatrice Beach Handball (problématiques RH)

La gestion des absences lors des sessions de formation est un sujet central puisque l'assiduité et l'implication du stagiaire sont des clés de la réussite de la formation. L'ITFE a mis en place un processus de gestion des absences permettant, par une adaptation aux différentes situations rencontrées, à chaque stagiaire de suivre l'ensemble de son parcours de formation.

## ENCADRER, ANIMER LA PRATIQUE COMPÉTITIVE

Coordonnatrice Ch.Ravassaud-Jarry	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Accompagnateur d'équipe	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	8

Coordonnateur F.Delbos	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Débuter dans l'entraînement	0	6	0	13	12	6	12	10	0	5	0	0	8	1	73

Coordonnatrice M.Planté	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Entraîneur Territorial Jeune	0	1	2	1	12	2	1	1	0	2	3	4	0	0	23

Coordonnateur R.Boulanger	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Animer des séquences GB	0	0	0	0	6	0	1	0	4	0	0	1	1	2	15

Coordonnateur R.Boulanger	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Entraîner des GB	1	1	1	1	1	0	3	0	0	0	1	1	0	4	14

Coordonnateur R.Boulanger	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Manager des GB	1	1	1	0	1	0	3	0	0	0	1	1	0	3	12

Coordonnateur A.Torruella	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
FORMER / PERFORMER (Niv.5)	1	0	0	0	3	0	1	0	1	1	0	0	0	8	15
Se perfectionner dans l'entraînement	0	0	0	0	4	0	4	0	0	1	0	0	0	7	16
Manager pour former et détecter	1	0	0	0	4	0	0	0	0	1	0	0	0	7	13
Préparation physique du jeune	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	2	5

Coordonnateur D.Bor	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Le managérat	Non réalisé au moment du rapport														

## DÉVELOPPER, ANIMER LES OFFRES DE PRATIQUES

Coordonnatrice M.Zini	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
HandFit	0	0	0	2	1	0	2	0	0	0	0	0	0	2	7

## STRUCTURER, ANIMER L'ARBITRAGE

Coordonnateur G.Gosseau	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Accompagnateur Club	2	1	0	4	6	0	4	0	0	1	0	2	1	2	23

Inscrits	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Juge Acc Ecole d'Arbitrage	1	1	1	7	22	2	12	0	3	6	5	0	3	4	67

Coordonnateur G.Gosseau	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Animatrice Ecole d'Arbitrage	1	0	0	1	2	0	3	0	0	0	1	2	0	1	11

Coordonnateur G.Gosseau	Département de provenance des stagiaires														TOTAL
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	
Juge Acc Terr	0	0	1	0	3	2	4	0	0	1	0	0	0	0	11

# CONTRIBUER À LA VIE ASSOCIATIVE ET FÉDÉRALE

Département de provenance des stagiaires

	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	TOTAL
Formation Civique et citoyenne	2	3	1	2	11	0	9	1	0	0	4	1	0	0	34

Coordonnateur A.Bouteiller

Département de provenance des stagiaires

	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	TOTAL
OTM	5	18	58	43	89	11	72	5	5	16	19	5	7	0	353
RESEC	0	3	2	7	17	4	17	0	4	7	8	4	5	1	79

Département de provenance des stagiaires

	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	TOTAL
Validés															
Tous Unis	1	20	14	18	52	4	42	9	9	8	9	6	10	1	203

Coordonnateur A.Torruella

Département de provenance des stagiaires

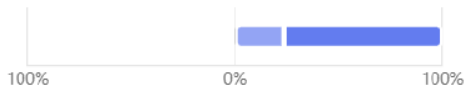
	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Autre	TOTAL
Animateur de formation	0	0	0	1	3	0	0	1	0	0	0	1	0	0	6

## RETOURS DES STAGIAIRES :

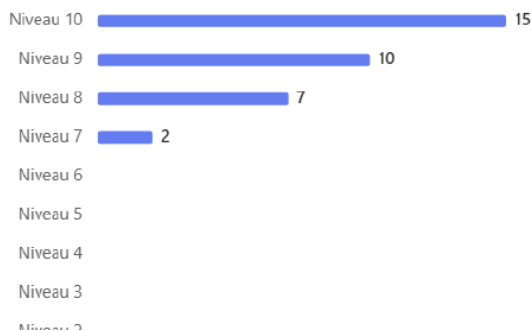
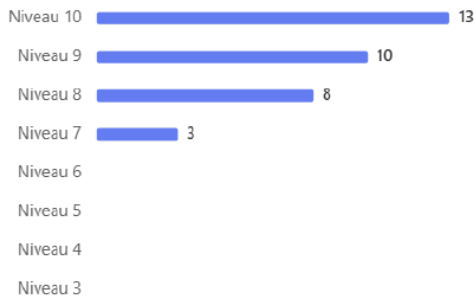
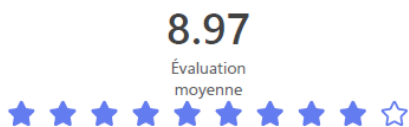
### 11. La formation a t'elle répondu à vos besoins, à vos attentes ?

- Non, pas du tout
- Non, pas vraiment
- Oui, en partie
- Oui, tout à fait

La formation a t'elle répondu à vos besoins, à vos attentes ?



### 15. Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant pas du tout satisfait(e), 10 étant très satisfait(e), à combien évalueriez vous votre satisfaction globale par rapport à la formation suivie ?



# Parcours continu - TITRE IV À FINALITÉ PROFESSIONNELLE « EDUCATEUR DE HANDBALL » Mentions Entraîneur Territorial et/ ou animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales

Coordonnateur pédagogique : Marion PLANTÉ (CD46 / LOHB)

Le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) « Educateur de Handball » constitue la principale certification permettant d'exercer une activité d'encadrement du handball auprès de tous les publics. Accessible dans le cadre de l'apprentissage, de la formation professionnelle continue ou d'un parcours de reconversion, ce diplôme s'adresse aux personnes souhaitant s'inscrire dans une démarche de professionnalisation.

À l'issue de la formation, les stagiaires sont en capacité d'intégrer une structure employeuse et de contribuer au développement de l'ensemble des pratiques : compétitives et non compétitives (entraînements, baby hand, handfit, hand à 4, mini-hand), ainsi qu'à la structuration du projet associatif des clubs.

Ce titre, délivré par la Fédération Française de Handball, est inscrit pour une durée de cinq ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), au niveau 4.

## Promotions en cours et organisation

Au cours de la saison 2024-2025 :

La 6ème promotion du TFP s'est achevée, avec deux parcours proposés :

- parcours P2 : handball à 7 et trois offres de pratique ;
- parcours P4 : offres de pratiques et handball à 7

La 7ème promotion a été lancée avec un parcours P2.

Durée des parcours (6e promotion) :

- Parcours P4 : d'octobre 2024 à décembre 2025 (14 mois)
- Parcours P2 : d'octobre 2024 à septembre 2025 (12 mois)

Bilan de la session			
	Hommes	Femmes	TOTAL
Inscrits	21	6	27
Présents lors de la certification finale	21	6	27
Obtention du TFP	12	2	14

Mentions suivies	
Entraîneur territorial	18
Animateur de pratiques / Jeune	9

Comité d'appartenance des stagiaires	
En fonction du club employeurs ou utilisateur	
Gers	1
Aveyron	2
Gard	4
Haute-Garonne	9
Hérault	7
Tarn	2
Nouvelle Aquitaine	2
GE OCC	13

Typologie des contrats et des financements	
Apprentissage	20
Centre de formation	1
Salarié	6

7ème promotion (2025-2026) : un seul parcours (P2)

Stagiaires de la session		
Hommes	Femmes	TOTAL
19	6	25

Typologie des contrats et des financements	
Apprentissage	19
Salarié	6

Comité d'appartenance des stagiaires	
En fonction du club employeurs ou utilisateur	
Haute Pyrénées	1
Aveyron	1
Tarn et Garonne	1
Haute-Garonne	8
Hérault	4
Gers	1
Pyrénées-Orientales	1
Tarn	3
Nouvelle Aquitaine	5
GE OCC	4

8ème promotion (2026-2027) : lancement fin mai 2026 à mi-juin 2027

Deux parcours : parcours : P2 (Handball à 7 + 3 offres de pratiques) et P3 (Offres de pratiques et HB à 7 jeune).

Ouverture des parcours à partir de 8 candidats.

## Chiffres clés du TFP - niveau 4

Depuis la mise en place du dispositif :

6 promotions ont été organisées, représentant 104 candidats formés.

Résultats à la certification :

- 87 candidats présentés à la certification finale ;
- 64 candidats diplômés ;
- Taux de réussite : 74% ;
- Taux d'abandon : 16%.

Indicateurs de satisfaction :

Taux de satisfaction des stagiaires : **77%** ;

Taux de recommandation des stagiaires : **83%** ;

Taux de satisfaction global des employeurs / structures d'accueil : **79%** ;

Taux de recommandation des employeurs / structures d'accueil : **87%**

## FORMATIONS DIVERSES

### ANIMATEUR DE FORMATION

La session engagée lors de la saison 2024-2025 a été finalisée au cours de cet exercice.

Dans le cadre du plan territorial de formation, une réflexion est engagée afin de proposer une nouvelle session dès la saison prochaine, en fonction des besoins identifiés.

L'objectif est double :

- Renouveler et renforcer l'équipe pédagogique ;
- Accompagner la montée en compétences des salariés des clubs.

Le développement de ces ressources humaines constitue un levier essentiel pour favoriser le déploiement de formations de proximité sur l'ensemble du territoire.

### COLLABORATION TFP NIVEAU 5 - LIGUE RÉGION SUD

Après deux saisons de collaboration ayant permis la délocalisation de plusieurs temps de formation (présentiels) porté par la Ligue Région Sud sur le territoire occitan, la volonté, sur cette troisième saison, a été d'étendre cette collaboration en construisant étape par étape autour d'un modèle d'offre de formations inter-Ligues.

L'ambition de ce partenariat est de construire un modèle de formation mutualisé, permettant de déployer l'ensemble de l'offre de formation de niveau 5 sur le territoire Occitan dans une logique d'optimisation et d'efficience.

Cette saison :

- Le module « Former des jeunes » a été proposé à 100% en Occitanie ;
- Le module « Performer avec des adultes » a été proposé à 90% en Occitanie.

Parcours continu :

- Session 2020-2022 : 6 stagiaires occitans ;
- Session 2022-2024 : 5 stagiaires occitans ;
- Session 2023-2025 : 4 stagiaires occitans ;
- Session 2025-2027 : 4 stagiaires occitans (sur 15).

Parcours modulaire :

- Session 2023-2024 : 6 stagiaires (dont 5 occitans) - « Former des jeunes ». Pas d'offre sur « Performer avec des adultes ».
- Session 2024-2025 : 5 stagiaires (dont 3 occitans) - « Former des jeunes ». Pas d'offre sur « Performer avec des adultes ».
- Session 2025-2026 : 15 stagiaires (dont 7 occitans) - certificats « Former des jeunes » et « Performer avec des adultes ».

### PARCOURS DIRIGEANTS

Dans l'attente du déploiement d'une nouvelle offre portée par l'Institut Fédéral de Formation et Emploi, aucune formation à destination des dirigeants n'a été mise en place sur le territoire Occitan au cours de cette saison.

RH LOHB		RH COMITÉS	
A. BESSIERES	Professionnels LOHB	A. REDON	CD09
D. BOR		A. COLL	CD11
R. BOULANGER		J. DEMETZ	CD12
A. BOUTEILLER		B. ARNAUD	CD30
G. DUPONT		M. DELSOL	
D. GAZEU		R. GAUDRY	CD31
G. GOSSEAU		C. RAVASSAUD	
D. PETKOVIC		F. DELBOSC	CD32
D. CHIROSSEL		F. MAKAMTE	CD34
V. BELLIN		M. PLANTE	CD46
M. LASSALLE		N. GUIBERT	
M. ZINI		G. BORGELLA	CD65
A. TORRUELLA		Y. RANCOULE	CD81
M. FERRON	CTS LOHB	A. VITRAC	CD82
V. GRIVEAU			
A. SOYER			

Cette liste non exhaustive, est susceptible d'être complétée par des formateurs bénévoles ou professionnels. Dans le cadre de sa démarche qualité, l'ITFE veille à ce que l'ensemble des formateurs mobilisés, qu'ils soient internes ou externes, disposent des compétences requises et répondent aux exigences de sa charte qualité ainsi qu'aux objectifs pédagogiques des formations.

## DÉMARCHE QUALITÉ - CERTIFICATION QUALIOPI

Depuis janvier 2022, les organismes de formation souhaitant accéder aux financements publics doivent être certifiés QUALIOPI. Cette certification atteste de la conformité des prestations proposées à un référentiel national unique, garantissant un niveau de qualité attendu dans la conception et la mise en œuvre des actions de formation.

Dans ce cadre, L'Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi (ITFE) s'est engagé dans cette démarche, à la fois pour répondre aux exigences réglementaires et permettre le financement de ses actions, mais également pour structurer et renforcer la qualité de son fonctionnement.

Depuis cinq saisons, cette dynamique traduit une volonté affirmée d'amélioration continue, portant sur l'ensemble des dimensions de l'ITFE (administrative, pédagogique, communication, ressources humaines), ainsi que sur toutes les étapes du parcours des acteurs de la formation : stagiaires, apprentis, formateurs, clubs et partenaires.

### Certification et audits

L'ITFE a été audité le 31 mai 2021 (à Montpellier) et le 1er juin 2021 (à Auzerville-Tolozane) sur la base de 28 indicateurs du référentiel national qualité. **A l'issue de cet audit, il a obtenu la certification QUALIOPI, confirmant la conformité de ses pratiques.**

En mars 2024, cette certification a été renouvelée pour une durée de 3 ans. L'audit a souligné une activité régulière d'amélioration continue en parallèle d'un fonctionnement qualitatif de l'appareil de formation.

Dans une optique de vérification de cette démarche d'amélioration continue, **l'ITFE a été audité le lundi 23 mars 2025 dans le cadre de l'audit de surveillance Qualiopi obligatoire.** Cet audit, comme son nom l'évoque, contrôle le respect des éléments présentés le jour de la certification (process, outils, fonctionnements généraux et particuliers), mais aussi les démarches d'amélioration continue mises en œuvre. L'ITFE a réussi son examen de passage avec l'ensemble des indicateurs au vert.

## Axes structurants de la démarche qualité

L'ITFE inscrit son action dans une démarche qualité reposant sur plusieurs axes majeurs

- Proposer aux acteurs du handball une offre de formation claire, adaptée, précise, professionnelle et accessible.
- Dispenser des formations adaptées aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires par l'intermédiaire de contenus pédagogiques pertinents.
- Répondre à tous les publics bénéficiaires par des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation adaptées.
- Mettre en adéquation les formations proposées et nos moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement.
- Entretenir et développer la qualification, les connaissances et les compétences des personnels du handball chargés de dispenser les formations.
- Inscrire et investir l'ITFE et ses professionnels dans l'environnement professionnel de la formation.
- Recueillir et prendre en compte les appréciations et les réclamations formulées par les parties prenantes.

## Une démarche collective

Cette réussite est collective, puisqu'elle résulte d'un respect commun de notre fonctionnement et d'une collaboration régulière dans cette démarche de toutes les ressources humaines.

**L'ITFE souhaite associer tous les collaborateurs à cette réussite.**

Prochain rendez-vous : audit de renouvellement début 2027.

## PERSPECTIVES

### Informations fédérales :

- Préparation au réenregistrement des titres IV, V et VI auprès de France Compétences.
- Nouvelle offre de modules d'accompagnement à la montée en compétences des structures à venir.
- Révision de l'interface utilisateur de Campus des Handballeurs et création d'une application dédiée.

### Formations professionnelles :

- Lancement d'une 8ème promotion du TFP IV en fin mai 2026
- Poursuite du partenariat avec la ligue Région Sud sur le déploiement du Titre V.

### Formations modulaires :

- Poursuite des collaborations avec les autres services & commissions de la ligue pour déployer et collaborer la formation au service des licenciés
- Volonté d'augmenter l'offre de formation continue pour les bénévoles & les professionnels

### Fonctionnement du service formation :

- Stabilisation de l'organisation du service
- Volonté de développer la partie "EMPLOI" de l'ITFE pour l'accompagnement des structures & des candidats à la professionnalisation en lien avec le service de la performance sociale, du service au club et en collaboration avec le groupement d'employeurs Occitanie de Handball.

# PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL FÉMININ

## LE PROGRAMME « ACCESSION TERRITORIALE »

Le programme d'Accession Territoriale constitue la première étape du Parcours de Performance Fédéral. Il vise à structurer la détection et l'accompagnement des jeunes joueuses à potentiel à l'échelle des territoires.

Il comprend :

- La détection territoriale initiale, organisée librement par chaque Territoire, avec pour objectif d'atteindre une détection la plus exhaustive possible des licenciés ;
- Les sites d'Accession Territoriale, intégrés aux structures des Pôle Espoirs, accueillant des joueuses âgées de 13 à-15 ans (classe de 4e, 3e et 2nde). En Occitanie, deux sites sont identifiés : Nîmes et Toulouse ;
- Les opérations et compétitions nationales de détection, comprenant les Inter-comités (12-13 ans), les Inter-ligues (14-15 ans) ainsi que le Stage National référent SN U16.\*

Ces compétitions et temps d'évaluations répétés constituent des étapes clés d'évaluation et de progression vers le programme d'Accession Nationale.

### Compétition Interdépartementales

La détection s'inscrit dans un processus anticipé (années N-1 et N-2, générations 2013-14), avec pour objectifs :

- D'identifier les joueuses en vue des Inter-Comités Régionaux (ICR), Inter-Comités Nationaux (ICN) et des stages régionaux à N+1 ;
- D'accompagner les jeunes joueuses susceptibles d'intégrer un site d'Accession Territoriale du Pôle, notamment dans la perspective d'une entrée en 4e la saison suivante.

Evolution de l'organisation :

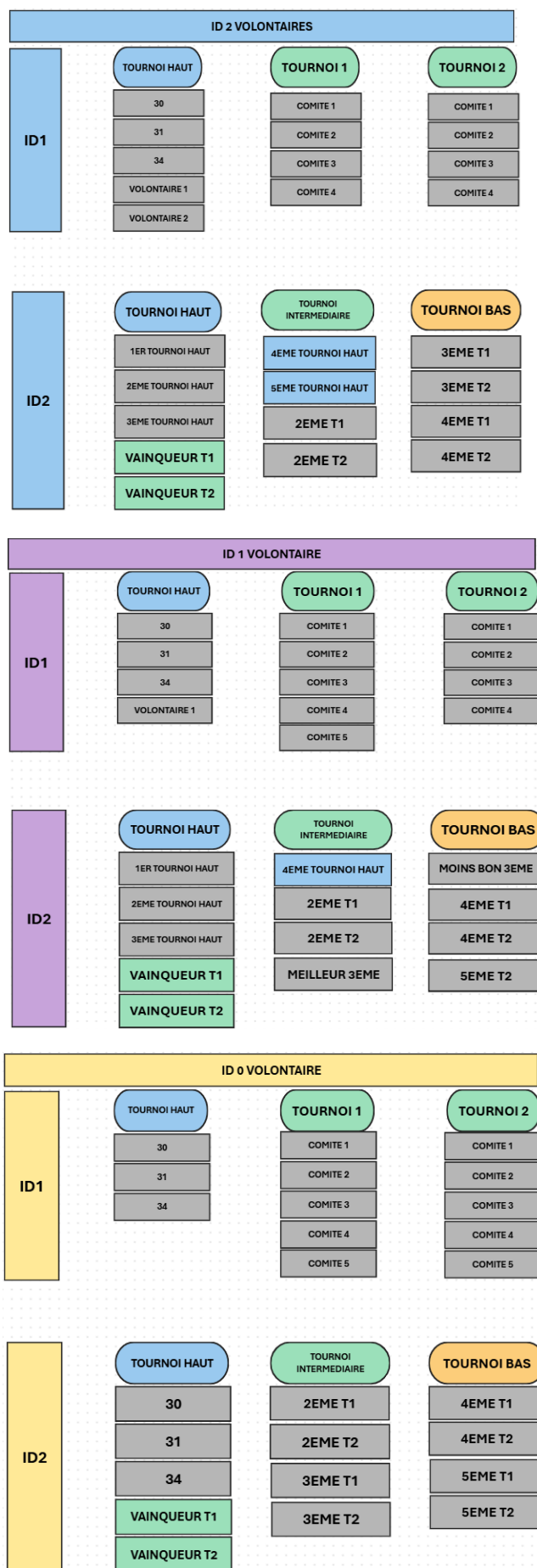
L'organisation de la compétition a évolué il y a deux saisons, à la demande des présidents de comités.

Initialement, la compétition reposait sur 16 équipes (13 départementales complétées par 3 équipes « bis » issues des comités du Gard, de la Haute-Garonne et de l'Hérault) permettant d'élargir la détection sur des territoires disposant d'un vivier plus important. Cette organisation a été revue pour ne retenir qu'une seule équipe par comité, soit 13 équipes au total. Cette évolution a nécessité une adaptation de la formule de compétition.

Ainsi, une nouvelle organisation a été mise en place :

- Un Tournoi « haut », regroupant les 3 comités disposant du plus grand nombre de licenciées, avec la possibilité d'intégrer jusqu'à deux comités volontaires supplémentaires ;
- Deux tournois complémentaires, réunissant les autres comités, avec une répartition géographique adaptée.

Les modalités précises d'organisation varient en fonction du nombre de comités volontaires intégrant le tournoi « haut » (deux, un ou aucun).



Pour cette deuxième édition de la nouvelle formule, aucun comité ne s'est porté volontaire pour intégrer le tournoi « haut » sur la filière féminine. Par conséquent, l'organisation du premier tour a été adaptée selon une configuration spécifique.

**FORMULE DE COMPETITION INTERDEPARTEMENTAUX PPF FEMININ 2025-2026**

ID1	TOURNOI HAUT	TOURNOI 1	TOURNOI 2
	GARD (30)	ARIEGE (09)	TARN (81)
	HAUTE-GARONNE (31)	AUDE (11)	LOT (46)
	HERAULT (34)	GERS (32)	LOZERE (48)
	PYRENEES-ORIENTALES (66)	HAUTES-PYRENEES (65)	
	AVEYRON (12)	TARN & GARONNE (82)	

ID2	TOURNOI HAUT	TOURNOI INTERMEDIAIRE	TOURNOI BAS
	GARD (30)	2eme TOURNOI 1	4eme TOURNOI 1
	HAUTE-GARONNE (31)	2eme TOURNOI 2	4eme TOURNOI 2
	HERAULT (34)	3eme TOURNOI 1	5eme TOURNOI 1
	VAINQUEUR T1	3eme TOURNOI 2	5eme TOURNOI 2
	VAINQUEUR T2		

A l'issue de ce premier tour, les classements des différents tournois sont les suivants :

TOURNOI HAUT	TOURNOI 1	TOURNOI 2
1 – HERAULT (34)	1 – PYRENEES-ORIENTALES (66)	1 – LOZERE (48)
2 – GARD (30)	2 – AVEYRON (12)	2 – TARN ET GARONNE (82)
3 – HAUTE-GARONNE (31)	3 – AUDE (11)	3 – TARN (81)
	4 – ARIEGE (09)	4 – LOT (46)
	5 – GERS (32)	5 – HAUTES-PYRENEES (65)

**Stages de secteur, stage régional (SR1) et Inter-Comités Régionaux (générations 2012-2013)**

Ces différentes étapes s'inscrivent dans le cadre du parcours de Performance Fédéral et poursuivent un double objectif :

- Repérer et accompagner les jeunes filles susceptibles d'intégrer un site d'Accession du Pôle, notamment dans la perspective d'une entrée en 3e la saison suivante ;
- Identifier les joueuses appelées à constituer la sélection régionale à N+1, en vue de leur participation aux Inter-ligues nationales.

Les stages Ligue (Stages secteurs et SR1)

La première phase de détection repose sur la réalisation d'une évaluation large et précise de la génération N (nées en 2012), concernée par les inter-Comités Nationaux (ICN), ainsi que les profils les plus prometteurs de la génération N-1 (nées en 2013), pour lesquels un projet d'entrée anticipée en 4e en site d'Accession peut être envisagé.

Les différents stages de secteur se sont déroulés dans de très bonnes conditions, du 21 au 23 octobre 2025, sur trois sites :

- Moissac (Tarn-et-Garonne) pour le secteur Nord ;
- Toulouse (Haute-Garonne) pour le secteur centre ;
- Nîmes (Gard) pour le secteur sud.

Chaque regroupement a réuni environ une trentaine de joueuses, soit près de 90 participantes au total. A l'issue de ces stages, complétés par une évaluation croisée lors des compétitions Intercomités, une quarantaine de joueuses ont été retenues pour participer au premier Stage Régional (SR1), majoritairement issues de la génération 2012.

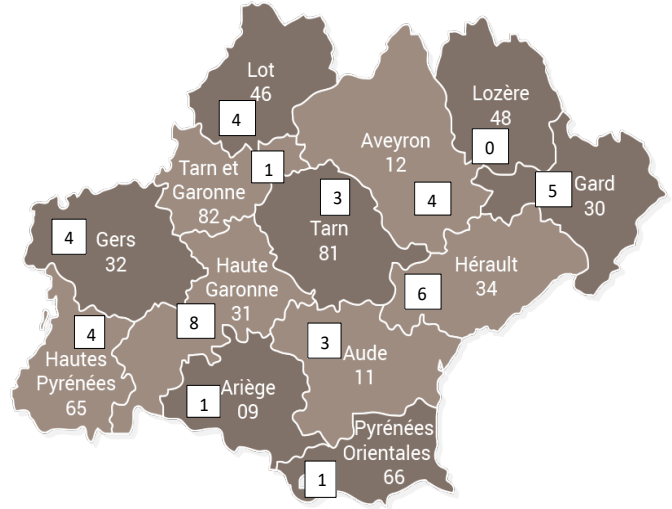
Le stage régional 1 (SR1)

Le premier stage régional s'est déroulé du 24 au 26 février 2026 sur le site d'Accession Nationale au lycée Raymond-Naves à Toulouse.

Il a rassemblé 44 joueuses, dont 3 issues de la génération 2013, réparties en deux groupes de travail :

- Un groupe de 24 joueuses, composé des représentantes des comités qualifiés pour le tour interrégional des ICN ;
- Un groupe de 20 filles, issu des comités non qualifiés, mais susceptibles d'intégrer une équipe de regroupement régionale ("Occiteam's").

La répartition des participantes par comité est présentée ci-dessous :



Comme à l'accoutumée, cet événement a été l'occasion d'associer les cadres techniques et les personnes ressources de la filière féminine de chaque territoire, dans un objectif d'échange sur la détection et les contenus de formation.

Ce temps d'échange a également permis d'identifier avec précision les profils les plus prometteurs à l'échelle régionale et de leur offrir un accès direct au concours final du pôle, sans passage par le pré-concours.

A ce titre, une vingtaine de « Wild cards » ont été attribuées.

**Les compétitions Intercomités Régionaux (ICR) et Intercomités Nationaux (ICN)**

L'ensemble des compétitions régionales a pu être mené à son terme, avec l'organisation des deux tours d'Inter-Comités Régionaux (ICR), qualificatifs pour les Inter-Comités Nationaux (ICN).

A l'échelle nationale, la formule a évolué au cours de cette saison avec la mise en place d'une phase unique, intitulée Trophée National Michel Barbot. Celle-ci se compose de sept tournois regroupant chacun huit équipes, répartis sur l'ensemble du territoire français. Cette nouvelle organisation vise à recentrer le dispositif sur les enjeux de détection, avec la suppression des phases finales.

Par ailleurs, le Trophée des Comités, destiné aux sélections départementales non-qualifiées, a été supprimé en raison d'un nombre insuffisant de participants.

Résultats des phases qualificatives :

S'agissant des phases qualificatives aux ICN, les résultats des deux tours d'Inter-comités Régionaux sont les suivants :

**ICR1 (9/11/2025)**

TOURNOI HAUT (Tournefeuille 31)	TOURNOI INTERMEDIAIRE (Le Vigan 46)	TOURNOI BAS (Trèbes 11)
1 – GARD (30)	1 – PYRENEES-ORIENTALES (66)	1 – AVEYRON (12)
2 – HERAULT (34)	2 – LOT (46)	2 – LOZERE (48)
3 – HAUTE-GARONNE (31)	3 – AUDE (11)	3 – TARN & GARONNE (82)
4 – TARN (81)	4 – HAUTES-PYRENEES (65)	4 – ARIEGE (09)
	5 – GERS (32)	

**ICR2 (25/01/2026)**

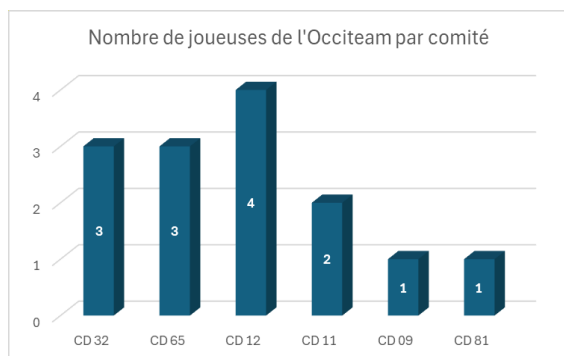
TOURNOI HAUT (Béziers 34)	TOURNOI INTERMEDIAIRE (Castanet 31)	TOURNOI BAS (Trèbes 11)
1 – HAUTE-GARONNE (31)	5 – LOT (46)	10 – GERS (32)
2 – HERAULT (34)	6 – AUDE (11)	11 – TARN ET GARONNE (82)
3 – GARD (30)	7 – TARN (81)	12 – LOZERE (48)
4 – PYRENEES-ORIENTALES (66)	8 – HAUTES-PYRENEES (65)	13 – ARIEGE (09)
	9 – AVEYRON (12)	

À l'issue de la phase territoriale, les comités classés de la 1re à la 5e place ont été qualifiés pour le tour interrégional (identifiés ci-dessus en vert). L'Occiteam a complété la 6eme place des équipes qualifiées pour les Inter-Comités Nationaux (ICN), qui se sont déroulés les 4 et 5 avril 2026.

Ces six équipes ont été réparties sur trois sites distincts, selon l'organisation suivante :

- Tournoi 1 - Nousty : Lot et Haute-Garonne ;
- Tournoi 3 - Monistrol : Gard ;
- Tournoi 4 - Mèze : Hérault, Pyrénées-Orientales et sélection régionale Occiteam.

Concernant l'Occiteam, la répartition des joueuses par comités est présentée ci-dessous :



### Sélection Régionale Occitanie et compétition nationale des Interligues (générations 2010-2011-2012)

Objectifs :

La constitution de la sélection régionale Occitanie s'inscrit dans une démarche structurée autour de plusieurs objectifs :

- Créer une dynamique territoriale autour d'une sélection Occitanie, représentant des jeunes joueuses issues des clubs de la région, et valoriser le travail de formation engagée ;
- Poursuivre et finaliser le processus de détection des joueuses à potentiel, initié au niveau des comités et consolidé lors des stages de Ligue ;
- Orienter les joueuses vers les structures adaptées du Parcours Performance Fédéral (PPF), en fonction de leur niveau de maturité et de leur potentiel :
  - Intégration en site d'Accession Territoriale pour les profils en développement ;
  - Maintien en structure pour consolider la progression ;
  - Orientation vers les sites d'Accession Nationale pour les profils les plus avancés, capables d'évoluer en catégorie supérieure (notamment en +16 ans national) ;

Les Interligues constituent à ce titre une étape déterminante, souvent considérée comme la « compétition passerelle » vers l'**Accession Nationale**.

### Les stages régionaux (SR2 et SR3)

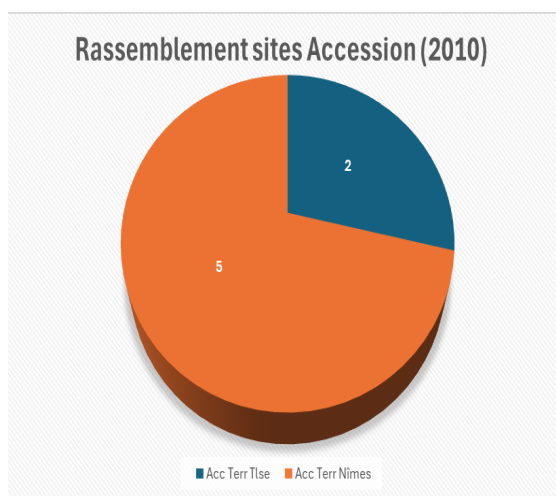
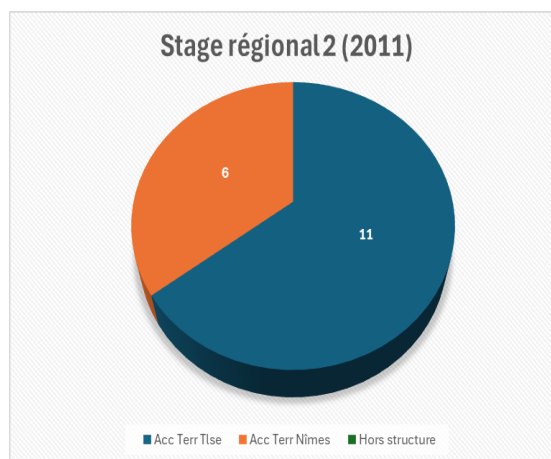
Dans le cadre de la préparation aux Interligues, deux stages régionaux ont été organisés pour la génération 2011. En parallèle, un regroupement des sites d'Accession Territoriale a été mis en place pour la génération 2010.

#### Stage régional 2 (SR2)

Le stage régional 2 s'est déroulé du 19 au 21 octobre 2025 à Nîmes. Il a réuni 17 joueuses de l'Occitanie.

Ce groupe était exclusivement composé de joueuses intégrées en Pôle Espoirs, témoignant d'un niveau de performance homogène et avancé. Le regroupement de pôle a concerné 7 joueuses.

La répartition des joueuses est présentée ci-dessous :



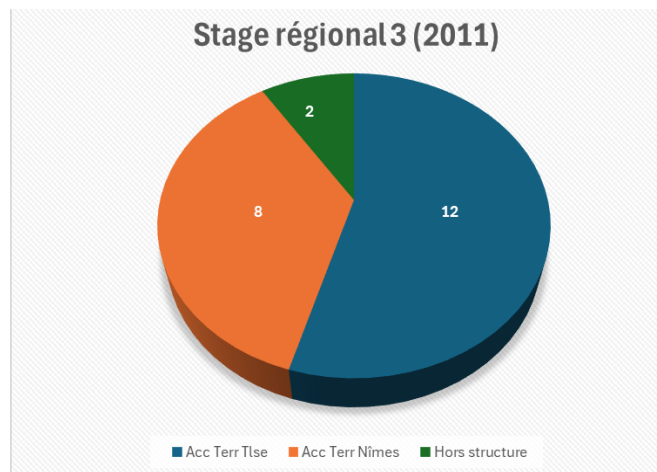
#### Stage régional 3 (SR3)

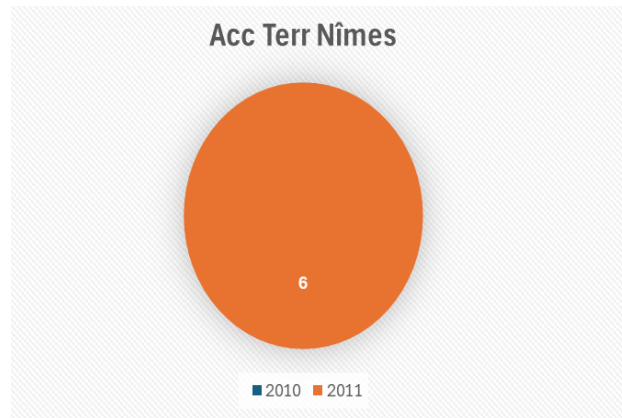
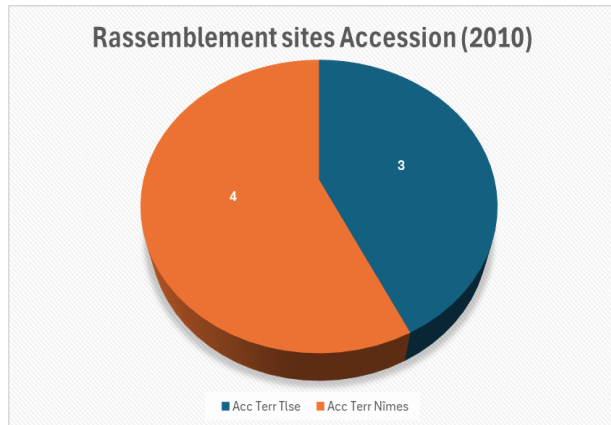
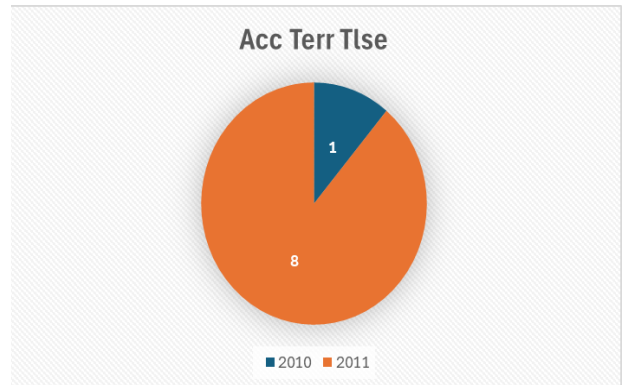
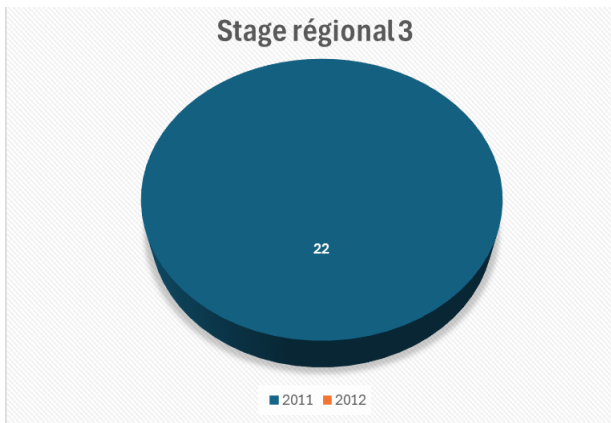
Le stage régional 3 s'est déroulé du 22 au 24 février 2026 sur le site d'Accession Nationale du Pôle Espoirs, basé au lycée Raymond-Naves à Toulouse.

Il a rassemblé 22 joueuses, auxquelles s'ajoutaient 7 joueuses concernées par le regroupement de pôle.

A noter la participation de deux joueuses hors structure, licenciées respectivement dans l'Aude et le Gard, évoluant au poste de pivot.

La répartition des joueuses par site est présentée ci-dessous :





#### La compétition Nationale des Interligues

La compétition nationale des Interligues s'est déroulée du 13 au 15 mars 2026 à Tournefeuille (Occitanie).

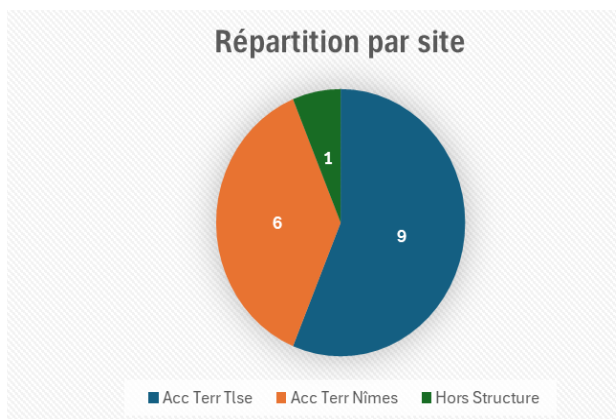
Au total, sept joueuses de la génération de référence (nées en 2011), actuellement intégrées en structure et aptes au moment de la compétition, n'ont pas été retenues pour y participer. A ces absences s'ajoutent trois joueuses nées en 2010 ainsi qu'une joueuse née en 2011, non sélectionnées pour raison médicale.

Ainsi, 63,6% des joueuses du Pôle Espoirs Féminin d'Occitanie nées en 2011, ont pu bénéficier d'un temps d'exposition auprès de la détection nationale, en vue d'une éventuelle convocation au stage national U16 prévu fin avril.

Éléments à noter :

- La participation d'une joueuse née en 2011, hors structure pôle, évoluant au poste de pivot ;
- La participation d'une joueuse née en 2010, évoluant au poste de gardienne de but.

La répartition détaillée des joueuses sélectionnées, par âge et par site d'Accession, est présentée ci-dessous :

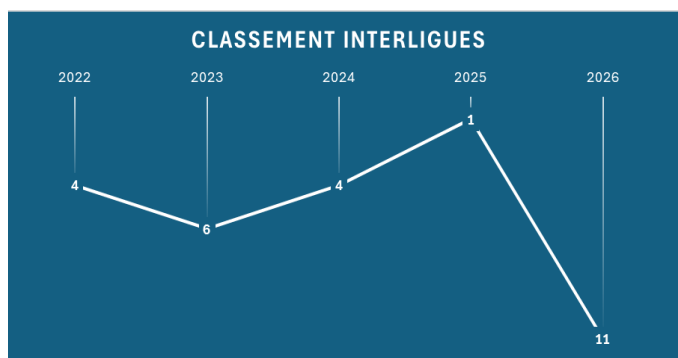


Après une entrée en compétition solide face à la sélection Réunion Océan Indien, les deux défaites concédées d'un but contre la Bretagne puis les Hauts de France n'ont pas permis à la sélection occitane d'accéder à la première partie du tableau. L'Occitanie termine à la 11ème place de cette édition 2026.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des résultats de la compétition :

Résultats compétition Sélection Occitanie				
	Recevant	Score		Visiteur
Match 1	Occitanie	37	10	Réunion Océan Indien
Match 2	Occitanie	21	22	Bretagne
Match 3	Occitanie	18	19	Hauts de France
Class. 9/12	Aura	28	15	Occitanie
Places 11/12	Pays de la Loire	10	34	Occitanie

L'évolution du classement depuis la période post-Covid est présentée ci-dessous :



### Le Stage National U16

A l'issue des différentes compétitions de la saison, notamment les Interpôles en janvier et les Interligues en mars, plusieurs joueuses de la région ont été détectées et retenues pour participer au stage national U16, organisé du 20 au 25 avril 2026 à la Maison du Handball. Ce stage concernait les générations 2010, 2011 et 2012.

Au total, huit joueuses issues de la région Occitanie ont été sélectionnées. Une neuvième joueuse, Lilah Statmann, initialement concernée par cette échéance, n'a toutefois pas pu y participer en raison d'une blessure de longue durée.

NOM	PRÉNOM	ANNÉE	CLUB	SITE
BOUYAHIAOUI	LINA	2010	MONTPELLIER HANDBALL FEMININ	Accession Territoriale Nîmes
CALVETTI	LALIE	2010	USAM NIMES GARD	Accession Territoriale Nîmes
CAPERET	ROMANE	2011	PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	Accession Territoriale Toulouse
DIOMANDE	INAYA	2010	USAM NIMES GARD	Accession Territoriale Toulouse
ERNOUX-GAYDA	LANA	2010	USAM NIMES GARD	Accession Territoriale Toulouse
FRAPPIER	AGATHE	2011	TOURNEFEUILLE HANDBALL	Accession Territoriale Toulouse
GUILHEM	EMMA	2011	NARBONNE HANDBALL	Accession Territoriale Toulouse
TOUZANNE	CHIARA	2011	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	Accession Territoriale Toulouse

Avec 8 joueuses sélectionnées, dont quatre ayant participé aux Interligues 2025, le bilan pour l'Occitanie, au regard de la détection, peut être considéré comme positif.

### Les sites Accession du Pôle Espoirs Occitanie

#### Objectifs

Les sites d'Accession Territoriale poursuivent un double objectif :

- Assurer la détection et le perfectionnement des joueuses
- Préparer leur intégration vers les structures d'Accession Nationale.

#### Effectifs et organisation

Au total, 35 joueuses sont inscrites en Accession Territoriale, réparties sur deux sites :

- Nîmes ;
- Toulouse.

Deux classes d'âge sont représentées :

- Génération 2011 (classe de 3e) ;
- Génération 2010 (classe de 2nde)

Nom	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau de jeu	Sélection
BAFFALIE	LEANE	14/01/2011	HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	STADE CADURCIEN HANDBALL	U18 D1	
BAGHDAD	LOLA	23/08/2010	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	TFH - CONVENTION LES FELINES	N3F	
BERTRAND	EVA	09/04/2011	HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	QUINT- CONVENTION LES FELINES	U17 Nat / U18 D1	
BIRBES	MAELIE	16/02/2011	OUEST TARN HANDBALL	TFH - CONVENTION LES FELINES	U18 D1	
CAIGNARD	CLARA	02/08/2011	TOURNEFEUILLE HANDBALL	TOURNEFEUILLE HANDBALL	U17 Nat	
CAPERET	ROMANE	09/11/2011	PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	U17 Nat	RIG / SN U16
CARTAILLAC	MAELYS	23/03/2010	HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	TFH - CONVENTION LES FELINES	U17 Nat	
DELESTRAIN	EVANA	21/08/2011	HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	TFH - CONVENTION LES FELINES	U17 Nat / U18 D1	
DELMAS	ENOLA	24/05/2011	HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	STADE CADURCIEN HANDBALL	U18 D1	
DIOMANDE	INAYA	14/05/2010	USAM NIMES GARD	USAM NIMES GARD	N3F	RIG / SN U16
ERNOUX--GAYDA	LANA	30/09/2010	HANDBALL'OR LANSARGUES	USAM NIMES GARD	N3F	RIG / SN U16
FRAPPIER	AGATHE	20/12/2011	CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	TOURNEFEUILLE HANDBALL	U17 Nat	SN U16
GUILHEM	EMMA	22/04/2011	HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	NARBONNE HANDBALL	U17 Nat	SN U16
JEAN	CHLOE	10/06/2010	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	TFH - CONVENTION LES FELINES	N3F	
SMIERZCHALSKI	CHLOE	10/05/2011	CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	CRAHB - CONVENTION LES FELINES	U17 Nat	
STATTMANN	LILAH	06/02/2011	TOURNEFEUILLE HANDBALL	TOURNEFEUILLE HANDBALL	U17 Nat	RIG
TOUZANNE	CHIARA	11/05/2011	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	TFH - CONVENTION LES FELINES	U17 Nat	SN U16
VASS	LENA	25/05/2010	ROC AVEYRON HANDBALL	ROC AVEYRON HANDBALL	N3F	
YEDO	NOMELYANE	27/02/2011	HANDBALL CLUB MURET	TOURNEFEUILLE HANDBALL	U17 Nat	
ZAPATA	CLARISSE	26/09/2011	HANDBALL CLUB MURET	TOURNEFEUILLE HANDBALL	U17 Nat	
BAUDIN	HELOISE	15/12/2010	LATTES HANDBALL	USAM NIMES GARD	N3F	
BOUYAHIAOUI	LINA	19/07/2010	HANDBALL LUNEL MARSILLARGUES	MONTPELLIER HANDBALL FEMININ	N3F	RIG / SN U16
CALVETTI	LALIE	01/05/2010	USAM NIMES GARD	USAM NIMES GARD	U17 Nat	SN U16
CLARK	VAIANA	08/08/2011	COSTIERE HANDBALL	USAM NIMES GARD	U17 Nat	
CRUEGHE	JEANNE	26/01/2010	MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL	MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL	N3F	
JAMINET	BETTY-ROSE	09/02/2011	PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL	BOUILLARGUES HANDBALL NIMES MEDITERRANEE	U17 Nat	
LAZAR	REBECA	19/02/2010	JDA DIJON	USAM NIMES GARD	U17 Nat	
MASSE	LEA	19/04/2011	JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL	MONTPELLIER HANDBALL FEMININ	U17 Nat	
MOUTTE	LEONIE	21/11/2011	RACING CLUB MONTAGNACOIS HANDBALL	MONTPELLIER HANDBALL FEMININ	U17 Nat	
NURY	LILOU	23/03/2011	SAINT GELY PIC SAINT LOUP HANDBALL	MONTPELLIER HANDBALL FEMININ	U17 Nat	
ROGER	VICTORINE / BINTOU	19/04/2010	VILLENEUVE HANDBALL	VILLENEUVE HANDBALL - CONVENTION MHB	U17 Nat	
WILTBERGER -CENDRÉ	LILY	12/01/2011	BOUILLARGUES HANDBALL NIMES MEDITERRANEE	BOUILLARGUES HANDBALL NIMES MEDITERRANEE	U17 Nat	
WILUS	AUORE	14/10/2011	ALES CEVENNES HANDBALL	USAM NIMES GARD	U17 Nat	
ZERY	EDEN	14/09/2011	HANDBALL CLUB ROQUEMAUROS	USAM NIMES GARD	U17 Nat	
ZITTE LEBON	KELHYAH	13/02/2010	H BAGNOLS GARD RHODANIEN	USAM NIMES GARD	U17 Nat	

Site Accession Territoriale Toulouse

Site Accession Territoriale Nîmes

## LE PROGRAMME « ACCESSION NATIONALE »

Le programme d'Accession Nationale constitue l'étape supérieure du Parcours de Performance Fédéral. Il vise à accompagner les joueuses à fort potentiel vers le haut niveau, en lien avec les exigences du secteur professionnel et des équipes nationales.

Il comprend :

- Les sites d'Accession Nationale des Pôles Espoirs territoriaux, qui regroupent jusqu'à 16 athlètes âgées de 15 à 17 ans (classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale), dont un maximum 12 joueuses de 16 à 17 ans. Leur compétition nationale de référence est constituée par les Interpôles ;
- Les structures des Centres de Formation des Clubs Professionnels (CFCP) ;
- Les programmes des sélections nationales (U17/U18, U19/U20, France A) ;
- Le dispositif «RIG» (Regroupements intergénérationnels), visant à accompagner de manière individualisée les joueuses les plus prometteuses vers l'équipe de France A.

## Le site Accession Nationale du Pôle Espoirs Occitanie (Toulouse)

### Objectifs

Le site d'Accession Nationale a pour vocation de contribuer au renouvellement du secteur professionnel et des équipes de France, en préparant les joueuses aux exigences du haut niveau.

### Effectifs

Au cours de la saison, 11 joueuses ont été inscrites sur le site d'Accession Nationale. Elles appartiennent aux générations 2008 et 2009.

Nom	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau de jeu	Sélection
CHAMBELIN	ALICE	06/01/2009	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	TFH - CONVENTION LES FELINES	N1F	
DIOTEL	KIARA	24/03/2009	HANDBALL CLUB THUIR	HANDBALL CLUB THUIR	N2F	
ENJALBERT	NINON	03/03/2008	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE ETANG SALE	MONTPELLIER HANDBALL FEMININ	N1F	RIG
FAURE	JEANNE	22/03/2008	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	TOURNEFEUILLE HANDBALL	N2F	
GONZALEZ	ELISA	11/01/2008	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	TFH - CONVENTION LES FELINES	N1F	
MONTFIQUET	CERISE	28/03/2009	PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	TOURNEFEUILLE HANDBALL	N2F	RIG / U18
NNANGA--DUPRE	JADE	08/12/2009	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	TFH - CONVENTION LES FELINES	N1F	
PATOUILLARD	MAILYS	03/10/2008	HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	TFH - CONVENTION LES FELINES	N1F	
REVAUD	CAPUCINE	15/01/2008	PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	TOURNEFEUILLE HANDBALL	N2F	
SALES	MARIE	11/06/2009	JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL	MONTPELLIER HANDBALL FEMININ	N1F	RIG
TOFILI	MOIRA	15/01/2009	FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	TFH - CONVENTION LES FELINES	N1F	

\*RIG = Regroupement inter générationnel des joueuses françaises à fort potentiel, réparties sur quatre années d'âge. Pour la saison en cours, les générations 2008, 2009, 2010 et 2011 sont concernées, représentant une trentaine de joueuses à l'échelle nationale.

## La compétition nationale Interpôles

### Objectifs

La compétition des Interpôles vise à accompagner la progression des joueuses inscrites dans les structures territoriales vers un niveau leur permettant d'envisager une intégration au sein du secteur professionnel (centres de formation de clubs professionnels, D1F ou D2F) à l'issue de leur parcours. À ce titre, les Interpôles constituent une étape déterminante, véritable passerelle vers le haut niveau..

### Organisation de la compétition

La compétition Nationale Interpôles s'est déroulée du 30 janvier au 03 février 2026 à Besançon, en présence de 14 équipes représentant les ligues métropolitaines ainsi que les territoires ultramarins.

Après plusieurs éditions organisées à Bourg de Péage, le site de la compétition a été déplacé à Besançon pour une durée de deux ans.

### Composition de la sélection

La sélection était initialement composée de 16 joueuses :

- 11 joueuses issues du site d'Accession Nationale ;
- 4 joueuses issues du site d'Accession Territoriale de Toulouse ;
- 1 joueuse issue du site d'Accession Territoriale de Nîmes.

Toutefois, la préparation a été perturbée dès le départ de la compétition, avec la blessure, le jour même, de la seule joueuse issue du site de Nîmes, évoluant au poste d'aîlière droite (entorse de la cheville).

### Analyse de la performance

Globalement, la sélection a rencontré des difficultés dans le jeu placé, tant dans la capacité à se créer des situations de tir favorables que dans l'efficacité au tir.

Dans ce contexte, des ajustements ont été opérés avec une orientation du projet de jeu vers l'exploitation du grand espace et la recherche de situation de marque rapide.

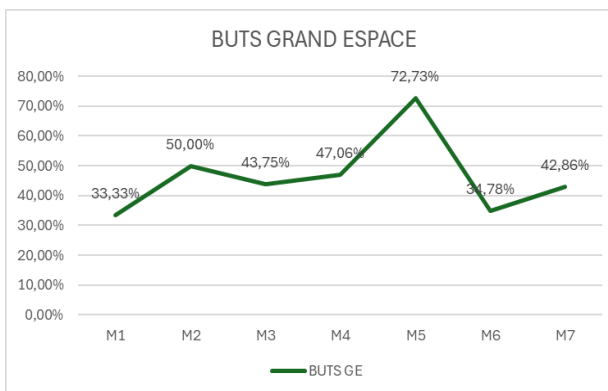
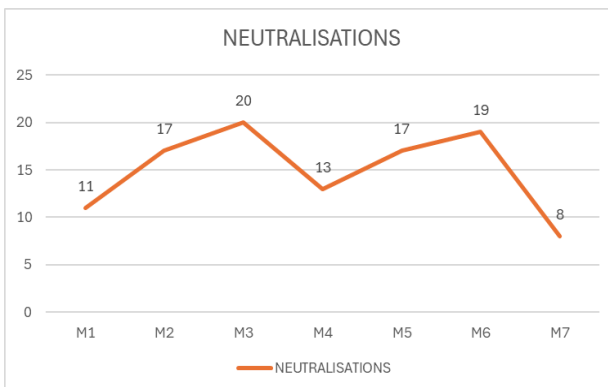
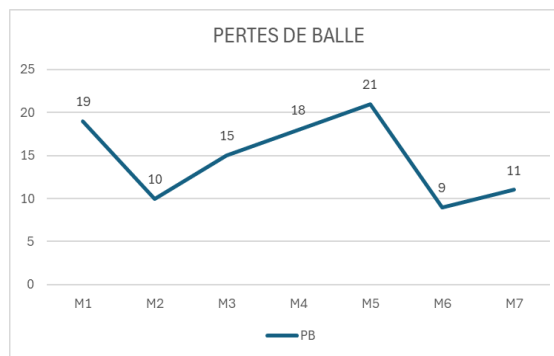
Sur le plan défensif, l'accent a été mis sur la capacité à neutraliser les adversaires à travers la mise en œuvre de deux dispositifs complémentaires : une défense étagée en 0-6 et une défense 3-2-1 (cf. objectifs ci-après).

### Résultats et dynamique

La sélection occitane termine à la 9ème place sur 14 équipes engagées.

À l'instar des éditions précédentes, l'entrée dans la compétition a été progressive, avec des débuts timides, avant une montée en puissance conclue par deux résultats positifs face à des équipes habituellement classées dans la première partie du tableau. Si un temps d'adaptation a de nouveau été observé en début de compétition, l'évolution du groupe et la qualité du jeu proposé se sont révélées globalement positives au fil des rencontres.

La compétition en quelques chiffres :



### Les opérations nationales

Des éléments de satisfaction sont à relever sur le plan individuel, avec la présence de plusieurs joueuses au sein des dispositifs nationaux, notamment les regroupements intergénérationnels (RIG), les équipes de France jeunes (U18 et U20) ainsi que les sélections de beach handball.

Par ailleurs, sur les six joueuses scolarisées en classe de terminales, trois devraient sans doute intégrer un Centre de Formation de Club Professionnel (CFCP), en tant que joueuses titulaires ou partenaires. Une joueuse de première devrait, quant à elle, signer de manière anticipée une convention CFCP au Stella Sports Saint-Maur Handball (SATH) pour la saison prochaine.

Vous trouverez ci-dessous la liste des joueuses du site d'excellence ayant contribué à la détection fédérale dans le cadre des différentes opérations : équipes de France jeunes (U18/U20), regroupements intergénérationnels (RIG) et beach handball.

Joueuses retenues pour l'Occitanie :

- Corentine CAVALIER (12\*) STRASBOURG ATH, France U18, RIG
- Cerise MONFIQUET (82\*) TOURNEFEUILLE HB, France U18, RIG

Hors pôles :

- Maëlle LANDRIAU (31\*) TOURNEFEUILLE HB, France U20
- Prunelle KINGUE (34\*) ES BESANCON F, France U20
- Dawiya ABDU (82\*) CHAMBRAY T HB, France U20
- Loélie BLOT MERCURI (66\*), MERIGNAC HB, EDF A Beach
- Lalie BROUILLET (12\*), RENNES MHB, EDF A Beach

\*département d'origine de la joueuse

STATS COLLECTIVES IP 26		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7
		BRETAGNE	ANTILLES GUYANE	CENTRE VAL DE LOIRE	AURA	REGION SUD	GRAND EST	IDF
PERTE BALLE	GRAND ESPACE	8	5	8	6	13	4	5
	ATTACHE PLACEE	11	5	7	12	8	5	6
NEUTRALISATION		11	17	20	13	17	19	8
GRAND ESPACE	NBRE	04-06C	04-20	04-16	04-05-17	08-04-11	04-01-23	04-09-21
	%	33,33%	50,00%	43,75%	47,06%	72,73%	34,78%	42,86%

OBJECTIFS	PERTE DE BALLE	ENTRE 10 ET 12
	NEUTRALISATION	ENTRE 20 ET 25
	BUT GRAND ESPACE	40% à 45 %

## Les joueuses de l'Occitanie en CFCP

Les joueuses issues du Pôle Espoirs, actuellement intégrées au sein de Centres de Formation de Clubs Professionnels (CFCP), et représentant aujourd'hui le territoire occitan, sont les suivantes :

Nom	Prénom	Année de naissance	Niveau de jeu actuel	Club actuel	Club Origine	Département d'origine
<b>ABDOU</b>	Dawiya	2006	D2F	Chambray Touraine Handball	Terres des Confluences / C H Combani	82 / Mayotte
<b>CAVALIER</b>	Corentine	2008	N1F	Strasbourg Achenheim Truchtersheim	Roc Aveyron Handball	12

Les joueuses qui vont quitter le Pôle Espoirs et qui vont rentrer en CFCP, sont :

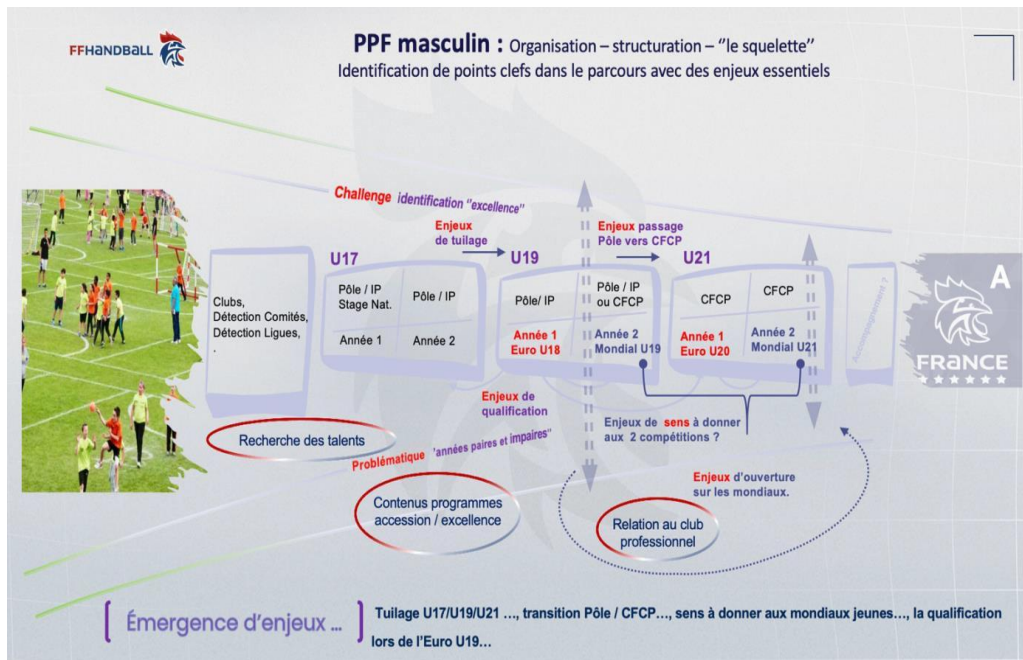
- Kiara DIOTEL, née en 2009, CFCP SATH à confirmer (anticipé), club d'origine SALEILLES GENERATION HANDBALL (66)
- Maelle LANDRIAU, née en 2007, CFCP de METZ à confirmer, club d'origine TOURNEFEUILLE HB (31)

## Les joueuses de l'Occitanie en LFH (ou 1ère division étrangère) et D2

Les joueuses issues du territoire occitan, actuellement engagées dans les championnats de Division 2 (D2) et de Ligue Féminine de Handball (LFH), sont les suivantes :

Nom	Prénom	Année de naissance	Niveau de jeu actuel	Club actuel	Club Origine	Département d'origine
<b>NICOLAS</b>	Victoire	1995	D2F	Bouillargues Handball Nimes Méditerranée	Handball Cercle Nimes	30
<b>FAURE</b>	Juliette	1999	LFH	Brest Bretagne Handball	Cigalois Handball Club	30
<b>PLOTTON</b>	Mathilde	1999	LFH	Issy-Paris Hand	Montbrison Cos Handball / Tournefeuille Handball	42 / 31
<b>PLOTTON</b>	Pauline	1999	LFH	Stella Saint-Maur Handball	Montbrison Cos Handball / Tournefeuille Handball	42 / 31
<b>PUGLIESE</b>	Chloé	1999	LFH	Stella Saint-Maur Handball	Pechbonnieu Coteaux HB	31
<b>LACHAIZE</b>	Manon	2000	LFH	Toulon Métropole Var Handball	Bouillargues Handball Nimes Méditerranée	30
<b>BROUILLET</b>	Lalie	2000	D2F	Rennes Métropole Hb	Stade Olympique Millavois Handball	12
<b>CLÉMENTINE</b>	Rival	2000	LFH	Toulon Métropole Var Handball	Costière Handball	30
<b>CAVANIÉ</b>	Louise	2001	LFH	Toulon Métropole Var Handball	Jacou Clapiers Le Cres Handball	34
<b>ASSANA</b>	Dagui	2002	Etranger	Asd Handball Erice	Toulouse Féminin Handball	31
<b>ABDOU</b>	Dawiya	2006	D2F	Chambray Touraine Handball	Terres des Confluences / C H Combani	82 / Mayotte
<b>KINGUE</b>	Prunelle	2006	LFH	Es Besancon Féminin	Jacou Clapiers Le Cres Handball	34

# PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL MASCULIN



## LE PÔLE ESPOIRS OCCITAN

Le pôle espoirs doit répondre à un cahier des charges défini et présenté au ministère afin d'obtenir sa labellisation. Les orientations fédérales, issues du «PROJET 2024-2028», nous ont été communiquées en septembre 2025. Elles impactent directement la structuration et l'organisation des pôles dans le cadre du Parcours de Performance Fédéral (PPF).

Cette nouvelle orientation s'articule notamment autour de la mise en place de deux programmes distincts :

- Programme ACCESSION
- Programme EXCELLENCE

Le premier programme se décline en deux phases :

- ACCESSION TERRITORIALE : jeunes évoluant dans les catégories d'âge correspondant aux classes de 3e et de seconde.
- ACCESSION NATIONALE : jeunes évoluant dans les catégories d'âge correspondant aux classes de première et de terminale

Le second programme concerne des jeunes spécifiquement identifiés par la Direction Technique Nationale (DTN).

### Les Pôles Espoirs : structures d'accession au haut niveau

Les Pôles espoirs ont pour vocation d'accompagner la transformation du potentiel identifié au niveau territorial en joueurs de haut niveau, à l'échelle nationale et internationale. Ils visent à favoriser la progression des handballeurs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs « Espoirs » vers un niveau leur permettant :

- Soit d'accéder à la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, en catégorie « relève » ;
- Soit d'intégrer un centre de formation de club professionnel.

Dans le cadre de ces nouvelles orientations, le pôle se recentre sur les éléments suivants :

- Le nombre de joueurs de première et terminale intégrés au programme d'accession du pôle, fixé à 20 ;

- Le nombre de joueurs de première et de terminale engagés dans la compétition inter pôles, fixé à 12.

Ces orientations impliquent une vigilance particulière quant au maintien des joueurs au sein du pôle, au regard des profils identifiés, tout en veillant à rester en cohérence avec les objectifs fixés, notamment :

- Le renouvellement de l'équipe de France A ;
- L'alimentation du secteur professionnel.

Le pôle Espoirs Masculin Occitanie s'appuie sur plusieurs sites en lien avec les programmes d'accession nationale et territoriale.

Il est réparti sur trois implantations, à proximité des clubs de LNH Liqui Moly StarLigue situés à Montpellier, Nîmes et Toulouse.

Il regroupe 54 jeunes au sein du programme d'accession, auxquels s'ajoutent les jeunes identifiés dans le cadre du programme excellence.

### BILAN - SITE DE MONTPELLIER

Au cours de cette saison, le pôle a dû s'adapter à une évolution de son encadrement.

L'arrivée de Michaël Guigou, présent les mardis et jeudis, s'est accompagnée de l'implication de Pierre Vandroux dans le cadre de sa formation Titre 5, également les mardis et jeudis. Par ailleurs, Océane Villalonga a intégré le dispositif le mercredi.

L'encadrement physique demeure stable, notamment grâce à la collaboration maintenue avec le master EOPS de Montpellier. Toutefois, la gestion des plannings devient de plus en plus complexe.

Cette situation rend difficile le maintien d'une stabilité dans l'organisation des séances de handball - parfois en décalage avec le cahier des charges - ainsi que dans la mise en œuvre du travail physique.

La dépendance du pôle à un créneau associatif, mis gracieusement à disposition par le club support, reste fortement conditionnée par les contraintes d'emplois du temps de la cité scolaire.

Par ailleurs, la dispersion des lieux d'entraînement engendre un volume de déplacements conséquent, estimé à plus de 3h30 de transport hebdomadaire.

Malgré ces contraintes, le site parvient à maintenir les exigences fondamentales attendues pour un jeune évoluant en structure, en particulier :

- La rigueur ;
- La capacité de transformation ;
- L'apprentissage ;
- La compréhension des exigences du parcours.

Au regard des collectifs affrontés, on constate que nos jeunes évoluent sur un niveau de jeu qui ne répond pas au niveau de jeu des Interpôles. La majorité des équipes disposent de joueurs évoluant en national sénior de la N3 à la N1. Ce qui n'est pas notre cas avec une majorité de joueurs évoluant en U18 F, voir U17 R (Un joueur évolue en national seulement).

À terme, l'objectif sera d'identifier et de mettre en œuvre des solutions permettant de garantir une stabilité sportive davantage en adéquation avec le cahier des charges.

#### LISTE 2025-2026 :

Année	Nom	Prénom	PGR	Club	Club Origine	Niveau de jeu	Classe	Parcours
2008	ROUQUAYROL	Enzo	NAT	Montpellier HB	St Afrique	M18 F	1ere	
2009	BONNAVENTURE	Oscar	NAT	Montpellier HB	Bagnols/Ceze	M18F	1ere	IP
2009	DICHARRY	Hugo	NAT	Montpellier HB	Montpellier HB	M18F	1ere	IP
2009	HASSAN	Ali	NAT	Montpellier HB	Montpellier HB	M18 F	1ere	IP
2009	JOURDAN	Camille	NAT	Carcassone HB	La Vène hb	N3	1ere	IP
2009	MALLAVAN	Maël	NAT	Montpellier HB	St Afrique	M18F/N1	1ere	
2009	RASTOLL	Sandro	NAT	Montpellier HB	Banyuls	M17 R	1ere	
2009	ROBIN	Baptiste	NAT	Montpellier HB	Juvignac	M18F/N1	Tale	IP
2010	AHIVI de la VAISSIERE	Oscar	TER	Montpellier HB	Montpellier HB	M18F	2de	IP, SN
2010	DHOMBRES	Max	TER	Frontignan THB	CS Marseille PHB	M17 R	2de	
2010	LARROQUE	Oscar	TER	Montpellier HB	Lansargues	M18F	2de	IP, SN, U17
2010	LLANES	Thomas	TER	HBC Thuir	HBC Thuir	M17 R	2de	
2010	MARIE	Antonin	TER	Montpellier HB	Montpellier HB	M17R/M18F	2de	
2010	SEBASTIAN	Paul	EXC	Montpellier HB	Rivesaltes	M18 F	2de	IP,SN, DEVT, U17
2011	GABRIEL	Aymeric	TER	Rodez	HBC Espalion	M15/M17 R	3eme	
2011	JANNARELLI	Arsène	TER	Montpellier HB	Lunel Marsillargues	M17 R	3eme	IL
2011	MICHLER WIEDEMANN	Eole	TER	Montpellier HB	HBC Clermont Salagou	M17R	3eme	IL
2011	PLET LARGEY	Augustin	TER	Montpellier HB	Prades le Lez	M17R	3eme	IL
2012	BOULANGEOT	Samy	TER	Perpignan HB	Perpignan HB	M15 R	4eme	IC

Programme (PGR)

National (NAT) – Territorial (TER) – Excellence (EXC)

## BILAN - SITE DE NÎMES

### Stratégie de recrutement

Le recrutement s'appuie sur un travail coordonné avec les comités et les clubs, complété par des observations en situation de compétition ainsi que par des évaluations réalisées lors des immersions aux entraînements du pôle.

L'analyse porte principalement sur le potentiel de développement des joueurs, à travers plusieurs dimensions :

- Les qualités mentales ;
- L'intelligence tactique ;
- Le profil athlétique ;

Ces éléments sont synthétisés à travers leur capacité d'expression en situation compétitive.

Au cours de cette saison, cinq joueurs ont intégré le site de Nîmes : un joueur né en 2010 (dans le cadre d'un rattrapage) et quatre joueurs nés en 2011.

### Fonctionnement du site

La formation vise à assurer une continuité entre le travail réalisé au pôle – en termes d'intensité et de contraintes- et son expression en compétition le week-end. Elle s'appuie sur une alternance de formats pédagogiques (individualisation, travail en effectifs réduits, situations de matchs, analyse vidéo) ainsi que sur des temps de réflexions permettant à chaque joueur de structurer un projet cohérent et motivant. L'objectif est notamment de les rendre pleinement « entraînables ».

Le dispositif comprend quatre séances d'entraînement handball et trois séances de musculation organisées au Parnasse. Une séance complémentaire, destinée aux joueurs de première année, se déroule au gymnase du collège Feuchères ; davantage orientée sur le travail physique, elle est également mutualisée avec le pôle féminin...

Le partenariat avec le club professionnel de l'USAM Nîmes Gard permet un travail conjoint en matière d'évaluation et de suivi des athlètes. Dans ce cadre, certains joueurs sont invités les mercredis après-midi, notamment ceux ayant pour projet d'intégrer le Pôle Espoirs Occitanie, afin d'affiner leur suivi et leur évaluation. Les relations avec le comité départemental du Gard (CD30) sont également constructives, tant, dans les échanges que dans l'identification des profils susceptibles d'intégrer la structure.

Par ailleurs, un créneau commun entre le Pôle Espoirs et le Centre de Formation a été mis en place pour les joueurs de première et de terminale.

Sur le plan scolaire, le pôle s'appuie sur un partenariat avec trois établissements : le collège Feuchères, le lycée professionnel Saint-Vincent-de-Paul et le lycée Alphonse Daudet. Ces structures veillent à offrir aux athlètes des conditions favorables à la réussite de leur double projet scolaire et sportif...

Enfin, un volontaire en service civique a été recruté cette saison afin d'accompagner les joueurs sur les plans scolaire et social.

### Perspectives

Dans la continuité du travail engagé, les perspectives s'orientent vers un renforcement de l'individualisation des parcours, une consolidation du lien entre la formation et la performance en compétition, ainsi qu'un accompagnement accru de l'émergence de joueurs capables d'impacter le jeu, tout en structurant de manière cohérente leur projet personnel et scolaire.

### Liste site Nîmes 2025 – 2026 :

NOM prénom	Classe	DN	CLUB 25-26	Club Origine	Niveau	Sportif PPF	2025-2026
ALEXUC LOPES Angel	1ère	2009	USAM	USAM	M18 F	Stage national U17 Beach	Maintien
BLANC Anatole	Term	2008	USAM	Costière	M18 F	Interpôles	Sortie de parcours
ARAB Axel	2nd	2010	USAM	Bagnols	M17 R		Maintien
DRAUSSIN Rémi	Term	2008	USAM	USAM	M18 F / N1	Interpôles	Sortie de parcours
CORTES Milo	1ere	2009	USAM	Istres	M18 F		Démission
GOSSET Liam	1ere	2009	USAM	Ales	M18 F		Maintien
JEANDROT Gabriel	3eme	2011	USAM	USAM	M 15 R		Non maintenu
MARTIN Siméon	Term	2008	USAM	Frontignan	M 18 F	Interpôles	Sortie de parcours
POUJOL Jules	2nd	2010	USAM	Le Vigan	M 17 R		Non maintenu
RAUX Maël	Term	2008	USAM	USAM	M18 F / N1		Sortie de parcours
ROUJON Marius	2nd	2010	USAM	USAM	M18 F		Maintien
MEYER Lucas	3eme	2011	USAM	USAM	M15 R	Interligues	Maintien
RAUX Valentin	3eme	2011	USAM	USAM	M15 R	Interligues	Maintien
VARELA MOUTAKA Shaka	3eme	2011	USAM	USAM	M17 R	Interligues	Maintien
VILLARET Pavel	3eme	2011	USAM	Ales	M15 R	Interligues	Maintien
TELLIER Dan	Term	2008	USAM	Bagnols	M18 F		Sortie de parcours

Encadrement :

Renaud BOULANGER – Responsable site  
Gabriel BOURGUIGNON- Spécialiste GB (convention Usam)  
Alexandre FOX - Entraîneur (convention Usam)  
Yoann FABULET – Préparateur physique  
Elena Schoot – Préparatrice physique en formation (M1)  
Pierre PIGOURY – Kiné  
Armelle RATAT – Psychologue du sport

## BILAN - SITE DE TOULOUSE

### Stratégie de recrutement

Le recrutement repose sur un travail coordonné avec les comités et clubs, complété par des observations en situation de compétition ainsi que par des évaluations menées lors des immersions aux entraînements du pôle. L'analyse se concentre sur le potentiel de développement des joueurs, à travers plusieurs dimensions : qualités mentales, intelligence tactique et profil athlétique.

Ces éléments sont synthétisés par leur capacité d'expression en situation compétitive.

### Stratégie de la formation

La formation vise à garantir une continuité entre le travail réalisé au pôle - en termes d'intensité et de contraintes — et son expression en compétition le week-end. Elle s'appuie sur une alternance de formats pédagogiques (individualisation, travail en effectifs réduits, situations de matchs) ainsi que sur des temps de réflexion permettant à chaque joueur de structurer un projet cohérent et motivant. L'objectif est notamment de les rendre pleinement « entraînés ».

### Transformation des joueurs

L'expérience met en évidence le rôle déterminant de l'engagement et de la résilience comme leviers de progression. Ces qualités sont développées dans des contextes exigeants, favorisant leur mobilisation en situation.

Dans cette dynamique, les contenus de formation sont prioritairement orientés vers :

- L'enrichissement de la culture du jeu ;
- Le développement de l'aisance motrice ;
- Le renforcement de la capacité des joueurs à comprendre, analyser et décider, afin d'impacter efficacement le jeu.

### Fonctionnement, environnement

L'encadrement du pôle offre un cadre structurant et exigeant, tant sur les plans technique, physique que médical. L'intégration de la préparation mentale vient renforcer l'accompagnement des joueurs, notamment sur les aspects liés à la motivation, à l'engagement et à la construction du projet personnel.

Dans une logique d'équilibre, l'objectif n'est pas d'augmenter la charge de travail, mais de donner davantage de sens à des temps ciblés, tout en valorisant les phases de récupération et d'assimilation. Les aléas du parcours ainsi que certains comportements inadaptés font partie du processus de formation. L'enjeu réside dans la capacité à accompagner les jeunes vers des prises de décision plus autonomes et responsables.

Cette année, la présence d'un volontaire en service civique a permis de renforcer cet accompagnement. Elle constitue une ressource bénéfique pour le fonctionnement global du pôle et contribue à garantir la prise en compte du double projet sportif et scolaire.

### Perspectives

Dans la continuité du travail engagé, les perspectives s'orientent vers un renforcement de l'individualisation des parcours, une consolidation du lien entre la formation et la performance en compétition, ainsi qu'un accompagnement accru de l'émergence de joueurs capables d'impacter le jeu, tout en structurant de manière cohérente leur projet personnel et scolaire.

### Liste site Toulouse 2025 - 2026 :

Année	NOM Prénom	Classe	Club actuel	Club origine	Niv de jeu	Performance sportive
2011	AYROLES Théo	3e	Fenix Toulouse	ASHB Carvin	U18 CF	IL
2011	GARREJAT Hugo	3e	AS L'Union	Albi	U17	SN, IL
2011	LOGMO Warren	2nde	Castanet RA	Auch	U17	
2011	MONTIL Maxime	3e	Castanet RA	HB Figeac	U17	IL
2011	ORRIOLS Jean	3e	ET Balma	ET Balma	U17	
2011	PUYO Bastien	3e	Bruguières	Bruguières	U17	IL
2011	ROQUES Elian	3e pm	Montauban	Montauban	U18	IL
2010	FABRE Kyliann	2nde	Narbonne	Narbonne	U18	
2010	GINESTET Lucas	2 pro	ROC Aveyron	ROC Aveyron	U18 CF	
2010	LACOURPAILLE Maxence	2nde	Castanet RA	Castanet RA	U18 CF	SN, IP
2010	ROUMEGOUS Loevan	2 pro	Fenix Toulouse	ROC Aveyron	U18 CF	
2010	SAHIMI Yanis	2nde	ROC Aveyron	Rignac	U18 CF	
2010	YOVO Noa	2nde	Fenix Toulouse	Argeles	U18 CF	
2009	AUTHIE Josselin	1e	AS L'Union	AS L'Union	U18 CF	
2009	CANITROT Marius	1e	Castanet RA	Vallées Ax	N3	IP
2009	DELAVAL Sacha	1 stmg	AS L'Union	St Sulpice 81	U18 CF	
2009	PAUL Waël	1e	Castanet RA	Rieux Volvestre	U18 CF	IP
2008	DERMIGNY Zachary	Te	Fenix Toulouse	Fenix Toulouse	N1	U17, IP, CFCP Fenix
2008	FRAPPIER Jules	T stmg	Fenix Toulouse	CIE Labège 31	N1	IP, CFCP Chartres
2008	GAY Justin	T stmg	AS L'Union	Vallée du Thore	N2	CF Billère

# ORGANISATION DES ÉVALUATIONS ENTRÉE PÔLE

## Championnat de France Interpôles

Une évaluation continue...

L'entrée en structure pôle doit aujourd'hui être considérée comme un processus d'accompagnement et d'évaluation dans la durée, davantage qu'un simple « concours » organisé sur une journée dont les résultats pourraient être ponctuels ou aléatoires. L'objectif n'est pas uniquement d'identifier le joueur ou la joueuse le plus performant à l'instant présent, mais bien de détecter celui ou celle présentant le plus fort potentiel d'évolution à moyen et long terme.

Les acteurs du territoire (CTS, CTF, entraîneurs et cadres techniques) sont les garants de ce processus. Leur mission est d'assurer un maillage efficace du territoire occitan afin de suivre l'évolution des jeunes joueurs et joueuses tout au long de leur parcours de formation et d'identifier les profils à potentiel méritant une attention particulière.

... pouvant déboucher sur une invitation à un moment d'évaluation.



### Les conditions requises

Pour pouvoir intégrer le processus d'évaluation du Pôle Espoir, les candidats doivent :

- Être nés en 2011 ou 2012 (2013).
- Être en capacité de concilier un volume d'entraînement hebdomadaire de 8 à 12 heures avec les exigences du parcours scolaire.
- Être licenciés compétitifs à la FFHB sur la saison en cours.
- Avoir participé à au moins une opération du parcours de détection.

Né en 2012 (2013), la démarche pour postuler via le lien «inscription»

C'est l'année prioritaire de recrutement. Après étude du dossier de candidature, les profils retenus pourront être invités à participer à une première journée. Les candidats retenus à l'issue de la 1ère journée seront conviés sur l'évaluation du pôle Occitanie sur une journée

Date limite d'envoi du dossier : 12 janvier 2026  
Journée par site : 4 février 2026  
Week end pôle : 18-19 avril 2026

Né en 2011, la démarche pour postuler via le lien «suivi»

L'année 2011 correspond davantage à une année de suivi, la majorité des profils à potentiel ayant déjà intégré le dispositif lors de la saison précédente. Après étude de votre candidature à une évaluation, vous serez éventuellement invité pour la 1ère journée. Certains candidats retenus à l'issue de la 1ère journée seront conviés en parallèle de l'une des opérations régionales préparant aux inter ligues 2011.

Date limite d'envoi du dossier : 16 novembre 2025  
Journée d'évaluation : 20 décembre 2025

### TEMPS DE TRAVAIL POSSIBLE SUR INVITATION

Après-midi de travail (EDL) : 11 février - 18 mars 2026  
Stage Régional 1 : 22-24 avril 2026

L'inscription en ligne :

Le pôle étant composé de 3 sites, le jeune indiquera de manière motivée ses vœux de sites qui seront étudiés en prenant en compte le profil scolaire, sportif pour proposer le meilleur accompagnement.

Bilan des demandes d'évaluations de rentrée en pôle 158 demandes Inscription

	Demandes Reçues	Invitation 20 dec	Invitation EDL 1	Invitation SR 1	Évaluation IL	Entrant Pôle	
2011	9	28	7		4	2	
2012	124	4 Février Toulouse	4 février Nimes	4 février Montpellier	18-19/04/26	Entrant pôle	HPS
		20	24	16	20	14	2
2013	24	1	0	0	1	1	3

Liste PROVISOIRE des jeunes intégrant le pôle Occitanie Masculin 2026 (En attente validation scolaire et médicale) :

Comité	Club d'origine	Club 2025-2026	Nom	Prénom	Année	Site	Programme/Site	Poste
Hérault	Montpellier HB	Montpellier HB	BORDAS	Léo	2012	MONTPELLIER	ACC TERRITORIAL	ARG
Hérault	Pignan Fagregues Cournon HB	Pignan Fagregues Cournon HB	HERBONNIÈRE	Noa	2012	MONTPELLIER	ACC TERRITORIAL	GB
Hérault	Montpellier HB	Montpellier HB	MARKAKIDIS	Johan	2012	MONTPELLIER	ACC TERRITORIAL	PVT
Hérault	Montarnaud HBC	Montarnaud HBC	PIMENTA DO REGO	Tylian	2013	MONTPELLIER	ACC TERRITORIAL	GB
Hérault	Lattes HB	Montpellier HB	RIBIERE	Mahé	2012	MONTPELLIER	ACC TERRITORIAL	DC
Hérault	Montpellier HB	Montpellier HB	ROYER	Gabriel	2011	MONTPELLIER	ACC TERRITORIAL	ALD
Hérault	Frontignan Thau HB	Frontignan Thau HB	TRESPÉUCH	Julien	2012	MONTPELLIER	ACC TERRITORIAL	ALD
Gard	HB Bagnols Gard Rhodanien	HB Bagnols Gard Rhodanien	BORGES	Raphaël	2012	NIMES	ACC TERRITORIAL	ALG
Gard	Villemomble HB	USAM Nîmes Gard HB	CLOUX	Maël	2012	NIMES	ACC TERRITORIAL	ALD
Gard	ASS Occitanie Gardonnenque	USAM Nîmes Gard HB	COMBEMALLE	Marceau	2013	NIMES	HPS	ARG
Gard	HB Alasc Ledignan	USAM Nîmes Gard HB	MADÉGNAN VILLA	Edem	2013	NIMES	ACC TERRITORIAL	ALD
Gard	USAM Nîmes Gard HB	USAM Nîmes Gard HB	MAHE BURCKEL DE TELL	Solal	2011	NIMES	ACC TERRITORIAL	GB
Gard	Vergeze HB	USAM Nîmes Gard HB	MANGIERI	Thibault	2012	NIMES	ACC TERRITORIAL	PVT
Gard	USAM Nîmes Gard HB	USAM Nîmes Gard HB	MDAAM GUARRIGUES	Adrien	2011	NIMES	ACC TERRITORIAL	DC
Gard	HB Bagnols Gard Rhodanien	HB Bagnols Gard Rhodanien	TORRA	Noé	2012	NIMES	ACC TERRITORIAL	GB
Gard	USAM Nîmes Gard HB	USAM Nîmes Gard HB	TURK	Jovan	2013	NIMES	HPS	PVT
Gard	Club Sportif Marguerittois	USAM Nîmes Gard HB	VIELZEUF	Baptiste	2012	NIMES	ACC TERRITORIAL	ALG
Haute Garonne	US Colomiers HB	US Colomiers HB	BONNAVENC	Julien	2012	TOULOUSE	ACC TERRITORIAL	GB
Aude	Palaja Passion HB	Palaja Passion HB	FERRET	Gaspard	2012	TOULOUSE	ACC TERRITORIAL	ARD
Haute Garonne	US Colomiers HB	US Colomiers HB	LEFORT	Lucas	2012	TOULOUSE	HPS	PVT/DC
Haute Garonne	Brugieres Occitan Club 31 HB	Fénix Toulouse HB	MAUREL GONZALEZ	Léo	2012	TOULOUSE	ACC TERRITORIAL	ARG
Haute Garonne	Castanet Ramonville Auzeville HB	Castanet Ramonville Auzeville HB	MOURRAIN	Yanis	2012	TOULOUSE	ACC TERRITORIAL	ARG
Haute Garonne	HBC Roques sur Garonne	HBC Roques sur Garonne	PONTARLIER	Simon	2013	TOULOUSE	HPS	ALD
Lot	HBC Saint Cereen	Figeac HB	SOQUET	Léo	2012	TOULOUSE	HPS	ALG

# LES COMPÉTITIONS DE DÉTECTION

## Championnat de France Interpôles

Du 3 au 8 mars 2026 – Nantes

Le championnat de France Inter-Pôles constitue un temps fort du Parcours de Performance Fédéral. Il répond à plusieurs objectifs :

- Servir de support à la détection en vue des sélections nationales;
- Mesurer les évolutions et l'émergence des athlètes au cours de leur cycle de formation ;
- Valoriser et évaluer le travail réalisé au sein des structures Pôles ;
- Maintenir un suivi des meilleurs joueurs et proposer une vision prospective de leur parcours, notamment vers les centres de formation agréés et labellisés ;
- S'inscrire dans la continuité de la politique de détection et de formation des jeunes arbitres, en les plaçant au contact du jeu dans un environnement adapté.

La compétition se déroule sur cinq jours et s'organise en trois phases.

### 1er tour : phase de poules

Quatre poules de quatre équipes, constituées par tirage au sort à partir de plusieurs niveaux :

- Pot 1 (ligues disposant de trois sites de pôle) : Aura, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Paca-Corse, Antilles/Guyane ;
- Pot 2 (ligues disposant de deux sites de pôle) : Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Île-de-France ;
- Pot 3 (ligues disposant d'un site de pôle et équipes invitées) : Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Réunion-Mayotte, ainsi que deux équipes invitées.

La répartition des équipes dans les poules est effectuée selon le tirage suivant :

- Poule 1 : 2 équipes du pot 1 et 2 équipes du pot 3 ;
- Poule 2 : 2 équipes du pot 1 et 2 équipes du pot 3 ;
- Poule 3 : 1 équipe du pot 1, 2 équipes du pot 2 et 1 équipe du pot 3 ;
- Poule 4 : 1 équipe du pot 1, 2 équipes du pot 2 et 1 équipe du pot 3.

### 2e tour : demi-finales

Les équipes s'affrontent selon leur classement à l'issue de la phase de poules :

- entre les équipes classées 1ères ;
- entre les équipes classées 2èmes ;
- entre les équipes classées 3èmes ;
- entre les équipes classées 4èmes.

### 3e tour : finales de classement

Des matchs de classement sont organisés afin d'établir le classement final de 1 à 16, opposant :

- les vainqueurs des demi-finales ;
- ainsi que les équipes battues lors de ces rencontres.

### Participation du pôle Occitanie

Lors de cette édition, le pôle Occitanie était engagé dans la poule 4, aux côtés de Île-de-France, des Hauts-de-France et de la Bretagne.

L'effectif était composé de :

NOM	Prénom	Année	Poste	Site		Club	Club d'origine
AHIVI DE LA VAISSIERE	Oscar	2010	PVT	Montpellier	Territorial	Montpellier HB	Montpellier HB
BLANC	Anatole	2008	ALD	Nîmes	National	USAM Nimes Gard HB	Ales HB
BONNAVENTURE	Oscar	2009	ALD/ARD	Montpellier	National	Montpellier HB	H Bagnols Gard HB
CANITROT	Marius	2009	ARG	Toulouse	National	Castanet Ramonville Auzeville HB	HB des Vallées AX
DRAUSSIN	Rémi	2008	GB	Nîmes	National	USAM Nimes Gard HB	USAM Nimes Gard HB
DERMIGNY	Zachary	2008	ALD	Toulouse	Excellence	Fénix Toulouse HB	Fénix Toulouse HB
DICHARRY	Hugo	2009	ALG	Montpellier	National	Montpellier HB	Montpellier HB
FRAPPIER	Jules	2008	ALG	Toulouse	Excellence	Fénix Toulouse HB	CIC ESCALQUENS LABEGE 31
HASSAN	Ali	2009	DC	Montpellier	National	Montpellier HB	Montpellier UC
JOURDAN	Camille	2009	PVT	Montpellier	National	Montpellier HB	La Vene HB
LACOURPAILLE	Maxence	2010	PVT	Toulouse	Territorial	Castanet Ramonville Auzeville HB	Castanet Ramonville Auzeville HB
LARROQUE	Oscar	2010	DC	Montpellier	Territorial	Montpellier HB	Handball'Or Lansargues
MARTIN	Siméon	2008	ARD	Nîmes	National	USAM NIMES	Frontignan Thau HB
PAUL	Waël	2009	ARG	Toulouse	National	Castanet Ramonville Auzeville HB	Rieux HB Volvestre
ROBIN	Baptiste	2009	GB	Montpellier	National	Montpellier HB	Montpellier HB
SEBASTIAN	Paul	2010	ARD	Montpellier	Excellence	Montpellier HB	Juignac HB

## Résultat poule

- Occitanie – Haut de France : 28-34
- Occitanie – Ile de France : 25-31
- Occitanie – Bretagne : 30-28

L'entrée dans la compétition demeure un point de vigilance récurrent. Le volume de pertes de balle et de fautes techniques pénalise significativement les performances de l'équipe sur les premières rencontres.

Par ailleurs, la gestion du rythme de jeu et des temps forts/faibles met en évidence un déficit de culture du haut niveau chez les joueurs, notamment dans leur capacité à s'adapter aux exigences du niveau de compétition rencontré.

Classement : 3e

Match Classement 9e/12e places

Occitanie – Réunion : 26-18

Match Classement 9-10

Occitanie – Nouvelle-Aquitaine : 32-33

## Bilan de la compétition

Le pôle Occitanie s'est distingué par un choix assumé d'intégrer de jeunes joueurs, notamment de la génération 2010, dès le début de la compétition. L'effectif ne comptait par ailleurs que cinq joueurs ayant déjà participé à l'édition précédente, traduisant un collectif en grande partie renouvelé.

L'écart observé avec les équipes les mieux classées met en évidence plusieurs axes d'analyse :

- Le niveau de cohésion et d'automatismes collectifs, liés au volume de travail commun en séance ;
- Le niveau de pratique et d'intensité du jeu au quotidien ;
- Le degré de responsabilisation et de maturité des joueurs dans la gestion des situations de match.

Classement final :

- Île-de-France
- Grand Est
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Région Sud Corse
- Normandie
- Centre-Val de Loire
- Hauts-de-France
- Pays de la Loire
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Réunion/Mayotte
- Antilles/Guyane
- Bourgogne Franche-Comté
- Belgique
- Bretagne
- Portugal

## Bilan Interligues génération 2011

Du 27 avril au 1er mai 2026 – Saint-Dié-des-Vosges

Afin d'accompagner au mieux la génération 2011 dans une logique de détection et de formation, et de préparer l'équipe Occitanie à l'échéance Interligues, la stratégie mise en place l'année précédente a été reconduite.

Elle s'articule autour de plusieurs axes :

- En début de saison : un travail centré l'acquisition d'un socle commun, tant sur les savoir-faire techniques que sur le projet de jeu ;

- Au cours de la saison : la mise en œuvre et le renforcement de ce contenu commun au sein des trois sites d'accession, en vue de structurer progressivement une identité collective et de préparer la constitution de l'équipe de ligue ;
- Organisation d'un après-midi de travail en commun à Narbonne, lieu central, permettant à la fois la découverte mutuelle et l'évaluation des jeunes concernés (Mercredi 29 janvier avec 27 joueurs présents (dont 11 hors pôle)).

Ces temps de regroupement ont également permis d'articuler les opérations régionales avec le dispositif de « rattrapage pôle », destiné aux joueurs nés en 2011 (entrée en classe de seconde) candidats à une intégration.

- Stage avant la compétition, du 22 au 24 avril à Mèze, avec 23 joueurs présents (dont 7 hors pôle), pour construire une équipe compétitive.
- À l'issue de ce stage, 16 joueurs (dont 4 hors pôle) ont participé à la compétition Interligues à Saint-Dié-des-Vosges, du 27 avril au 01 mai, accompagnés par D. Petkovic, CTF Ligue (le site Accession Toulouse), R. Boulanger, CTF Ligue (site accession Nîmes) et le kinésithérapeute C. Petsik (Nîmes)

## Liste des jeunes qui ont participé aux Interligues :

NOM	PRÉNOM	POSTE	CLUB	SITE PÔLE
MICHLER WIEDERMANN	EOLE	AILG	MHB	Site Montpellier
JANNARELLI	ARSENE	DC	MHB	Site Montpellier
PLET LARGEY	AUGUSTIN	ARG	MHB	Site Montpellier
VARELA MOUTAKA	SHAKA	ARG	USAM	Site Nîmes
MDAAM GUARRIGUES	ADRIEN	DC/ARG	USAM	Hors site
ROQUES	ELIAN	PVT	MONTAUBAN	Site Toulouse
JOULAIN LE FLOCH	EWEN	PVT	CASTANET	Hors site
RAUX	VALENTIN	DC	USAM	Site Nîmes
VILLARET	PAVEL	AILG	USAM	Site Nîmes
AYROLES	THEO	AILD	FENIX TOULOUSE	Site Toulouse
MEYER	LUCAS	AILD	USAM	Site Nîmes
ROYER	GABRIEL	AILD/ARD	MHB	Hors site
GARREJAT	HUGO	ARD	UNION	Site Toulouse
PUYO	BASTIEN	GB	BRUGUIERES	Site Toulouse
MAHE	SOLAL	GB	USAM	Hors site
MONTIL	MAXIME	ARD	CASTANET	Site Toulouse

## Les résultats des matchs de l'équipe d'Occitanie :

Matchs de poule :	
Mardi 28 avril, 9h Occitanie / Ile de France 1: 13 à 22	Approche d'un premier match de compétition compliquée au niveau mental, blessure du joueur cadre et capitaine
Mardi 28 avril, 14h45 Occitanie / Centre val de Loire: 26 à 17	Match référence et très belle réaction après le premier match
Mercredi 29 avril, 9h Occitanie / Pays de la Loire : 21 à 23	Belle première mi-temps, trop de déchets techniques
Matchs de classement :	
Nous terminons 2nd dans notre poule, nous nous retrouvons à jouer les places 9-12.	
Jeudi 30 avril , 09h45, demi-finale places 9-12 Occitanie / Réunion: 22 à 19 après tirs aux buts	Un match mal géré, peu d'engagements, une réaction en fin de match qui nous permet d'aller aux tirs aux buts
Jeudi 30 avril, 14h45, places 9-10 Occitanie / Haut de France : 21 à 19	Un dernier match compliqué, avec plusieurs joueurs cadres blessés. Peu de réactions dans le combat et la recherche de performance

## Analyse de la compétition

La compétition, particulièrement exigeante (cinq matchs en trois jours), a été marquée par une entrée en matière difficile, suivie d'une progression collective au fil des rencontres.

Les joueurs ont néanmoins montré une capacité d'appropriation et une évolution progressive du projet de jeu, traduisant une dynamique d'apprentissage intéressante.

Il apparaît toutefois qu'un temps de vécu collectif plus important aurait permis de mieux répondre au niveau d'exigence attendu pour ce type d'événement.

Globalement, ce groupe n'a pas pleinement répondu aux attentes, tant sur le plan sportif que comportemental, notamment en raison d'un effectif trop élargi, limitant l'implication optimale de chacun. Parmi les éléments positifs, plusieurs joueurs ont été identifiés dans le cadre de la détection nationale, avec des perspectives de participation à un premier ou second stage national, tandis que d'autres profils restent à suivre.

Enfin, bien que la génération puisse être qualifiée d'intermédiaire, deux joueurs hors pôle ayant participé aux Interligues intégreront le Pôle Espoirs Occitanie.

Rappel des objectifs des interligues :

Les Interligues s'inscrivent dans le cadre du Parcours de Performance Fédéral et poursuivent plusieurs objectifs :

- Finaliser, à l'échelle de chaque territoire régional, le processus de détection et d'identification des joueurs à potentiel, initié en comité et poursuivi lors des stages de ligue ;
- Orienter vers les structures du PPF les joueurs à potentiel n'ayant pas encore intégré ces dispositifs ;
- Évaluer les joueurs dans une perspective nationale, en vue d'une première opération de détection.

Dans ce cadre, les joueurs, qu'ils soient déjà intégrés en structure ou « hors pôle », inscrits dans une démarche d'accès au pôle et participant aux Interligues, peuvent être identifiés en vue d'une éventuelle participation à un stage national.

## Analyse régionale

À l'échelle régionale, les postes présentant le plus fort potentiel cette saison se situent sur la base arrière ainsi qu'au poste de gardien de but.

En revanche, des fragilités sont identifiées sur certains postes clés :

- Pivot : un profil en structure encore insuffisamment prêt pour ce niveau de compétition, complété par un joueur hors structure ;
- Demi-centre : deux joueurs en structure n'ayant pas répondu aux attentes, ainsi qu'un joueur hors structure, qui intégrera le Pôle la saison prochaine.

## Perspective nationale

À ce jour, la liste des joueurs retenus pour le premier stage national n'a pas encore été communiquée au moment de la rédaction du présent bilan.

# LA DÉTECTION/SÉLECTION DE JOUEURS

## **Le parcours territorial**

### Les Interdépartements

Les compétitions interdépartementales constituent un temps clé du parcours de détection, avec pour objectif principal d'évaluer une génération et d'en établir une photographie précise.

Elles s'inscrivent dans une logique de repérage précoce, visant à identifier des jeunes susceptibles d'intégrer un parcours structuré à horizon N+2.

Le suivi et l'analyse de cette compétition doivent avant tout préserver son caractère de détection, en limitant l'approche strictement compétitive, afin de permettre aux joueurs de s'exprimer pleinement et d'être observés dans des conditions favorables.

Organisation et objectifs :

Pour la saison, deux temps de détection ont été mis en place afin de permettre aux comités de travailler efficacement sur l'identification des profils.

Ces regroupements constituent également un premier niveau d'analyse territoriale, permettant d'alerter sur les besoins en termes de profils recherchés (postes, latéralité, gabarits...).

Spécificités territoriales :

Trois comités - Gard (30), Haute-Garonne (31) et l'Hérault (34) - représentent à eux seuls 63% des licenciés concernés par cette étape de compétition. Ces trois comités sont soumis à des modalités adaptés pour favoriser l'émergence des jeunes d'une seule année.

Comités 30-31-34 : sélection de joueurs appartenant exclusivement à l'année d'âge de référence (génération 2012) ; orientation vers des profils ciblés (joueurs gauchers, gardiens de but, profils à fort gabarit), afin de structurer le travail de détection sur le long terme.

Autres comités : possibilité d'intégrer deux années d'âge ; incitation, lorsque cela est possible, à s'inscrire progressivement dans cette logique de contribution.

### La compétition Inter Comités (générations 2012-2013)

La compétition Inter Comités constitue la première étape du Parcours de Performance Fédéral pour les jeunes joueurs de 12-13 ans.

Cette saison est marquée par une évolution importante avec la suppression des finalités nationales, recentrant encore davantage cette compétition sur son objectif principal : la détection des potentiels et le développement d'un état d'esprit conforme aux exigences du haut niveau.

Cette compétition fédérale répond prioritairement à la détection des jeunes talents désireux de s'engager dans une poursuite du parcours de performance fédéral. Cet objectif s'inscrit dans un esprit qui reste à développer territorialement.

Objectifs de la compétition :

Les Inter Comités répondent à trois objectifs majeurs :

- Assurer, sur l'ensemble du territoire, l'identification et l'émergence des jeunes joueurs à fort potentiel, afin de faciliter leur accès au programme d'accession des Pôles Espoirs. Cette détection concerne également les juges-arbitres jeunes (JA).
- Créer une dynamique territoriale : renforcer l'identité des territoires et soutenir la politique technique fédérale aux niveaux départemental et régional.
- Accompagner les meilleurs profils : permettre aux joueurs à fort potentiel de vivre une expérience compétitive structurante, favorisant leur engagement dans le parcours de performance, notamment via la possibilité d'intégrer des sélections élargies (regroupements territoriaux).

Le territoire ne dispose que de 6 places qualificatives pour le tour interrégional (30 et 31 mars) :

- 5 équipes qualifiés en nom propres ;

- 1 sélection territoriale « Occiteam » composée des joueurs issus des comités non qualifiés.

Organisation des phases territoriales : Afin de mieux prendre en compte les spécificités du territoire, les modalités de qualification ont été adaptées.

### Phase 1 - Tournois territoriaux

- Un tournoi spécifique regroupant les comités 30-31-34, permettant d'identifier les profils à fort potentiel. Ces 3 équipes sont directement qualifiées pour la phase 2.
- Les autres comités sont répartis sur deux tournois de 5 équipes, avec un tournoi « haut » qualifiant 3 équipes supplémentaires pour la phase 2.

### Phase 2 - Tournoi régional

Cette phase 2 se déroule sur un site unique (Rivesaltes), sur deux jours, regroupant l'ensemble des équipes qualifiées. Cette organisation vise à :

- Préparer les joueurs aux exigences de la compétition nationale ;
- Permettre une détection globale et croisée des profils ;
- Renforcer la dynamique collective entre encadrants ;
- Créer un temps fort territorial autour de la détection.

Qualification et suite du parcours :

- Les cinq premières équipes sont qualifiés pour le Trophée National Michel Barbot ;
- Les jeunes nés en 2012 issus des autres comités peuvent intégrer la sélection territoriale Occiteam, garantissant une poursuite du suivi et de la détection.

Classement 2025-2026 :

1 <sup>er</sup> - Hérault	Qualification Trophée National Miche Barbot
2 <sup>e</sup> Haute Garonne	
3 <sup>e</sup> Lot	
4 <sup>e</sup> Pyrénées Orientales	
5 <sup>e</sup> Gard	
6 <sup>e</sup> Tarn	Création/Sélection de l'Occiteam
7 <sup>e</sup> Aveyron	
8 <sup>e</sup> Lozere	
9 <sup>e</sup> Aude	
10 <sup>e</sup> Hautes Pyrénées	
11 <sup>e</sup> Tarn et Garonne	
12 <sup>e</sup> Gers	
13 <sup>e</sup> Ariège	

Résultat du Trophée National Michel Barbot (Tournoi à 8 équipes):

### Tournoi de Châteaurenard

4e - Gard

### Tournoi d'Espalion

6e - Occiteam

7e - Lot

8e - Pyrénées Orientales

### Tournoi de Pontault Combault

2e - Haute Garonne

### Bilan Occiteam

Date : 3, 4, 5 avril 2026

Lieu : Espalion (Aveyron)

Encadrement Occiteam :

- Fabien DELBOSC (CTF Gers)
- Simon PUEYO (CRAB)
- Pierre Vandroux (Narbonne)

### Objectifs

Dans le cadre de la compétition nationale de détection des Intercomités, l'objectif était de manager et d'accompagner le collectif « Occiteam », composé des joueurs à potentiel issus des comités non qualifiés pour les Intercomités Nationaux.

Cette sélection territoriale vise à permettre aux profils identifiés comme les plus prometteurs de poursuivre leur exposition dans le parcours de performance fédéral.

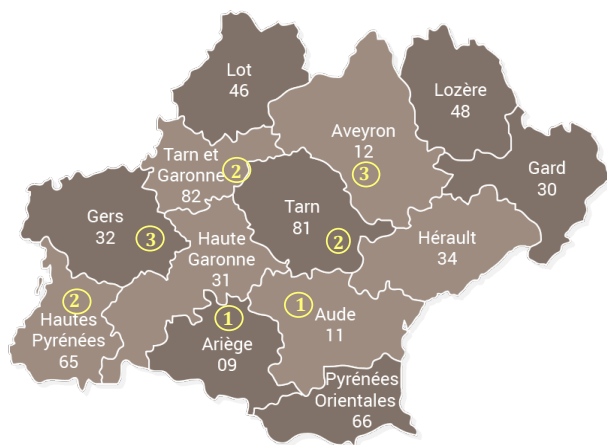
### Temps de préparation :

3 jours de stage à Mondonville (20 joueurs)

1 jour de stage à St Joseph Toulouse (16 joueurs)

### Comités départementaux représentés

L'Occiteam 2012 était composée de 14 joueurs issus de 7 départements de la Ligue Occitanie.



### Stage à Mondonville

Le regroupement de Mondonville s'est déroulé sur trois jours de stage avec 5 séances, 2 oppositions et 2 séances vidéo spécifiques joueurs et gardiens de but.

Dans le cadre du projet de jeu de l'Occiteam, le travail a été orienté prioritairement vers la construction de repères collectifs communs, aussi bien en défense qu'en attaque, autour de principes simples et rapidement assimilables par le groupe.

### Défense 1-5 Homme à Homme :

- Gestion du couple pivot et de l'arrière dans un alignement bas ;
- Renverser le rapport de force dans un alignement haut (opposé pivot) ;
- Organisation du contre en relation avec le Gardien ;
- Utilisation de la montée inversée dans l'entraide et pour piéger côtés pivot ;
- Exploiter la supériorité numérique.

### Organisation du jeu rapide :

- Organiser de la montée offensive dans un jeu de relais ;
- Jouer l'engagement rapide ;
- Exploiter le jeu de transition, par le jeu en continuité.

### Attaque :

- Créer le surnombre et l'exploiter ;
- Isoler un joueur et exploiter ;
- Relation base avant / base arrière (Ailier et Pivot) ;

- Repère de jeu en lecture sur : les courses en miroir, l'ouverture d'espace, le changement de secteur (rentré pivot) et la croisée ;
- Gérer le match par l'alternance temps fort / temps faible ;
- Exploiter la supériorité numérique.

#### Regroupement St Joseph

Le matin séance de 2h30 : Révision des repères collectifs et du projet de jeu, avec répartition des interventions entre Simon Pueyo et Fabien Delbosc afin de travailler simultanément les aspects offensifs et défensifs.

L'après-midi : Opposition contre la sélection Haute-Garonne (2012).

Un grand merci au Comité Départemental 31 ainsi qu'à Christel Ravassaud pour leur accueil au sein de l'établissement et pour l'organisation d'une confrontation de qualité, ayant permis au groupe de travailler dans des conditions optimales.

#### Compétition ICN à Espalion

Vendredi 3 avril :

- Arrivée des joueurs à 15h. Installation dans les chambres, distribution des maillots, puis réunion de cadrage. Cette réunion a permis de rappeler le sens et les enjeux de la compétition, de présenter les objectifs fixés par l'encadrement ainsi que ceux du groupe, mais également d'insister sur les éléments indispensables à la réussite collective et individuelle : courir, lutter, s'entraider, communiquer et s'encourager.
- Entraînement 16h30-18h, familiarisation avec le terrain, stabilisation des repères individuels et collectifs attaque/défense, rappel des non négociables ! (Oser, courir, lutter, aider, communiquer, s'encourager...).

Samedi 4 avril :

Occiteam vs Lot : Victoire 25-23

Premier match maîtrisé par le collectif, qui a su dominer la rencontre en s'appuyant sur une défense solide, un bon partenariat avec le gardien de but ainsi qu'une réelle efficacité dans le jeu de transition.

Cette première performance a permis au groupe de prendre confiance et de lancer positivement son tournoi.

Occiteam vs Var : Défaite 22-24

L'équipe a réalisé une entame similaire à la première rencontre en prenant rapidement l'ascendant et en menant durant toute la première mi-temps ainsi qu'une grande partie de la seconde. L'Occiteam a su développer un jeu maîtrisé et cohérent, en conservant durant une grande partie de la rencontre un avantage de deux à trois buts, donnant ainsi le sentiment de contrôler le match.

Cependant, à l'approche du dénouement, la pression du résultat a progressivement pris le dessus et a figé l'équipe, qui est devenue plus passive dans ses intentions. Cette baisse de maîtrise a permis au Var de revenir dans la rencontre puis de s'imposer dans le money time.

Samedi soir : Temps de régulation

- Réunion joueurs : Débriefing collectif d'une journée plutôt positive, avec un focus particulier sur le scénario du deuxième match. Les échanges, riches en enseignements, ont notamment permis d'illustrer un principe fort de la performance : " La peur de perdre empêche souvent de gagner".
- Entretiens individuels : Chaque joueur a bénéficié d'un temps d'échange pour revenir sur son vécu de la journée, analyser sa prestation et fixer des objectifs précis pour le lendemain.

Dimanche 5 avril :

Occiteam vs Pyrénées Atlantiques : Défaite 24-37

Les Pyrénées-Atlantiques imposent leur rythme dès l'entame de la rencontre et prennent l'ascendant, avec une avance de 8 points à la pause.

En seconde période, l'Occiteam en proposant une défense homme, alternant entre un marquage individuel sur demi-terrain et 3-3, a réduit l'écart à 4 buts, au prix d'une importante dépense énergétique. Cependant, les Pyrénées-Atlantiques reprennent le contrôle du match, en imposant à nouveau leur impact défensif et leur efficacité sur le jeu rapide, ce qui leur permet de creuser définitivement l'écart.

Occiteam vs Seine-Saint Denis : Défaite 25-28

Ce match constitue la prestation la plus aboutie de l'équipe durant le tournoi. Le collectif a affiché une meilleure organisation générale, une alternance maîtrisée du tempo offensif, davantage de continuité dans le jeu autour ainsi que des choix plus pertinents dans l'utilisation du ballon. La rencontre est restée très équilibrée, avec un score serré et un véritable mano à mano tout au long du match.

Les joueurs ont su tirer les enseignements de la veille face au Var en restant pleinement concentrés sur le jeu sans se laisser écraser par l'enjeu. Malgré une performance de qualité, le match bascule à la fin en faveur de la Seine-Saint-Denis.

Occiteam 2026			
Département	Club	Nom	Prénom
9	PAMIER	DESCAZEUD	ARSENE
11	PALAJA	FERRET	GASPARD
12	MILLAU	CROCHARD	JULES
12	ROC AVEYRON	BALMETTE	GAEL
12	ROC AVEYRON	FABRE	ELOI
32	L'ISLE JOURDAIN	MARE	EVAN
32	L'ISLE JOURDAIN	OUANNANI	ISMAEL
32	LOMBEZ-SAMATAN	SEGOUFIN DESCAMPS	TIMOTHEE
65	E. LOUEY SJB TARBES	MATEO	KYLIAN
65	RABASTENS	LECORNU	ELOHANN
81	CASTRE	ROQUES	SOAN
81	OUEST TARN	TERRIER	ADRIAN
82	MONTAUBAN	DEROY	TRISTAN
82	MONTAUBAN	GILLET	MATHIEU

#### Bilan

Avec seulement 4 journées d'entraînement, l'Occiteam a rivalisé avec des équipes qui ont travaillé et joué 2 ans ensemble pour préparer cette compétition.

Ce regroupement de joueurs constitue un véritable atout pour notre territoire, en permettant aux comités non qualifiés de valoriser leurs meilleurs profils lors de la compétition nationale de référence des intercomités.

Ainsi 14 joueurs issus de 7 comités non qualifiés ont eu l'opportunité de participer à ce tournoi national de détection.

Au-delà de la compétition, cette expérience restera une aventure particulièrement enrichissante et marquante pour ces jeunes joueurs, tant sur le plan sportif qu'humain.

Afin de rendre ce dispositif encore plus pertinent et performant, il serait intéressant de pouvoir débiter plus tôt les temps de préparation du groupe Occiteam. Certaines autres ligues ont déjà fait évoluer leur fonctionnement dans ce sens, où ils participent même au dernier tour des ICR2. Cette organisation permet aux joueurs de construire davantage de repères collectifs et d'aborder le Trophée Michel Barbot dans de meilleures conditions pour exprimer pleinement leur potentiel.

## Bilan - Stage Territorial - Génération 2013

### Objectifs

Ce stage territorial poursuit plusieurs objectifs :

- Identifier et affiner l'évaluation des potentiels à l'échelle régionale ;
- Observer les joueurs en situation d'exigence, à travers les séances d'entraînement et les phases d'opposition ;
- Évaluer leur capacité d'adaptation, leur niveau d'engagement ainsi que leur potentiel de progression ;
- Enrichir la réflexion et la culture des parcours d'accès au haut niveau ;
- Contribuer à la formation des cadres et au développement de leur mise en réseau.

### Organisation et dispositif

34 joueurs regroupés sur 3 jours.

Ariège : 1	Gard : 3	Lot : 1	Pyrénées Orientales : 2
Aude : 2	Haute Garonne : 6	Lozère : 2	Tarn : 4
Aveyron : 4	Hérault : 6	Hautes Pyrénées : 3	

Encadrants : Daniela Petkovic (CTF Ligue, responsable du stage), Renaud Boulanger (CTF Ligue), Arthur Cunnac (Albi), Paul Bourguignon (Frontignan), Arnault Vila (CTF 66), Marina Zini (Ligue), Anne Soyer (CTS), Emeline De Zan et Lucas Rayssac (service civique), Didier Marcy (Site Montpellier), Clara Batsik (kiné).

Alternance de situations à effectif réduit, oppositions et match. 2 groupes de travail, chacun encadré par 2 entraîneurs. 3 groupes le dernier jour pour faire des matchs sous forme de tournoi. Évaluation continue des comportements en et en dehors du jeu, autour des fondamentaux suivants :

- Relation passeur-réceptionneur
- Jeu au poste dont un spé gardien de but
- Dialectique, jeu en supériorité et en égalité numérique
- Acte défensif individuel et en relation
- Projection et jeu sur grand espace

Temps d'échanges en ateliers avec les joueurs

L'encadrement a permis une exploitation optimale du stage.

### Enseignements principaux

- C'est une génération homogène, quelques profils remarquables (ALD, ARD, ARG, ALG, GB).
- Un engagement relativement présent, avec une marge de progression en régularité et en intensité.
- Une justesse technique et décisionnelle à consolider dans les situations d'exigence.
- Une culture du jeu en développement, nécessitant un accompagnement renforcé.
- Une aisance motrice perfectible au regard des attendus du haut niveau.

En résumé : Une génération appliquée mais encore en construction, avec un besoin marqué de développement sur la compréhension du jeu, l'impact en situation réelle et les notions de « joueur - piègeur ».

### Ajustements engagés / perspectives

- Poursuite de l'observation en compétition (clubs, Intercomités).
- Renforcement du suivi individualisé des profils identifiés.
- Réflexion sur les critères de détection (potentiel vs performance immédiate).

- Volonté d'optimiser les ressources d'encadrement sur ces temps forts.
- Accentuation du travail sur la culture du jeu la prise de décision et les notions de « joueur-piégeur ».

En résumé :

- Régulariser le travail moteur et le mettre en relation avec le travail perceptif et cognitif.
- Favoriser des situations de jeux d'affrontements incitant les feintes, les pièges... et donc un score.

# PERSPECTIVES

VOEUX DES CLUBS ET COMITÉS

STATUTS ET RÉGLEMENTATION

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

ARBITRAGE

BUDGET 2026

TARIFS 2026-2027

# VOEUX DES CLUBS ET COMITÉS

## Vœu des clubs de Toulouse Féminin, Quint-Fonsegrives, Castanet-Ramonville-Auzeville membres de l'entente des Félines

### 1. Organisation des compétitions

Bonjour,

À la suite de la dernière Assemblée Générale de la Ligue Occitanie de Handball, au cours de laquelle la création d'un championnat U16 Filles avait été proposée mais finalement refusée, nous souhaitons, par le présent courrier, réaffirmer l'importance et la pertinence de ce projet, et solliciter sa représentation lors d'une prochaine instance. Fort de notre expérience de terrain, notamment avec notre équipe U15 Filles évoluant depuis de nombreuses années au plus haut niveau régional, nous constatons que la progression individuelle de nos joueuses, ainsi que celle du collectif, ne répondent pas pleinement aux objectifs attendus pour une filière de formation ambitieuse.

La première phase de brassage ne permet pas d'offrir une opposition suffisamment relevée et régulière à des groupes de ce niveau. La seconde phase présente également une hétérogénéité importante entre les équipes engagées, ce qui ne favorise ni la constance de l'engagement physique, mental et technique, ni l'exigence nécessaire à une préparation adaptée aux championnats nationaux. Ces constats se vérifient chaque saison lors de l'entrée en championnat U17 France, où nos débuts sont souvent poussifs. Nous payons alors le manque de compétitivité et d'intensité des championnats U15 régionaux, qui devraient pourtant préparer nos joueuses à jouer la qualification en poule haute dès le début de saison.

Dans ce contexte, la création d'un championnat U16 Filles, regroupant des équipes capables de prétendre au championnat U17 France, nous apparaît comme une évolution indispensable. Cette proposition, portée par la Ligue lors de la dernière Assemblée Générale, nous semble aujourd'hui plus que jamais d'actualité et mérite, selon nous, d'être à nouveau présentée et débattue à la lumière des réalités de terrain et de l'évolution du handball féminin régional.

Notre région dispose d'un bassin particulièrement riche, avec Bouillargues, Nîmes en D2, Montpellier et Les Félines en N1, sans oublier les clubs de Nationale 2. Il nous semble donc essentiel d'offrir à ces clubs formateurs un championnat intermédiaire structurant, capable de préparer efficacement les talents de demain. L'exemple de la filière masculine, avec la création des championnats U17 Élite, démontre l'impact positif qu'une telle structuration peut avoir sur les catégories nationales supérieures, notamment en U18 France. Nous espérons sincèrement que cette proposition pourra être remise à l'ordre du jour et faire l'objet d'échanges constructifs, dans l'intérêt du développement et de la valorisation de la formation féminine en Occitanie.

La Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions, dans la continuité des réflexions présentées lors de l'Assemblée Générale 2025 concernant la création de la catégorie U16 Féminines et la mise en place d'un championnat régional préparatoire au championnat U17 France Féminines, a émis un avis favorable à ce vœu.

Le Conseil d'Administration de la Ligue Occitanie, réuni le 25 avril 2026, a suivi cet avis en se prononçant également favorablement à cette proposition.

Ce vœu sera soumis au vote de l'Assemblée Générale.

## Vœu du club de Rodez - Onet-le-Château

### 1. Statuts et réglementation

Monsieur,

Dans mes propos, je vais me situer en tant que Président du ROC Aveyron Handball mais aussi en tant que DRH de l'usine Bosch à Rodez et ancien Président de l'IUT.

Je souhaite évoquer avec vous le sujet du nombre de licences B pouvant être disponibles lors d'un match. Il est actuellement au nombre de 3.

Cette situation est particulièrement pénalisante pour des clubs implantés dans des départements tels que l'Aveyron. En effet, une véritable dynamique existe aujourd'hui dans l'attractivité du département concernant l'enseignement supérieur. L'alternance est aussi un levier important pour attirer des jeunes et pouvoir les fidéliser ensuite sur le territoire.

Il y a 5 ans, le ROC Aveyron Handball a signé une convention intitulée « étudier et faire du sport en Aveyron ». L'objectif était d'utiliser les 2 canaux pour attirer des étudiants.

D'ici la fin 2025, le club va signer plusieurs autres conventions allant dans le même sens : Chambre des métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, organismes privés d'enseignement supérieur.

Sur notre territoire, il est impossible de cloisonner les approches. En revanche, limiter le nombre de licences B sur une feuille de match diminue fortement l'intérêt de cette approche.

Actuellement, les faits confirment mon sentiment sur ce point.

A chaque rentrée scolaire, plusieurs étudiants arrivant à Rodez pour leurs études se tournent naturellement vers le club pour jouer en pré-nationale.

Se rajoutent une à deux personnes dans le cadre d'une mutation professionnelle.

Je vous propose de réfléchir ensemble pour modifier profondément la règle du jeu en augmentant à 5 le nombre possible de licences B comme dans les championnats nationaux.

**La Ligue Occitanie de Handball ainsi que l'ensemble des compétitions qu'elle organise sont régies par les règlements généraux de la Fédération Française de Handball. Dans le cadre de ses missions, la commission des Statuts et de la Réglementation s'appuie notamment sur les textes réglementaires fédéraux suivants :**

- **Article 3.1 des règlements généraux de la FFHandball : « Les statuts et le règlement intérieur des ligues et comités départementaux ainsi que les règlements généraux et particuliers d'épreuves, ne peuvent aller à l'encontre des dispositions des statuts, du règlement intérieur et des règlements généraux de la FFHandball. En application des articles 6.1.d), 6.1.e) et 6.1.f) des statuts fédéraux, la compatibilité des statuts des ligues régionales et des comités départementaux avec ceux de la Fédération est prononcée par la commission nationale des statuts et de la réglementation. Celle-ci est informée de toutes les modifications prévues au moins deux mois avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale devant statuer. Sous condition d'avoir été communiquées dans les délais indiqués, les modifications sont réputées acceptées, en l'absence de notification écrite adressée, par la commission nationale des statuts et de la réglementation, au plus tard un mois avant la date de l'assemblée générale.**

Toute décision prise par une assemblée générale, régionale ou départementale, en application de dispositions réglementaires non autorisées, serait de nul effet.

Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner des pénalités financières et/ou sportives, ainsi que le retrait de la délégation et la suppression des missions confiées aux ligues et aux comités, comme stipulé à l'article 6.1.a) des statuts. Ces pénalités administratives sont prises par le bureau directeur de la FFHandball, les représentants de la ligue ou du comité ayant été, au préalable, entendus. »

- Article 3.1 des règlements généraux de la FFHandball : « Les règlements généraux, sportifs, d'arbitrage et financier de chaque ligue et de chaque comité doivent être conformes aux règlements fédéraux. Toute dérogation à ces règlements devra être soumise à la commission nationale des statuts et des règlements et, en cas d'avis favorable, soumise pour approbation au bureau directeur fédéral. En toute hypothèse, en cas de contradiction qui n'aurait pas été approuvée par les instances fédérales, entre les dispositions des règlements territoriaux et celles des règlements fédéraux, ces dernières prévalent. »
- Article 96.1 a) des règlements généraux de la FFHandball : Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions territoriales, et sauf dispositions prévues aux points 2 et 4 du présent article, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe, inscrits sur la feuille de match, plus de :
  - 2 (deux) titulaires d'une licence de type B ou D et 1 (un) étranger titulaire d'une licence caractérisée E, OU
  - 3 (trois) titulaires d'une licence de type B ou D et aucune licence E.

A l'étude de ces textes, la Commission des Statuts et de la Règlementation a émis un avis défavorable.

Le Conseil d'Administration de la Ligue Occitanie, réuni lors de sa séance du 25 avril 2026, a suivi l'avis de la commission. En conséquence, ce vœu ne sera pas présenté au vote lors de l'Assemblée Générale.

Toute modification relative aux restrictions d'utilisation des joueurs étrangers ou mutés relève des règlements fédéraux et doit, à ce titre, suivre la procédure des vœux réglementaires fédéraux.

## Vœu du comité départemental de l'Aveyron

### 1. Arbitrage

Le délai de vérification de la note de frais des arbitres est de 48h et celui de la mise en paiement des frais d'arbitrage de 72h. Il faudrait porter le délai de vérification de la note de frais à 4 jours et celui de la mise en paiement à 7 jours.

En effet, il est compliqué pour le bénévole en charge de la vérification de respecter un délai aussi court (récupération de la note, vérification auprès du responsable, ...). Quant au paiement, il faut déjà plusieurs jours pour faire valider par la banque un RIB pour versement.

**La gestion des notes de frais des arbitres soulève une problématique réelle et légitime, régulièrement remontée par les clubs : la difficulté, pour des dirigeants bénévoles, de respecter des délais parfois très courts dans le traitement administratif des remboursements d'arbitrage.**

La Commission Territoriale de l'Arbitrage partage pleinement ce constat. Dans cette perspective, une refonte complète de la procédure a été engagée, afin de simplifier et fluidifier le fonctionnement pour l'ensemble des acteurs concernés.

Les nouvelles modalités entreront en vigueur dès la saison prochaine. Elles seront présentées aux clubs dans les perspectives de la Commission Territoriale de l'Arbitrage figurant dans le rapport d'Assemblée Générale ainsi qu'au cours de l'Assemblée Générale elle-même.

Cependant, la Commission Territoriale de l'Arbitrage ne considère pas cette demande comme un vœu relevant du champ de compétence de l'Assemblée Générale. Par conséquent, elle ne peut être traitée dans le cadre des vœux soumis à l'Assemblée Générale de Ligue.

Le Conseil d'Administration de la Ligue Occitanie, réuni lors de sa séance du 25 avril 2026, a suivi l'avis de la commission. En conséquence, ce vœu ne sera pas présenté au vote lors de l'Assemblée Générale.

### 2. Arbitrage

Les matchs de moins de 15 sont arbitrés par des jeunes désignés par le club recevant. Il serait intéressant d'ouvrir la possibilité aux clubs de recourir à des jeunes arbitres d'un club voisin, avec obligation d'avoir un accompagnateur du club des jeunes arbitres ou du club recevant.

Ceci permettrait de limiter les arbitrages faits par des adultes sur ces matchs, car les jeunes de moins de 18 ans peuvent avoir un match simultanément ; et permettrait aux JAJ clubs de pratiquer en dehors de leur club et ainsi de s'aguerrir.

**La difficulté à mobiliser des jeunes arbitres disponibles le jour d'une rencontre, notamment lorsque ceux-ci sont eux-mêmes engagés en tant que joueurs dans des matchs disputés simultanément, illustre pleinement la réalité de terrain rencontrée par de nombreux clubs.**

La Commission Territoriale de l'Arbitrage a émis un avis favorable à ce vœu, considérant qu'il rejoint pleinement les réflexions conduites cette saison autour de l'adaptation et de l'organisation de l'arbitrage territorial.

Le Conseil d'Administration de la Ligue Occitanie, réuni lors de sa séance du 25 avril 2026, a suivi l'avis de la Commission Territoriale de l'Arbitrage. Ce vœu sera donc soumis au vote de l'Assemblée Générale.

### 3. Organisation des compétitions

Les jeunes jouent la première semaine des vacances scolaires leur dernière journée de première phase et leur première journée de deuxième phase après 5 WE d'arrêt, hors barrage. Ce sont donc 69 équipes de 18F, 92 de 18M, 89 de 15F et 120 de 15M, soit 370 équipes qui ont eu un arrêt de championnat du 20 octobre au 28 novembre (plus de 80%).

A noter que 26 équipes, étant dans une poule avec 1 voire 2 exempts ont arrêté le WE précédent et donc ont eu 6 WE sans compétition, 4 en 18D3M, 1 en 18D1F, 2 en 18D2F, 12 en 15D3M, 7 en 15D2F (près de 6%).

Il est nécessaire de revoir le calendrier et/ou le championnat de ces catégories pour limiter cette période d'arrêt à 3 WE.

Par ailleurs, les jeunes jouent les premiers WE des vacances d'automne et d'hiver ; et pour les 15F se rajoute le premier WE des vacances de printemps. Malgré cela, comme il existe des poules avec exempts, des équipes terminent leur championnat le WE du 11 avril. En D3 et D4, 31 équipes finissent leur championnat le 11 avril si elles ne partent pas en finalité. Comme elles reprennent le 20 septembre, elles ont près de 5,5 mois sans compétition.

Il conviendrait de revoir cette organisation pour permettre de réellement finir le championnat vers la mi-mai et réduire l'arrêt de compétition estival.

**Les calendriers sont élaborés en tenant compte, autant que possible, des périodes de vacances scolaires, des ponts, des week-end banalisés liés aux compétitions nationales ou internationales, ainsi que des souhaits exprimés par les clubs et comités départementaux.**

**La Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions ne considère toutefois pas cette demande comme un vœu relevant du champ de compétence de l'Assemblée Générale. Par conséquent, elle ne peut être traitée dans le cadre des vœux soumis à l'Assemblée Générale de la Ligue.**

**Néanmoins, une vigilance particulière sera portée à l'établissement des poules et des calendriers pour limiter autant que possible les périodes prolongées d'inactivité sportive.**

**Le Conseil d'Administration de la Ligue Occitanie, réuni lors de sa séance du 25 avril 2026, a suivi l'avis de la Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions. En conséquence, ce vœu ne sera pas présenté au vote de l'Assemblée Générale.**

### 4. Organisation des compétitions

Les intempéries sont parfois difficiles à qualifier pour justifier d'un report de match. Ce d'autant plus que les distances importantes et l'hétérogénéité climatique de l'Occitanie ne facilitent pas la compréhension des problèmes de circulation, avec de plus le caractère provisoire et difficilement prévisible des conditions de circulation.

Il conviendrait de laisser le niveau de décision de report pour intempéries au niveau des comités ; chaque comité désignant son correspondant sur ce sujet. Cette disposition devrait au minimum être prévue pour les matchs de jeunes (15 et 18).

L'évènement climatique de début janvier a une nouvelle fois mis en évidence cette difficulté. Le comité, par l'extraction gesthand a connaissance de tous les matchs, en localisation et horaire, et donc pourra donner un avis circonstancié sur les conditions de circulation et la justification du report.

**L'article 97 des règlements généraux fédéraux ainsi que l'article 6.5 des règlements généraux des compétitions régionales, relatifs aux reports de rencontres, permettent déjà une validation rapide des demandes en cas d'intempéries ou de difficultés de circulation, dès**

**lors que les deux clubs concernés acceptent spontanément le report de la rencontre. Dans cette situation, le report peut être validé sous 24 heures et sans justificatif complémentaire. En cas de désaccord entre les clubs, la Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions statue souverainement au regard des éléments transmis par le club demandeur dans les délais réglementaires.**

**Au regard des dispositions réglementaires fédérales et régionales actuellement en vigueur, la Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions a émis un avis défavorable à ce vœu.**

**Le Conseil d'Administration de la Ligue Occitanie, réuni lors de sa séance du 25 avril 2026, a suivi l'avis de la commission. En conséquence, ce vœu ne sera pas présenté au vote lors de l'Assemblée Générale.**

### 5. Organisation des compétitions

Le nombre de licences identifiées « mutation » acceptées sur une feuille de match sont au nombre de 5 pour le niveau national et 3 pour le niveau régional occitan. Cette disposition pose des difficultés pour les villes où des jeunes arrivent pour suivre des études.

Il serait souhaitable d'augmenter le nombre au niveau régional pour faciliter l'intégration des jeunes concernés en accordant cette augmentation de nombre de licences « mutation » uniquement pour des jeunes de moins de 22 ans et réservées aux mutations hors département.

Il est possible que cette disposition soit difficilement gérable par Gesthand, elle nécessiterait certainement un traitement manuel lors d'une détection d'anomalie sur nombre de licences « B ».

**Le vœu du Comité Départemental de l'Aveyron reprend les mêmes principes que celui présenté par le club de Rodez-Onet-le-Château avec des nuances complémentaires portant notamment sur l'âge et la provenance des athlètes mutés. Comme pour le vœu présenté par Rodez-Onet-le-Château, la Commission des Statuts et de la Réglementation rappelle que la Ligue Occitanie ainsi que les compétitions qu'elle organise sont régies par les règlements généraux de la Fédération Française de Handball. Au regard des dispositions réglementaires fédérales actuellement en vigueur et pour les motifs évoqués précédemment, la Commission des Statuts et de la Réglementation a émis un avis défavorable.**

**Le Conseil d'Administration de la Ligue Occitanie, réuni lors de sa séance du 25 avril 2026, a suivi l'avis de la commission. En conséquence, ce vœu ne sera pas présenté au vote lors de l'Assemblée Générale.**

**Toute modification relative aux restrictions d'utilisation des joueurs étrangers ou mutés relève des règlements fédéraux et doit, à ce titre, suivre la procédure des vœux réglementaires fédéraux.**

# STATUTS ET RÈGLEMENTATION

## NOUVELLE CMCD 2026-2027

La nouvelle CMCD 2026-2027 s'inscrit dans une volonté affirmée de modernisation, de simplification et d'accompagnement des clubs. L'objectif est de proposer un dispositif plus lisible, plus cohérent et mieux adapté aux réalités du terrain, tout en valorisant l'engagement des structures.

### Une CMCD simplifiée et plus lisible

Cette évolution repose d'abord sur une refonte des outils et des supports, avec des fiches harmonisées, des contenus plus synthétiques afin de faciliter la compréhension de la CMCD pour l'ensemble des clubs et des divisions territoriales. Cette clarification vise à faciliter l'appropriation du dispositif et à améliorer son fonctionnement au quotidien.

### Des fondamentaux maintenus et renforcés

La réforme conserve des repères structurants, notamment sur le domaine technique, tout en renforçant certains axes essentiels du domaine arbitrage, avec une meilleure reconnaissance et un suivi plus structuré des arbitres.

Autre évolution majeure : la mise en place de points BONUS intégrés au calcul des ressources. Les clubs engagés dans le développement du handball sous toutes ses formes — BabyHand, Handfit, Beach Handball, Parahand, féminisation, vie associative, formation ou arbitrage — verront désormais leurs actions concrètement valorisées. Cette mesure traduit une volonté forte d'encourager les initiatives locales et de reconnaître l'investissement des bénévoles et des dirigeants.

La nouvelle CMCD introduit également une logique plus juste et plus bienveillante grâce à un système de bonification. Les clubs respectant durablement les exigences pourront bénéficier d'une tolérance en cas de difficulté ponctuelle, privilégiant ainsi l'accompagnement plutôt qu'une logique strictement punitive.

Le Contrat d'Accompagnement à la Réussite (CAR) est par ailleurs renforcé, confirmant la volonté de soutenir les clubs dans leur progression et leur structuration.

Au travers de cette réforme, la CMCD devient un véritable outil de valorisation, de structuration et d'accompagnement des clubs. Elle récompense l'engagement, encourage les bonnes pratiques et apporte davantage de cohérence et de visibilité pour l'avenir du handball territorial.

Cette nouvelle CMCD constitue donc une évolution positive, équilibrée et constructive, pensée pour soutenir durablement le développement de nos clubs et de notre territoire.

Bien entendu, ce travail d'évolution de la CMCD se poursuivra dans les prochaines saisons. Dès l'année prochaine, une réflexion spécifique sera engagée autour des clubs disposant d'une double section, afin de mieux prendre en compte leurs réalités, leurs contraintes et leur organisation dans le cadre du dispositif CMCD.

Je souhaite également remercier tout particulièrement Anne-Flore KLOTCHKOFF, notre responsable CMCD, qui, depuis sa prise de fonction, a permis de renforcer le lien direct entre les clubs et la gestion de la CMCD. Son engagement et sa disponibilité permettent aujourd'hui d'apporter des réponses plus rapides, plus précises et plus pertinentes aux clubs, dans une logique permanente d'accompagnement et de proximité.

Je souhaite également associer à ces remerciements l'ensemble des membres de la CTA ainsi que l'ITFE pour leur disponibilité, leur accompagnement et la qualité du travail mené collectivement tout au long de cette réflexion autour de la CMCD.

# RÉGLEMENTATION CMCD

(Contribution Mutualisée des Clubs au Développement)

## LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Siège social Auzeville-Tolosane  
Opus Verde - Bâtiment F- 2<sup>ème</sup> étage  
46 route de Narbonne - 31320 Auzeville-Tolosane

Etablissement de Montpellier  
Maison Régionale des Sports - CS 37093  
1039 rue Georges Méliès - 34967 Montpellier Cedex

Tél : +33 (0)9 70 40 19 40

6100000@ffhandball.net - [www.occitanie-handball.fr](http://www.occitanie-handball.fr)

# SOMMAIRE

<b>I. Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>II. Exigences à satisfaire</b> .....	<b>4</b>
A. Socle de base (exigible au 31 mai 2027).....	4
B. Seuil de ressources (exigible au 31 mai 2027) .....	6
<b>III. Récapitulatif des points attribués pour le calcul du seuil de ressources</b> ...	<b>7</b>
<b>IV. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES</b> .....	<b>9</b>
A. Clubs ayant une section masculine et une section féminine (article 29.7.1) .....	9
B. Equipes réserves (article 29.8) .....	9
C. Les licenciés en licence blanche .....	9
D. Cas des équipes “jeunes” en convention ou regroupement temporaire d’équipes (RTE).....	9
E. Cas des équipes en convention .....	9
<b>V. CONTRÔLE FINAL DU DISPOSITIF</b> .....	<b>10</b>
A. Socle de base .....	10
B. Seuil de ressources.....	10
C. Application des points de pénalités.....	11
D. Récidives .....	11
E. Contestation des décisions .....	11
<b>VI. LES CONTRÔLES PAR LA DIVISION CMCD</b> .....	<b>11</b>
A. Fonctionnement.....	11
B. Points essentiels : Domaine technique .....	12
C. Points essentiels : Domaine arbitrage .....	12
<b>VII. ANNEXE : EXIGENCES EN CAS D’ACCESSION EN FIN DE SAISON</b> .....	<b>13</b>
A. Socle de base (exigible au 31 mai 2027).....	13
B. Seuil de ressources (exigible au 31 mai 2027) (Récapitulatif des points page 7) .....	15

## I. Préambule

Le présent règlement de la CMCD s'applique à l'ensemble des clubs du territoire d'Occitanie engagés dans les compétitions régionales relevant de son périmètre. Ses modalités d'applications - notamment les dispositions, objectifs et sanctions - sont indépendantes de celles en vigueur au sein d'autres structures, des CMCD nationale ou départementale.

Par conséquent un(e) licencié(e) comptabilisé(e) au titre de la CMCD nationale ou départementale peut également être pris(e) en compte dans la CMCD régionale.

Les exigences de la CMCD territoriale de la Ligue Occitanie sont définies en fonction du niveau d'évolution de l'équipe première (dite « équipe de référence »). Elles s'articulent autour de trois domaines, chacun constituant un enjeu essentiel pour la pérennité et le développement du handball :

- le domaine sportif, afin d'inciter les clubs à disposer d'un réel potentiel d'équipes de jeunes ;
- le domaine technique, afin d'inciter les clubs à disposer d'un encadrement diplômé performant ;
- le domaine de l'arbitrage, afin d'inciter les clubs à être aussi acteurs de cette tâche indispensable au bon déroulement des compétitions, aussi bien chez les adultes que chez les jeunes.

Ces obligations se déclinent en deux catégories :

- SOCLE DE BASE,
- SEUIL MINIMUM DE RESSOURCES.

**CES DEUX OBLIGATIONS DOIVENT ÊTRE TOUTES LES DEUX ATTEINTES AU 31 MAI DE LA SAISON EN COURS.**

Toutes les demandes concernant des questions réglementaires doivent être posées par courriel à [6100000.cmcd@ffhandball.net](mailto:6100000.cmcd@ffhandball.net)

***IMPORTANT*** : Le numéro du club (61...) nom sans abréviation, et son niveau de jeu doivent être impérativement rappelés sur chaque courriel.

Dans tous ces échanges par courriel, la commission n'utilisera que les adresses électroniques standardisées des clubs et des structures (du type : [61xxxxx@ffhandball.net](mailto:61xxxxx@ffhandball.net)).

Échéancier :

- **Septembre** : envoi d'une note d'information annuelle
- **Novembre** : envoi de la situation du club connue par la Ligue
- **Février - Mars** : contrôle de mi-saison des renseignements fournis
- **Juin** : vérification par la commission des statuts et règlements des renseignements et réunion de la commission pour validation finale et envoi des notifications de décisions de sanctions aux clubs concernés. Le dépôt des réclamations contre les décisions de la commission territoriale des statuts et des règlements doit respecter les dispositions de l'article 6 du règlement d'examen des réclamations et litiges.

## II. Exigences à satisfaire

### A. Socle de base (exigible au 31 mai 2027)

**Une personne ne peut être prise en compte qu'une seule fois dans un socle de base (article 27.2.1)**

DOMAINE SPORTIF	
	<b>TOUTE DIVISION TERRITORIALE</b>
Masculin Féminin	Deux équipes de U11 à U18 du même sexe que l'équipe de référence

DOMAINE TECHNIQUE		
	N3F, PNM	PNF, RÉG EXC
Masculin Féminin	<p>Un licencié titulaire d'un des certificats en cours de validité ci-dessous (ou plus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former des jeunes</li> <li>• Performer avec des adultes</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> <p>Un licencié titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Accompagnateur École Arbitrage" + "Officiel de table" + "Responsable de l'espace de compétition" + "Accompagnateur d'équipe" <b>OU</b> BC1 TFP 4</li> <li>• "Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif" + "Valoriser et promouvoir les activités" <b>OU</b> BC2 TFP 4</li> </ul>	<p>Un licencié titulaire d'un des certificats en cours de validité ci-dessous (ou plus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former des jeunes</li> <li>• Performer avec des adultes</li> <li>• Module entraîneur territorial jeunes (CF6)</li> <li>• Module entraîneur territorial adultes (CF5)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> <p>Un licencié titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Accompagnateur École Arbitrage" + "Officiel de table" + "Responsable de l'espace de compétition" + "Accompagnateur d'équipe" <b>OU</b> BC1 TFP 4</li> <li>• "Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif" + "Valoriser et promouvoir les activités" <b>OU</b> BC2 TFP 4</li> </ul>
<b>Cas des équipes réserves :</b>		
<p>Un licencié titulaire : "Accompagnateur École Arbitrage" + "Officiel de table" + "Responsable de l'espace de compétition" + "Accompagnateur d'équipe" <b>OU</b> BC1 TFP 4</p> <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> <p>"Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif" + "Valoriser et promouvoir les activités" <b>OU</b> BC2 TFP 4</p>		
<b>Cas des diplômés d'Etat et titulaires de TFP</b>		
<p>Dans le cadre de la campagne des équivalences, tous titulaires d'un Diplôme d'ETAT (BP DE DES) et ou d'un TFP 6 / TFP 5 / TFP 4 ont également obtenu tout ou partie des certificats correspondants et décrits ci-dessus. Ainsi, les titulaires de ces diplômes pourront être valorisés dans le socle de base et/ou le seuil de ressources à travers leurs certificats fédéraux.</p>		
<b>Licences blanches non acceptées</b>		
<b>Carte professionnelle requise pour les entraîneurs salariés</b>		

DOMAINE JUGE ARBITRE	
	<b>TOUTE DIVISION TERRITORIALE (N3F ; PNF ; PNM ; RÉG EXC ou équipe réserve)</b>
Masculin Féminin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Juges Arbitres (JA) T1, T2 ou T3 uniquement *</li> </ul>
* Référencés et validés dans Gest'Hand et ayant effectué chacun au moins 7 arbitrages au 31 mai 2027.	
<b>Licences blanches non acceptées</b>	

DOMAINE JUGE ARBITRE JEUNE	
	<b>TOUTE DIVISION TERRITORIALE (N3F ; PNF ; PNM ; RÉG EXC)</b>
Masculin Féminin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Juges Arbitres Jeunes (JAJ) T1 ou T2 ou T3 *</li> <li>• 2 Juges Arbitres Jeunes (JAJ) CLUB * de 1 à 5 équipes jeunes engagées de même sexe équipe que l'équipe référente de U11 à U18</li> <li>• 3 Juges Arbitres Jeunes (JAJ) CLUB * de 6 à 9 équipes jeunes engagées de même sexe équipe que l'équipe référente de U11 à U18</li> <li>• 4 Juges Arbitres Jeunes (JAJ) CLUB * + de 10 équipes jeunes engagées de même sexe équipe que l'équipe référente de U11 à U18</li> </ul>
* Référencés et validés dans Gest'Hand et ayant effectué chacun au moins 5 arbitrages au 31 mai 2027	
<b>Licences blanches non acceptées</b>	

DOMAINE ÉCOLE ARBITRAGE	
	<b>TOUTE DIVISION TERRITORIALE (N3F ; PNF ; PNM ; RÉG EXC)</b>
Masculin Féminin	<p>Un Animateur École d'Arbitrage certifié (1 seul pour tout le club)</p> <p>Un accompagnateur École d'Arbitrage certifié ayant effectué 5 accompagnements au 31 mai 2027.</p>
<b>Licences blanches non acceptées</b>	

B. [Seuil de ressources \(exigible au 31 mai 2027\)](#)

DOMAINE SPORTIF				
	N3	PN	RÉG EXC	Équipes réserves et suivantes
Masculin		140	110	
Féminin	140	110		

DOMAINE TECHNIQUE				
	N3	PN	RÉG EXC	Équipes réserves et suivantes
Masculin		140	110	40
Féminin	140	110		

DOMAINE JUGE ARBITRE				
	N3	PN	RÉG EXC	Équipes réserves et suivantes
Masculin		150	120	60
Féminin	150	120		

DOMAINE JUGE ARBITRE JEUNE				
	N3	PN	RÉG EXC	Équipes réserves et suivantes
Masculin		140	120	
Féminin	140	120		

DOMAINE ÉCOLE ARBITRAGE				
	N3	PN	RÉG EXC	Équipes réserves et suivantes
Masculin		90	90	
Féminin	90	90		

### III. Récapitulatif des points attribués pour le calcul du seuil de ressources

<b>DOMAINE SPORTIF</b>	
Équipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence	40/équipe
Équipe de jeunes de l'autre sexe (ou mixte)	20/équipe
<b>BONUS</b>	
Équipe de jeunes du même sexe au niveau territorial	40/équipe
Équipe de jeunes du même sexe au niveau national	80/équipe
Équipes de jeunes de l'autre sexe ou mixtes au niveau territorial	20/équipe
Équipes de jeunes de l'autre sexe ou mixtes au niveau national	40/équipe
Label Baby Hand	10
Label Hand à 4	10
Label Handfit	10
Label ParaHand	10
Label Beach Handball	10

<b>DOMAINE TECHNIQUE</b>	
Entraîneur titulaire des modules "Accompagnateur École Arbitrage" + "Officiel de table" + "Responsable de l'espace de compétition" + "Accompagnateur d'équipe" <b>OU</b> BC1 TFP 4	40
Entraîneur titulaire des modules "Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif" + "Valoriser et promouvoir les activités" <b>OU</b> BC2 TFP 4 ( <b>Animateur de handball</b> )	
Entraîneur titulaire du Certificat « Module entraîneur territorial jeunes (CF6) » <b>OU</b> Certificat « Module entraîneur territorial adultes (CF5) » ( <b>entraîneur régional</b> )	60
Entraîneur titulaire du Certificat « Former des jeunes » <b>OU</b> Certificat « Performer avec des adultes » ( <b>entraîneur interrégional</b> )	80
Entraîneur titulaire du Certificat « Entraîneur professionnel » <b>OU</b> Certificat « Entraîneur formateur de joueurs professionnels » <b>OU</b> Certificat « Formation Initiale » ( <b>entraîneur fédéral</b> )	120
Titulaires d'un DE Handball ou d'un BP sports collectifs mention Handball	70
Cadres formateurs au sein de l'ETR hors cadres d'État	50
<b>BONUS</b>	
Technicien en formation	20
Si entraîneur féminin	10
Label Club formateur	10

<b>DOMAINE JUGES ARBITRES (JA)</b>	
Juge Arbitre T3 ayant effectué au moins 7 arbitrages officiels	60
Juge Arbitre T1 ou T2 ayant effectué au moins 7 arbitrages officiels au niveau régional ou national	90
<b>BONUS</b>	
Juge Arbitre T3 en formation de Juge Arbitre T2	20
Juge Arbitre T2 en formation de Juge Arbitre T1	20
Si Juge Arbitre féminin	10
Label Arbitrage	10

<b>DOMAINE JUGES ARBITRES JEUNES (JAJ)</b>	
JAJ Club (découverte) dûment référencé dans Gest'Hand avec 5 matchs officiels	30
JAJ T3 (sensibilisation) avec 5 matchs officiels	40
JAJ T1 ou T2 (apprentissage) avec 5 matchs officiels	50
Si jeune JAJ féminin	10

<b>DOMAINE ÉCOLE D'ARBITRAGE</b>	
Accompagnateur d'école d'arbitrage, club, territorial ou national ayant effectué au moins 5 interventions officielles	30
Délégué ayant officié au moins 7 fois	30
Animateur d'école d'arbitrage certifié	60

<b>DOMAINE ASSOCIATIF (Le bonus du domaine associatif ne peut être scindé)</b>	
Licences pratiquant, par tranche de 20 entamée	1
Licences évènementielles, par tranche de 50 entamée	1
Licences dirigeant, par tranche de 5 entamée	1
Membre élu d'une structure fédérale : FFHB, Ligue ou Comité	30
Membre d'une commission nationale, régionale, départementale	30
Secrétaire de table ayant officié au moins 7 fois dans les championnats territoriaux adultes	30
Chronométreur ayant officié au moins 7 fois dans les championnats territoriaux adultes	30
Responsable de salle ayant officié au moins 7 fois dans les championnats territoriaux adultes	30
Si féminine (membre élu ou membre de commission)	10
Classement de la salle conforme au niveau de jeu (classe 3 minimum pour PN, EXC, HON)	50
Label Vie du Club	10
Label Féminisation	10

## IV. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

### A. Clubs ayant une section masculine et une section féminine (article 29.7.1)

Lorsqu'un même club engage à la fois une équipe masculine et une équipe féminine, le socle de base doit être satisfait pour chaque équipe.

Le seuil minimal des ressources est, quant à lui, affecté d'un coefficient de 0,75 pour chacune des deux équipes de référence.

### B. Equipes réserves (article 29.8)

Les équipes réserves des clubs LNH, LFH ou Nationale 1 masculine ou féminine ainsi que celles de Nationale 2 et 3 masculine, Nationale 2 féminine qui évoluent dans les championnats territoriaux sont soumises aux règlements territoriaux de la Ligue Occitanie.

### C. Les licenciés en licence blanche

Les licences blanches ne permettent pas de remplir les obligations « socle » des domaines suivants :

- Technique ;
- Juge-arbitre (JA) ;
- École d'arbitrage.

Les licences blanches peuvent toutefois être prises en compte dans le calcul du seuil de ressources. A cet effet, la demande doit être effectuée avant le 31 décembre, au moyen du formulaire dématérialisé téléchargeable sur le site de la ligue ou de la fédération en suivant le lien suivant [PRISE EN COMPTE CMCD LICENCE BLANCHE](#) (seuil de ressources uniquement)

### D. Cas des équipes "jeunes" en convention ou regroupement temporaire d'équipes (RTE)

Ces équipes seront comptabilisées dans le domaine sportif, pour le club support des conventions ou des regroupements temporaires d'équipes (RTE) sauf disposition contraire mentionnée dans le document tapuscrit de convention ou dans le courrier co-signé par les clubs pour les RTE. Cette comptabilisation est toutefois conditionnée à la participation régulière d'au moins six joueurs issus de ce club au sein de l'équipe. À défaut, elle ne sera comptabilisée pour aucun des clubs parties à la convention ou du RTE.

### E. Cas des équipes en convention

Les exigences de la CMCD d'une équipe objet d'une convention pourront être satisfaites en recourant aux ressources de tous les clubs parties à la convention.

## V. CONTRÔLE FINAL DU DISPOSITIF

Le contrôle final est effectué au regard de la situation du club au 31 mai 2027.

Les sanctions s'appliquent également en cas de convention entre clubs ou de modification de structure administrative.

Pour les clubs concernés, les sanctions liées au non-respect du socle de base et au non-respect d'un ou plusieurs seuils de ressources se cumulent.

Un club qui satisfait aux exigences de la CMCD Territoriale durant 2 années consécutives et qui se trouverait en difficulté dans un ou plusieurs domaines la saison suivante ne sera pas sanctionnée. En cas de manquement une des 3 saisons suivantes, le club sera sanctionné soit dans le cadre du 1er manquement soit de la récidive.

Un club qui ne satisfait pas aux exigences de la CMCD Territoriale pourra se voir proposer de souscrire au Contrat d'Accompagnement à la Réussite (CAR).

### A. Socle de base

Le socle de base est exigé dans chacun des domaines, sportif, technique, arbitrage (juge arbitre), école d'arbitrage et juge arbitre jeune, tel que défini au chapitre III suivant, pour toute équipe évoluant dans les championnats suivants : Prénationale Masculine, Nationale 3 Féminine, Excellence Masculine, Prénationale Féminine au 31 mai.

S'il n'est pas atteint par le club, les sanctions suivantes sont prononcées à l'encontre de son équipe de référence :

**3 pts pour le sportif / 3 pts pour les techniciens / 2 pts pour l'École d'Arbitrage /  
2 pts pour les JAJ / 3 pts pour les JA**

### B. Seuil de ressources

Le solde des ressources par domaine est déterminé en calculant la différence entre le total des ressources du club, intégrant les bonus éventuels, et la valeur du seuil auquel il est soumis dans le domaine considéré en fonction du niveau de son équipe de référence.

- Si le solde des ressources est positif dans tous les domaines, le club a rempli son contrat et aucune sanction n'est prononcée,
- Si le solde est négatif dans un seul domaine, il peut être compensé par le bonus complémentaire lié à l'engagement associatif,
- Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, le bonus complémentaire visé à l'article 28.5 des règlements fédéraux ne peut compenser un solde négatif que dans un seul domaine.
- Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, et si après l'apport éventuel du bonus complémentaire visé à l'article 28.5 des règlements fédéraux, le solde reste négatif dans plus d'un ou plusieurs domaines, les sanctions suivantes sont prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club.

5.2.1 - Solde négatif inférieur ou égal à 25 points dans un seul domaine : 1 point de pénalités en début de saison
5.2.2- Solde négatif compris entre 26 et 50 points dans un seul domaine : 2 points de pénalités en début de saison
5.2.3 - Solde négatif supérieur à 51 points dans un seul domaine : 3 points de pénalités en début de saison
5.2.4 - Solde négatif dans deux domaines ou plus : 4 points de pénalités en début de saison

### C. Application des points de pénalités

Les sanctions s'appliquent à l'équipe de référence du club sanctionné, en début de saison sportive suivante, selon les termes de l'article 29.1 des règlements fédéraux.

Pour les clubs possédant une section féminine et une section masculine, la sanction est infligée par défaut, à l'équipe de plus haut niveau sportif.

Les clubs ont néanmoins la possibilité de choisir librement l'équipe de référence sanctionnée.

Les points de pénalités peuvent être répartis sur les 2 équipes de référence selon les souhaits du club si et seulement si la sanction est supérieure ou égale à 4 points. La sanction mise en œuvre ne pourra pas être inférieure à 2 points pour chaque équipe.

Dès lors que l'équipe sanctionnée intègre un championnat se déroulant en plusieurs phases, les points de pénalités sont répartis sur les phases de la saison régulière, de la manière suivante :

La sanction est un chiffre (ou nombre) pair : les points de pénalités (PP) attribués aux 2 premières phases de la saison régulière sont  $PP/2$ .

La sanction est un chiffre (ou nombre) impair : les points de pénalités (PP) attribués à la 1ère phase sont  $PP/2 + 0,5$  ; les points de pénalités (PP) attribués à la 2e phase sont  $PP/2 - 0,5$ .

Cette répartition sur 2 phases ne s'applique pas aux équipes des clubs à double section qui ont décidé de répartir les points de pénalités sur leurs 2 équipes de référence. Dans ce cas, l'ensemble des points de pénalités sera attribué dès la 1ère phase de chaque championnat.

### D. Récidives

En cas de non-respect du socle de base et/ou du seuil de ressources une deuxième saison de suite, les sanctions prévues aux articles 29.2 et 29.3 des règlements fédéraux sont doublées.

### E. Contestation des décisions

Les décisions de la CTSR, en matière de CMCD, sont susceptibles de réclamation devant la Commission Territoriale d'examen des Réclamations et Litiges, qui pourra, en cas de présentation d'éléments nouveaux, réformer en tout ou partie les sanctions prévues aux articles 29.2 et 29.3 des règlements fédéraux.

## VI. LES CONTRÔLES PAR LA DIVISION CMCD

### A. Fonctionnement

La commission effectue ses contrôles uniquement à partir des données extraites de Gest'Hand et traitées par le service informatique.

Cela signifie que dans les domaines "Sportif", "Juges-Arbitres" (JA) et "Juges-Arbitres-Jeunes" (JAJ), ne seront prises en compte que les informations figurant sur les FDME. Néanmoins, en dernier lieu et si nécessaire, dans le cas d'un championnat qui ne ferait pas l'objet d'établissement de FDME, il pourra être pris en compte les feuilles de matchs manuscrites validées par la COC, responsable du championnat en question.

Les informations devant être saisies dans Gest'Hand concernent :

- Les données de base relatives aux licenciés, aux équipes engagées, aux techniciens, aux juges-arbitres (JA) et Juges-Arbitres-Jeunes (JAJ) nés en 2009 (17 ans), 2010 (16 ans), 2011 (15 ans), 2012 (14 ans) et 2013 (13ans) tenue à jour ;
- Les feuilles de matchs complètes dans toutes les catégories, telles qu'elles résulteront du dispositif de feuille de match électronique ;
- Pour le secteur « associatif », en particulier la composition des conseils d'administration et des commissions des différents territoires, à renseigner par les comités et la ligue.

**IMPORTANT** : La commission n'intervient pas dans la saisie des informations contenues dans Gest'Hand. Si un club constate une anomalie de saisie ou des manques, il lui appartient de contacter par courriel ou courrier, la structure de rattachement (ligue - CTA - ETR ou comité) pour qu'elle effectue les modifications nécessaires.

## B. Points essentiels : Domaine technique

Pour éviter des erreurs ou des fausses informations, la commission ne prendra en compte les diplômes fédéraux que sous réserve d'en avoir la liste (avec les dates des circonstances de formation), homologuées par l'ITFE.

Ces listes seront demandées aux CTS et aux coordinateurs de sites de formation, auxquels il revient par ailleurs de tenir à jour les informations de Gest'Hand.

### Mutations d'entraîneurs et d'animateurs HB

Les techniciens qui mutent en période officielle, **avant le 31 juillet**, restent comptabilisés pour la saison en cours au bénéfice du club quitté.

Les techniciens qui mutent hors période officielle, **après le 31 juillet**, restent comptabilisés pour la saison en cours au bénéfice du club quitté.

Dans les deux cas, la fonction de techniciens qui mutent et leurs diplômes, peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil **avec l'accord écrit obligatoire du club quitté**. La demande doit être effectuée **avant le 31 décembre** et à l'aide de l'imprimé dématérialisé téléchargeable sur le site de la ligue et de la fédération suivant le lien ci-après : **PRISE EN COMPTE CMCD DES TECHNICIENS SUITE À UNE MUTATION**

## C. Points essentiels : Domaine arbitrage

### Mutations de juges-arbitres et de juges arbitres jeunes

Les Juges-Arbitres et les Juges-Arbitres-Jeunes ayant mutés durant la période officielle, **avant le 31 juillet**, demeurent comptabilisés, pour la saison suivante, comptabilisés au bénéfice du club quitté.

Les Juges-Arbitres et les Juges-Arbitres-Jeunes ayant muté hors de la période officielle, **après le 31 juillet**, demeurent pour la saison en cours, comptabilisés au bénéfice du club quitté.

Dans les deux cas, la fonction de JA et de JAJ qui mutent ainsi que leurs arbitrages et leurs actions peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil **avec l'accord écrit obligatoire du club quitté**.

La demande doit être effectuée **avant le 31 décembre** et à l'aide de l'imprimé dématérialisé téléchargeable sur le site de la ligue ou de la fédération suivant le lien ci-après : **PRISE EN COMPTE CMCD DES ARBITRAGES SUITE À UNE MUTATION**

### Mutations d'animateurs École d'Arbitrage et Accompagnateurs école d'arbitrage, club, territorial ou national

Les animateurs d'école d'arbitrage (EA) ainsi que les accompagnateurs école d'arbitrage, qu'ils soient de niveau club, territorial ou national ayant muté durant la période officielle, **avant le 31 juillet**, demeurent pour la saison suivante, comptabilisés au bénéfice du club quitté.

Les animateurs d'école d'arbitrage (EA) ainsi que les accompagnateurs école d'arbitrage, qu'ils soient de niveau club, territorial ou national ayant muté hors de la période officielle, **après le 31 juillet**, demeurent pour la saison en cours, comptabilisés au bénéfice du club quitté.

Dans les deux cas, la fonction d'animateur EA et d'accompagnateur école d'arbitrage, club, territorial ou national qui mutent leurs actions peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil **avec l'accord écrit obligatoire du club quitté**. La demande doit être effectuée **avant le 31 décembre** et à l'aide de l'imprimé dématérialisé téléchargeable sur le site de la ligue et de la fédération suivant le lien ci-après : **PRISE EN COMPTE DES ANIMATEURS ÉCOLE D'ARBITRAGE ET ACCOMPAGNATEURS ÉCOLE D'ARBITRAGE, CLUB, TERRITORIAL OU NATIONAL**

## VII. ANNEXE : EXIGENCES EN CAS D'ACCESSION EN FIN DE SAISON

### A. Socle de base (exigible au 31 mai 2027)

**Une personne ne peut être prise en compte qu'une seule fois dans un socle de base (article 27.2.1)**

DOMAINE SPORTIF		
	ACCESSION NATIONALE	ACCESSION TERRITORIALE
Masculin Féminin	Deux équipes de U11 à U18 du même sexe que l'équipe de référence	Une équipe de U11 à U18 du même sexe que l'équipe de référence

DOMAINE TECHNIQUE		
	ACCESSION NATIONALE	ACCESSION TERRITORIALE
Masculin Féminin	<p>Un licencié titulaire d'un des certificats en cours de validité ci-dessous (ou plus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Former des jeunes <b>OU</b></li> <li>Performer avec des adultes</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> <p>Un licencié titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>"Accompagnateur École Arbitrage" + "Officiel de table" + "Responsable de l'espace de compétition" + "Accompagnateur d'équipe" <b>OU</b> BC1 TFP 4</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>"Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif" + "Valoriser et promouvoir les activités" <b>OU</b> BC2 TFP 4</li> </ul>	<p>Un licencié titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>"Accompagnateur École Arbitrage" + "Officiel de table" + "Responsable de l'espace de compétition" + "Accompagnateur d'équipe" <b>OU</b> BC1 TFP 4</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>"Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif" + "Valoriser et promouvoir les activités" <b>OU</b> BC2 TFP 4</li> </ul>
<b>Cas des diplômes d'Etat et titulaires de TFP</b>		
<p>Dans le cadre de la campagne des équivalences, tous titulaires d'un Diplôme d'ETAT (BP DE DES) et ou d'un TFP 6 / TFP 5 / TFP 4 ont également obtenu tout ou partie des certificats correspondants et décrits ci-dessus. Ainsi, les titulaires de ces diplômes pourront être valorisés dans le socle de base et/ou le seuil de ressources à travers leurs certificats fédéraux.</p>		
<b>Licences blanches non acceptées</b>		
<b>Carte professionnelle requise pour les entraîneurs salariés</b>		

DOMAINE JUGE ARBITRE		
	ACCESSION NATIONALE	ACCESSION TERRITORIALE
Masculin Féminin	2 Juges Arbitres T1, T2 ou T3 uniquement*	1 Juge Arbitre T1, T2 ou T3 uniquement*
* Référencés et validés dans Gest'Hand et ayant effectué chacun au moins 7 arbitrages au 31 mai 2027.		
<b>Licences blanches non acceptées</b>		

DOMAINE JUGE ARBITRE JEUNE		
	ACCESSION NATIONALE	ACCESSION TERRITORIALE
Masculin Féminin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Juges Arbitres Jeunes (JAJ) T1 ou T2 ou T3 *</li> <li>• 2 JAJ CLUB * de 1 à 5 équipes jeunes engagées de même sexe équipe que l'équipe référente de U11 à U18</li> <li>• 3 JAJ CLUB * de 6 à 9 équipes jeunes engagées de même sexe équipe que l'équipe référente de U11 à U18</li> <li>• 4 JAJ CLUB * + de 10 équipes jeunes engagées de même sexe équipe que l'équipe référente de U11 à U18</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Juges Arbitres Jeunes (JAJ) T1 ou T2 ou T3 *</li> <li>• 2 JAJ CLUB * de 1 à 5 équipes jeunes engagées de même sexe équipe que l'équipe référente de U11 à U18</li> <li>• 3 JAJ CLUB * de 6 à 9 équipes jeunes engagées de même sexe équipe que l'équipe référente de U11 à U18</li> <li>• 4 JAJ CLUB * + de 10 équipes jeunes engagées de même sexe équipe que l'équipe référente de U11 à U18</li> </ul>
* Référencés et validés dans Gest'Hand et ayant effectué chacun au moins 5 arbitrages au 31 mai 2027		
<b>Licences blanches non acceptées</b>		

DOMAINE ÉCOLE ARBITRAGE		
	ACCESSION NATIONALE	ACCESSION TERRITORIALE
Masculin Féminin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Animateur École d'Arbitrage certifié (1 seul pour tout le club)</li> <li>• Un accompagnateur École d'Arbitrage certifié ayant effectué 5 accompagnements au 31 mai 2027.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accompagnateur École d'Arbitrage certifié ayant effectué 5 accompagnements au 31 mai 2027.</li> </ul>
<b>Licences blanches non acceptées</b>		

B. [Seuil de ressources \(exigible au 31 mai 2027\)](#) (Récapitulatif des points page 7)

DOMAINE SPORTIF		
	ACCESSION NATIONALE	ACCESSION TERRITORIALE
Masculin	140	40
Féminin		

DOMAINE TECHNIQUE		
	ACCESSION NATIONALE	ACCESSION TERRITORIALE
Masculin	140	40
Féminin		

DOMAINE JUGE ARBITRE		
	ACCESSION NATIONALE	ACCESSION TERRITORIALE
Masculin	150	60
Féminin		

DOMAINE JUGE ARBITRE JEUNE		
	ACCESSION NATIONALE	ACCESSION TERRITORIALE
Masculin	140	80
Féminin		

DOMAINE ÉCOLE ARBITRAGE		
	ACCESSION NATIONALE	ACCESSION TERRITORIALE
Masculin	90	30
Féminin		

# ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

## COUPE DE FRANCE JEUNES CATEGORIES -17 FEMININES ET -18 MASCULINS

### 1. Principes généraux

La Fédération Française de Handball met en place, à compter de la saison 2026-2027, une Coupe de France Jeunes destinée aux équipes régionales -17 Féminines et -18 Masculins.

Cette compétition a pour objectifs :

- De proposer une compétition nationale aux clubs n'évoluant pas en championnat de France jeunes ;
- De permettre l'accès à une compétition nationale sans les contraintes d'un engagement sur une saison complète ;
- De valoriser le travail de formation des clubs territoriaux.

La Ligue Occitanie disposera de :

- Deux (2) équipes qualifiées en -17 Féminines ;
- Deux (2) équipes qualifiées en -18 Masculins.

Les Ligues régionales organisent la compétition jusqu'aux finales de secteur.

La seule contrainte fédérale est la transmission à la FFHandball des équipes qualifiées pour les finales de zone au plus tard le lundi 8 mars 2027, correspondant au lundi suivant les vacances scolaires de février de la dernière zone, soit le lundi 8 mars 2027.

À compter des finales de zone (quarts et demi-finales), l'organisation de la compétition devient fédérale.

### 2. Equipes autorisées à participer

Ne peuvent participer à cette compétition que les clubs ne prenant pas part aux championnats nationaux -17 Féminines ou -18 Masculins durant la saison en cours.

Les équipes qualifiées par les Ligues pourront être issues d'autres championnats régionaux que les championnats -17F et -18M, selon l'organisation propre à chaque territoire.

#### -17 Féminines

Sont autorisées à participer :

- Les joueuses nées en 2010, 2011 et 2012 ;
- Les joueuses nées en 2013 valablement surclassées conformément aux articles 36.2 et suivants des règlements généraux.

#### -18 Masculins

Sont autorisés à participer :

- Les joueurs nés en 2009, 2010 et 2011 ;
- Les joueurs nés en 2012 valablement surclassés conformément aux articles 36.2 et suivants des règlements généraux.

### 3. Conventions

Pour les clubs engagés sous convention (club porteur ou club support), seules seront autorisées les conventions :

- Dont aucun des clubs composant la convention ne participe aux championnats nationaux -17F ou -18M de la saison en cours ;
- Déjà engagées dans un championnat régional ;
- Non créées spécifiquement pour cette compétition.

### 4. Finales de zone

La FFHandball organisera :

- Quatre (4) finales de zone par catégorie ;
- Réparties sur quatre sites distincts.

Les finales de zone se dérouleront le samedi 17 avril 2027 (date commune à l'ensemble des zones pendant les vacances scolaires de printemps).

### 5. Finales nationales

Les finales nationales seront organisées par la FFHandball sous la forme de deux Final Four :

- Un Final Four -17 Féminines ;
- Un Final Four -18 Masculins

Le site d'accueil sera désigné après appel à candidatures.

Organisation des finales :

- Demi-finales : samedi après-midi ;
- Matchs de classement : dimanche matin ;
- Finales : dimanche après-midi.

### 6. Participation financière

Les droits d'engagement sont fixés à 300 euros par équipe et seront réglés par les Ligues régionales.

#### 6.1 Péréquation kilométrique

Une péréquation kilométrique sera mise en place pour les finales de zone entre l'ensemble des trente-deux (32) équipes participantes.

#### 6.2 Aides aux équipes qualifiées pour les Final Four

Les huit (8) équipes qualifiées pour les Final Four bénéficieront :

- D'une indemnité forfaitaire d'hébergement ;
- D'une indemnité de déplacement calculée en fonction de la distance entre le club et le site de la compétition.

### 7. Création d'une Coupe d'Occitanie -18M et -17F

Afin de répondre à la mise en place par la FFHandball de la nouvelle Coupe de France Jeunes, la Commission d'Organisation des Compétitions (COC) de la Ligue Occitanie crée une Coupe Occitanie dans les catégories -18 Masculins et -17 Féminines.

Cette nouvelle compétition territoriale permettra :

- De proposer une offre compétitive complémentaire aux clubs régionaux ;
- De valoriser les équipes n'évoluant pas en championnat national ;
- De désigner les équipes qualifiées pour les finales de zone de la Coupe de France Jeunes.

Principes d'organisation :

- Engagement volontaire des clubs ;
- Limitation à 72 équipes maximum par catégorie ;
- Organisation sous forme de tournoi à 3 ou 4 équipes sur les dates réservées à la Coupe de France ;
- Finalités organisées sous format « Final Four » en janvier/février ;
- Mise en place d'un trophée et de récompenses spécifiques ;
- Qualification des deux finalistes de chaque catégorie pour les finales de zone de la Coupe de France Jeunes.

Un règlement spécifique a été créé pour encadrer cette nouvelle compétition (cf. annexe).

## **PROJET -16 FEMININES ELITE REGIONALE REpondant AU VOEU EMIS PAR LES CLUBS MEMBRES DES FELINES**

### Objectifs :

- Élever le niveau du handball féminin régional ;
- Structurer la filière féminine territoriale ;
- Créer une passerelle vers le haut niveau ;
- Fidéliser les joueuses dans le parcours de performance.

### Constats :

- Progression continue du handball féminin ;
- Préparation jugée insuffisante à l'entrée en Championnat de France -17 Féminines ;
- Nombre important de surclassements en -18 Féminines.

Proposition : Création d'un championnat régional -16 Féminines Élite, visant à :

- Regrouper les meilleures équipes régionales ;
- Proposer un niveau régional d'excellence ;
- Préparer les joueuses aux exigences du niveau national.

Format sportif : le format retenu est identique à celui du championnat régional -17 Masculins.

### Critères d'accès :

Les équipes seront sélectionnées selon :

- Le nombre de candidatures ;
- Le niveau sportif des équipes engagées ;
- Les résultats obtenus lors de la saison précédente dans les catégories : -15 Féminines ; -16 Féminines Élite ; -17 France ; -18 Régional ;
- La présence de joueuses inscrites en structure Pôle Espoirs.

Un règlement spécifique a été créé pour encadrer cette nouvelle compétition (cf. annexe).

## **COLLABORATION COMMISSION DEVELOPPEMENT / COMMISSION SPORTIVE - CREATION D'UN CHAMPIONNAT HAND FAUTEUIL**

Dans le cadre de la collaboration entre les commissions Développement et Sportive, une réflexion est engagée pour la création d'un championnat territorial de Hand Fauteuil dès la saison 2026-2027.

### Organisation envisagée :

- Quatre dates réparties sur la saison ;
- Organisation sous forme de plateaux ;
- Participation estimée de quatre à cinq équipes ;
- Calendrier défini en amont afin de faciliter l'organisation des clubs ;
- Possibilité pour les clubs de candidater à l'accueil des plateaux ;
- Organisation éventuelle de certains plateaux sur terrain neutre avec prise en charge par la commission Développement.

## **CREATION D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE - CHAMPIONNAT DE FRANCE U17F ET U18M**

La COC, en collaboration avec les techniciens du Parcours de Performance Fédéral (PPF), a créé un dossier de candidature destiné aux clubs souhaitant accéder aux championnats de France U17 Féminines et U18 Masculins.

Ce dossier regroupe l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation des projets sportifs des clubs candidats.

Le document est disponible sur le site internet de la Ligue Occitanie à la rubrique « Actualités », ainsi que dans la rubrique « Documentation » depuis mars 2026.

# ARBITRAGE

## PERSPECTIVES DE DÉBUT DE SAISON 2026-2027

Des sessions de validation (tests physiques et théoriques) seront proposées dès le début de la saison, à compter du 1er juin 2026, afin de permettre l'activation des arbitres avant la période estivale.

Concernant l'évaluation théorique, deux sessions de QCM sont programmées :

- Session 1 : du 10 au 14 juin 2026 ;
- Session 2 : du 2 au 6 septembre 2026.

### Évolution de la formation continue - volet QCM

Dans une logique d'adaptation et de modernisation des outils de formation continue, le dispositif de QCM évolue à compter de la prochaine saison.

Il sera remplacé par un programme structuré autour de trois cycles de formation, chacun composé de quatre temps pédagogiques, proposés sous forme de contenus courts (clips vidéo) centrés sur des thématiques spécifiques.

À l'issue de chaque cycle, une visioconférence d'une durée maximale d'une heure sera organisée afin de consolider les acquis, échanger avec les arbitres et approfondir les notions abordées.

#### Organisation prévisionnelle – Formation continue (Cycle 1)

Période : septembre à début novembre

Le premier cycle de formation continue s'articulera autour de quatre temps pédagogiques, suivis d'un temps de consolidation en visioconférence.

Contenus proposés :

- 15 septembre : Nouveautés de la saison (évolutions réglementaires) ;
- 28 septembre : Protection du joueur - priorité à la sécurité / cadrage de la rencontre ;
- 12 octobre : Protection du jeu - notion de "laisser jouer" et crédit d'actions ;
- 2 novembre : Technique d'arbitrage - placement et lecture du jeu ;
- 9 novembre à 20h : visio 1 Recalage global Mise en lien des 3 axes / Situations simples mais fréquentes

#### Organisation prévisionnelle – Formation continue (Cycle 2)

Période : novembre à janvier

Le deuxième cycle de formation continue poursuit le travail engagé, en approfondissant les critères de décision et les situations d'arbitrage plus complexes.

Contenus proposés :

- 16 novembre : Protection du joueur - rappel des critères de décision et de sanction
- 30 novembre : Protection du jeu - restitution du ballon / interprétation des situations (OMB)
- 14 décembre : Technique d'arbitrage - gestuelle et coup de sifflet
- 11 janvier : Bonus - erreurs fréquentes observées (retours terrain concrets)
- 25 janvier à 20h : Visio 2 Cas plus complexes Cohérence des sanctions Échanges entre arbitres

#### Organisation prévisionnelle – Formation continue (Cycle 3)

Période : février à avril

Le troisième cycle vise à approfondir les situations à fort enjeu et à renforcer la maîtrise des contextes complexes d'arbitrage.

Contenus proposés :

- 22 février : Protection du joueur - fautes grossières et disqualification
- 8 mars : Protection du jeu - jeu passif et interprétation des situations (OMB)
- 22 mars : Technique d'arbitrage - communication entre arbitres et table de marque
- 19 avril : Bonus - gestion des matchs à enjeu et des fins de rencontre
- 3 mai à 20h : visio 3 bilan global perspectives

### Évolution de la procédure de remboursement des frais d'arbitrage

Dans une logique de simplification et de sécurisation des échanges, la procédure de gestion des notes de frais des arbitres évolue à compter de la prochaine saison.

Nouvelles modalités :

- Les arbitres n'adresseront plus leurs notes de frais par courriel ;
- Les clubs pourront récupérer les notes de frais directement sur la plateforme iHand, à partir du mercredi suivant la rencontre ;
- Une formation à destination des clubs sera organisée durant l'intersaison afin d'accompagner cette transition ;
- Les justificatifs de péage seront transmis par les arbitres exclusivement via la messagerie intégrée à iHand.

Dispositif de suivi et de régulation :

- Un formulaire en ligne est mis à disposition des clubs pour toute demande d'explication relative à une note de frais ;
- En l'absence de règlement à J+12 après la rencontre, l'arbitre pourra compléter ce même formulaire ;
- Cette démarche déclenchera automatiquement l'envoi d'un courriel au club concerné, avec copie à la CTA, afin de régulariser la situation.

**Evolution fiche d'accompagnement des arbitres** en reprenant la trame de la fiche de suivi national.

Voeu : commission territoriale de l'Arbitrage

**Objet : Mise en place d'un dispositif de désignations inter-clubs de juges-arbitres jeunes Clubs sur les compétitions de catégorie -15 et inférieures.**

Exposé des motifs

Dans le cadre du développement de l'arbitrage jeune en Occitanie et conformément aux orientations fédérales relatives à la structuration de l'arbitrage en bassins de proximité (article 6.5.3 des Règlements Généraux de la FFHandball), la Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) de la Ligue Occitanie de Handball propose la mise en place d'un dispositif de mutualisation des ressources arbitrales entre clubs pour les catégories -15 et inférieures.

En effet, sur ces niveaux de compétition, la CTA ne procède pas à de désignations officielles, laissant aux clubs recevants la responsabilité d'organiser l'arbitrage de leurs rencontres. Afin de soutenir les clubs dans cette mission, de favoriser l'émergence de jeunes arbitres et de garantir la qualité de l'encadrement arbitral à tous les niveaux, il apparaît opportun de structurer un dispositif formalisé de désignations inter-clubs.

Dispositif proposé

Article 1 — Champ d'application

Le présent dispositif s'applique à l'ensemble des rencontres officielles des catégories -15 et inférieures (-13, -11 et école de handball) organisées dans le cadre des championnats territoriaux de la Ligue Occitanie de Handball, sur lesquelles la CTA ne procède pas à de désignation officielle.

Article 2 — Principe de mutualisation

Dans un souci de mutualisation des ressources et de développement de l'arbitrage jeune, tout club organisateur d'une rencontre relevant du champ d'application défini à l'article 1 a la possibilité de solliciter un ou plusieurs clubs à proximité géographique afin que ces derniers désignent un juge-arbitre jeune (JAJ) de niveau club pour officier sur ladite rencontre.

Cette sollicitation s'effectue de gré à gré entre les clubs concernés, dans un esprit de solidarité et de développement partagé de l'arbitrage sur le territoire.

Article 3 — Conditions d'application

Pour être valide, le dispositif de désignation inter-clubs doit respecter les conditions suivantes :

- Le JAJ désigné doit être titulaire d'une licence pratiquant en cours de validité à la FFHandball
- Le JAJ désigné doit avoir suivi une formation adaptée à son niveau conformément aux dispositions du Livret de l'Arbitrage de la FFHandball ;
- Un accompagnateur certifié (juge-accompagnateur école d'arbitrage, club ou territorial) doit être présent à la table de marque pour toute rencontre arbitrée par un ou des JAJ, conformément aux dispositions de l'article 91.6.2 des Règlements Généraux de la FFHandball ;
- Le JAJ désigné doit être inscrit sur la feuille de match électronique (FDME) dans les conditions réglementaires en vigueur.

Article 4 — Responsabilités

Le club organisateur recevant demeure responsable de l'organisation de la rencontre dans son ensemble, conformément à l'article 88 des Règlements Généraux de la FFHandball. La mutualisation prévue par le présent dispositif ne le décharge pas de cette responsabilité.

En cas d'absence de JAJ désigné dans le cadre du présent dispositif, le club recevant reste tenu de mettre en œuvre les dispositions prévues à l'article 92.1.3 des Règlements Généraux et à la règle 17 du Livret de l'Arbitrage pour permettre le bon déroulement de la rencontre.

Article 5 — Contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD)

Les arbitrages réalisés par un JAJ dans le cadre du présent dispositif inter-clubs sont comptabilisés au bénéfice du club dont est issu le JAJ désigné, conformément aux dispositions de l'article 28.3 des Règlements Généraux de la FFHandball, sous réserve que ces arbitrages soient dûment référencés et validés dans le logiciel fédéral.

Article 6 — Entrée en vigueur

Le présent dispositif entre en vigueur à compter du 1er juin 2026 pour la saison sportive 2026-2027, après validation par l'assemblée générale de la Ligue Occitanie de Handball et communication aux comités départementaux et aux clubs affiliés.

# BUDGET 2026

## CONTEXTE ET HYPOTHÈSE

Après une forte progression du nombre de licenciés lors de la saison post Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (+5,7%, soit 36 467 licenciés), la saison 2025-2026 enregistre une légère baisse de -3%, pour atteindre **35 254 licenciés au 30 avril 2026**. Cette évolution, relativement classique dans un cycle olympique, n'a pas permis d'atteindre l'objectif de croissance nette de +1%. Dans ce contexte, la Ligue retient pour la saison 2026-2027 une hypothèse prudente de stabilisation des effectifs, visant à sécuriser les ressources dans un environnement économique incertain.

Après une année 2025 marquée par le recrutement de trois nouveaux collaborateurs (un cadre de droit privé et deux apprentis) permettant :

- De compenser le départ à la retraite d'un cadre technique ;
- D'améliorer le niveau de service auprès des clubs ;

Il n'est pas prévu de recrutement supplémentaire pour la saison 2026.

Des ajustements organisationnels sont toutefois à noter :

- Réintégration d'un cadre technique en congé sans solde au cours des deux dernières saisons. Cette réintégration entraînera la fin du contrat à durée déterminée de son remplaçant. Celui-ci poursuivra ses missions via une convention de mise à disposition avec son club ;
- Evolution des contrats des apprentis : un contrat de droit privé sera proposé sur le poste de chargé de développement ; renouvellement du contrat d'apprentissage sur le poste de juriste.

Le budget 2026 est présenté à l'équilibre avec des produits et charges établis à 2 812 K€, en augmentation de 2,1% des charges et de 1,4% des produits par rapport aux réalisations de 2025 (+1,7% par rapport au budget 2025).

Le budget intègre une augmentation de la part Ligue de 1,5% sur l'ensemble des licences hors licences dirigeants :

- L'évolution du coût de la vie impactant les charges de la Ligue ;
- La nécessité d'adapter les ressources aux charges de fonctionnement.

Cette évolution représente :

- Une augmentation moyenne de 0,20 € par licence ;
- Un maximum de 0,50 € pour les licences +16 ans ;
- Un minimum de 0,05 € pour toutes les licences ParaHand et Handensemble (6-11 ans).

Le tarif de la licence « dirigeant » reste inchangé et demeure inférieur à son niveau de référence de 2019 : **10 € en 2026 (fonds emploi inclus)** contre **11,10 € en 2019-2020**.

Ce choix traduit la volonté de la Ligue de soutenir et valoriser les ressources bénévoles, essentielles au fonctionnement des clubs.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

### Evolution des charges

Les charges prévisionnelles 2026 sont en hausse de +57 K€ par rapport au réalisé 2025, soit +2,1 %.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Charges statutaires** : + 46 K€ ; évolution liée à l'augmentation des tarifs fédéraux (licences, mutations, affiliations).
- **Animation régionale** : + 11 K€ ; retour à un fonctionnement normal des instances régionales avec l'organisation du séminaire dirigeants - salariés (+ 7 K€) et la reprise des réunions de commissions en présentiel (+ 4 K€).
- **Subventions territoriales** : + 15 K€ ; maintien du soutien des actions territoriales des comités départementaux via la convention d'objectifs (fonds emploi et réaffectation d'une part de la subvention fédérale).
- **Performance, développement et frais de fonctionnement** : stabilisation par rapport à 2025
- **Formation** : - 9 K€ ; diminution liée à la baisse du nombre de stagiaires en formation continue TFP IV et l'arrêt du chevauchement des sessions.
- **Formation des salariés** : - 6 K€ ; fin de cycles de formation professionnelles longue engagés les saisons précédentes.

### Evolution des produits

Les produits prévisionnels 2026 sont en hausse de + 38 K€, soit +1,4 % par rapport au réalisé. Les principales évolutions sont les suivantes:

- **Produits statutaires** : + 53 K€ ; effet cumulé de l'évolution des tarifs fédéraux et régionaux.
- **Subventions** : - 4 K€ ; Maintien global des financements FFHandball et État, avec une baisse du Conseil Régional compensée partiellement par d'autres dispositifs, notamment liés à l'apprentissage.
- **Formations** : - 70 K€ ; baisse significative liée à la diminution du nombre d'apprentis sur la formation professionnelle TFP IV ainsi qu'à l'évolution du calendrier des formations, supprimant le chevauchement des sessions.
- **Performance, développement, formation des salariés** : stabilisation par rapport à 2025.
- **Sponsoring / Mécénat / dons** : + 24 K€ ; progression liée au développement des partenariats, du mécénat et à la valorisation des événements et actions menées par la Ligue.
- **Autres produits** : + 28 k€ ; principalement liés à la reprise sur provision du fonds emploi, mobilisée pour abonder les subventions territoriales sous condition d'atteinte des objectifs par les comités départementaux

## STRUCTURE FINANCIÈRE

À l'issue de l'exercice 2026, l'objectif est de stabiliser les fonds propres à 727 K€, garantissant ainsi un niveau de solidité financière cohérent avec les orientations budgétaires retenues.

(K€)	REEL 2024	BUDGET 2025	REEL 2025	BUDGET 2026	(K€)	REEL 2024	BUDGET 2025	REEL 2025	BUDGET 2026
<b>PRODUITS</b>					<b>CHARGES</b>				
<b>PRODUITS STATUTAIRES</b>	<b>1 916</b>	<b>1 980</b>	<b>2 045</b>	<b>2 098</b>	<b>CHARGES STATUTAIRES</b>	<b>878</b>	<b>898</b>	<b>927</b>	<b>973</b>
Licences	1 577	1 626	1 648	1 634	Licences	764	782	800	787
Affiliations	49	50	49	52	Affiliations	34	34	34	37
Mutations	138	140	167	225	Mutations	81	82	93	150
Engagements	81	81	74	84	Engagements et divers				
Amendes	70	83	107						
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>355</b>	<b>339</b>	<b>334</b>	<b>338</b>	<b>ANIMATION REGIONALE</b>	<b>54</b>	<b>67</b>	<b>50</b>	<b>61</b>
FFHB	158	158	154	154	BD-CD-CA-AG	32	39	29	36
Conseil Régional	67	63	63	61	ETR	5	10	8	8
DRAJES-ANS	116	109	109	108	Commissions	16	19	13	17
Autres	16	10	8	15	<b>SUBVENTIONS TERRITORIALES</b>	<b>185</b>	<b>205</b>	<b>190</b>	<b>205</b>
<b>FORMATIONS</b>	<b>279</b>	<b>296</b>	<b>277</b>	<b>207</b>	Pacte de Développement	55	55	54	54
Titre 4 et 5 modulaire et continu	248	265	245	184	Plan emploi Régional	129	150	136	151
Accompagné & Stages arbitrage	24	26	25	23	<b>FORMATIONS</b>	<b>120</b>	<b>121</b>	<b>95</b>	<b>86</b>
Autres	8	5	7	0	Titre 4 et 5 modulaire et continu	79	80	56	46
<b>PERFORMANCE</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>46</b>	<b>49</b>	Accompagné & Stages arbitrage	35	40	35	37
Pôles	34	29	28	29	Autres	6	2	4	4
Stages sélections	17	21	18	21	<b>PERFORMANCE</b>	<b>189</b>	<b>190</b>	<b>193</b>	<b>195</b>
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	Pôles	132	127	133	141
Manifestations exceptionnelles	0	5	4	3	Selections	57	63	59	54
Autres actions	7	2	2	2	<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>91</b>	<b>81</b>	<b>65</b>	<b>62</b>
<b>FORM° SALARIES</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	Manifestations exceptionnelles	32	26	36	30
<b>SPONSORING MECENAT DONS</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>50</b>	<b>74</b>	Autres actions	59	55	29	32
Partenaires privés	12	17	18	45	<b>FORM° SALARIES</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>12</b>
Mécénat	14	16	24	21	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 185</b>	<b>1 184</b>	<b>1 211</b>	<b>1 218</b>
Abandon de frais	9	8	8	8	Loyers et charges	64	58	61	54
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>38</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	Charges de personnel	955	961	986	999
Reprises nettes provisions	19	37		27	Autres charges de fonctionnement	118	118	116	118
Produits financiers (net)	13	2	1	1	Dotations aux amortissements	48	47	47	47
Produits divers et except. (net)	6				<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
Produit net de cess°	0		0		Dotations nettes provisions			2	
					Dotation plan emploi				
					Charges exc. et sur ex. antér. (net)			6	
					Résultat financier net				
	<b>2 687</b>	<b>2 764</b>	<b>2 774</b>	<b>2 812</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>-25</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

# TARIFS 2026 - 2027

## 1 - TARIFS ADMINISTRATIFS

### 1.1. AFFILIATION - REAFFILIATION - ABONNEMENTS - AIDE

	FFHB 2024-2025	FFHB 2025-2026	Occitanie 2025-2026	Occitanie 2026-2027
<b>AFFILIATION</b>				
Affiliation nouveaux clubs	65 €	75 €	prise en charge Ligue	prise en charge Ligue
<b>REAFFILIATION</b>				
Réaffiliation clubs nationaux	65 €	75 €	136 €	136 €
Réaffiliation clubs régionaux	65 €	75 €	86 €	86 €
Réaffiliation clubs départementaux	65 €	75 €	36 €	36 €
Réaffiliation Sport entreprise	65 €	75 €	26 €	26 €
<b>ABONNEMENTS</b>				
Abonnement Hand Mag* support digital (accès et diffusion illimités)*			65 €	65 €
Abonnement Approches* du Handball support digital (1 exemplaire par club affilié)			46 €	46 €
* Toute autre revue assimilée				
<b>NOUVEAU CLUB : AIDE FEDERALE</b>				
<b>Aide à la création nouveau club au titre des deux premières saisons (sous conditions : article 16.1.3 des règlements fédéraux)</b>			1ère saison	1 300 €
			2ème saison (en bons d'achat)	700 €
Si le club ne se réaffilie pas la 2è saison, remboursement de l'aide par le territoire Cette aide sera octroyée si le club peut se prévaloir de 12 licenciés qualifiés dont au moins 3 dirigeants licenciés majeurs (hors licences événementielles)				
<b>NOUVEAU CLUB : AIDE LIGUE OCCITANIE</b>				
			Aide à la création :	500 €
			Aide au matériel pédagogique (Distributeur FFHB ou Equipementier partenaire de la ligue) :	500 €
			Aide à la formation (frais pédagogique et frais annexes) valable sur les deux premières années d'existence - forfait :	250 €
			Prise en charge par la ligue de l'affiliation et des abonnements "Approches du hand & HandMag" :	176 €
			Aide informatique (sur présentation de facture) :	maxi 250 €

<b>PARTICIPATION ASSEMBLEE GENERALE</b>	
CLUBS CORPORATIF/DEPARTEMENTAUX/REGIONAUX/NATIONAUX (HORS NOUVEAUX CLUBS)	20 €

### RECAPITULATIF DES TARIFS D'ADHESION (AFFILIATION / ABONNEMENTS / PARTICIPATION AG 2025-2026)

	Occitanie 2025-2026	Occitanie 2026-2027
Nouveaux clubs civils et corporatifs : (prise en charge par la ligue de l'affiliation et des abonnements "Approches du hand & HandMag" : 176,00 €)	0 €	0 €
Sport entreprise :	222 €	232 €
Clubs Nationaux :	332 €	342 €
Clubs Régionaux :	282 €	292 €
Clubs Départementaux :	232 €	242 €

### LICENCES PRATIQUANTES COMPETITIVES

		part fédérale	MDH	assurance RC	assurance IA	total FFHB 25-26	part Ligue	Fonds Emploi	part Ligue 25-26	Occitanie	Occitanie
										2025-2026	2026-2027
Hand à 7	Plus de 16 ans	29,69 €	6,00 €	1,64 €	3,68 €	41,01 €	33,50 €	3,50 €	37,00 €	74,18 €	78,01 €
	12 - 16 ans	18,55 €	6,00 €	0,72 €	1,41 €	26,68 €	23,45 €	3,50 €	26,95 €	50,22 €	53,63 €
	6-11 ans	13,84 €	6,00 €	0,37 €	0,45 €	20,66 €	17,05 €	3,50 €	20,55 €	38,01 €	41,21 €
Beach	Plus de 16 ans	4,00 €	6,00 €	1,64 €	3,68 €	15,32 €	23,85 €	3,50 €	27,35 €	57,72 €	42,67 €
	12 - 16 ans	4,00 €	6,00 €	0,72 €	1,41 €	12,13 €	15,23 €	3,50 €	18,73 €	37,41 €	30,86 €
Parahand	Plus de 16 ans	22,73 €	6,00 €	1,64 €	3,68 €	34,05 €	3,05 €	3,50 €	6,55 €	37,22 €	40,60 €
	12 - 16 ans	11,94 €	6,00 €	0,72 €	1,25 €	19,91 €	3,05 €	3,50 €	6,55 €	25,41 €	26,46 €
Hand à 7 blanche	Plus de 16 ans	29,69 €	6,00 €	1,64 €	3,68 €	41,01 €	33,50 €	3,50 €	37,00 €	74,18 €	78,01 €
Corporative	Plus de 16 ans	22,73 €	6,00 €	1,64 €	3,68 €	34,05 €	32,28 €	3,50 €	35,78 €	66,02 €	69,83 €
Indépendant	Plus de 16 ans	29,69 €	6,00 €	1,64 €	3,68 €	41,01 €	33,50 €	3,50 €	37,00 €	74,18 €	78,01 €

### LICENCES PRATIQUANTES NON COMPETITIVES

		part fédérale	MDH	assurance RC	assurance IA	total FFHB 25-26	part Ligue	Fonds Emploi	part Ligue 25-26	Occitanie	Occitanie
										2025-2026	2026-2027
Babyhand	0 - 5 ans	13,84 €	6,00 €	0,37 €	0,45 €	20,66 €	13,91 €	3,50 €	17,41 €	34,91 €	38,07 €
Loisirs Hand à 7 / Hand à 4	Plus de 16 ans	22,03 €	6,00 €	1,60 €	3,39 €	33,02 €	31,92 €	3,50 €	35,42 €	64,68 €	68,44 €
	12 - 16 ans	9,73 €	6,00 €	0,66 €	1,24 €	17,63 €	9,64 €	3,50 €	13,14 €	27,59 €	30,77 €
	6-11 ans	9,73 €	6,00 €	0,66 €	0,45 €	16,84 €	6,60 €	3,50 €	10,10 €	24,59 €	26,94 €
Loisirs Beach	Plus de 16 ans	4,00 €	6,00 €	1,60 €	3,39 €	14,99 €	23,85 €	3,50 €	27,35 €	56,73 €	42,34 €
	12 - 16 ans	4,00 €	6,00 €	0,66 €	1,24 €	11,90 €	9,64 €	3,50 €	13,14 €	27,59 €	25,04 €
	6-11 ans	4,00 €	6,00 €	0,66 €	0,45 €	11,11 €	6,60 €	3,50 €	10,10 €	24,59 €	21,21 €
Handfit	Plus de 16 ans	22,03 €	6,00 €	1,60 €	3,39 €	33,02 €	9,64 €	3,50 €	13,14 €	42,73 €	46,16 €
	12 - 16 ans	22,97 €	6,00 €	0,66 €	1,24 €	30,87 €	6,09 €	3,50 €	9,59 €	39,23 €	40,46 €
Handensemble	Plus de 16 ans	9,73 €	6,00 €	0,66 €	1,24 €	17,63 €	9,24 €	3,50 €	12,74 €	27,19 €	30,37 €
	12 - 16 ans	9,73 €	6,00 €	0,66 €	1,24 €	17,63 €	6,09 €	3,50 €	9,59 €	24,09 €	27,22 €
	6-11 ans	9,73 €	6,00 €	0,66 €	0,45 €	16,84 €	3,55 €	3,50 €	7,05 €	21,59 €	23,89 €
Dirigeant	Plus de 16 ans	4,00 €	6,00 €	0,68 €	1,35 €	12,03 €	6,50 €	3,50 €	10,00 €	30,46 €	22,03 €
	12 - 16 ans	4,00 €	6,00 €	0,68 €	1,35 €	12,03 €	3,00 €	3,50 €	6,50 €	26,96 €	18,53 €
Blanche Dirigeant	Plus de 16 ans	4,00 €	6,00 €	0,68 €	1,35 €	12,03 €	6,50 €	3,50 €	10,00 €	30,46 €	22,03 €
Esprit club	16 ans minimum	0,00 €	0,00 €	0,68 €	1,35 €	2,03 €					2,03 €
Événementielle	Tous âges	Assurances Responsabilité Civile (0,06 €) et Individuelle Accident (0,17 €) prises en charge par la fédération								0,00 €	0,00 €

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires proposées par le contrat d'assurance fédéral, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

- ⇒ Option 1 59 €
- ⇒ Option 2 99 €
- ⇒ Option 3 159 €

## 1.4. DROITS

	Performance (facturée par FFHB)			Occitanie	Occitanie		
				2025-2026	2026-2027		
<b>Droits de mutation (joueurs sans contrat)</b>	+ 16 ans	FFHB :	144,00 €	Ligue :	70,00 €	1 054 €	1 054 €
	12/16 ans	FFHB :	84,00 €	Ligue :	35,00 €	160 €	214 €
	gratuité dirigeant, jeune dirigeant et jeunes né(e)s en 2015 et après						85 €

Droits de transfert international (joueurs français) pour la FFHB		
Niveau de jeun club d'accueil	Droit administratif (art. 59,3,1 des RG)	Dont Q-P supplémentaire affecté au fonds de valorisation du 1er club (art. 64,1,4 des RG)
Toutes divisions (sauf LNH et LFH)	144 €	4 €
LNH, D1F	1 054 €	4 €
D2F	654 €	4 €

JOUEUR AMATEUR (= qui était sans contrat et qui reste sans contrat)	JOUEUR PROFESSIONNEL (= qui était sous contrat et/ou qui devient sous contrat)
EHF : 160,00 €	EHF : 1600,00 €
fédération quittée : 160,00 €	fédération quittée : 1600,00 €
IHF : 150,00 CHF	IHF : 1500,00 CHF
fédération quittée : 150 CHF	fédération quittée : 1500,00 CHF

Droits de transfert international (joueurs étranger) pour la FFHB		
Niveau de jeun club d'accueil	Droit administratif (art. 59,3,1 des RG)	Q-P supplém. fonds de valorisation du 1er club (art. 64,1,4 des RG)
LNH, D1F	1 550 €	350 €
D2F	950 €	350 €
N1M & F N2M & F, N3M	910 €	350 €
Niveau Territorial	144 €	Aucune

- le transfert international d'un joueur étranger d'un moins de 16 ans dans les conditions suivantes : déménagement de la famille ; études en France ;
- le transfert international d'un joueur ressortissant communautaire dans le cadre d'un programme d'échanges étudiants (ERASMUS, SOCRATES).

La délivrance du certificat international demeure obligatoire dans les deux cas et reste préalable à toute qualification de la licence.

	Occitanie		
	2025-2026	2026-2027	
<b>Droits d'engagement</b>	+ 16 masculin - Prénationale	210 €	210 €
	+ 16 masculin - Excellence Régionale	210 €	210 €
	+ 16 ans féminin - Nationale 3	360 €	360 €
	+ 16 féminin - Prénational	210 €	210 €
	Territorial accédant + 16 féminin - Prénational	100 €	100 €
	- 20 ans féminin	125 €	125 €
	- 18 ans masculin	125 €	125 €
	- 18 ans féminin	125 €	125 €
	-17 masculin et féminin	125 €	125 €
	-16 féminin Elite	125 €	125 €
	- 15 ans masculin et féminin	90 €	90 €
	+ 16 masculin & féminin - challenge Autan / challenge corporatif	135 €	135 €
	Coupe de France : clubs départementaux masculins ou féminins	41 €	41 €
	Coupe de France : clubs régionaux masculins ou féminins	51 €	51 €

FONDS DE VALORISATION DU PREMIER CLUB		
Aides versées aux clubs concernés en cas d'atteinte d'un ou plusieurs marqueurs (article 64.1.3 des RG)		
Marqueur 1 - 1ère inscription liste Pôle Espoir	150 €	
Marqueur 2 - 1ère compétition internationale de référence	400 €	
Marqueur 3 - 1ère homologation convtion de formation	400 €	
Marqueur 4 - 1er contrat pro en France	1 000 €	
Marqueur 5 - 1ère compétition EdF Senior A	1 500 €	
indemnités de formation joueur (article 64.2 RG et textes relatifs aux centres de formation par saison et sous convention de formation entamée) - Part fixe forfaitaire (hors part variable selon critères)	jusqu'en 2012-2013	7 622 €
	à partir de 2013-2014	12 000 €
	à partir de 2018-2019	15 000 €
indemnités de formation jeune arbitre (article 64.3 RG) par année de formation entamée	100 €	
Outre-Mer (article 65 RG) consignation encaissable à la FFHandball pour chaque licence établie 830 € de garantie en cas de manquement grave du club d'accueil à ses obligations	servant	830 €

Pour info : indemnités de formation en cas de transfert international d'un joueur âgé de 16 à 23 ans

par joueur et par saison, sous contrat / convention club quitté	3 315 € (3 500 CHF)
par joueur et par saison, en équipe nationale fédération quittée	1 420 € (1500 CHF)
amende maximum en cas de non paiement	16 470 € (20 000 CHF)

Droits de consignation	article 150 RG et 6.1 et 8 du règlement d'examen des réclamations et litiges		territorial	national
	Première instance		200 €	400 €
	Appel au Jury d'Appel		400 €	750 €

Formation	Bénévoles (hors épreuve certificative)	par module de l'architecture fédérale (Titre IV & V) :	5,00 € / heure
		CPF :	6,00 € / heure
	Epreuve Certificative	Contribuer à l'animation sportive de la structure :	30 €
		Contribuer au fonctionnement de la structure :	30 €
		Animer des pratiques éducatives :	90 €
		Contribuer à l'animation sportive de la structure :	90 €
		Entraîner des Adultes en compétition :	50 €
		Entraîner des Jeunes en compétition :	50 €
	Salarié	12,00 € / heure sur devis	
	Frais annexe	17,00 € / repas prévus dans la formation	

## 2 - FRAIS ARBITRAGE

### 2.1. INDEMNITES ARBITRAGE

		Occitanie 2025-2026	Occitanie 2026-2027
FRAIS DE SEJOUR JUGE ARBITRE	+ 16 ANS FEMININ NATIONALE 3	70 €	70 €
	+ 16 ANS MASCULIN PRENATIONAL	70 €	70 €
	+16 ANS FEMININ PRENATIONAL	50 €	50 €
	+ 16 ANS MASCULIN REGIONAL EXCELLENCE	50 €	50 €
	+ 16 ANS PRÉRÉGIONAL D1	40 €	45 €
	+ 16 ANS PRÉRÉGIONAL D2	40 €	40 €
	- 18 ANS MASCULIN D1	32 €	32 €
	- 18 ANS MASCULIN (autres divisions)	30 €	30 €
	- 17 ANS MASCULIN ET FEMININ OCCITANIE (toutes divisions)	32 €	32 €
	- 16 ANS FEMININ ELITE	32 €	32 €
	- 15 ANS MASCULIN ET FEMININ (Championnat D1 et finalités)	25 €	25 €
	- 13 ANS MASCULIN ET FEMININ RENCONTRES FINALITES	20 €	20 €
	- 11 ANS MASCULIN ET FEMININ RENCONTRES FINALITES	15 €	15 €
	+ 16 ANS MASCULIN ET FEMININ CHALLENGE AUTAN	35 €	35 €
	TOURNOI 4-5 RENCONTRES	80 €	80 €
	TOURNOI 2-3 RENCONTRES	60 €	60 €
	Arbitre Référent Beach	80 €	80 €
	Arbitre tournoi Beach	30 €	30 €
	ParaHandball - Rencontres Handball sourds et Handfauteuil	40 €	40 €
	Coupe de France départementale et régionale :	du 1er au 5ème tour	32 € match sec et 55 € par tournoi
Finales de zones et de secteurs		80 € par arbitre et par tournoi	80 € par arbitre et par tournoi
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL T1/T2	y compris "Accompagnement Vidéo"	par rencontre	50 €
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL T3		par rencontre	35 €
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR EA ou TERRITORIAL désigné par la CTA	accompagnement tournoi (ID-IC) - 3 RENCONTRES		45 €
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL Intercomités Nationaux		par jour	60 €
FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC		par match	35 €
FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE CTA		par match	35 €
FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC			
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE DELEGUE CTA	par tournoi (FINALES REGIONALES MASCULIN ET FEMININ)	65 €	65 €
STAGE ARBITRAGE	Participation stage complémentaire de validation (hors stages de début de saison planifiés)	150 €	150 €
PARTICIPATION ARBITRAGE	Par arbitre actif	activation du 01/07 au 31/12/26	45 €
		activation du 01/01 au 31/05/27	30 €

### 2.1. INDEMNITES KILOMETRIQUES ARBITRAGE

		Occitanie 2025-2026	Occitanie 2026-2027	
INDEMNITE KILOMETRIQUE ARBITRAGE Championnats régionaux (avec frais d'autoroute)	+ 16 ANS PRENATIONAL (déplacement réel) / km	0,40 €/km réel	0,40 €/km réel	
	+ 16 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (déplacement réel) / km	0,40 €/km réel	0,40 €/km réel	
	+ 16 ANS PREREGIONAL (déplacement réel) / km	0,40 €/km réel	0,40 €/km réel	
	- 18 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (2 déplacements)	0,40 €	0,40 €	
	- 18 ANS (2 déplacements)	0,40 €	0,40 €	
	- 17 ANS OCCITANIE (2 déplacements)	0,40 €	0,40 €	
	- 16 ANS OCCITANIE (2 déplacements)	0,40 €	0,40 €	
	- 15 ANS RENCONTRE CHAMPIONNAT D1 (2 déplacements)	0,40 €	0,40 €	
	- 13 ANS RENCONTRE (2 déplacements)	0,40 €	0,40 €	
	- 11 ANS RENCONTRE (2 déplacements)	0,40 €	0,40 €	
	FINALITE REGIONALE (1 déplacement)	0,40 €	0,40 €	
	+ 16 ANS - CHALLENGE AUTAN	0,40 €	0,40 €	
	INDEMNITE KILOMETRIQUE ARBITRAGE Coupe de France Régionale et Départementale (sans frais de péage)	du 1er au 5ème tour	0,30 € par arbitre limité à 50 €	Grille tarifaire de la CTA
		Finales de zones et de secteurs	0,30 € / km par juge-arbitre	0,30 € / km par juge-arbitre
INDEMNITE KILOMETRIQUE (avec frais d'autoroute)	Juge Accompagnateur territorial	0,40 €	0,40 €	
	Juge Accompagnateur EA	0,40 €	0,40 €	
INDEMNITE KILOMETRIQUE (avec frais d'autoroute)	Juge Délégué COC	0,30 €	0,30 €	
	Autres (Elus CA / membre commission / salariés...)	0,30 €	0,30 €	

### 2.2 PENALITE FINANCIERE LIEES A L'ARBITRAGE

Amende au club d'appartenance de l'arbitre qui s'auto désigne sur un match sans validation de la CTA	50 €
--	------

**3. PENALITES FINANCIERES**
**3.1. PENALITES FINANCIERES LIEES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS**

CADRE GENERAL (Article 152 des règlements généraux)

ARTICLE REF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION ET MONTANT		
25.2.8.2.2	Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	tous		40 €	
26.2.4					
30.1.2	Non respect de l'obligation de licence	tous		de 100 à 5000 €	
35.3	Non respect de l'obligation liée à la mention "encadrant"	tous	1er manquement	Avertissement	
			A partir du 2è manquement	150 €	
83	Absence de maillots différents	N		320 €	
		R		130 €	
		D		64 €	
88.2	Absence de responsable de l'espace de compétition	N		40 €	
		R		20 €	
		D		10 €	
93	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	N		110 €	
		R		50 €	
		D		20 €	
94	Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu	N	> 16 ans : 160 €	autres : 80 €	
		R	> 16 ans : 50 €	autres : 20 €	
		D	> 16 ans : 20 €	autres : 10 €	
98.2.1	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	N		590 €	
		R		210 €	
		D		110 €	
98.2.2	Non respect de la mise à jour de la base de données	N		40 €	
		R		20 €	
		D		10 €	
98.2.3.1 98.2.3.2	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club et par mention manquante)	N		40 €	
		R		20 €	
91.2.2 a) 91.2.2 b) 98.2.3.3	Inscription d'un OTM non conforme	D		10 €	
		N		40 €	
		R		20 €	
98.2.3.2	Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	D		10 €	
		LFH		300 €	
		D2F et N1M		200 €	
		autres championnats de France		100 €	
		R		20 €	
98.2.3.2	Manquement au relevé des buts par le secrétaire	D		10 €	
		N		40 €	
		R		20 €	
98.2.3.3	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club de l'arbitre et par mention manquante)	D		10 €	
		N		20 €	
		R		10 €	
98.6.1	Officiel de table non licencié	N		40 €	
		R		20 €	
		D		10 €	
98.7	Non respect des délais de transmission de la feuille de match	N	Après 20 H ou minuit selon l'heure du match	40 €	
		R		20 €	
		D		10 €	
		N	Au-delà du 3è jour ouvrable	190 €	
		R		130 €	
		D		60 €	
100.1 et 100.2	Match à jouer ou à rejouer, indemnité de repas par personne (déplacement > 150 km aller)	tous		16,10 €	
104.2	Forfait isolé > 16 ans *	N		590 €	
		R		210 €	
		D		110 €	
	Forfait isolé jeunes et < 18 ans *	N		250 €	
		R		110 €	
104.2.4	pénalité par kilomètre non effectué A/R	D / R		0,60 €	
104.3	Forfait général > 16 ans	N		1 770 €	
		R		630 €	
		D		330 €	
	Forfait général < 18 ans	N		750 €	
		R		330 €	
104.4	Forfait Coupe de France	D1/D2	Jusqu'au 32ème de finale	10 000 €	
16ème et 8ème de finale			20 000 €		
1/4, demi-finale			30 000 €		
Finale		50 000 €			
R et D		Régionale 1er tour	engagement conservé		
105	Non communication de résultat	N	si récidive	à partir du 2è tour	50 €
R				90 €	
R			160 €		
D			30 €		
109	Match perdu par pénalité > 16 ans	N		100 €	
		R		50 €	
		D		20 €	
	Match perdu par pénalité < 18 ans	N		80 €	
		R		20 €	
		D		10 €	

139	Absence de déclaration d'organisation	N		320 €
		R		110 €
		D		50 €

**3.2. PENALITES FINANCIERES LIEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES****PENALITES ATTACHEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

Le montant des pénalités financières est réduit de moitié pour l'ensemble des sanctions disciplinaires assorties de sursis.

ARTICLE REF.	SANCTION	NIVEAU	MONTANT
20.1	avertissement et / ou blâme	R et D	50 €
	date de suspension ferme	R et D	80 €
	suspension d'un an	R et D	1 400 €
	suspension ou retrait/interdiction de licence par année supplémentaire (dans la limite du montant prévu pour la radiation)	R et D	500 €
	Inéligibilité à temps (par an)	Tous niveaux	600 €
	radiation	R et D	2 600 €
	par date de rencontre à huis clos	R	200 €
		D	100 €
par date de suspension de salle	R	300 €	
	D	200 €	

**PENALITES LIEES A LA PENETRATION SUR L'AIRE DE JEU, PENDANT ET APRES LE MATCH DE LICENCIES DU BANC**

ARTICLE REF.	TYPE DE FAUTE	CLUB	MONTANT
20.1	Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups ou comportement collectif inacceptable de l'équipe		200 € X N points de retrait

**PÉRÉQUATION**

	Frais de déplacement des équipes par km		0,60 €
--	---	--	--------

# ANNEXES

STATISTIQUES

STATUTS ET RÈGLEMENTATION

DISCIPLINE

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

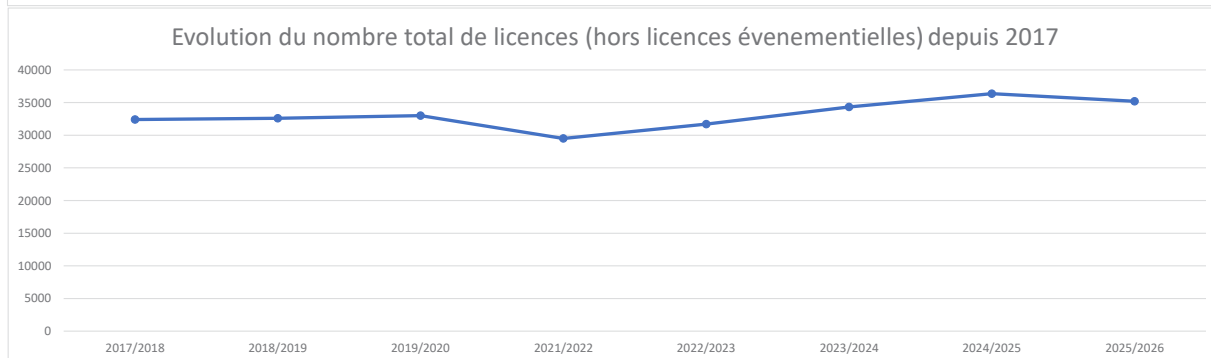
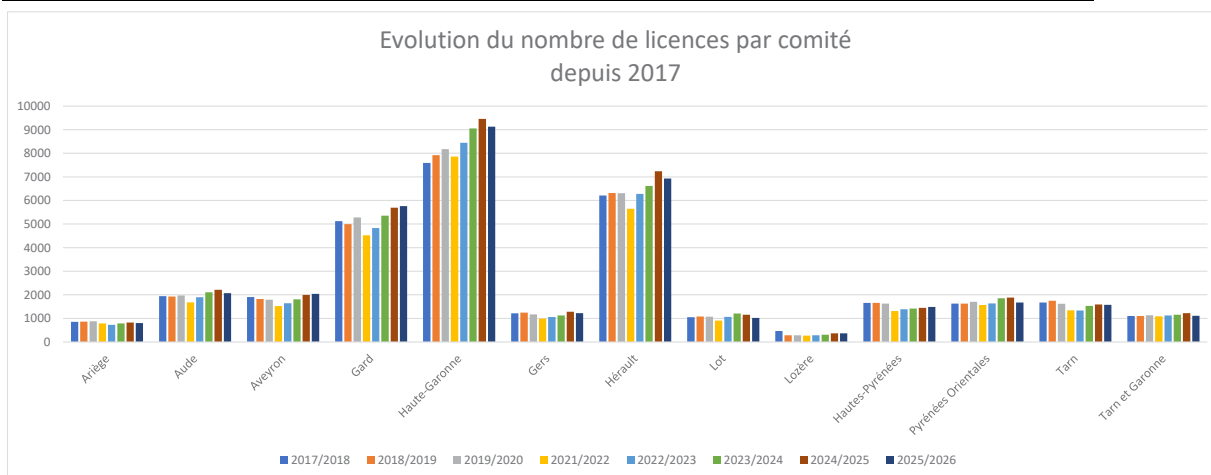
# STATISTIQUES

## L'évolution des licences depuis 2017

Chiffres 2025/2026 au 05/05/2026

Ces chiffres ne comprennent pas les licences événementielles  
ni les licences indépendantes Ligue

	Saisons							
	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
<b>Ariège</b>	855	864	878	790	728	790	822	804
<b>Aude</b>	1943	1925	1976	1683	1894	2111	2213	2073
<b>Aveyron</b>	1902	1825	1794	1523	1643	1806	1993	2041
<b>Gard</b>	5122	4997	5277	4525	4829	5358	5694	5757
<b>Haute-Garonne</b>	7591	7923	8179	7864	8447	9050	9458	9127
<b>Gers</b>	1218	1248	1167	990	1054	1124	1282	1225
<b>Hérault</b>	6214	6312	6306	5647	6277	6616	7235	6934
<b>Lot</b>	1053	1077	1072	905	1063	1209	1155	1020
<b>Lozère</b>	462	282	283	272	285	308	365	368
<b>Hauts-Pyrénées</b>	1654	1657	1625	1313	1385	1420	1451	1485
<b>Pyrénées Orientales</b>	1624	1627	1699	1568	1633	1855	1884	1669
<b>Tarn</b>	1671	1747	1622	1340	1338	1527	1593	1572
<b>Tarn et Garonne</b>	1101	1105	1136	1084	1124	1156	1219	1113
<b>Ligue</b>	<b>32410</b>	<b>32589</b>	<b>33014</b>	<b>29504</b>	<b>31700</b>	<b>34330</b>	<b>36364</b>	<b>35188</b>



**Le point par comité :**

**Evolution du nombre total de licences  
(compétitives + non-compétitives + évènementielles)**

COMITES	Saison 23/24	Saison 24/25	Saison 25/26	Evolution 25-26 / 24-25	
				Nombre	%
ARIEGE	791	973	931	-42	-4,32
AUDE	2685	2307	3541	1234	53,49
AVEYRON	2004	2068	2387	319	15,43
GARD	29070	12474	8415	-4059	-32,54
HAUTE-GARONNE	10461	10626	9934	-692	-6,51
GERS	1481	1612	1448	-164	-10,17
HERAULT	11786	11555	7896	-3659	-31,67
LOT	1280	1276	1054	-222	-17,40
LOZERE	1094	1020	638	-382	-37,45
HAUTES-PYRENNÉES	1592	1484	1493	9	0,61
PYRENEES ORIENTALES	2506	2679	1930	-749	-27,96
TARN	1563	1593	1702	109	6,84
TARN & GARONNE	1737	2399	1550	-849	-35,39

**Evolution du nombre de licences compétitives**

COMITES	Saison 23/24	Saison 24/25	Saison 25/26	Evolution 25-26 / 24-25	
				Nombre	%
ARIEGE	746	732	713	-19	-2,55
AUDE	1827	1865	1817	-48	-2,63
AVEYRON	1542	1646	1726	80	5,19
GARD	4584	4766	4829	63	1,37
HAUTE-GARONNE	8280	8547	8295	-252	-3,04
GERS	1038	1130	1036	-94	-9,06
HERAULT	5791	6131	5902	-229	-3,95
LOT	1016	967	881	-86	-8,46
LOZERE	287	315	318	3	1,05
HAUTES-PYRENNÉES	1252	1208	1231	23	1,84
PYRENEES ORIENTALES	1626	1683	1501	-182	-11,19
TARN	1328	1343	1341	-2	-0,15
TARN & GARONNE	981	963	898	-65	-6,63

**Evolution du nombre de licences loisirs + autres formes de pratique**

COMITES	Saison 23/24	Saison 24/25	Saison 25/26	Evolution 25-26 / 24-25	
				Nombre	%
ARIEGE	44	90	91	1	2,27
AUDE	284	348	256	-92	-32,39
AVEYRON	264	347	315	-32	-12,12
GARD	774	928	928	0	0,00
HAUTE-GARONNE	770	911	819	-92	-11,95
GERS	86	152	189	37	43,02
HERAULT	825	1104	1032	-72	-8,73
LOT	193	188	139	-49	-25,39
LOZERE	21	50	50	0	0,00
HAUTES-PYRENNÉES	168	243	254	11	6,55
PYRENEES ORIENTALES	229	201	168	-33	-14,41
TARN	199	250	231	-19	-9,55
TARN & GARONNE	175	256	215	-41	-23,43

**Evolution du nombre de licences masculines compétitives**

COMITES	Saison 23/24	Saison 24/25	Saison 25/26	Evolution 25-26 / 24-25	
				Nombre	%
ARIEGE	398	374	348	-26	-6,53
AUDE	1108	1135	1095	-40	-3,61
AVEYRON	878	938	977	39	4,44
GARD	2905	2959	2991	32	1,10
HAUTE-GARONNE	5208	5304	5204	-100	-1,92
GERS	543	594	566	-28	-5,16
HERAULT	3948	4231	4050	-181	-4,58
LOT	603	569	519	-50	-8,29
LOZERE	147	163	165	2	1,36
HAUTES-PYRENEES	685	690	684	-6	-0,88
PYRENEES ORIENTALES	1127	1092	981	-111	-9,85
TARN	870	870	878	8	0,92
TARN & GARONNE	627	627	572	-55	-8,77

**Evolution du nombre de licences féminines compétitives**

COMITES	Saison 23/24	Saison 24/25	Saison 25/26	Evolution 25-26 / 24-25	
				Nombre	%
ARIEGE	348	358	365	7	2,01
AUDE	719	730	722	-8	-1,11
AVEYRON	664	708	749	41	6,17
GARD	1679	1807	1838	31	1,85
HAUTE-GARONNE	3072	3243	3091	-152	-4,95
GERS	495	536	470	-66	-13,33
HERAULT	1843	1900	1852	-48	-2,60
LOT	413	398	362	-36	-8,72
LOZERE	140	152	153	1	0,71
HAUTES-PYRENEES	567	518	547	29	5,11
PYRENEES ORIENTALES	499	591	520	-71	-14,23
TARN	458	473	463	-10	-2,18
TARN & GARONNE	354	336	326	-10	-2,82

**Le point par catégorie :**

**Evolution du nombre de licences masculines compétitives**

CAT. D'AGE	Saison 23/24	Saison 24/25	Saison 25/26	Evolution 25-26 / 24-25	
				Nombre	%
+ 18 ans	4363	4431	7269	2838	65,05
- 18 ANS	2202	2370	2276	-94	-4,27
- 15 ans	2417	2369	2289	-80	-3,31
- 13 ans	2532	2522	2457	-65	-2,57
- 11 ans	2417	2544	2419	-125	-5,17
- 9 ans	2364	2492	2253	-239	-10,11

**Evolution du nombre de licences féminines compétitives**

CAT. D'AGE	Saison 23/24	Saison 24/25	Saison 25/26	Evolution 25-26 / 24-25	
				Nombre	%
+ 18 ans	2455	2569	4407	1838	74,87
- 18 ANS	1380	1429	1554	125	9,06
- 15 ans	1576	1664	1532	-132	-8,38
- 13 ans	1574	1727	1679	-48	-3,05
- 11 ans	1398	1399	1322	-77	-5,51
- 9 ans	1113	1100	965	-135	-12,13

**Evolution du nombre de licences compétitives**

CAT. D'AGE	Saison 23/24	Saison 24/25	Saison 25/26	Evolution 25-26 / 24-25	
				Nombre	%
+ 18 ans	6818	7000	11676	4676	68,58
- 18 ANS	3582	3799	3830	31	0,87
- 15 ans	3993	4033	3821	-212	-5,31
- 13 ans	4106	4249	4136	-113	-2,75
- 11 ans	3815	3943	3741	-202	-5,29
- 9 ans	3477	3592	3218	-374	-10,76

# STATUTS ET RÉGLEMENTATION

## CMCD 2026-2027 : POINTS POSITIFS NOUVELLE CIRCULAIRE

### 1. Simplification de la circulaire pour qu'elle soit plus lisible et compréhensible

- a. Synthétisation des fiches "Mon équipe de référence" en 1 page récapitulative : socle de base commun à toutes les divisions territoriales
- b. Synthétisation des fiches en cas d'accèsion au niveau National ou Territorial en une page récapitulative : socle de base commun (hors domaine sportif et technique)
- c. Aucune modification de socle de base domaine technique
- d. Modification du socle de base JA : 2 JA référencés et validés dans Gest'Hand et ayant effectué chacun au moins 7 arbitrages au 31 mai 2027

### 2. Ajout des points BONUS attribués pour le calcul du seuil de ressources (Labels)

- a. **Domaine SPORTIF**: Labels Baby hand, Hand à 4, Handfit, Parahand et Beach handball (10 points/label)
- b. **Domaine TECHNIQUE** : Label Club formateur (10 points)
- c. **Domaine JUGE ARBITRE** : Ajout du Label Arbitrage (10 points)
- d. **Domaine ASSOCIATIF/ BONUS** : Ajout des labels Vie du club et Féminisation (10 pts/labels)

### 3. Mise en place d'un système de bonification

- a. Un club qui satisfait aux exigences de la CMCD Territoriale durant 2 années consécutives et qui se trouverait en difficulté dans un ou plusieurs domaines la saison suivante ne sera pas sanctionnée. En cas de manquement une des 2 saisons suivantes, le club sera sanctionné soit dans le cadre du 1er manquement soit de la récidive.

# DISCIPLINE

LIGUE OCCITANIE HANDBALL		Saison 24/25	Saison 25/26
GENERALITE			
NOMBRE DE DOSSIERS		306	200
DONT RELAXES		103	51
FAUTES INDIVIDUELLES			
Atteintes aux personnes	A1: Injures, contestations répétées, attitude incorrecte, gestes déplacés...	29	21
	A2: Injures, atteintes à la considération, gestes obscènes...	29	23
	A3: Menaces verbales ou gestuelles, attitude physique menaçante, attitude agressive, tentative de coup...	23	11
	A4: Propos ou comportement discriminatoire... dont racisme, homophobie, sexisme...	0	0
	A5: Brutalités, coups, crachats... ou action de jeu particulièrement sans retenue, dangereuse, intentionnelle ou malveillante.	16	18
	A6: violences, agression...	3	3
	A7: Harcèlement, y compris en ligne (cyberharcèlement).	1	1
	A8: Atteintes, de toutes natures à caractère sexiste ou sexuel	0	0
	A9: Epreuves imposées, ritualisées, ostracisantes ou humiliantes (notamment bizutage ou incitation au bizutage).	0	0
<b>TOTAL "atteintes aux personnes"</b>		<b>101</b>	<b>77</b>
Atteintes aux biens et aux espaces réservés	B1: Utilisation inappropriée de matériel de banc (bouteilles, colle...)	0	0
	B2: Pénétration sur l'aire de jeu non autorisée d'un licencié du public ou d'un joueur ou d'un officiel de banc	2	1
	B3: Lancer de projectiles, de pétards...	0	0
	B4: Pénétration dans un local réservé, dégradations matérielles ou des biens	0	2
<b>TOTAL "Atteintes aux biens et aux espaces réservés"</b>		<b>2</b>	<b>3</b>
Atteintes à l'éthique du sport	C1: Absence sans justificatifs probants à une réunion à laquelle est convoqué un officiel ou absence ou retard de réponse à une demande d'information ou de rapport	1	1
	C2: Manquement à sa charge pour un responsable de la salle ou de l'espace de compétition ou pour un officiel de table	9	2
	C3: Manquement à sa charge pour l'établissement d'une feuille de match, négligences administratives, refus de signer la feuille de match.	5	4
	C4: Non respect des décisions territoriales ou fédérales	0	0
	C5: Interruption volontaire, temporaire ou définitive d'un match (refus individuel par l'officiel responsable de mener un match à son terme)	0	0
	C6: Refus de sélection ou aide ou incitation au refus de sélection	0	0
	C7: Non respect d'une règle élémentaire de sécurité en matière sanitaire ou médicale	0	0
	C8: Infraction aux règles interdisant la présence de boissons alcoolisées	0	0
	C9: Manquement à l'obligation d'honorabilité — encadrant sans avoir fourni l'attestation d'honorabilité	0	0
	C10: Honorabilité — Manquement à l'obligation de signalement pour un licencié encadrant	0	0
	C11: Communication à des tiers de tout ou partie d'un dossier disciplinaire ou de réclamations et litiges	0	0
	C12: Non respect des mesures conservatoires	0	0
	C13: Opérations électorales — Manquements aux articles 6.1.3, 6.1.4, 6.1.5.3, 6.1.6 du règlement intérieur	30	0
	C14: Opérations électorales — Fraude ou irrégularité commise dans le scrutin	0	0
	C15: Autres atteintes de toute nature à l'éthique (fraude, corruption, usurpation d'identité, manquements divers à la fonction ou la responsabilité, etc.)	0	31
	C16: Non respect de la réglementation en matière de paris sportifs	0	0
	C17: Manquement aux obligations de collaboration aux enquêtes antidopage et de signalement des faits de dopage	0	0
	C18: Atteinte à la probité relative aux affaires économiques et financières	0	0
	C19: Atteinte à la santé mentale, physique ou violence psychologique	0	0
	C20: Atteinte de l'encadrant aux valeurs éducatives et pédagogiques	0	0
	C21: Manquement à l'obligation d'honorabilité — fraude ou fausse déclaration en matière d'attestation d'honorabilité	0	0
	C22: Exercice d'une activité dans le champ de la FFHandball malgré une interdiction administrative ou judiciaire d'exercer cette activité	0	0
<b>TOTAL "Atteintes à l'éthique du sport"</b>		<b>45</b>	<b>38</b>
<b>TOTAL FAUTES INDIVIDUELLES</b>		<b>148</b>	<b>118</b>
FAUTES COLLECTIVES			
Atteintes aux personnes, aux biens ou aux espaces réservés	D1: Injures, gestes déplacés ou obscènes, injures, atteintes à la considération de la part du public...	31	16
	D2: Menaces verbales ou gestuelles, attitude physique menaçante, attitude agressive de la part du public, lancer de projectiles, de pétards... pénétration non autorisée de personnes du public sur l'aire de jeu...	8	6
	D3: Propos ou comportement discriminatoire du public (dont racisme, homophobie, sexisme...), pénétration non autorisée de personnes du public sur l'aire de jeu avec coups, dégradations matérielles ou des biens...	1	2
	D4: Injures, gestes déplacés ou obscènes, injures, atteintes à la considération de la part du public...	0	0
	D5: Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc ou comportement collectif inacceptable de l'équipe	11	4
<b>TOTAL "Atteintes aux personnes, aux biens ou aux espaces réservés"</b>		<b>51</b>	<b>28</b>
Atteintes à l'éthique du sport	E1	3	0
	E2	0	0
	E3	0	0
	E4	1	0
	E5	0	3
	E6	0	0
<b>TOTAL "Atteintes à l'éthique du sport"</b>		<b>4</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL FAUTES COLLECTIVES</b>		<b>55</b>	<b>31</b>

# ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

## COUPE OCCITANIE -17F ET -18M 2026-2027

### 1. Présentation de la compétition

#### 1.1. Description

La Ligue Occitanie de Handball organise une nouvelle épreuve régionale intitulée Coupe Occitanie.

Cette compétition a pour objectif de proposer :

- Une offre compétitive complémentaire pour les catégories -17 Féminines et -18 Masculins ;
- Désigner les deux équipes finalistes de chaque catégorie qui seront qualifiées pour disputer les finales de zone de la nouvelle Coupe de France Jeunes, organisées par la Fédération à partir de 2027.

#### 1.2. Récompenses Coupe Occitanie – Qualification Coupe de France Jeunes

La Ligue Occitanie assure l'organisation des temps protocolaires ainsi que la dotation en récompenses.

La Ligue a donc la charge de proposer, pour cette nouvelle compétition, un trophée unique par catégorie dont l'utilisation sera récurrente sur chaque édition. Chaque trophée a vocation à représenter l'identité territoriale et les valeurs du handball.

Un trophée pour chaque catégorie sera remis par la Ligue Occitanie aux vainqueurs respectifs. Ils seront remis à l'issue de chaque finale à l'équipe gagnante selon le déroulé protocolaire organisé par la Ligue.

Les équipes victorieuses conserveront leur trophée jusqu'à 15 jours avant la date de la prochaine édition, et devront par conséquent les restituer (à leurs frais) sur l'un des sites de la Ligue Occitanie (Auzerville-Tolosane ou Montpellier).

Une récompense sera également attribuée aux équipes finalistes. Les deux équipes finalistes de chaque catégorie seront qualifiées pour la finale de zone de la Coupe de France Jeunes, organisée par la Fédération Française de Handball.

Les droits d'engagement pour cette compétition sont fixés par la fédération à 250 € par club qualifié, à verser à la ligue Occitanie.

### 2. Commission d'organisation

#### 2.1. Composition

Un groupe de travail « Coupe de l'Occitanie » est constitué. Il est composé de membres issus de la Commission d'Organisation des Compétitions (COC) ainsi que du Conseil d'Administration de la ligue Occitanie, désignés par la présidente de la COC.

#### 2.2. Les missions

Ce groupe de travail est chargé, en lien étroit avec la présidente de la COC, de :

- L'organisation générale de la compétition ;
- La gestion administrative et du suivi opérationnel de la Coupe Occitanie.

#### 2.3. Compétences

Seule la Commission d'Organisation des Compétitions (COC) de la ligue Occitanie est habilitée à prendre toute décision règlementaire et prononcer les sanctions relevant de sa compétence.

Le groupe de travail « Coupe de l'Occitanie » ne dispose d'aucun pouvoir disciplinaire.

### 3. Engagements

#### 3.1. Conditions de participation

La Coupe Occitanie est ouverte aux clubs affiliés engagés dans un championnat de l'Occitanie.

Ne sont pas autorisés à participer :

- Les clubs participants au championnat national en -17 Féminines ou -18 Masculins ;
- Les clubs porteurs ou clubs participants à une convention évoluant au niveau national -17F ou -18M.

Les joueuses et joueurs ayant participé à des rencontres de championnat national -17F et -18M ne sont pas autorisés à prendre part à la Coupe Occitanie.

En cas de non-respect, la sanction appliquée sera la perte du match par pénalité.

Cette règle s'applique également aux joueuses et joueurs mutés en cours de saison.

#### 3.2. Equipes engagées

Une seule équipe est autorisée par catégorie ou convention.

Les conventions sont autorisées uniquement si :

- aucun des clubs concernés n'évolue en championnat national U17F ou U18M durant la saison.
- la convention est déjà engagée dans un championnat régional.

Les conventions ne peuvent pas être créées spécifiquement pour cette compétition.

#### 3.3 Modalités d'engagement

- Tous les clubs sont invités à participer ;
- Le montant des droits d'engagement est fixé à 50€ par équipe ;
- L'inscription d'un club peut être refusée par la Ligue Occitanie pour des motifs sportifs, administratifs ou financiers.

La liste des clubs engagés sera transmise à l'ensemble des comités départementaux.

#### 3.4. Années d'âge autorisées

- Féminines (-17F) : joueuses nées en 2010, 2011 et 2012 ainsi que les joueuses valablement surclassées nées en 2013.
- Masculin (-18F) : joueurs nés en 2009, 2010 et 2011 ainsi que les joueurs valablement surclassés nés en 2012.

#### 3.5 Procédure d'engagement

Les clubs souhaitant participer à la Coupe Occitanie doivent procéder à leur engagement via le logiciel fédéral avant le 15 septembre 2026.

Afin de garantir la cohérence du calendrier des compétitions régionales, le nombre de participants est limité à **72 équipes par sexe**.

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre chronologique d'enregistrement.

En cas de forfait, une pénalité financière de 40€ sera appliquée.

Cette disposition ne s'applique pas en cas de disparition de l'équipe ou du club.

La Commission d'Organisation des Compétitions (COC) procède aux tirages. Elle se réserve la possibilité de les adapter en fonction des contraintes rencontrées (forfaits, ajustement du nombre d'exempts, retrait d'équipes).

#### 4. Formule de l'épreuve

##### 4.1. Calendrier

Le calendrier de la Coupe de l'Occitanie est consultable sur le site de la ligue Occitanie.

Ce calendrier est pour être modifié en cas de contraintes exceptionnelles, notamment liées à des conditions sanitaires ou à tout autre cas de force majeure.

Afin de garantir le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat régional ne pourra être programmée sur les deux premières dates de Coupe Occitanie. Dans le cas contraire, la rencontre de championnat devra obligatoirement être reportée.

Organisation des tournois à 3 ou 4 équipes :

	Tournois à 3 équipes	Tournois à 4 équipes (3 matches)
<b>Nombre de joueurs</b>	14 joueurs par rencontre qui peuvent être différents	14 joueurs par rencontre qui peuvent être différents
<b>Temps de jeu</b>	2 x 25'	2 x 25'
<b>Temps morts</b>	3	3
<b>Mi-temps</b>	10'	10'
<b>Exclusion</b>	2'	2'
<b>Temps entre les matches</b>	30'	30'
<b>Ordre des rencontres</b>	Le club hôte joue le 2 <sup>e</sup> et le 3 <sup>e</sup> match	Match 1 : A contre B Match 2 : C contre D Match 3 : Vainqueur M1 / Vainqueur M2 Le club hôte aura la lettre C
<b>Absence d'un ou plusieurs clubs</b>	Match sec	Si 1 équipe absente = tournoi à 3 Si 2 équipes absentes = match sec

En cas de participation d'un joueur non qualifié ou non autorisé, la Commission d'Organisation des Compétitions (COC) prononcera la perte par pénalité de la ou des rencontres concernées pour l'équipe fautive et procédera, le cas échéant, à la rectification du classement du tournoi.

##### 4.2. Horaires des tournois à 3 ou 4 équipes

Les horaires prévisionnels des rencontres sont fixés comme suit:

- Samedi : 14h00 - 16h00 - 18h00
- Dimanche : 12h30 - 14h30 - 16h30

La Ligue Occitanie se réserve la possibilité d'adapter ces horaires en fonction des contraintes d'organisation.

##### 4.3. Finalités

Les finalités de la Coupe Occitanie comprennent :

- Les ½ Finales ;
- Les Finale.

Les modalités d'organisation des finalités sont définies par le bureau directeur de la Ligue Occitanie, sur proposition de la COC.

L'organisation opérationnelle est assurée en lien avec :

- Le groupe de travail de la Coupe Occitanie ;
- La cellule événementielle de la ligue Occitanie.

#### 5. Choix des terrains

Le premier club tiré au sort reçoit la rencontre.

En cas d'indisponibilité du gymnase, la rencontre pourra être inversée sur décision de la COC.

##### 5.1. Reports

Aucun report de rencontre n'est autorisé, y compris en cas de sélection de joueurs ou joueuses.

##### 5.2. Organisation des finales

Le site d'accueil des finales sera désigné par le groupe de travail « Coupe Occitanie », après appel à candidatures.

#### 6. Match à rejouer

Les rencontres reportées pour cas de force majeure pourront être reprogrammées en semaine, selon les modalités définies par la COC.

#### 7. Organisation des rencontres

##### 7.1. Organisation générale

L'organisation des rencontres est assurée par le club recevant.

Le club organisateur assume l'ensemble des obligations liées à cette qualité, conformément aux dispositions prévues dans les règlements généraux des compétitions de la Ligue Occitanie. Les conclusions de match doivent être saisies dans le logiciel fédéral dans les délais réglementaires.

Les résultats doivent être enregistrés dans le logiciel fédéral au plus tard dans les 24 heures suivant la rencontre.

##### 7.2. Déroulement des rencontres

Les rencontres se disputent aux dates fixées par le calendrier officiel, sauf dérogation exceptionnelle accordée par la Commission d'Organisation de Coupe Occitanie.

Les matches doivent débuter à l'heure indiquée sur la conclusion de match, conformément aux horaires autorisés par les règlements généraux.

En cas d'absence d'une équipe, le forfait pourra être demandé par l'équipe présente et sera constaté par les arbitres.

##### 7.3. Forfaits

À compter du premier tour, tout forfait entraînera automatiquement l'application d'une pénalité financière à l'encontre du club concerné. Par ailleurs, si les arbitres n'ont pas été prévenus du forfait avant leur déplacement, leurs indemnités pourront être maintenues conformément aux règlements en vigueur.

#### 8. Couleurs des maillots

Les dispositions applicables sont celles prévues par les règlements généraux de la Ligue Occitanie.

#### 9. Ballons

Les dispositions applicables sont celles prévues par les règlements généraux de la Ligue Occitanie.

## 10. Arbitrage

Les arbitres sont désignés par la Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) de la ligue Occitanie.

En cas d'absence d'arbitre désigné, les dispositions prévues par les règlements généraux s'appliquent.

### 10.1. Matches secs

Pour une rencontre simple :

- Indemnité de 32€ par arbitre ;
- Indemnité de 0,30€ /km ;
- Frais pris en charge par le club recevant ;
- Le co-voiturage sera privilégié.

### 10.2. Tournois

Dans le cadre d'un tournoi, la prise en charge sera également pour le club recevant :

- 1 paire d'arbitre est désignée l'ensemble du tournoi ;
- Indemnité de 55€ par arbitre ;
- Indemnité kilométrique de 0,30€/km (hors péage);
- Le co-voiturage sera privilégié.

En cas d'absence d'arbitre, les règles prévues à l'article 92.1.1 des règlements généraux s'appliquent.

### 10.3. Demi-finales et finales

Les frais d'arbitrage des demi-finales et finales sont pris en charge par la Ligue Occitanie.

## 11. Tenue et responsable de salle

Les dispositions applicables sont celles prévues par les règlements généraux de la Ligue Occitanie.

## 12. Discipline

Le pouvoir disciplinaire est exercé conformément aux dispositions du règlement disciplinaire de la Ligue Occitanie de Handball.

## 13. Score final des rencontres et classement

### 13.1. Égalité à la fin du temps réglementaire

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

- Matches secs à élimination directe et rencontres de tournois à 4 équipes : une séance de tirs au but est organisée conformément à l'article 2.3.6 du règlement des compétitions régionales).
- Tournois à 3 équipes : le match nul est autorisé. Chaque équipe obtient alors 2 points au classement. Si le match nul intervient lors de la première rencontre du tournoi, un tirage au sort déterminera l'équipe qui disputera la rencontre suivante, initialement prévue pour le perdant du premier match.

### 13.2. Attribution des points

- Match sec : le vainqueur est qualifié pour le tour suivant.
- Tournois à 3 ou 4 équipes : le vainqueur de la rencontre marque 3 points, le perdant marque 1 point et 2 points par équipe, en cas de match nul.

À l'issue du tournoi, un classement est établi à partir des points obtenus.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, les dispositions prévues à l'article 3.3.3 du règlement des compétitions régionales s'appliquent.

## 14. Licences et qualification

Les joueurs et joueuses participant à la Coupe Occitanie doivent :

- Être régulièrement qualifiés à la date de la rencontre ;
- Pour les équipes en convention, figurer sur la liste validée dans le logiciel fédéral, au plus tard la veille de la rencontre ;
- Être autorisé à participer au regard des décisions de la Commission Statuts et Réglementation (notamment concernant les surclassements) ;
- Ne faire l'objet d'aucune suspension disciplinaire en cours d'exécution.

En cas de non-respect de l'une de ces dispositions, la rencontre sera déclarée perdue par pénalité pour l'équipe fautive

## 15. Feuille de match

La feuille de match doit être établie conformément aux dispositions prévues à l'article 98 des règlements généraux de la FFHandball.

Chaque équipe peut inscrire jusqu'à 14 joueurs ou joueuses sur la feuille de match, sans limitation de licences de type B, D ou E. Les licences de type C ne sont pas autorisées pour cette compétition.

La participation d'un joueur ou d'une joueuse titulaire d'une licence C entraînera automatiquement la perte du match par pénalité pour l'équipe concernée.

Par ailleurs, tout joueur ou joueuse ayant participé, même à une seule rencontre de championnat national -17F ou -18M, ne pourra plus participer à la Coupe Occitanie. Cette disposition s'applique également aux joueurs ou joueuses ayant évolué au niveau national et ayant muté hors période réglementaire.

## 16. Litiges

### 16.1. Réclamations

Toute réclamation doit être formulée dans les formes et délais prévus par le règlement d'examen des réclamations et litiges de la ligue Occitanie. Le montant des droits de consignation applicable est celui prévu pour les compétitions régionales.

### 16.2. Instruction des dossiers

Les réclamations sont examinées conformément au règlement régional des réclamations et litiges.

L'instance compétente en première instance est la Commission Régionale d'Examen des Réclamations et Litiges.

Les dispositions du règlement général des compétitions régionales de la Ligue Occitanie s'appliquent.

## 17. Règlement financier

Une péréquation des frais de déplacement et d'arbitrage sera mise en place pour l'ensemble de la compétition.

Pour les finales, la Ligue Occitanie prendra en charge les frais d'organisation et d'arbitrage.

## 18. Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement relèvent de la compétence du Bureau Directeur de la ligue Occitanie.

# - 16 ANS FEMININ CHAMPIONNAT REGIONAL PREMIERE ET DEUXIEME DIVISIONS (D1 / D2)

## 1. PARTICIPANTS

La compétition est ouverte à seize (16) équipes :

- Ayant acquis leur participation au regard de leur classement à l'issue de la saison précédente ;
- Ou sélectionnées par la Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions (CTOC) sur la base des critères suivants :
  - Participation et résultats en Championnat de France -17 Féminines lors de la saison 2025-2026.
  - Participation et résultats en -18 Féminines lors de la saison 2025-2026. ;
  - Participation et résultats en -15 Féminines lors de la saison 2024-2025 et 2025-2026. ;
  - Présence de joueuses inscrites en structure Pôle Espoirs.

## 2. FORMULE DE LA COMPÉTITION

### 2.1 Première phase

La première phase est organisée en :

- Deux (2) poules de huit (8) équipes ;
- Avec rencontres en matchs aller et retour ;
- Soit un total de quatorze (14) journées.

A l'issue de cette phase :

- Les quatre (4) premières équipes de chaque poule accèdent à la poule haute de première division (-16 D1) ;
- Les autres disputent la poule basse de deuxième division (-16 D2).

### 2.2 Seconde phase

Poule Haute - D1

La Première Division est organisée en une poule unique de huit (8) équipes, avec conservation des résultats acquis contre les équipes déjà rencontrées lors de la première phase ;  
Cette phase comporte huit (8) rencontres en matchs aller et retour.

Poule Basse

La Deuxième Division est organisée en une poule unique de huit (8) équipes, avec conservation des résultats acquis contre les équipes déjà rencontrées lors de la première phase.  
Cette phase comporte huit (8) rencontres en matchs aller et retour.

## 3. ACCESSIONS - RELÉGATIONS

### 3.1 Accessions au Championnat de France U17 Féminines

En fonction du nombre d'équipes occitanes reléguées du Championnat de France -17 Féminines à l'issue de la saison 2026-2027, deux (2) ou trois (3) équipes du Championnat régional -16 Féminines pourront participer aux tournois qualificatifs d'accession au Championnat de France -17 Féminines.

Les équipes qualifiées seront déterminées selon l'ordre du classement final du championnat.

### 3.2 Relégations

Les équipes classées de la troisième à la huitième place de la poule de Deuxième Division devront présenter une nouvelle candidature pour participer à la compétition la saison suivante conformément aux dispositions de l'article 1.

## 4. COMPÉTITION 2026-2027

L'organisation de la compétition pour la saison 2026-2027 reste soumise :

- Au nombre d'équipes candidates ;
- Au niveau sportif des équipes engagées ;
- Aux résultats obtenus lors de la saison précédente dans les catégories -15, -17 France et -18 Régional ;
- Ainsi qu'à la présence de joueuses inscrites en structure Pôle Espoirs.

**LIGUE OCCITANIE**  
**FFHANDBALL**

